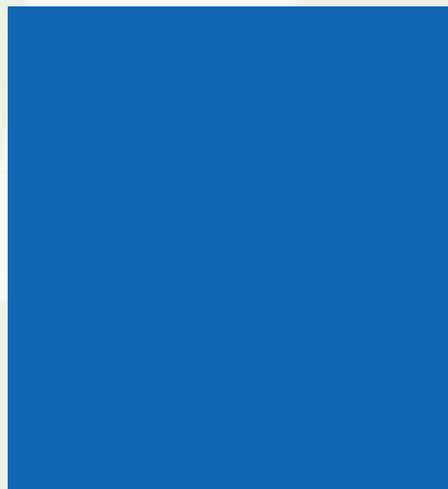


ASPECTS DE LA SECURITE SOCIALE

Modèles de revenu minimum garanti

Effets socio-politiques et économiques

Rapport de recherche n° 15/03



BSV / /
OFAS / /
UFAS / /

Bundesamt für Sozialversicherung
Office fédéral des assurances sociales
Ufficio federale delle assicurazioni sociali
Ufficio federal da las assicuranzas socialas

L'Office fédéral des assurances sociales publie dans sa série „Aspects de la sécurité sociale“ des articles de fond et des rapports de recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine de la sécurité sociale pour les rendre accessibles au grand public et encourager la discussion. Les analyses présentées par les auteurs ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Office fédéral des assurances sociales.

Auteur: Heidi Stutz, Tobias Bauer
Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien
BASS
Konsumstrasse 20
3007 Bern
Tél. +41 (0)31 380 60 80
info@buerobass.ch

Renseignements: Géraldine Luisier Rurangirwa
Office fédéral des assurances sociales
Effingerstrasse 20
3003 Berne
Tél. 031 322 42 31
Fax 031 322 78 80
E-mail: geraldine.luisier@bsv.admin.ch

ISBN: 3-905340-77-1

Copyright: Office fédéral des assurances sociales
CH-3003 Berne
Reproduction d'extraits autorisée – excepté à des fins commerciales – avec mention de la source ; copie à l'Office fédéral des assurances sociales.

Diffusion: OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Bern
<http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen>

Numéro de commande: 318.010.15/03 f 5.03 200

Modèles de revenu minimum garanti

Effets socio-politiques et économiques

Recherche bibliographique sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales

Heidi Stutz, Tobias Bauer

Berne, février 2002

Avant-propos de l'Office fédéral des assurances sociales

Le terme générique de revenu minimum garanti (RMG) recouvre des modèles de protection sociale très divers, de par leur forme comme de par leurs objectifs. De nombreuses études théoriques et de quelques expériences pratiques alimentent depuis des décennies le débat sur le RMG. Aussi la réponse au postulat *Revenu minimum vital* de la Commission spéciale du Conseil national « Programme de législature 1999-2003 » suppose-t-elle l'établissement d'une typologie des systèmes et l'analyse des travaux déjà réalisés en la matière.

En réponse au postulat, l'OFAS a fait actualiser et compléter une précédente étude bibliographique des modèles de revenu minimum garanti. Le rapport présenté ici offre un examen très complet des formes de RMG et de leurs effets, notamment en termes d'efficacité dans la lutte contre la pauvreté, de performance et de répartition du travail et des revenus.

Géraldine Luisier Rurangirwa

OFAS, Secteur Recherche et développement

L'étude existe également en allemand et en italien.

Foreword by the Federal Social Insurance Office (OFAS)

The generic term “guaranteed minimum income” (GMI) covers a wide range of social protection models, the form they take and their aims. For many years, theoretical studies and empirical evidence have fuelled the GMI debate. Thus, the response to the motion entitled “Guaranteeing a Basic Minimum Income” put forward by the Swiss National Council’s special “1999-2003 legislative planning” commission presupposes the classification of the different GMI schemes and an analysis of existing work in this area.

In response to this motion, the OFAS has updated and completed an earlier literature survey on guaranteed minimum income. The present report provides a comprehensive examination of the different forms of GMI and their effects on combating poverty, on economic efficiency, and on employment and income distribution.

Géraldine Luisier Rurangirwa

OFAS, Research and Development Section

The study is available in German, French and Italian.

Table des matières

Résumé	iii
Summary	vii
1 Introduction	1
2 Notions	4
3 Présentation générale de la problématique	8
3.1 Tour d’horizon des débats sur le RMG	8
3.2 Problématique du revenu minimum garanti	12
3.3 Méthodes	15
4 Les principaux modèles et le cadre dans lequel ils s’inscrivent	17
4.1 L’impôt négatif sur le revenu	17
4.1.1 Le débat à l’échelle internationale	19
4.1.2 Le débat en Suisse	20
4.2 Le crédit d’impôt	21
4.2.1 Le débat à l’échelle internationale	22
4.2.2 Le débat en Suisse	24
4.3 La subvention salariale	25
4.3.1 Le débat à l’échelle internationale	28
4.3.2 Le débat en Suisse	28
4.4 L’allocation universelle	29
4.4.1 Le débat à l’échelle internationale	31
4.4.2 Le débat en Suisse	32
4.5 La garantie des besoins fondamentaux	33
4.5.1 Le débat en Allemagne	33
4.5.2 Le débat en Suisse	34
4.6 Le revenu minimum de réinsertion	39
4.6.1 Le débat en France	39
4.6.2 Le débat et les expériences suisses	41
5 Les réponses aux grandes questions	44
5.1 Effets du revenu minimum garanti sur la pauvreté (efficacité)	44
5.1.1 Problématique et questions	44
5.1.2 Résultats	44
5.1.3 Évaluation et perspectives	47
5.2 Effets du revenu minimum garanti sur la performance de la sécurité sociale	47
5.2.1 Problématique et questions	47
5.2.2 Résultats	47
5.2.3 Évaluation et perspectives	50

5.3	Effets du revenu minimum garanti sur l'emploi	50
5.3.1	Problématique et questions	50
5.3.2	Résultats	51
5.3.3	Évaluation et perspectives	55
5.4	Répartition du revenu et du travail	55
5.4.1	Problématique et questions	55
5.4.2	Résultats	55
5.4.3	Évaluation et perspectives	59
5.5	Autres changements de comportement induits par le revenu minimum garanti	60
5.5.1	Problématique et questions	60
5.5.2	Résultats	60
5.5.3	Évaluation et perspectives	62
5.6	Effets macroéconomiques du revenu minimum garanti	62
5.6.1	Problématique et questions	62
5.6.2	Résultats	62
5.6.3	Évaluation et perspectives	64
5.7	Montant et faisabilité financière du revenu minimum garanti	64
5.7.1	Problématique et questions	64
5.7.2	Résultats	64
5.7.3	Évaluation et perspectives	65
5.8	Compatibilité avec le contexte institutionnel	66
5.8.1	Problématique et questions	66
5.8.2	Résultats	66
5.8.3	Évaluation et perspectives	67
6	Constantes, divergences et questions en suspens	68
7	Bibliographie commentée	71
7.1	Monographies	71
7.2	Enquêtes	90
7.3	Ouvrages collectifs et contributions à des ouvrages collectifs	93
7.4	Articles de revues	101
8	Liste de publications sans commentaires	116
8.1	Sources d'informations sur Internet	116
8.2	Projets de recherche en cours en Suisse	116
8.3	De 1995 à aujourd'hui	116
8.4	Avant 1995	126

Résumé

En juin 2000, le Conseil national a transmis, sous forme de postulat, une motion de sa commission spéciale «Programme de législature 1999-2003» qui concernait un revenu de base garantissant le minimum vital. Cette intervention réclamait un rapport présentant les effets sociaux et économiques des différents modèles de revenu minimum couvrant les besoins fondamentaux et montrant dans quelle mesure ces modèles permettent de lutter contre les disparités croissantes observées au sein de la société.

Une recherche bibliographique effectuée en 1995 par le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS permettait déjà de répondre à une grande partie de ces questions. L'Office fédéral des assurances sociales a donc estimé qu'il suffisait d'actualiser et de compléter la recherche menée à l'époque. Outre la littérature publiée depuis cette date, il fallait tenir compte des récents développements et des nouveaux modèles, ainsi que de l'expérience acquise ces dernières années tant en Suisse qu'à l'étranger. L'accent a été mis sur les effets de répartition. En 1995, la recherche n'avait donné qu'une petite centaine de publications; il s'en est ajouté depuis une autre centaine.

La plupart des études aboutissent aux mêmes conclusions: du fait de la persistance de la pauvreté et des problèmes financiers de l'Etat social, elles diagnostiquent une insuffisance des systèmes de sécurité sociale proposés et voient dans les différentes formes de revenu minimum garanti (RMG) une possibilité d'améliorer l'efficacité et la performance de la sécurité sociale. A ce niveau, il existe incontestablement des conflits d'objectifs entre, d'une part, le montant du RMG et l'incitation au travail et, d'autre part, la possibilité de financer un programme de RMG. Ces dernières années, les problèmes liés à l'activité lucrative, tant du côté de l'offre que de celui de la demande, sont devenus des sujets de préoccupation majeurs (mots-clés: chômage, travailleurs pauvres). La flexibilité croissante des rapports de travail étant partout considérée comme inévitable, la discussion porte sur la manière de proposer une sécurité sociale capable de couvrir ce risque (mot-clé: flexicurity).

Le plan de la présente étude n'a pas été établi en fonction des publications, mais des thèmes principaux (modèles et questions). Pour chacun d'eux, il est fait référence aux conclusions de

plusieurs études. Pour qu'il soit également possible d'avoir accès à chaque publication en particulier, une liste bibliographique commentée est présentée en annexe.

Le rapport commence par une présentation générale de la problématique, faisant ressortir d'emblée la grande hétérogénéité des **problèmes** et, par conséquent, la difficulté à définir les **objectifs** à assigner au revenu minimum. Il se poursuit par une étude détaillée des **principaux modèles**: l'impôt négatif sur le revenu (INR), le crédit d'impôt, la subvention au salaire, l'allocation universelle (souvent désignée par son équivalent anglais «basic income»), la garantie des besoins fondamentaux et le revenu minimum d'insertion ou de réinsertion (fondé sur le RMI français). La présentation de chaque modèle est complétée par l'exposé des débats en cours et de l'expérience acquise tant en Suisse qu'à l'étranger.

Aucun pays n'a choisi comme instrument de couverture des besoins fondamentaux l'INR et l'allocation universelle versée sans condition préalable, qui étaient autrefois les modèles les plus discutés. En revanche, les crédits d'impôts (proches de l'INR) sont de plus en plus populaires dans les pays anglo-saxons, tandis que de nombreux pays européens et la Suisse préfèrent pour l'instant appliquer des éléments de la garantie des besoins fondamentaux liée aux besoins et du revenu minimum de réinsertion.

Un autre point essentiel de la recherche bibliographique est **l'évaluation** des différents modèles selon les critères suivants: efficacité dans la réduction de la pauvreté, atteinte des objectifs à des coûts avantageux (efficacité), répercussions sur le marché de l'emploi, conséquences sur la répartition du travail et du revenu, autres modifications du comportement, retombées sur l'ensemble de l'économie, montant du RMG et possibilités de financement, ainsi que compatibilité avec le système fiscal et social.

Cette évaluation reflète en permanence le conflit qui oppose intrinsèquement la lutte contre la pauvreté à la conservation d'incitations au travail. Certains auteurs estiment même que tout programme garantissant un niveau de vie suffisant a nécessairement pour corollaire des incitations négatives par rapport au travail. On peut caricaturer cette situation en disant que chaque pays a le choix entre un taux de chômage élevé et un taux de travailleurs pauvres élevé. Quant à l'hypothèse selon laquelle des incitations au travail appropriées permettraient d'intégrer au marché de l'emploi un grand nombre de personnes dans le besoin, de récen-

tes études ont montré qu'elle n'était pas corroborée par les faits. Rares sont en effet les personnes qui choisissent de leur plein gré une existence aux limites de la subsistance.

Les auteurs de l'étude constatent également que la plupart des propositions de réforme se révèlent tout aussi onéreuses dans leur application que l'octroi de l'aide sociale, quand elles n'abaissent pas le niveau des prestations. C'est ce même constat qui a amené Solow, prix Nobel américain d'économie, dans une étude sur la US-Welfare-to-Work-Reform, à conclure que la nation se faisait des illusions en croyant qu'il existait des solutions bon marché en matière de garantie des besoins fondamentaux.

Une tendance plus récente considère les prestations sociales qui existent actuellement en Suisse comme un revenu minimum garanti, et cela parce que le droit à la subsistance est déjà assuré depuis 1999, dans les situations de détresse, par la nouvelle constitution. Cette argumentation omet le fait que seule environ la moitié des ayants droit font valoir leur droit à l'aide sociale, car la crainte de stigmatisation en découlant, le recours aux proches mieux lotis et l'obligation de remboursement représentent autant de barrières archaïques, comme l'a montré une étude critique réalisée en 1999 par l'OCDE.

Aucun modèle de réforme du revenu minimum garanti ne constitue une panacée; tous présentent des avantages et des inconvénients. **L'impôt négatif sur le revenu** permet, vu son caractère automatique, d'atteindre toutes les personnes dans le besoin, même celles dont la pauvreté est cachée. Mais il n'est assorti d'aucune aide à l'intégration. De plus, il est étroitement lié au dilemme qui oppose la nécessité de conserver des incitations au travail à celle de garantir les besoins fondamentaux car, pour des raisons financières, il ne peut satisfaire simultanément à ces deux nécessités. Pour toutes ces raisons et contrairement à l'opinion largement répandue, l'INR est tout aussi onéreux que l'aide sociale traditionnelle pour un même niveau de prestations.

Les **crédits d'impôt** permettent de réduire de manière ciblée et à moindre coût la pauvreté chez les personnes ayant de faibles revenus. Mais pour les très bas revenus, cette aide est souvent des plus minimes et ne permet pas de garantir la subsistance. Le programme le plus vaste dans ce domaine, le Earned Income Tax Credit (EITC) américain, a montré qu'il est possible de relever le pourcentage d'occupation chez les bénéficiaires de ce type d'aide, mais que cela concerne surtout des mères élevant

seules leurs enfants, peu qualifiées, confrontées à des conditions de travail précaires suite à la réforme parallèle du Welfare-to-Work. Il convient donc de ne pas généraliser ce résultat.

Les **subventions aux salaires** permettent de toucher de manière ciblée les bas revenus. Néanmoins, si elles sont liées à des salaires horaires, elles ne garantissent plus la subsistance, mais augmentent parallèlement au revenu, que le bénéficiaire vive dans un ménage pauvre ou non. Quant aux personnes sans revenus, les subventions aux salaires ne les atteignent pas du tout. Par ailleurs, la pression salariale entraînée par ce type de soutien aux bas salaires risque de faire naître le besoin d'assistance dans de nouveaux groupes à faible revenu.

L'allocation universelle ne peut entrer en ligne de compte que dans les pays riches. Cette aide, qui n'exige pas de conditions préalables, touche également la pauvreté cachée, et cela avant même la déclaration d'impôt, contrairement à l'impôt négatif sur le revenu. Cependant, si une allocation universelle garantit le minimum vital, le volume redistribué atteint un montant prohibitif; si elle n'y parvient pas, elle n'est pas d'une grande utilité. Selon toute probabilité, les plus nécessiteux seraient encore plus défavorisés qu'aujourd'hui. Au niveau politique, un revenu de base non assorti de conditions serait en outre difficilement applicable, car il contrevient aux normes de réciprocité en vigueur. Il n'en va pas de même pour les prestations universelles, telles que les allocations familiales, accordées seulement à certains groupes cibles.

La Suisse a déjà fait l'expérience de réformes de type **garantie des besoins fondamentaux liée aux besoins** et **revenu minimum de réinsertion**. Les cantons romands et le Tessin ont joué là un rôle de pionnier, au même titre que certaines villes de Suisse alémanique. Comme les modèles axés sur les besoins s'inscrivant dans le cadre de ces réformes étaient pour la plupart liés au principe de réciprocité, ces deux stratégies convergent dans une large mesure. Toutes deux permettent de garantir un minimum vital pour des charges financières supportables et sont confrontées au défi de réduire la misère cachée, c'est-à-dire d'atteindre les individus dans le besoin, même ceux qui pourraient bénéficier d'une aide mais ne font pas valoir leurs droits.

Comme le montre le nombre croissant d'expériences, les modèles de base du revenu minimum garanti sont aussi associés à des difficultés, à des dilemmes et à des effets secondaires

indésirables propres. Pour tous, l'élément décisif est l'application concrète. Dans toute la littérature, depuis longtemps, ce ne sont plus les raisonnements de type «ou bien... ou bien» qui sont au premier plan; il s'agit plutôt de savoir quelle combinaison de modèles permettrait d'obtenir les meilleurs résultats.

A la fin de cette recherche bibliographique, une large place est réservée à une bibliographie commentée et à une bibliographie non commentée, renvoyant également à des adresses Internet et aux projets de recherche en cours, qui doivent permettre d'approfondir par soi-même le thème des différentes publications.

Summary

In June 2000 the Swiss National Council submitted to the Federal Council a motion of its special "1999-2003 legislative planning" commission concerning a basic income guarantee in the form of a postulate. A report was demanded on the social and economic effects of different minimum income guarantee models and on the extent to which these models could serve to counter growing social inequalities.

Since a 1995 literature review by BASS (Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien) covered most of this ground, the Federal Office for Social Insurance decided that rather than commission a new report, it would be sufficient to update and complete the above study. In addition to updating the literature survey, the new report covers theoretical extensions, new models and recent empirical evidence from Switzerland and abroad, focusing mainly on distributional effects. The 1995 research reviewed 100 publications; the revised work looks at twice as many.

Most sources agree that, given continued poverty and the financial problems of the welfare state, traditional social insurance systems are inadequate, and that forms of guaranteed minimum income (GMI) systems are an opportunity to improve the effectiveness and efficiency of basic social security. The study highlights, on the one hand, the trade-off between the level of a GMI and work incentives, and, on the other hand, the affordability of a GMI programme. In the last few years, attention has shifted to the effects on the demand and supply sides of the labour market (key issues: unemployment, working poor), and there have been growing calls for more flexible working conditions. But are flexibility and guaranteed social security mutually exclusive (key word: Flexicurity)?

The study is structured not according to individual publications, but according to the most important models and issues, and it reports the principal published results. An annotated bibliography is provided to facilitate direct access to individual publications.

An overview of the issues shows that the initial problems are extremely heterogeneous, which has a bearing on the aims of a GMI programme. The report closely looks at the most important models: negative income tax (NIT), tax credits, wage subsidies, basic income, means-tested basic social security as well as so-

cial/occupational integration minimum income (along the lines of the French RMI). Each model is examined and relevant practical experiences in Switzerland and abroad are discussed.

Previously, the most widely debated model was the NIT and an unconditional basic income guarantee, which to date no country has adopted as basic social security instruments. However, tax credits (related to NIT) have become increasingly popular in Britain and America, while many EU countries and Switzerland have opted for elements of means-tested basic social security and social/occupational integration minimum income.

A further focus of the literature review is the evaluation of different models, based on the following criteria: effectiveness in reducing poverty, cost-effective target achievement (efficiency), effects on the labour market, the distribution of employment and income, other market reactions, macroeconomic effects, the level of GMI and its affordability, as well as compatibility with tax and social security systems.

This assessment generally reflects the underlying conflict between combating poverty and maintaining work incentives. Some authors claim that programmes which provide an adequate standard of living do not necessarily reduce the incentive to work. This implies a trade-off according to which a country has to decide between high unemployment and high numbers of working poor. Recent research refutes the assumption that, with the necessary work incentives, many of the needy can be integrated in the job market. Almost no one freely chooses a life on the poverty line.

The latest findings reveal that if benefit levels were not lowered, most proposed reforms would prove no cheaper than traditional social welfare. The American economist and Nobel prizewinner Robert Solow concluded in a study on US welfare-to-work reform that the American experience proved that there are no cheap alternatives to basic social security.

One recent tendency has been to treat existing social welfare in Switzerland as a Guaranteed Minimum Income system, on the grounds that since 1999 the Federal Constitution enshrines a right to a subsistence income for the needy. This overlooks the fact that social welfare is only claimed by around half of the eligible population. Stigmatisation, financial help from family and the repayment obligation represent "archaic entry barriers" for many; the OECD has already criticised this situation in its 1999 study.

None of the GMI reform models offers a magic solution. All have their specific advantages and disadvantages. Thanks to automatic payout, the Negative Income Tax can reach the hidden poor. However, it contains no integration assistance. It also faces the inherent dilemma (due to inevitable financial constraints) of either maintaining work incentives or guaranteeing the subsistence minimum. Therefore, contrary to widely held belief, an NIT is no cheaper than traditional social welfare, if the benefit levels remain the same.

Tax credits offer cost-effective targeted poverty reduction among the low paid. In the case of very low incomes, however, the benefits tend to be smallest and often do not meet subsistence levels. The biggest programme, the American "Earned Income Tax Credit" (EITC), has clearly raised employment levels among transfer recipients, who are largely poorly qualified single mothers, who against the backdrop of the parallel Welfare-to-Work reform, were pushed into precarious working conditions. Hence, this result cannot be generalised.

Wage subsidies reach the target group of the low paid. Although linked to pay levels, they do not guarantee subsistence, but increase commensurate with earnings regardless of whether the recipient lives in a poor household or not. The unemployed do not receive wage subsidies. The danger is that as a result of the removal of wage pressure, the low wage sector will expand and create new needy low-income groups.

A general social dividend is only feasible in rich countries. It would reach the hidden poor through its unconditional benefits, and this not only after the filing of tax forms, as in the case of the NIT. If a social dividend were to guarantee a minimum subsistence income, the redistribution cost, however, would be prohibitively high. If it does not aim to guarantee minimum cover, it is not much use. The most destitute would probably then be in an even worse position than they are today. Politically, it would be difficult to introduce an unconditional basic income because it runs against current reciprocity norms. The situation is different for universal benefits for certain target groups, such as children's allowances.

Switzerland has already experimented with reforming means-tested basic social security and social/occupational integration minimum income. The cantons in West Switzerland, as well as Ticino and some Swiss German cities have led the way. Since means-tested models

were mostly linked to the counter-contribution principle in these reforms, both these strategies converge to a great degree. With reasonable financial resources, both models generally guarantee a subsistence minimum. Both attempt to reduce hidden poverty and to reach every person in need.

As experience shows, all basic models for a minimum income guarantee have specific difficulties, dilemmas and undesired side effects. It turns out that the decisive factor is how they are implemented in practice. Rather the discussion has shifted to finding an optimal combination of the various available models.

At the end of this literature survey are annotated and simple bibliographies, both of which are extensive. They also list internet addresses and current research projects. This should facilitate better access to relevant individual publications on this subject.

1 Introduction

Définition du mandat

Le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) a effectué en 1995, sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), un travail de recherche bibliographique sur les modèles de revenu minimum garanti.¹ En juin 2000, le Conseil national a transmis une motion de sa Commission 00.016, datée du 29 mai 2000, sous forme de postulat (00.3224). Cette intervention demandait l'établissement d'un rapport «présentant différents modèles de revenu minimal (impôt négatif sur le revenu, revenu minimal garanti, prestations complémentaires au titre de minimum vital, etc.) et leurs conséquences socio-économiques, et indiquant dans quelle mesure [ces modèles] permettraient de lutter contre des inégalités sociales croissantes».

Les travaux de recherche menés à bien par le bureau BASS en 1995 satisfont déjà, en grande partie, aux exigences formulées dans le postulat précité. Estimant par conséquent qu'une mise à jour et un étoffement des investigations déjà réalisées étaient suffisants, l'OFAS a défini un mandat comprenant les tâches suivantes:

- prendre en compte la documentation la plus récente (publications postérieures à 1995);
- décrire les nouvelles théories et les développements observés sur la base de modèles connus, notamment les prestations complémentaires allouées à des groupes sociaux spécifiques (prestations complémentaires pour les familles, etc.);
- analyser les expériences réalisées lors de l'application de certains modèles (p. ex. systèmes de revenu minimum cantonaux);
- recentrer le débat sur le revenu minimum garanti en Suisse et à l'étranger (priorités nouvelles en fonction de l'évolution conjoncturelle, etc.);
- actualiser et approfondir l'analyse des modèles présentés en 1995 (insistance particulière sur la documentation publiée en langue française) avec accent spécial sur les effets de répartition (lutte contre les disparités de revenu croissantes).

Documentation analysée

Les auteurs de la présente étude ont notamment effectué leurs recherches dans les centres de publication et de documentation suivants:

- SIDOS, Service suisse d'information et d'archivage de données pour les sciences sociales, ainsi que les liens internationaux mis à disposition par le service
- Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung (IAB) der Bundesanstalt für Arbeit (Allemagne), (mandat de recherche)
- Bibliothèque du Bureau international du travail (BIT), à Genève, (mandat de recherche dans la base de données LABORDOC)
- MISSOC, Système d'information mutuelle sur la protection sociale dans les Etats membres de l'UE et de l'EEE
- EconLit, Journal of Economic Literature sur CD-ROM
- Social Sciences Citation Index (SSCI) sur CD-ROM
- Résumés d'articles sociologiques sur CD-ROM

¹ Bauer, Tobias (1995): Literaturrecherche: Modelle zu einem garantierten Mindesteinkommen. Berne, OFAS, Rapport de recherche n° 2/95 (en allemand seulement)

- Principales bibliothèques de Suisse (via Internet), notamment IDS Berne/Bâle, IDS Université de Zurich, NEBIS (Zentralbibliothek Zürich, ETH-Bibliothek) et RERO (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale)

- Internet (moteur de recherche Google)

- Sites divers, p. ex. Banque mondiale, OCDE, Commission UE, BIEN (Basic Income European Network – Réseau européen pour l'allocation universelle)

D'une manière générale, a été prise en compte la documentation publiée à partir de 1980. Les rares exceptions concernent des articles présentant un intérêt particulier sur le plan historique. Bien que nous nous soyons concentrés sur les ouvrages de nature scientifique, il n'a pas toujours été facile d'opérer une séparation nette avec les publications afférentes à la politique quotidienne, la question du revenu minimum garanti étant indissociablement liée au débat (socio-)politique.

Principaux points communs et divergences

Le travail de recherche bibliographique de 1995 regroupait à peine cent publications. Sa mise à jour a permis d'en recenser une centaine d'autres. La plupart d'entre elles ont ceci en commun que, eu égard à la persistance de la pauvreté et des problèmes de financement que connaît l'Etat social, elles constatent des lacunes dans les systèmes de protection sociale actuels et qu'elles voient dans les diverses formes de revenu minimum garanti (RMG) une possibilité d'améliorer aussi bien l'efficacité que l'efficience de l'assurance sociale. En outre, tous les ouvrages dépouillés font état de conflits d'intérêts entre, d'une part, le montant du RMG et les mesures d'incitation au travail et, d'autre part, la faisabilité financière d'un programme de RMG.

Au cours des dernières années, le rôle du marché de l'emploi a été placé au cœur des débats. Rien d'étonnant à cela lorsque l'on connaît le taux élevé de chômage et l'accroissement du nombre de travailleurs pauvres («working poor»). La flexibilisation des rapports de travail est devenue une réalité incontournable en raison de la pression accrue de la concurrence engendrée par l'intégration européenne et par la mondialisation. Il s'agit dorénavant de définir les modalités en vue d'assurer la couverture sociale de cette flexibilité (mot-clé: «Flexicurity»).

Sur le plan de leur aménagement, les modèles proposés présentent des divergences fondamentales imputables à la grande disparité des objectifs poursuivis, qui vont de la résolution du problème de la pauvreté par des mesures indépendantes du marché jusqu'à la restructuration complète de la société du travail. Ces écarts s'expliquent en outre par le manque chronique d'éclaircissements sur les conséquences produites par les différentes formes de revenu minimum garanti, en dépit des recherches approfondies effectuées sur les plans tant théorique qu'empirique.

Pour l'heure, aucune des propositions de réforme ne s'est imposée comme étant la panacée: de plus en plus d'expériences démontrent en effet que chacune de ces réformes entraîne son cortège de difficultés, de dilemmes et d'effets indésirables. Dans la littérature topique comme ailleurs, la question ne se résume plus depuis longtemps à un choix multiple, mais consiste à savoir quels modèles assembler entre eux pour obtenir les meilleurs résultats.

Structure de l'étude

La présente étude n'a pas été structurée à partir des différentes publications, mais en fonction des principaux modèles étudiés et des principales questions posées dans ce contexte. A chaque modèle et chaque problème, les auteurs ont opposé les résultats issus de plusieurs publications. Afin de permettre

au lecteur d'accéder facilement aux sources, une bibliographie commentée et une liste des documents consultés figurent en annexe.

Concrètement, l'étude se structure de la manière suivante: le chapitre 2 présente une définition des principales notions utilisées; le chapitre 3 donne un aperçu des points constituant le canevas de la recherche; le chapitre 4 fournit la bibliographie traitant des principaux modèles de RMG; le chapitre 5 fait un tour d'horizon de la littérature relative aux différents problèmes; le chapitre 6 résume les points communs, les divergences et les questions ouvertes qui ressortent des documents dépouillés; le chapitre 7 contient une liste commentée des ouvrages classés en fonction du type de publication. Le 8e et dernier chapitre cite par ordre alphabétique et sans commentaires les publications consultées dans le cadre de ce travail (y c. les sources Internet et les projets de recherche en cours).

2 Notions

Les notions utilisées dans le cadre du débat sur les modèles de revenu minimum garanti présentent une grande hétérogénéité. Aussi avons-nous pris le parti de préciser la définition des principaux termes apparaissant dans le travail de recherche bibliographique.²

■ Aide sociale couvrant les besoins de base

L'aide sociale (synonyme, en Suisse, d'assistance publique) détermine le montant des prestations en fonction des besoins. Cette individualisation varie en fonction des régions ainsi que de la latitude dont disposent les instances compétentes. En règle générale, le revenu autonome est pris en compte dans son intégralité. L'aide sociale vise à compléter les salaires et les prestations des assurances sociales qui ne couvrent pas le minimum vital ou à pallier l'absence de prestations des assurances sociales. La notion d'aide sociale couvrant les besoins de base implique une réforme de l'aide sociale traditionnelle en vue de renforcer le principe de satisfaction des besoins, réforme qui s'articule autour de deux modifications fondamentales : droit acquis aux prestations (en lieu et place de l'obligation d'en faire la demande) et établissement d'un barème de prestations forfaitaire (en lieu et place de la marge de manœuvre laissée aux autorités).

■ Allocation universelle

Synonymes: *revenu de citoyenneté, revenu d'existence*

Anglais: *social dividend, basic income, demogrant*

Le versement d'une allocation universelle égale à tous les citoyens s'effectue sans conditions de revenu autonome ni obligation de fournir une contre-prestation. Le montant de l'allocation universelle est ajouté au revenu imposable, l'obligation de verser des impôts ne débutant qu'à partir d'un revenu imposable supérieur à ce montant. Ainsi, les personnes disposant d'un revenu autonome touchent des prestations tout en payant des impôts. Le volume de redistribution étant dès lors très élevé, d'aucuns prévoient de compenser l'allocation universelle avec les impôts dus (voir «Impôt négatif sur le revenu»). L'allocation universelle peut être conçue de trois manières différentes: soit en complément du système des assurances sociales, soit en remplacement partiel dudit système, soit encore en tant qu'instrument principal de la sécurité sociale.

■ Contre-prestations

Nombre de modèles de réforme de la couverture sociale de base prévoient que les allocataires des transferts de revenus fournissent des contre-prestations. Il s'agit d'empêcher le cercle vicieux de la pauvreté, c'est-à-dire les situations de pauvreté et de dépendance s'inscrivant dans la durée et dont les personnes concernées ne peuvent plus se sortir. La contre-prestation peut obéir à deux priorités distinctes : dans l'optique d'un Etat social actif, elle vise l'intégration des personnes exclues, à l'image des programmes français de revenu minimum d'insertion (RMI). Dans l'esprit d'un Etat efficient soucieux de rationaliser les coûts, elle peut également encourager une réinsertion aussi rapide que possible des bénéficiaires de prestations dans le marché du travail. Cette seconde tendance trouve son application dans les modèles de «workfare» (voir ci-après). En Suisse, les programmes de réforme cantonaux utilisent souvent la contre-prestation pour supprimer le soutien de la famille et l'obligation de rembourser, caractéristiques qui font actuellement partie intégrante de l'aide sociale.

² Dans ce contexte, nous n'établissons une distinction entre les différentes interprétations du revenu minimum garanti que dans la mesure où celle-ci paraît nécessaire pour le présent rapport. On trouvera de plus amples détails dans Parker (1993).

■ Crédit d'impôt

Anglais: tax credit

Le dispositif du crédit d'impôt consiste à déduire une certaine somme des impôts dus à l'Etat (alors que dans le cas d'une déduction fiscale, la déduction s'effectue sur le revenu imposable). La plupart des programmes de crédits d'impôt prévoient le versement de la différence éventuelle entre le crédit d'impôts et la dette fiscale. De plus, le crédit d'impôt n'est en général accordé qu'aux ménages disposant de très faibles revenus, selon des schémas divers en ce qui concerne le montant, que celui-ci soit calculé en fonction du revenu de l'activité lucrative ou de la situation familiale.

■ Fixation de minima pour les prestations des assurances sociales

Divers modèles prévoient l'intégration d'une couverture de base dans les assurances sociales existantes; en d'autres termes, les prestations des assurances sociales qui ne suffisent pas à assurer le minimum vital sont portées à un niveau uniforme défini sur la base de l'ensemble des assurances sociales. Ce schéma se distingue de l'aide sociale couvrant les besoins de base dans la mesure où l'augmentation intervient par le biais des assurances sociales et non sous la forme d'une aide sociale supplémentaire.

■ «Flexicurity»

Ce terme usité aux Pays-Bas désigne des mesures qui s'inscrivent dans une réforme visant à assurer la couverture sociale des formes d'existence aujourd'hui multiples et des rapports de travail marqués par une flexibilité croissante. Ce type de réforme implique le découplage, du moins partiel, de la sécurité sociale et de l'activité lucrative. En outre, il tend à remplacer les systèmes d'assurance fondés sur la causalité (l'assurance-chômage verse des prestations en cas de chômage, l'assurance-maternité, en cas de maternité, etc.) par des modèles à orientation finale, en vertu desquels les éventuels bénéficiaires doivent apporter la preuve que ces prestations répondent à un besoin.

■ Garantie des besoins fondamentaux

La garantie des besoins fondamentaux repose sur deux éléments: d'une part, l'intégration de la couverture du minimum vital dans le système actuel des assurances sociales (fixation d'un montant uniforme égal au minimum vital pour les prestations des assurances sociales et/ou couverture de base complémentaire en vue de combler les lacunes des assurances sociales); en l'occurrence, le premier critère justifiant l'octroi de prestations est le besoin. D'autre part, la mise en place d'une réforme de l'aide sociale (voir ci-dessus: «Aide sociale couvrant les besoins de base»).

■ Impôt négatif sur le revenu (INR)

Anglais: negative income tax (NIT)

L'impôt négatif sur le revenu, qui repose sur le système régissant l'impôt sur le revenu, couple prestations fiscales et prestations sociales. La caractéristique fondamentale de cet impôt consiste à étendre le barème fiscal aux classes de revenu les plus basses. Ainsi, par rapport à l'imposition effective sur le revenu (flux du contribuable à l'Etat), le transfert économique est inversé dès le moment où un certain niveau de revenus n'est pas atteint (flux de l'Etat aux contribuables). Concrètement, l'impôt négatif sur le revenu peut donc être considéré comme un paiement direct de l'Etat à certains ménages en fonction du revenu autonome, dans le but de niveler les revenus et de lutter contre la pauvreté. Comme dans l'impôt positif, il y a, dans l'impôt négatif, un taux d'imposition marginal qui correspond à un taux d'imposition égal au pourcentage du revenu autonome supplémentaire qui revient à l'Etat (qu'il se traduise par le versement positif de l'impôt ou par une réduction du montant de l'impôt négatif).

■ «In-work benefits»

Toujours plus de personnes en âge de travailler recourent à l'aide sociale, et ce pour de multiples raisons: chômage, bas salaires, flexibilisation des rapports de travail, de même qu'augmentation du nombre de familles monoparentales disposant d'un temps limité à consacrer à une activité lucrative. Par ailleurs, les bénéficiaires de l'aide sociale sont dissuadés d'accepter des emplois de durée déterminée ou à temps partiel, ou encore une activité indépendante sans filet de sécurité, parce que leurs prestations sont réduites à hauteur du revenu touché dans le cadre de l'activité exercée. Pour ces deux raisons, nombre de réformes prévoient des «in-work benefits», à savoir des prestations sociales couvrant le minimum vital allouées à toute personne exerçant une activité lucrative. En font partie les subventions au salaire, l'impôt négatif sur le revenu et les crédits d'impôts.

■ Péréquation des charges occasionnées par les enfants

Synonyme: compensation des charges familiales

La péréquation des charges occasionnées par les enfants est un terme de politique familiale désignant les transferts économiques vers les familles avec enfants. Ces transferts de revenus visent à couvrir une partie des charges/prestations des familles tout en corrigeant la répartition des revenus découlant des lois du marché en fonction de critères d'équité horizontale et verticale. En Suisse, la compensation des charges familiales se traduit notamment par les déductions fiscales et les allocations pour enfants. Dans certains cantons, il existe en outre des prestations sous condition de ressources, octroyées aux familles disposant d'un bas revenu. Selon la manière dont elles sont aménagées, les mesures de péréquation des charges occasionnées par les enfants peuvent faire office de revenu minimum garanti pour les familles.

■ Principe de subsidiarité

Les prestations au titre de la garantie d'un revenu minimum, octroyées indépendamment du versement de cotisations, peuvent être accordées soit dans tous les cas de figure, soit lorsque les autres sources de financement (p. ex. aide fournie par la famille, assurances sociales) sont épuisées. Cette seconde proposition répond au principe de subsidiarité: l'Etat assume uniquement les tâches que les entités subordonnées (famille, assurances sociales) ne sont pas en mesure de prendre en charge. A l'inverse, des prestations généralisées comme l'allocation universelle ne satisfont pas aux critères du principe de subsidiarité.

■ Revenu autonome

Synonyme: revenu primaire

La notion de revenu autonome désigne le revenu propre qu'une personne génère par le biais du processus économique (travail et fortune). Il s'agit du revenu avant mesures de redistribution étatiques.

■ Revenu minimum garanti (RMG)

Synonyme: revenu minimum vital

Anglais: minimum income guarantee

La notion générique de revenu minimum garanti recouvre l'ensemble des prestations versées par l'Etat en vue d'assurer la couverture du minimum vital, octroyées sans paiement préalable de cotisations. Accordé à l'ensemble de la population ou à certaines catégories de celle-ci seulement, le revenu minimum garanti peut compléter le système des assurances sociales ou s'y substituer.

■ Revenu minimum d'insertion (RMI) / de réinsertion (RMR)

Le revenu minimum d'insertion est destiné à assurer la couverture de base des personnes qui n'ont pas droit aux prestations de l'assurance-chômage. Il vise à encourager les bénéficiaires à reprendre une activité et à se réinsérer dans la vie sociale. L'Etat et les bénéficiaires de ces transferts de revenus concluent un contrat qui (outre les versements à proprement parler) comprend deux éléments : l'obligation, pour les personnes aptes à travailler, de fournir une contre-prestation à définir et l'obligation, pour l'Etat, de proposer une palette d'offres d'emploi, de formation continue et de participation adéquates. En Suisse, les cantons de Vaud et de Genève appliquent déjà ce type de système.

■ Subvention au salaire

Synonymes: *subvention salariale, compléments de salaire*

Allemand: *Kombilohn, Lohnzuschüsse*

Le salaire des personnes peu qualifiées occupant des emplois faiblement rémunérés a été soumis à une très forte pression au cours de la dernière décennie. Non seulement ces personnes touchent un revenu inférieur à d'autres catégories de salariés, mais encore elles travaillent dans un contexte de précarité et d'insécurité, se retrouvent plus souvent que la moyenne au chômage et courent un risque accru de devenir des chômeurs de longue durée. Les subventions au salaire sont donc des prestations taillées sur mesure pour ce groupe de travailleurs. Elles peuvent être échelonnées, comprises dans une fourchette de montants, calculées sur la base du salaire horaire ou du gain total, versées à l'employeur ou au salarié, etc.

■ Modèles «workfare»

Synonyme: *modèles «welfare-to-work»*

On entend par modèles «workfare» les systèmes de couverture de base qui lient le droit aux prestations des bénéficiaires aptes au travail à une obligation de travailler (le terme de «workfare» est une contraction de «work» [travail] et de «welfare» [aide sociale]). Ce modèle a fait couler beaucoup d'encre au moment de la réforme de l'aide sociale aux Etats-Unis («welfare reform») introduite par Bill Clinton en 1996, réforme qui a instauré la limitation dans le temps du droit aux prestations «welfare» tout en mettant en place des mesures d'intégration des femmes seules avec enfants dans le marché du travail.

■ «Working poor»

La catégorie sociale des travailleurs pauvres (working poor) regroupe les personnes qui exercent une activité lucrative, mais dont le ménage vit en deçà du seuil de pauvreté. S'agissant de la Suisse, la définition du seuil de pauvreté se fonde sur les normes fixées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). En Suisse, les travailleurs pauvres représentent quelque 7,5 pour cent de la population active occupée. Loin de ne toucher que les personnes à bas revenu, cette catégorie englobe également nombre de travailleurs indépendants, souvent sans employés (indépendants en solo), de même que les familles monoparentales, les familles nombreuses et les salariés soumis à des conditions de travail précaires (auxiliaires au bénéfice d'un contrat de travail de durée déterminée, travailleurs sur appel, etc.). Le nombre de femmes y est supérieur à la moyenne. La réalité des travailleurs pauvres place le système de la couverture sociale de base devant des défis nouveaux.

3 Présentation générale de la problématique

Ce chapitre met en évidence les grandes questions auxquelles tentent de répondre les études présentées plus loin. Dans la section 3.1, les axes principaux autour desquels s'articulent les débats sur le revenu minimum garanti (RMG) sont esquissés. La section 3.2 expose de manière systématique les questions qui se posent dans ce contexte et la section 3.3 présente les différentes méthodes d'analyse utilisées dans la littérature relative au RMG.

3.1 Tour d'horizon des débats sur le RMG

Résumé historique

La question de la garantie d'un revenu minimum ne date pas d'hier, comme le prouvent les nombreux résumés historiques que l'on trouve dans la littérature étudiée (p. ex. Jäggi/Mächler 1992, pp. 34 s.; Gerhardt/Weber 1984, pp. 37 ss.; Milano 1989, pp. 5 s.; Wohlgenannt/Büchle 1990, pp. 40 ss.). À titre d'exemple, l'Angleterre introduisit le premier système de revenu minimum garanti en Europe industrielle en 1795, avec l'adoption de la «loi de Speenhamland». Le débat actuel trouve sa source dans la proposition soumise en 1942 par Lady Rhys-Williams, toujours en Angleterre, proposition qui préconise la mise en place d'une allocation universelle (Rhys-Williams 1942). Plus récemment, nombre de plaidoyers en faveur d'une allocation universelle se réfèrent à la «Théorie de la justice» de John Rawls (1971). Dans le courant des années 80, le BIT reprend l'idée d'un revenu minimum garanti fondé sur le droit d'obtenir de l'aide dans les situations de détresse, idée que l'on retrouve entre autres dans le document intitulé «La sécurité sociale à l'horizon 2000» (1985, Genève, 2^e éd.). En Suisse, ce droit est un principe constitutionnel depuis 1999 (art. 12 Cst.).

Dans les **Etats-Unis** des années 60, la discussion porte plus particulièrement sur le concept de l'impôt négatif sur le revenu (INR), dont des économistes de renom comme Friedman et Tobin (Friedman 1962, Tobin 1966) se font les avocats à travers divers modèles. En 1968, plus d'un millier d'économistes signent une résolution demandant au Congrès américain d'imprimer une orientation nouvelle au système de protection sociale par le biais de l'introduction d'un impôt négatif sur le revenu (cf. Gerhardt/Weber 1984, pp. 39 s.). Durant la course à la présidence de 1972, le candidat démocrate McGovern s'érige en ardent défenseur du modèle de l'allocation universelle (McGovern 1972). En 1968, le gouvernement américain lance quatre projets pilotes d'envergure qui donnent lieu à une foule de publications scientifiques sur les effets produits par l'INR (principales études d'ensemble: Danziger et al. 1981, Robins 1985). À la suite des expériences réalisées dans ce domaine, l'idée d'un impôt négatif sur le revenu généralisé est abandonnée. Au cours des années 70, l'INR est toutefois partiellement introduit sous la forme de crédits d'impôt, à commencer par le «Earned Income Tax Credit» (EITC), que Ronald Reagan instaure tout d'abord en Californie avant de l'étendre à l'ensemble du pays en 1982. Considérablement élargi par Bill Clinton en 1993 c'est aujourd'hui le plus vaste programme américain en matière de redistribution pour les personnes en âge de travailler.

Si, en Grande-Bretagne, le débat s'apparente de près à celui des Etats-Unis, les discussions autour du RMG en **Europe** ont emprunté une voie très différente. Le Danemark, l'Allemagne et les Pays-Bas sont les premiers à instituer un droit garantissant un revenu minimum, au début des années 70, suivis par la Belgique en 1974 («Minimex»), puis par le Luxembourg et la France dans les années 80.

Tableau 1: Garantie de ressources minimales pour les personnes en âge de travailler dans certains pays d'Europe

	Prestations	Principes de base	Bénéficiaires	Détermination des montants	Disposition au travail	Mesures d'intégration
Allemagne	Garantie du minimum vital	Subsidiarité, octroi en fonction des besoins, allocation différentielle, droit non discrétionnaire	Individus ou conjoints dépendants	Taux standard calculés en fonction des dépenses et déterminés sur la base de statistiques	Nécessité d'accepter un travail convenable	En cas d'activité lucrative, prise en compte partielle des allocations et du revenu. Création d'opportunités de travail, conseil, encadrement.
Belgique	Garantie du minimum vital	Subsidiarité, octroi en fonction des besoins, allocation différentielle, droit non discrétionnaire	Individus ou couples mariés vivant en ménage commun	Analogue au calcul du revenu garanti pour les personnes âgées	À prouver, par les deux conjoints pour les couples mariés	Prise en compte partielle du revenu en cas d'activité lucrative
Danemark	Mesures d'activation et/ou prestations pécuniaires en l'absence de ressources suffisantes	Subsidiarité, allocation différentielle, droit avec un élément discrétionnaire	Individus, couples mariés (les enfants disposent d'un droit individuel)	De 60 à 80 % des prestations versées en cas de chômage	Apport de la preuve d'une recherche d'emploi active, par les deux conjoints pour les couples mariés. Programmes de travail	Recyclage, entraînement au travail, formation, etc.
France	Garantie du minimum vital	Subsidiarité, octroi en fonction des besoins, allocation différentielle, droit non discrétionnaire	Individus, compte tenu de la situation du ménage	Montants fixés par le gouvernement	Acceptation des mesures de formation, d'occupation ou d'intégration	Mesures d'intégration; en cas d'activité lucrative, prise en compte partielle des allocations et du revenu. Versement unique aux personnes se lançant dans une activité indépendante
Irlande	Allocation hebdomadaire de base pour couvrir les besoins vitaux	Subsidiarité, octroi en fonction des besoins, allocation différentielle, droit avec un élément discrétionnaire	Individus, suppléments en fonction de la situation du ménage	Montants fixés par le gouvernement	Seulement pour personnes exerçant une activité lucrative; les chômeurs ont droit à d'autres prestations.	Soutien déterminant aux chômeurs de longue durée qui se lancent dans une activité indépendante. Programmes d'occupation communaux, entraînement au travail,
Italie	En partie transferts en faveur de catégories de citoyens disposant d'un revenu inférieur au minimum vital	Subsidiarité, octroi en fonction des besoins, allocation différentielle, droit non discrétionnaire	Individus	Réglementations régionales	Obligation de participer à des mesures visant à améliorer la situation personnelle	Mesures de formation, en particulier pour les femmes et les jeunes
Pays-Bas	Assistance financière aux personnes disposant d'un revenu inférieur au minimum vital	Droit légal, normes nationales	Individus, couples vivant en ménage commun	Taux standard lié au salaire minimum net	Obligation de rechercher un emploi et d'être inscrit en tant que chômeur	Plan d'action individuel déterminant les mesures d'intégration. En cas d'activité lucrative, prise en compte partielle du revenu
Royaume-Uni	Programmes de crédits d'impôt pour les personnes qui ne travaillent pas à plein temps et qui ont de bas revenus	Allocation différentielle	Individus ou ménages	Montants fixés par le gouvernement	Prise en charge des chômeurs par l'assurance ad hoc, et non par l'aide sociale	Prise en compte partielle du revenu de l'activité lucrative. Programme d'intégration pour les personnes élevant seules leurs enfants. Poursuite du versement pendant 14 jours après le début de l'activité lucrative

	Prestations	Principes de base	Bénéficiaires	Détermination des montants	Disposition au travail	Mesures d'intégration
Suède	Couverture des besoins vitaux	Subsidiarité, droit subjectif	Individus, compte tenu de la situation du ménage	Montants en partie fixes et en partie relevant de la compétence des communes	Obligation de rechercher un emploi en permanence	Mesures actives en vue d'une intégration dans le marché du travail

Source: MISSOC (Système d'information mutuelle sur la protection sociale dans les Etats membres de l'UE et de l'EEE), état 2001

En 1992, l'Union européenne (UE) adopte une recommandation à l'intention de ses Etats membres pour qu'ils votent une réglementation dans ce sens³ (Guibentif et al. 1997).

Depuis lors, les Etats membres font converger leurs politiques : les pays du sud ont instauré des systèmes de RMG donnant droit à une aide dans les situations de détresse. Quant aux pays qui appliquaient déjà des modèles de garantie du minimum vital (Belgique, Danemark et Pays-Bas), ils accompagnent de plus en plus souvent leurs programmes de mesures d'intégration à l'image du revenu minimum d'insertion (RMI) français (Paugam 1999, pp. 25 ss.). Le **tableau 1** donne un aperçu des systèmes en vigueur dans certains pays d'Europe.

Consciente qu'il est désormais impératif d'aborder de concert la question de la protection sociale, en raison de l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, de l'Union monétaire et de la stratégie commune pour l'emploi lancée antérieurement, la Commission européenne a proposé, en juillet 1999, une «Stratégie concertée pour moderniser la protection sociale» (COM[99]347). Cette résolution fixe notamment les objectifs suivants: «rendre le travail plus avantageux et fournir un revenu sûr» et «promouvoir l'intégration sociale» (Commission UE 2000b: Rapport sur la protection sociale en Europe 1999). Le RMG doit donc revêtir la forme de prestations octroyées en fonction des besoins selon le principe de subsidiarité.

Cependant, tant la tournure prise par les débats que les solutions proposées varient d'un pays à l'autre. En **Grande-Bretagne** par exemple, la stratégie sociale du New Labour se fonde essentiellement sur les incitations au travail. Les programmes des néo-travailleurs font ainsi la part belle aux crédits d'impôt (comme le «Working Families Tax Credit»). En **Allemagne**, des discussions ont lieu dans les années 80 : d'un côté, l'aile libérale conservatrice prône l'instauration d'un impôt négatif sur le revenu intitulé «Bürgergeld» (p. ex. Mitschke 1985); de l'autre, les écologistes développent des modèles de couverture de base visant à dissocier le revenu du travail et visant à introduire une allocation universelle (p. ex. Grözinger 1986, Beck 1999). Se démarquant de toutes ces propositions, les syndicats mettent au point un modèle d'assurance couvrant les besoins fondamentaux (cf. WSI 1987a et WSI 1987b). En outre, les subventions salariales («Kombilohn») suscitent de vives controverses durant les années 90, période marquée par la montée du chômage. En **France**, deux questions prédominent. La première concerne la relation entre couverture de base et travail. André Gorz, dont les opinions sont connues bien au-delà des frontières nationales, préconise tout d'abord la mise en œuvre d'un revenu minimum garanti lié à l'exercice d'activités aussi bien non rémunérées que rémunérées, ainsi qu'à la réduction massive de la durée de travail à l'échelle de la vie (Gorz 1983. Il convient cependant de relever que, entre-temps, Gorz a reconsidéré sa position et qu'il s'attache, dans ses publications les plus récentes, à défendre l'introduction d'une allocation universelle inconditionnelle (Gorz 2000). La seconde question au cœur des débats politiques en France est celle de l'exclusion. Introduit en 1988, le «revenu minimum

³ Recommandation du Conseil du 24 juin 1992 portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale (92/441/CEE)

d'insertion» (RMI) associe la garantie d'un revenu minimum à des mesures d'intégration actives, qui ne répondront toutefois pas aux attentes. Le RMI donne lieu à de nombreuses publications qui tentent de faire le point (p. ex. Paugam 1993, 1998, 1999). Au Danemark, aux Pays-Bas et en Belgique, la question de l'instauration d'un revenu minimum garanti sous la forme d'une allocation universelle est très polémique.

En **Suisse**, la redécouverte de la pauvreté au cours de la seconde moitié des années 80 (Enderle 1987, Buhmann 1988) amorce la discussion sur la couverture du minimum vital. Depuis, nombre d'études sur la pauvreté (Leu/Burri/Priester 1997, Liechti/Knöpfel 1998, Streuli/Bauer 2001, etc.) ont révélé que ce phénomène touchait un nombre croissant de citoyens et que les personnes âgées ne constituaient plus le nœud du problème, vraisemblablement parce que l'AVS et les prestations complémentaires (PC) couvrent les besoins vitaux. La pauvreté touche désormais avant tout les personnes en âge de travailler et les enfants. Aussi les familles monoparentales, dont le parent est dans la grande majorité des cas une femme, sont-elles particulièrement exposées. À l'heure actuelle, les risques majeurs sont le chômage de longue durée, les bas salaires et les enfants à charge, tant il est vrai qu'il existe un décalage de plus en plus marqué entre le concept de «salaire du soutien de famille» suffisant pour entretenir l'ensemble du ménage et la réalité sociale d'aujourd'hui.

La montée du chômage au cours des années 90 met en évidence d'autres faiblesses du système social helvétique. Toujours plus nombreux, les chômeurs en fin de droit sont orientés vers l'aide sociale. Souvent dispensée à l'échelon des communes selon des réglementations cantonales, celle-ci n'est pas conçue pour répondre à la nouvelle donne. Les coûts augmentent de manière exponentielle, bien que le système dissuade beaucoup d'ayants droit. En effet, seule la moitié d'entre eux environ touchent des prestations de l'aide sociale (Leu et al. 1997), notamment en raison du recours aux membres de la parenté mieux lotis et de l'obligation de rembourser les prestations (OCDE 1999).

Au début des années 90 déjà, certains en Suisse demandent d'octroyer à tous les citoyens un revenu minimum en remplacement de l'aide sociale. En 1991, Caritas organise un séminaire spécialisé consacré à ce thème, le Parti socialiste suisse (PS Suisse) met sur pied un groupe de travail chargé de réfléchir au revenu minimum garanti, et des propositions de réforme sont élaborées dans le cadre d'un Programme national de recherche (PNR 29) et réunies en 1994 dans un recueil signé Fragnière/Sommer/Wagner (Wagner 1999, p. 157). Divers auteurs préconisent des modèles de revenu minimum garanti pour l'ensemble de la population: extension à tous les citoyens du versement des prestations complémentaires à l'AVS/AI (Enderle 1987), impôt négatif sur le revenu (p. ex. Parti écologiste suisse), modèle des trois cercles se substituant aussi bien à l'aide sociale qu'aux assurances sociales et faisant de la couverture de base la priorité absolue (Rossi/Sartoris 1996). D'autres propositions équivalent à une garantie de couverture des besoins fondamentaux, comme celles présentées par Füglistaler/Pederghana (1993) pour une Suisse plus sociale en l'an 2000, ou encore celles de Gilliand (1990), inspirées du RMI français. S'inscrivent également dans ce courant de réflexion les modèles soumis par le PS Suisse (groupe de travail «Revenu minimum garanti» 1991, PSS 1996).

En 1995, le Département fédéral de l'intérieur publie un rapport concernant le développement futur des assurances sociales, dans lequel il s'interroge sur la pertinence de compléter – voire de remplacer – le système de sécurité sociale par une assurance de base (Département fédéral de l'intérieur 1995). Si les auteurs ne retiennent pas les modèles de l'impôt négatif sur le revenu et de l'allocation universelle, ils préconisent néanmoins l'étude d'une couverture de base fondée sur la notion de besoin pour certaines catégories de la population sur le modèle des prestations complémentaires et proposent d'examiner la

faisabilité de prestations de réinsertion. Il existe déjà à l'époque des projets d'assurance minimale destinée à certains groupes de personnes, en particulier les enfants (p. ex. Blattmann/Meier 1992; Spycher et al. 1995).

La notion de garantie de couverture des besoins fondamentaux est également reprise par les auteurs qui estiment que l'État social a déjà été trop mis à contribution. Les signataires du «Livre blanc» (de Pury, Hauser et Schmid 1995) en sont les exemples les plus typiques, puisqu'ils prônent une protection sociale se limitant au minimum vital et une garantie du maintien du niveau de vie par des assurances complémentaires privées.

Arguments avancés

Les principaux arguments sur lesquels se basent les concepteurs des différents modèles de RMG sont les suivants:

■ **L'argument de l'économie de marché** considère le revenu minimum garanti comme un moyen de couvrir les besoins vitaux plus efficace que les autres instruments de la protection sociale, en particulier parce que le RMG n'influe guère sur le comportement économique de ses bénéficiaires (maintien de l'incitation au travail par un niveau de couverture minimale plutôt bas et une prise en compte seulement partielle du revenu de l'activité lucrative).

■ **L'argument des droits de l'homme** estime que la garantie d'un minimum vital est un droit fondamental de la personne dont le respect est indispensable dans une société qui respecte l'être humain.

■ **L'argument de la société postindustrielle** part du principe que, en raison de l'accroissement constant de la productivité, les activités lucratives sont de moins en moins nombreuses. Dans cette optique, le revenu minimum garanti fait office de dédommagement pour la perte d'emploi, d'une part, et constitue une possibilité de financer des activités choisies par les personnes concernées, d'autre part.

■ **L'argument écologique** voit dans le revenu minimum garanti un moyen de dissocier le travail du revenu. Vouloir à tout prix, indépendamment de l'utilité réelle des biens produits, accroître sans cesse la production afin que tous aient un emploi à plein temps est en contradiction avec l'objectif du développement durable.

■ **L'argument de la répartition équitable** conduit à des résultats différents selon la conception de la justice qui sous-tend l'argumentation. Si celle-ci prend appui sur la théorie de John Rawls (1971), le revenu minimum garanti peut être un instrument judicieux pour faire progresser l'égalité sociale.

3.2 Problématique du revenu minimum garanti

Il importe, pour aborder avec méthode les questions portant sur le revenu minimum garanti, de définir les problèmes de base. Comme le montre l'**Illustration 1**, à la page suivante, les **problèmes de départ** décrits dans la bibliographie présentent une grande hétérogénéité, qui se répercute sur les **objectifs**. À titre d'exemple, face au manque d'efficacité et de transparence de la sécurité sociale, aux inquiétudes quant à son financement et à l'exacerbation de la concurrence, les objectifs prioritaires doivent être les suivants: simplifier les procédures administratives, réduire le nombre de personnes dépendantes de l'aide sociale (mot clé: «workfare») et offrir une certaine sécurité aux personnes dont l'emploi est désormais plus précaire. Si l'on traite la question sous l'angle de la nouvelle pauvreté, il s'agit en premier lieu de mieux garantir le minimum vital. Pour répondre au problème du chômage de longue durée et à la crainte de le voir perdurer en raison d'un tournant structurel entraînant la fin de la société du travail, le RMG doit compenser le manque d'activités lucratives et rendre possible une dissociation entre travail

et revenu, voire contribuer à créer un «secteur quaternaire» englobant des activités d'utilité sociale. Autres problèmes, autres objectifs: si l'on prend l'inégalité face au travail et au salaire, le RMG devrait permettre de redistribuer le travail entre les sexes et de rendre la protection sociale plus équitable. Du point de vue écologique, le RMG aurait pour objectif d'encourager l'activité en petits réseaux, considérée comme favorable sur le plan du développement durable. Les explications ci-après montrent que, en raison de leur pluralité, les objectifs peuvent se révéler contradictoires.

Les problèmes de départ et les objectifs influencent également le choix des **modèles**. Si le but premier est de permettre à un maximum de bénéficiaires de transferts sociaux de retrouver une activité lucrative, les modèles préconisant des incitations positives au travail auront la priorité, même s'ils ne satisfont pas aussi bien à l'exigence de la couverture du minimum vital. À l'inverse, si l'on estime que les fluctuations conjoncturelles de courte durée n'ont guère d'impact sur un chômage de type structurel, on ne cherchera pas à augmenter le nombre des personnes travaillant dans des conditions précaires, mais mettra l'accent sur le filet de sécurité et l'intégration des personnes sans activité lucrative.

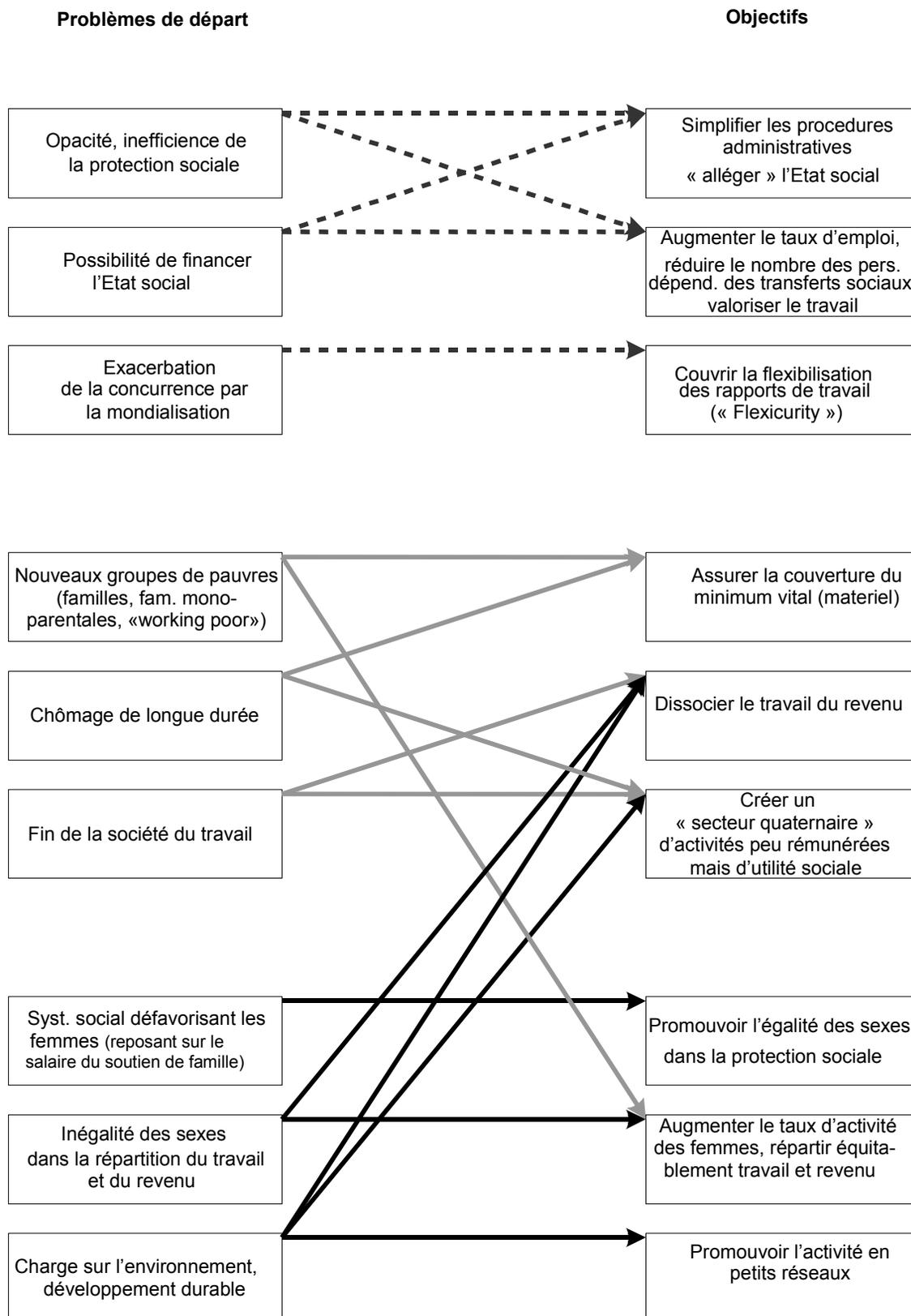
Le présent document s'attarde plus particulièrement sur six concepts de base (pour la définition des notions utilisées, voir chapitre 2): l'impôt négatif sur le revenu (INR), le crédit d'impôt, la subvention salariale, l'allocation universelle, la garantie des besoins fondamentaux et le revenu minimum d'insertion. Chaque modèle a des caractéristiques très différentes, en fonction de la réponse apportée aux questions de base suivantes:

- **Lien avec les assurances sociales:** Un revenu minimum garanti doit-il remplacer ou compléter le système d'assurance sociale en vigueur?
- **Lien avec l'aide sociale:** L'aide sociale est-elle encore nécessaire ou sera-t-elle remplacée par un revenu minimum garanti?
- **Ayants droit:** Un revenu minimum garanti doit-il être versé à l'ensemble de la population ou seulement à certaines catégories de celle-ci?
- **Droit aux prestations:** Ce droit doit-il s'appliquer aux individus ou aux ménages?
- **Conditions d'octroi:** Le droit au revenu minimum garanti doit-il être assorti de conditions? Faut-il, par exemple, avoir épuisé toutes les autres sources de financement (principe de subsidiarité), ou encore prouver sa volonté de travailler ou de participer à des mesures de réinsertion?
- **Montant des prestations du RMG:** Le niveau de la couverture de base doit-il être bas (égal, voire inférieur à la couverture du minimum vital au sens physique du terme) ou élevé (en fonction d'un minimum socioculturel)?
- **Incitation au travail:** Faut-il encourager ou, au contraire, réduire les incitations au travail?
- **Coûts:** S'agit-il en priorité de circonscrire les coûts autant que faire se peut ou est-il possible d'envisager des coûts plus élevés et de meilleures prestations?
- **Financement :** A quelles sources de financement faut-il puiser?
- **Mesures d'accompagnement:** Le programme d'une couverture de base financière doit-il être accompagné d'autres mesures (mesures de réinsertion, redistribution du travail)?

Les objectifs, modèles et principes mettent en évidence les problèmes à résoudre lors de la mise au point d'un modèle. Ces problèmes ont servi de **critères** pour établir la structure thématique de la recherche bibliographique, en particulier dans le chapitre 5 (voir **Tableau 2**).

- Le modèle permet-il réellement de réduire la pauvreté (effectivité)?
- Quels effets le modèle produit-il sur le marché du travail?
- Quelle est son influence sur la répartition du travail et du revenu?

Illustration 1: Problèmes de départ et objectifs du revenu minimum garanti



- Les objectifs peuvent-ils être réalisés à des coûts avantageux (efficacité)?
- Quelles autres modifications du comportement le modèle induit-il?
- Quelles sont ses conséquences macroéconomiques?
- Qu'en est-il de la faisabilité du modèle d'un point de vue financier, selon le montant du RMG choisi?
- Le modèle est-il compatible avec les institutions en place?

Tableau 2: Critères

Thèmes	Indicateurs
Réduction réelle de la pauvreté (efficacité)	Taux de pauvreté Minimum vital Besoins particuliers Adéquation cible-bénéficiaires Synchronisation besoins-versement Trappe de pauvreté
Réalisation avantageuse en termes de coûts (efficacité)	Précision du ciblage Charge administrative Productivité de l'ensemble de l'économie
Effets sur le marché du travail	Offre de travail Demande de travail Flexibilisation des rapports de travail
Influence sur la répartition du travail et du revenu	Rapports entre les sexes Relations familiales Exclusion et intégration Activités d'utilité sociale
Autres modifications du comportement	Formation Responsabilisation, esprit d'entreprise Stabilité du mariage Taux de natalité Mobilité géographique
Conséquences au niveau macroéconomique	Salaires Consommation Redistribution Stabilisation, filet de sécurité face aux mutations structurelles (mondialisation, intégration européenne) Investissements
Montant du RMG et faisabilité (point de vue financier)	
Compatibilité avec les institutions en place (assurances sociales, aide sociale, système fiscal)	

3.3 Méthodes

Les auteurs de la littérature scientifique dépouillée traitent les questions que nous venons de survoler à l'aide de méthodes diverses et variées. Schématiquement, on peut dégager trois types de démarches.

Réflexions théoriques sur la qualité

Les réflexions théoriques sur la qualité se subdivisent à leur tour en trois sous-groupes:

■ **Réflexions fondées sur la théorie microéconomique:** Dans ce contexte, les situations présentées par les auteurs sont souvent simplifiées à l'extrême (p. ex. diagramme simple revenu/loisir). De ce fait, si l'on est en mesure d'identifier de grandes tendances en termes de conséquences, il n'est pas possible de tirer des conclusions fiables sur le comportement réel. Ce problème est abordé du point de vue de la réaction de l'offre de travail (section 5.3).

■ **Réflexions fondées sur des relations théoriques:** L'application des modèles de RMG dépend en partie de rapports entre différents paramètres. Le lien entre la garantie de base, le taux d'imposition négatif marginal et le point d'équilibre, étudié à la section 4.1 (impôt négatif sur le revenu) est par exemple important.

■ **Réflexions fondées sur des considérations générales de plausibilité:** Ce type de réflexions joue notamment un rôle lorsque l'on sort du cadre strict du modèle considéré. À titre d'illustration, la réflexion peut déboucher sur le constat qu'un revenu minimum garanti ne saurait, à lui seul, empêcher la pauvreté puisque, dans maintes situations particulières, un revenu minimum vital forfaitaire ne suffirait pas à couvrir les dépenses nécessaires pour vivre.

Résultats empiriques

Une certaine prudence s'impose face aux réflexions théoriques. Les modèles doivent donc être soumis à une évaluation. Il peut être indiqué de procéder à une **comparaison avant-après**, qui donne cependant des résultats sujets à caution, toutes choses n'étant pas égales par ailleurs. Cette évaluation peut également se fonder sur des **expériences sociales** à proprement parler, permettant d'analyser les conséquences dans un contexte clairement défini. Concrètement, il s'agit d'observer simultanément un groupe expérimental (sur lequel le modèle est appliqué) et un groupe dit de contrôle (qui reste soumis aux conditions antérieures au modèle). Aux Etats-Unis, quatre grands projets pilotes d'impôt négatif sur le revenu ont été menés entre 1969 et 1980: 1. New Jersey/Pennsylvanie, 2. Iowa/Caroline du Nord, 3. Gary (Indiana) et 4. Seattle/Denver. Weber (1991) fournit un résumé ces expériences qui comprenaient chacune entre 800 et 4800 participants. En moyenne, le minimum vital avait été déterminé sur la base du seuil de pauvreté (9255 USD/an en 1981) et un taux d'imposition négatif, établi à 50 %, avait été utilisé.

La prudence est cependant de mise quant aux résultats de telles expériences (Weber 1991, pp. 64 s.): étant donné qu'elles sont menées sur une période limitée (souvent trois ans), on ne peut pas se fier sans autres à leurs résultats pour savoir ce qu'il adviendrait si les modèles en question étaient introduits de manière définitive. En outre, les résultats sont indissociablement liés à des facteurs d'ordre culturel (des différences notables ont par exemple été observées entre les différents groupes ethniques étudiés). Aussi les enseignements tirés des projets américains ne peuvent-ils pas être purement et simplement transposés dans les pays européens.

Simulations

Il est possible de simuler les effets induits par les différents modèles à l'aide de schémas théoriques et de paramètres de comportement tirés des observations empiriques. Ces simulations peuvent s'appuyer aussi bien sur de simples calculs ad hoc que sur des opérations complexes effectuées par ordinateur. Mais comme ces mises en situation doivent se fonder sur les deux méthodes précédentes (théorie micro-économique et résultats empiriques), leurs résultats doivent être considérés avec la même prudence.

4 Les principaux modèles et le cadre dans lequel ils s'inscrivent

Le présent chapitre présente la littérature consacrée aux effets des principaux modèles, à savoir l'impôt négatif sur le revenu, le crédit d'impôt, la subvention salariale, l'allocation universelle, la garantie des besoins fondamentaux et le revenu minimum d'insertion. Dans la mesure du possible, il est tenu compte des aspects financiers. Les avantages et les inconvénients des différents modèles sont exposés dans le chapitre 5.

4.1 L'impôt négatif sur le revenu

Le concept d'impôt négatif sur le revenu (INR) suppose l'existence d'un système d'impôt sur le revenu. La caractéristique fondamentale de ce concept consiste à étendre le barème fiscal aux classes de revenu les plus basses, ce qui entraîne une inversion des transferts financiers dès le moment où un niveau de revenu déterminé (point d'équilibre) n'est pas atteint (flux de l'État aux contribuables): toute personne touchant un revenu supérieur à ce niveau paie un impôt, toute personne dont le revenu est inférieur reçoit de l'argent. Les revenus propres dont le montant est inférieur au point d'équilibre ne sont pas pris en compte intégralement afin de maintenir l'incitation au travail. Du point de vue des effets, l'impôt négatif sur le revenu est un paiement direct de l'État à certains ménages en fonction du revenu autonome. Pour Leu/Eisenring (1998), l'impôt négatif sur le revenu doit viser les trois objectifs suivants: lutter contre la pauvreté, inciter davantage au travail que le système d'aide sociale traditionnel et avoir une meilleure efficacité en termes de coûts.

Le fonctionnement de l'impôt négatif sur le revenu est dépeint de manière circonstanciée dans diverses publications. On trouvera d'excellentes contributions notamment chez Gerhardt/Weber (1984), Milano (1989), Weber (1991) Leu/Eisenring (1998), Mitschke (2000, pp. 52 ss.).

Le **montant transféré (T)** est égal à la différence entre la **garantie de base (G)** et le **revenu autonome (A)** multiplié par le **taux d'imposition négatif (t)**:

$$T = G - t \cdot A \quad (1)$$

D'une manière générale, la garantie de base est fixée en fonction des ménages (cf. Parker 1993). À partir de l'équation de départ (1), il est possible de calculer le **point d'équilibre (B)** à partir duquel le droit à des versements de soutien prend fin, c'est-à-dire le niveau auquel le montant transféré T est égal à zéro. C'est le cas lorsque le revenu autonome A correspond à G/t :

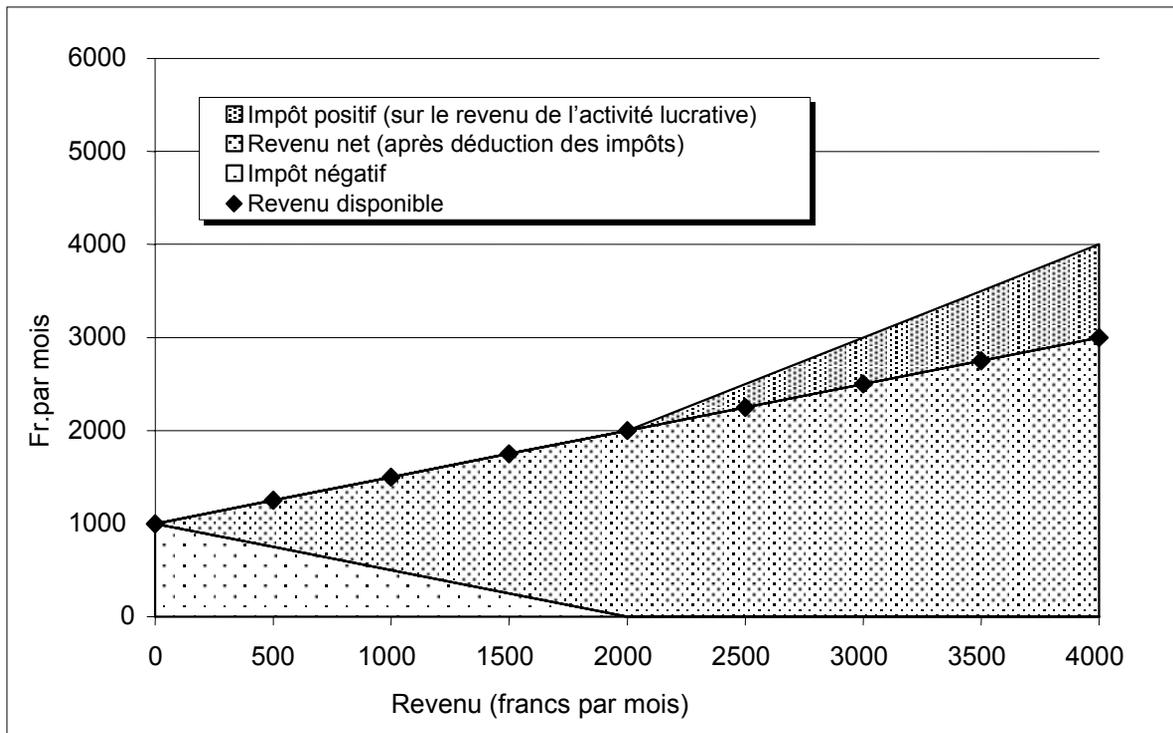
$$T = 0 \quad \rightarrow \quad A = G/t = B \quad (2)$$

Les ménages sont imposés dès lors que leur revenu dépasse le point d'équilibre. Le taux d'imposition dans le cadre de l'impôt (positif) normal peut être déterminé indépendamment des paramètres dont il a été fait état.

L'impôt négatif sur le revenu représente un calcul net : le volume de redistribution brut est abaissé au niveau du volume de redistribution net. Pour les tenants de ce modèle, l'un de ses principaux avantages est qu'il permet de couvrir automatiquement le minimum vital pour tous moyennant un volume de redistribution réduit au minimum (et, par conséquent, une intervention minimale dans l'économie de marché) (p. ex. Van Parijs 1989).

L'**illustration 2** ci-après explique le fonctionnement de l'impôt négatif sur le revenu à l'aide d'un exemple chiffré simple.

Illustration 2: Exemple chiffré du fonctionnement de l'impôt négatif sur le revenu



Données de base: garantie de base de 1000 francs; taux d'imposition négatif de 50 %; taux d'imposition positif de 50 %; point d'équilibre fixé à 2000 francs
Graphique élaboré par les auteurs

Pour permettre de lutter efficacement contre la pauvreté, la garantie de base G doit être suffisamment élevée pour que les personnes puissent vivre dignement. Le taux d'imposition négatif t doit être établi à un niveau aussi bas que possible si l'on entend inciter les personnes au travail. Quant au point d'équilibre B , il convient de le maintenir à un plancher aussi modeste que faire se peut afin que les coûts de l'impôt négatif ne soient pas trop élevés. L'équation (2) fait clairement ressortir le dilemme politique fondamental que pose un impôt négatif sur le revenu (Leu/Eisenring 1998, p. 440). Dans l'hypothèse où l'on vise une garantie de base élevée (par exemple $G = 3000$) moyennant un coût raisonnable (par exemple $B = 3500$), l'incitation au travail sera faible ($t = B/G = 0,86$). Si l'objectif est une garantie de base élevée ($G = 3000$) associée à une incitation au travail forte ($t = 0,2$), le programme se révélera extrêmement onéreux ($B = G/t = 15\ 000$). Enfin, si l'on souhaite que les coûts ne soient pas trop conséquents ($B = 3500$) et que l'incitation au travail soit importante ($t = 0,2$), la garantie de base ainsi obtenue sera plutôt faible ($G = t*B = 700$). Les trois objectifs sont incompatibles (Leu/Eisenring 1998, p. 440).

Le nombre de personnes appartenant aux classes de revenus situées tout en bas de l'échelle est faible, et plus on s'approche des classes de revenus moyennes, plus leur nombre augmente. De ce fait, les coûts d'un programme d'INR augmentent à un rythme plus que proportionnel à mesure que le point d'équilibre s'élève. Etant donné que le nombre de contribuables nets diminue, le problème des coûts devient rapidement un problème majeur dans les programmes d'INR (Milano 1989, Meinhardt et al. 1994). C'est pourquoi, après avoir passé pour un instrument miracle, l'impôt négatif a finalement été considéré d'un oeil beaucoup plus critique (Leu/Eisenring 1998, p. 439). D'ailleurs, aucun pays n'a opté pour l'INR comme instrument universel de politique sociale.

Dans la littérature récente, on trouve toutes sortes de modèles que Barr (1998) appelle des modèles INR «small scale» et Mitschke (2000, p. 47 ss), des modèles INR de type «poverty gap». L'objectif de ces modèles n'est plus d'assurer le minimum vital, mais de résoudre en partie les problèmes de pauvreté. Ce type de modèles est surtout discuté aux États-Unis dans le but de maintenir l'incitation au travail.

4.1.1 Le débat à l'échelle internationale

Le remplacement de la protection sociale par un modèle d'impôt négatif sur le revenu a été à l'ordre du jour essentiellement aux **États-Unis** où, dans les années 70, quatre projets pilotes ont été réalisés dans ce domaine. Ceux-ci prévoyaient un niveau de protection sociale relativement bas (entre 75 et 100 % du seuil de pauvreté) ; le taux d'imposition négatif s'établissait à 50 % en moyenne. Différentes estimations des coûts qu'occasionnerait une réforme INR applicable à l'ensemble du pays ont été effectuées selon une méthode de simulation fondée sur des microdonnées (Gerhardt/Weber 1984, pp. 44 s.). Keely et al. (1978) ont montré que la solution la plus chère (taux d'imposition à 50 %, garantie de base = seuil de pauvreté = 5000 USD par an pour une famille de quatre personnes en 1974) aurait entraîné des surcoûts considérables, tandis que la solution la plus avantageuse (taux d'imposition à 70 %, garantie de base = moitié du seuil de pauvreté) aurait permis de réaliser des économies par rapport au système en vigueur à l'époque. Selon Betson et al. (1981) un programme d'INR serait beaucoup plus onéreux que les mesures qu'il remplacerait. Les expériences sociales n'ont pas été transformées en programmes permanents et l'idée d'étendre le projet à tout le pays a été abandonnée.

En **Allemagne**, le modèle d'INR le plus discuté est celui du «Bürgergeld», ainsi nommé par Mitschke. Dans son étude de 1985, celui-ci envisage une garantie de base échelonnée en fonction du type de ménage, égale en moyenne à 7000 DEM par année en 1982. Seuls 50 % des revenus inférieurs à la garantie de base sont pris en compte afin de maintenir l'incitation au travail. Au-dessus du point d'équilibre, les revenus sont soumis à un taux d'imposition uniforme de 30 %. De l'avis de Mitschke, ce système n'entraînerait pas d'augmentation des dépenses de l'État. Dans la proposition de base, le «Bürgergeld» regroupe l'aide aux chômeurs, l'aide sociale, les subventions au logement, les aides étatiques au financement des études («BaföG»), les allocations pour enfants, les allocations pour tâches éducatives et les revenus non imposables. Au début des années 90, le concept du «Bürgergeld» est repris par des associations proches de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU). En 1994, la CDU prévoit l'intégration d'un système de transfert fiscal et social dans son programme de base, suivie par le parti libéral démocrate (FDP) en 1997. Même la Fondation Friedrich Ebert, pourtant proche des milieux syndicaux, soutient le modèle préconisé par Mitschke (1998); estimant toutefois qu'il n'est présentement pas applicable pour des raisons politiques, la fondation allemande soumet d'autres propositions de réforme de la couverture sociale de base.

On trouve un bon aperçu des différentes formules d'impôt négatif sur le revenu proposées en Allemagne chez Kaltenborn (1998, 2000) ainsi que chez Gern (1999), Becker (1995) et Trapp/Bach (1999). Les discussions sur les divers modèles sont réunies dans un recueil édité par la Ludwig-Erhard-Stiftung (1996); elles sont également relatées par Krause-Junk (1997), Meinhardt et al. (1996), Offermann (1997) et Pelzer (1996).

Les estimations de coûts des différents modèles sont elles aussi diverses et variées. Dans un ouvrage extrêmement bien documenté et étayé, Meinhardt et al. (1994) font état des problèmes d'ordre pratique qui surgiraient si l'impôt négatif sur le revenu était lié au système fiscal en vigueur. Relever le seuil d'imposition alors appliqué à la hauteur du point d'équilibre entraînerait des pertes fiscales considé-

rables, nettement plus élevées que les dépenses qui seraient nécessaires pour les versements de l'INR. Se fondant sur les modèles fiscaux établis par le Deutscher Institut für Wirtschaftsforschung (DIW), les auteurs estiment qu'un impôt négatif sur le revenu coûterait entre 65 et 170 milliards de DEM nets (pour 1995), soit de 2 à 5,5 % du produit intérieur brut, selon la solution considérée. Dans son analyse comparative de 1995, Becker parvient à la conclusion que les évaluations effectuées précédemment ne fournissent pas de réponse claire, les divers pronostics tablant aussi bien sur un statu quo budgétaire que sur une lacune de financement de 20 à 30 % des recettes des impôts sur le salaire et sur le revenu. Si l'on revoit à la baisse les hypothèses trop optimistes, on constate que le modèle du «Bürgergeld» est passablement onéreux et que, par conséquent, il se traduit par des dépenses supplémentaires plutôt que par des économies s'il entend garantir un minimum vital. Quant à Gern (1999), il préconise de lier le versement de l'INR à un examen d'indigence, procédé qui, selon lui, permettrait de réaliser une réduction très nette des coûts. Des simulations montrent selon lui que nombre de personnes qui n'en auraient pas besoin auraient droit à un transfert. Il est d'avis que l'introduction du «Bürgergeld» ne pourrait être financièrement avantageuse que si le minimum vital n'est pas garanti dans tous les cas. De son côté, Kaltenborn (1999, p. 182) estime que l'introduction d'une couverture de base par le biais d'un impôt négatif sur le revenu engendrerait un surcoût supérieur à 17 milliards de DM dans le cas où l'on opérerait pour une solution liée à un examen d'indigence, solution qu'il qualifie de fiscalement économique.

4.1.2 Le débat en Suisse

S'agissant de la Suisse, on trouve dans la littérature quelques propositions relatives à un impôt négatif sur le revenu:

■ **Rossi** (1991a) trace les grandes lignes d'un modèle de revenu minimum vital différencié. Il fixe, pour 1982, un revenu minimal disponible de 13 900 francs par an pour une personne seule (soit un montant qui correspond au revenu assuré par les prestations complémentaires, y compris les allocations de loyer et de chauffage). Pour les bas revenus propres, il fixe le taux de l'impôt négatif à 75 % (soit un taux très élevé par rapport aux autres modèles). Il en résulte un point d'équilibre situé à 18 530 francs par an. Sur cette base, ce modèle d'INR coûterait au total, en 1982, 1630 millions de francs. Après correction de ce montant en raison d'une distorsion statistique, l'auteur parvient à un coût total de 1350 millions de francs, soit 0,7 % du produit intérieur brut. Rossi en conclut que les chiffres confirment la réponse intuitive selon laquelle un RMG pourrait être financé en Suisse sans grandes difficultés (Rossi 1991a, p. 101). De toute évidence, l'auteur ne prend en considération que les coûts qui concernent le versement du revenu à proprement parler, faisant l'impasse sur les pertes fiscales consécutives à l'alignement du seuil d'imposition sur le point d'équilibre. Si l'on en croit Meinhardt et al. (1994), les coûts globaux risqueraient en réalité d'être sensiblement plus élevés.

■ **Zweifel et al.** (1996, p. 143) préconisent eux aussi une compensation sociale par le biais d'un subventionnement ciblé en fonction des bénéficiaires et octroyé sous la forme d'un INR. Ce mécanisme permettrait aux plus pauvres de disposer du minimum vital tout en maintenant une incitation au travail, et serait facile à transposer dans la réalité. Les auteurs se montrent cependant prudents en ce qui concerne le financement d'un tel système, qui devrait faire l'objet de recherches plus poussées.

■ **Les Verts** sont le seul parti politique à proposer à long terme un RMG sous la forme d'un impôt négatif sur le revenu. C'est ce qui ressort du document «Transformer sans démanteler – Position des Verts sur le travail et la sécurité sociale» (2001). Le Parti écologiste suisse souhaite réunir les prestations complémentaires et l'aide sociale. Les revenus propres ne seraient comptés que pour moitié et exonérés

d'impôt jusqu'à hauteur du minimum vital. Les bénéficiaires de l'INR (à l'exception des personnes âgées, des invalides et des personnes en situation difficile) seraient toutefois contraints de fournir une contre-prestation allant des activités éducatives ou des tâches d'assistance à une activité lucrative (de substitution) proposée par un Office régional de placement, en passant par de la formation continue. Les personnes refusant de fournir une activité compensatoire toucheraient des prestations réduites. Les arguments en faveur d'un INR sont le maintien de l'incitation au travail, l'incitation à augmenter le nombre d'emplois peu rémunérés, ainsi que l'unification des prestations sociales et la simplification des procédures administratives.

Le Parti socialiste suisse et les syndicats rejettent l'idée d'un INR, de même que l'Union patronale suisse. Dans un communiqué de presse daté du 19 juin 1997, celle-ci dit en substance qu'elle considère le concept du revenu minimum garanti octroyé sur la base d'un impôt négatif sur le revenu comme dénué de sens, difficile à réaliser et susceptible d'ouvrir la porte à tous les abus. Le Parti radical-démocratique suisse (PRD), quant à lui, voit dans l'INR un moyen d'aider les travailleurs pauvres («working poor») et remet la question sur le tapis en mai 2000 (communiqué de presse du 25 mai 2000).

Le système fiscal suisse permettrait-il d'introduire un système de transfert des impôts? Wagner (1999, pp. 165 s.) en est convaincu, puisque les impôts sur le revenu sont prélevés aux échelons communal et cantonal, ceux-là mêmes qui sont compétents pour l'octroi des prestations d'assistance sociale. Plus dubitatifs, d'autres auteurs arguent que la multiplicité des régimes de déductions fiscales et les disparités cantonales faussent la notion de revenu.

4.2 Le crédit d'impôt

Les transferts versés sous forme de crédits d'impôt sont déduits de l'impôt sur le revenu, à l'instar de l'impôt négatif sur le revenu. Dans la littérature, la séparation entre les deux modèles n'est donc pas toujours très nette. Les crédits d'impôt sont souvent traités comme des INR partiels. Bien qu'ils présentent des points communs, les deux concepts de couverture de base affichent des disparités évidentes qui se répercutent sur leurs effets respectifs. Tout d'abord, l'interaction entre le crédit d'impôt et l'imposition positive est moins évidente que dans le cas de l'impôt négatif sur le revenu. Dans une certaine classe de revenus, les contribuables versent des impôts même s'ils peuvent prétendre à un crédit d'impôt. Ensuite, la plupart des programmes lient le droit aux prestations à l'exercice d'une activité lucrative minimale. Ainsi, les personnes qui ne touchent aucun revenu (durant une année entière) – les chômeurs, par exemple – ne peuvent bénéficier de cette prestation. Enfin, plusieurs modèles de crédit d'impôt renoncent sciemment à l'introduction d'une garantie de base et admettent un crédit d'impôt commençant à zéro dans la classe de revenus la plus basse, incitant ainsi très fortement les personnes concernées à exercer une activité lucrative. Le «Earned Income Tax Credit» (EITC), destiné aux familles à bas revenus aux États-Unis, est l'exemple le plus connu de programme de crédit d'impôt. Comme le montre l'**Illustration 3**, le montant du crédit d'impôt commence à augmenter dans une première classe de revenus (zone de phase-in). Dans la classe suivante, il demeure constant et, dans une classe supérieure (zone de phase-out), il recule de façon continue à mesure que le revenu progresse. D'autres programmes, comme le «Working Families Tax Credit» (WFTC) britannique, ne prévoient pas de zone de «phase-in», mais établissent le crédit d'impôt au-dessous de la zone de «phase-out» au niveau constant d'une garantie de base (**Illustration 4**).

Dans les faits, les crédits d'impôt sont plus répandus que l'impôt négatif sur le revenu. Ils servent au premier chef à lutter contre la pauvreté des «working poor». Burkhauser/Couch/Glenn (1996) avancent

que les crédits d'impôts atteignent les vrais travailleurs pauvres beaucoup plus sûrement que les salaires minima. Quelque 20 millions de ménages bénéficient de l'EITC américain, qui constitue le plus vaste programme de crédit d'impôt et représente un volume de transferts annuels d'environ 30 milliards de dollars. La représentation ci-après s'inspire de Leu/Eisenring (1998, pp. 451 ss), Werner (1999), Wilke (1999) et Bontout (2000). L'EITC vise notamment à relever le revenu des familles et des chefs de famille monoparentale disposant de bas salaires et à valoriser le travail («to make work pay») en vertu de l'orientation générale de la politique sociale étasunienne. L'EITC n'offre pas de couverture de base aux personnes qui ne touchent aucun revenu, ces dernières devant alors s'adresser aux programmes d'assistance sociale (limités dans le temps).

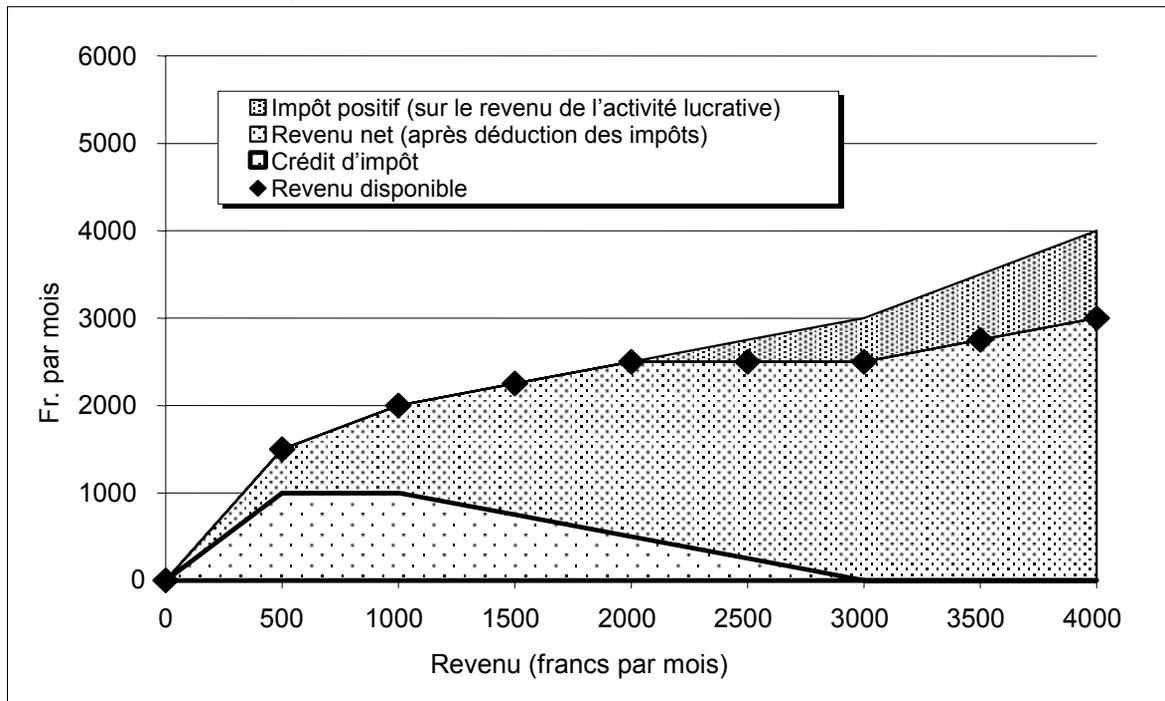
Comme dans les modèles d'INR, les ayants droit ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu lorsque celui-ci est inférieur à un certain montant; en revanche, ils touchent une allocation, à condition toutefois d'en faire la demande. Par rapport à l'INR, qui prévoit un versement automatique des prestations, c'est une différence fondamentale inhérente à la conception de tous les programmes de crédit d'impôt. Au vu des expériences menées aux États-Unis sur l'EITC, il ressort qu'une proportion relativement élevée d'ayants droit touchent les prestations, à savoir entre 66 et 85 % selon l'étude sur laquelle on se fonde (en Suisse: 66 % pour les prestations complémentaires à l'AVS/AI et près de 50 % pour l'aide sociale).

Le crédit d'impôt annuel maximal est de 3756 USD pour une famille avec deux enfants (données 2000). La zone de «phase-in» englobe les revenus annuels se situant entre 1 et 9720 USD. Dans cette tranche de salaires, le crédit d'impôt représente 40 cents par dollar gagné. Pour les revenus entre 9700 et 12 700 USD, le crédit d'impôt est plafonné à 3888 USD. Au-dessus de cette limite, il diminue de 21 cents par dollar supplémentaire touché (zone de «phase-out», et s'éteint à partir d'un revenu annuel de 31 152 USD. L'influence des crédits d'impôt sur l'offre de travail des bénéficiaires varie selon les zones: dans la zone de «phase-in», ils produisent les mêmes effets que les subventions salariales (voir plus loin). Dans la zone médiane, ils équivalent à un transfert forfaitaire indépendant du revenu. Dans la zone de «phase-out», enfin, où les montants transférés diminuent plus rapidement que le revenu n'augmente, les effets des crédits d'impôt sont comparables à ceux d'un impôt négatif sur le revenu. Quoi qu'il en soit, le bilan en termes d'offre de travail demeure incertain. On peut s'attendre à ce que les personnes exerçant déjà une activité lucrative réduisent leur nombre d'heures de travail afin de bénéficier du crédit d'impôt. S'agissant de l'EITC, 80 % des bénéficiaires touchent un revenu situé dans la zone de «phase-out» où le dilemme politique est le même que celui posé par l'INR (Leu/Eisenring 1998).

4.2.1 Le débat à l'échelle internationale

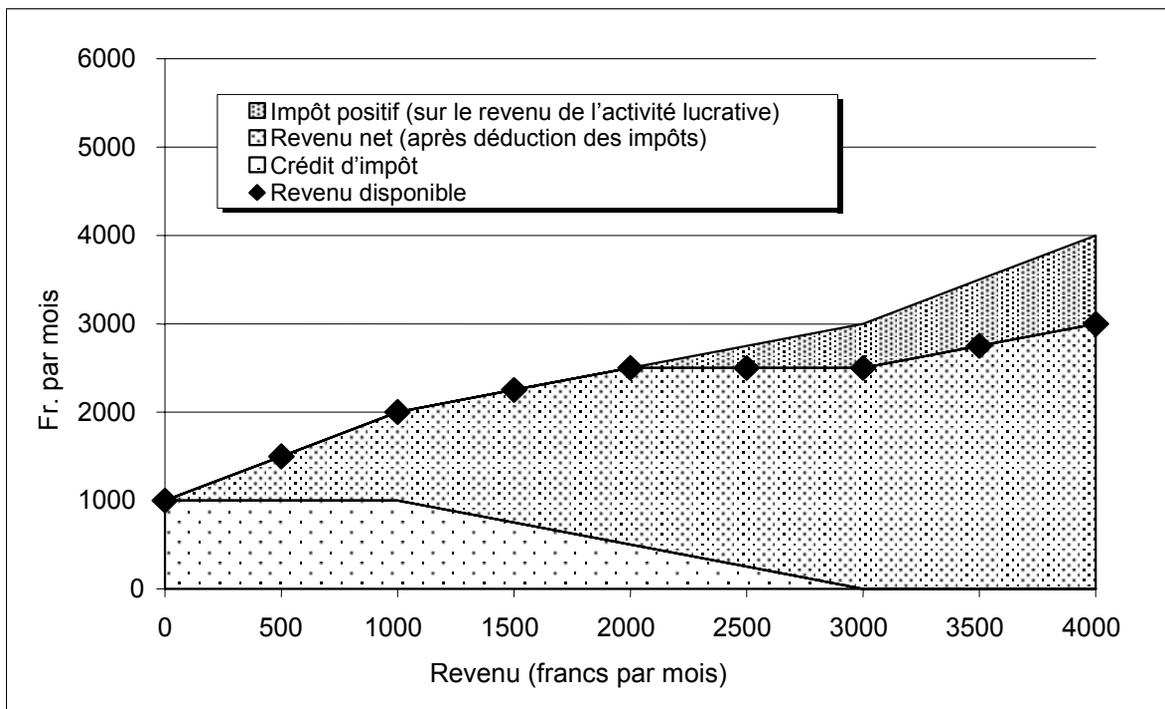
Aux **États-Unis**, le «Earned Income Tax Credit» est introduit en 1972 par Ronald Reagan en Californie, puis étendu à l'ensemble du pays en 1982. Onze ans plus tard, Bill Clinton élargit massivement ce programme, qui assure une part importante de la protection sociale des familles. Sur les 20 millions de ménages allocataires, plus de 16 millions sont des ménages avec enfants, dont 70 % des familles monoparentales. Les prestations sont prévues sur trois niveaux: ménages sans enfants (limite supérieure de revenu en 2000: 10 380 USD/montant maximal transféré: 353 USD), ménages avec un enfant (27 413 USD/2353 USD) et ménages avec deux enfants ou plus (31 152 USD/3888 USD). Les droits sont calculés à la fin de chaque année, mais les ménages avec enfants ont aussi la possibilité de toucher des versements anticipés d'une année; ainsi l'EITC est immédiatement disponible lorsque le revenu (considéré sur l'année entière) est inférieur à la limite précitée.

Illustration 3: Crédit d'impôt sur le modèle de l'EITC américain



Données de base: crédit d'impôt maximal de 1000 francs, phase-in pour les revenus entre 0 et 500 francs; phase-out pour les revenus entre 1000 et 3000 francs; taux d'imposition positif de 50 % (sur la part de salaire supérieure à 2000 francs); point d'équilibre (effet net nul) établi à 2500 francs
Graphique élaboré par les auteurs (sur la base des données de l'Institut der deutschen Wirtschaft 1998)

Illustration 4: Crédit d'impôt sur le modèle du «Working Families Tax Credit» britannique



Données de base: crédit d'impôt avec garantie de base de 1000 francs (sans phase-in); phase-out pour les revenus entre 1000 et 3000 francs; taux d'imposition positif de 50 % (sur la part de salaire supérieure à 2000 francs); point d'équilibre (effet net nul) établi à 2500 francs
Graphique élaboré par les auteurs (sur la base des données de l'Institut der deutschen Wirtschaft 1998)

Les programmes de crédit d'impôt existent surtout dans les pays anglo-saxons, mais pas uniquement. C'est ainsi qu'une étude de l'OCDE (1998) cite, outre l'EITC, six programmes de crédit d'impôt pour personnes exerçant une activité lucrative: le «Work Income Supplement» au **Canada**, le «Family Income Supplement» en **Irlande** (ouverture du droit à partir de 19 heures de travail hebdomadaires), le «Independent Family Tax Credit» en **Nouvelle-Zélande**, le «Working Families Tax Credit»⁴ en **Grande-Bretagne**, un crédit d'impôt pour salariés travaillant plus de seize heures par semaines en **Espagne**, ainsi qu'un crédit d'impôt pour les familles destiné aux personnes actives en **Italie**. Le crédit d'impôt existe également en **Australie** (population cible: les familles) et, depuis 1997, aux **Pays-Bas**, où il remplace une déduction fiscale pour les personnes dont le revenu se situe entre 70 et 130 % du salaire minimum (Mitschke 2000).

Il ressort de cette énumération que les crédits d'impôt sont souvent utilisés dans le cadre de la politique familiale. Selon Mendelson (2001), ils représentent à ce jour l'instrument clé de la protection sociale des familles dans les quatre pays qu'il a passés en revue (États-Unis, Grande-Bretagne, Canada et Australie). Certains d'entre eux ont aboli les allocations universelles pour enfants pour les remplacer par des crédits d'impôt plus élevés en faveur des familles à bas revenu. La redistribution horizontale fut donc réduite au profit de la redistribution verticale. Dans tous les États observés, les programmes ont été fortement consolidés au cours des deux dernières décennies. Mendelson n'a pas pris en considération le «Working Families Tax Credit» (WFTC) du New Labour britannique. Introduit en 1999 en remplacement du «Family Credit», ce programme a plus que doublé le nombre des ménages récipiendaires (qui sont passés de 600 000 à 1,5 million), mais reste néanmoins limité aux familles dont un des membres travaille au moins 16 heures par semaine. Le WFTC est couplé à une allocation pour charges éducatives, ce qui explique notamment pourquoi l'effet de redistribution est plus important que lors de l'application du «Family Credit». La procédure a aussi changé: les employeurs «paient» la bonification fiscale directement aux salariés, ce qui rend le système à la fois plus simple et plus efficace (Delarue 2000). Hyde/Dixon/Joyner (1999) brossent un tableau plus détaillé de la nouvelle politique sociale britannique.

4.2.2 Le débat en Suisse

En Suisse, divers auteurs ont élaboré des projets de crédit d'impôt s'intégrant dans la couverture sociale de base:

- **Blattmann/Meier** (1992) voient dans le crédit d'impôt (désigné ici par INR partiel) une possibilité de garantir le minimum vital aux enfants (en lieu et place des allocations pour enfants). Les auteures considèrent ce type de RMG pour enfants comme un instrument important pour rompre avec la notion de «salaire du soutien de famille», qui discrimine fortement les femmes dans le monde du travail.
- **Spycher et al.** (1995) proposent également un type de crédit d'impôt pour réformer le système de compensation des charges familiales. Leur modèle de «déduction fiscale» prévoit le versement d'une indemnité couvrant la totalité des coûts moyens occasionnés par les enfants aux ménages des classes les plus défavorisées, tandis que les familles disposant d'un revenu moyen ne pourraient prétendre à une telle prestation. Entre les deux niveaux de revenus, les transferts nets subiraient une diminution. Afin de garantir une efficacité et une efficacité optimales, il conviendrait d'assurer le financement de ce modèle par le biais des impôts directs et de transférer les prestations aux bénéficiaires sous la forme de déductions fiscales (versement de la différence éventuelle entre le crédit d'impôt et la dette fiscale) ou

⁴ Appellation depuis 1999, avant « Family Credit »

d'allocations pour enfants exonérées d'impôt. Pour 1994, les auteurs jugent que les coûts nets devraient atteindre entre 6 et 8 milliards de francs (contre environ 5 milliards de francs de coûts bruts pour le système actuel de compensation des charges familiales). Leu/Eisenring (1998, pp. 439 ss.) voient aussi dans ce modèle la solution la plus appropriée d'INR partiel en Suisse, du fait de la simplification des procédures administratives qu'il implique. En effet, les quelque 850 caisses de compensation familiale existant à ce jour pourraient être supprimées.

■ **Leu/Burri/Priester** (1997), auteurs d'une grande étude nationale sur la pauvreté, proposent d'accorder aux travailleurs pauvres des subventions salariales sous forme d'un crédits d'impôt, qu'ils considèrent comme l'instrument le plus approprié pour lutter contre ce type de pauvreté (p. 442).

■ Aymo Brunetti, responsable du Centre de prestations Analyses et politiques économiques du **Secrétariat d'État à l'économie (seco)**, et son collègue Eric Scheidegger ont demandé, dans un article paru dans la NZZ, que soit étudiée la possibilité d'introduire des compléments au salaire pour les «working poor» en lieu et place des salaires minima légaux (Eric Scheidegger, Aymo Brunetti: Einkommenszuschüsse statt Minimallöhne. Den «Working poor» soll geholfen werden – aber wie? NZZ du 24.5.2000). Selon eux, le «Earned Income Tax Credit» serait une mesure relativement efficace pour lutter contre la pauvreté, qui ne détournerait pas du travail. Certes, cette solution aurait des coûts pour l'État, à l'inverse du revenu minimum, mais les auteurs misent sur des économies possibles du côté de l'assurance-chômage. L'examen de ces modèles innovateurs pourrait avoir lieu à la condition que la quote-part de l'État reste inchangée. **Kappeler** (2001, p. 93) s'inscrit dans le même courant d'idées, puisqu'il voit dans le modèle américain du «Earned Income Tax Credit» un exemple à suivre par la Suisse. D'autres auteurs, à l'instar de Werner (1999) ou de Wilke (1999), doutent cependant de la possibilité d'un transfert de ces programmes dans des contextes européens. Les systèmes sociaux y étant moins archaïques, les effets de ces programmes seraient moins marqués tant pour ce qui est des incitations au travail que de la réduction de la pauvreté. D'ailleurs, les États européens garantissent déjà dans une large mesure un revenu minimum par le biais de l'aide sociale; pour inciter à exercer une activité lucrative, il faudrait instaurer une subvention salariale considérable qui serait, de ce fait, impossible à financer.

■ Le **Parti socialiste suisse** (PS Suisse 2001) exige que les déductions fiscales pour enfants soient converties en «bonifications fiscales» dans le cadre de la réforme de la répartition des charges familiales. Ces bonifications s'apparentent à des crédits d'impôt forfaitaires et indépendants du revenu; par rapport aux déductions fiscales actuelles, elles permettraient d'alléger davantage la charge financière des familles à bas revenu et moins celle des familles à revenu élevé. Dans une perspective de politique familiale à long terme, le PS Suisse vise à intégrer les bonifications fiscales dans une rente pour enfant (cf. sous-section 4.4.2).

Il existe une autre proposition, émise par Kirchgässner/Savioz (1995), pour un crédit d'impôt lié à l'AVS. Celle-ci ne sera pas approfondie ici.⁵

4.3 La subvention salariale

Parallèlement à la montée du chômage des années 90, le débat sur les modèles de couverture sociale de base s'étend aussi aux politiques de l'emploi et du marché du travail. Dans l'Europe entière, les chômeurs sont en majorité des personnes peu qualifiées. Selon l'analyse la plus courante, cette situation

⁵ Kirchgässner, G. ; Savioz, M. (1995) : Einheitsrente und Finanzierung über eine Energiesteuer: Mögliche Wege zur Reform der AHV, in : Aussenwirtschaft 50, pp. 519 à 542.

résulte d'une disparité croissante entre les coûts de main-d'œuvre découlant des conventions collectives et la contribution toujours plus élevée de l'employé à la productivité (Mitschke 2000, p. 17). Selon Mitschke, les mesures de qualification seraient d'une efficacité toute relative et, surtout, sans effets à court terme; aussi préconise-t-il des mesures de flexibilisation, de déréglementation et d'abaissement des salaires minima, en particulier dans le secteur des services. Aux yeux de l'auteur, cette solution permettrait de prévenir plutôt que de guérir et constituerait donc un moyen de lutter contre l'exclusion: si l'appareil fiscal assume le financement des transferts destinés à compléter les salaires, il financera le travail plutôt que le chômage, en admettant que le système mis en place soit approprié. (Mitschke 2000, p. 17)

Edmund Phelps (1997) propose une formulation beaucoup plus progressiste de la subvention salariale. Depuis les années 70, l'écart entre les salaires des travailleurs mal rémunérés et ceux des salariés de la classe moyenne s'est fortement creusé aux États-Unis. L'emploi des «simples» salariés est de moins en moins gratifiant et ceux-ci ne s'identifient plus à leur poste; le nombre de travailleurs diminue donc, un phénomène amplifié du fait de l'existence d'un droit à des prestations d'assistance. Tous les acteurs économiques paient très cher cet état de fait (recrudescence de la criminalité, toxicomanie etc.). Selon Phelps, seul un salaire respectable permet d'être conscient de sa valeur et d'assumer une responsabilité individuelle (1997, texte du rabat). Seulement, les connaissances et les capacités professionnelles ont aujourd'hui pris le pas sur le travail physique. Phelps est donc d'avis que le système économique et politique devrait garantir un salaire convenable aux salariés les moins productifs afin qu'ils puissent être partie prenante de la vie économique. À son avis, il faudrait donc établir un système de subventions échelonnées pour les entreprises qui emploient des personnes à bas revenu. Etant donné que le niveau des salaires progresserait si les entreprises employaient davantage de personnel à bas salaires, le programme pourrait s'autofinancer dans une large mesure. Il serait en outre possible de réaliser des économies dans le domaine de l'aide sociale, de la criminalité et de la couverture médicale, et d'augmenter les recettes fiscales.

Toutes les subventions salariales ont pour objectif de stimuler la demande de travail peu rémunéré au sein des entreprises, tout en élevant les revenus des salariés les moins payés et, partant, leur motivation à exercer une activité lucrative. Les subventions au salaire ne sont pas un revenu minimum garanti à proprement parler, mais une couverture de base qui intervient lorsque le revenu total est inférieur au minimum vital. Cependant, les subventions salariales ne s'attaquent pas à de nombreuses causes de pauvreté (familles nombreuses, chômage, familles monoparentales), ce qui rend nécessaire le maintien d'instruments complémentaires.

Ackerman/Alstott (1999) formulent des critiques à l'encontre de l'objectif même des subventions au salaire. S'agissant de Phelps, ils affirment que sa théorie vise surtout à créer des emplois à bas salaires et non pas à favoriser l'égalité des chances pour tous (p. 207). Mais c'est précisément l'inégalité des chances qui est au coeur du problème auquel s'attaque Phelps. Aussi, pour Ackermann/Alstott, les subventions salariales ne sont-elles qu'une forme de charité sécularisée (p. 207).

Les modèles de subventions salariales sont très différents les uns des autres. En Suisse, par exemple, l'usage qui veut qu'on améliore les bas salaires en versant des prestations d'aide sociale passe déjà pour un subventionnement du salaire. En outre, cette notion se confond souvent avec celle de crédit d'impôt. C'est ainsi que Leu/Burri/Priester (1997) proposent, pour la Suisse, l'introduction de compléments de salaire sous la forme d'un crédit d'impôt (voir plus haut), suggestion que nous ne traiterons pas ici. Les autres formes de subventions salariales décrites ci-dessous s'inspirent de Leu/Eisenring (1998, 447 à 459).

Une caractéristique importante de cette forme de prestations concerne le **destinataire de la subvention, à savoir l'employeur ou le salarié**. Si elle est versée à l'employeur, elle a pour vocation de faire grimper la demande de travail; si, à l'inverse, elle est payée directement au salarié, elle vise avant tout à stimuler l'offre de travail. Les subventions versées aux employés sont déterminées sur la base du salaire horaire ou du revenu du ménage; payées à l'employeur, elles ont pour base le salaire horaire ou mensuel, mais ne peuvent être liées à la situation du ménage. Dans les deux cas, les subventions peuvent être conçues et échelonnées de diverses manières.

Comme l'explique Mitschke (2000, pp. 445 ss), les subventions au salaire versées à l'employeur peuvent revêtir le caractère de compléments de salaire pour les branches ou les entreprises aux prises avec des difficultés économiques afin d'éviter des licenciements. Elles peuvent également être versées aux entreprises, lesquelles engagent en contrepartie des chômeurs et des bénéficiaires de l'aide sociale. C'est cette seconde solution que Mitschke désigne sous le nom de «Kombilohn».

Les effets des subventions salariales dépendent étroitement de l'élasticité de l'offre et de la demande de travail. Si la demande est relativement inélastique, une subvention au salaire n'aura guère d'influence sur l'emploi, mais débouchera sur la prise en charge par l'État d'une partie des coûts salariaux de l'entreprise. La conséquence indésirable de ce modèle qui pourrait inciter les employeurs à baisser les salaires constitue d'ailleurs l'un des désavantages les plus controversés des subventions salariales. D'aucuns redoutent également que la main-d'œuvre chèrement payée soit remplacée par des salariés bon marché, et le personnel qualifié par du personnel subventionné. C'est pourquoi Phelps propose de fixer un minimum – par exemple par le biais de réglementations sur les salaires minima – au-dessous duquel aucune subvention ne serait versée. Des critiques s'élèvent également à l'encontre des faux signaux qu'entraînent les subventions au salaire: certaines entreprises maintiennent des structures qui, sans subventions, ne seraient pas concurrentielles. Quant aux salariés, ils négligent de se perfectionner parce qu'ils sont incités, par des mesures artificielles, à accepter des emplois dénués de toute possibilité d'avancement («dead-end-jobs»).

La question de l'adéquation entre la cible des subventions et leurs bénéficiaires réels est également très controversée. Selon les défenseurs de ce modèle, les subventions sont spécifiquement conçues pour soutenir les plus faibles. Pour leur part, les pourfendeurs de cette solution soutiennent que les subventions sont versées à des ménages disposant d'un revenu suffisant parce qu'elles sont calculées sur la base du salaire horaire, et qu'elles appauvrissent parallèlement de nouveaux groupes de travailleurs par la pression qu'elles exercent sur les salaires.

Il existe trois autres formes de subventions salariales: premièrement les **subventions au travail** proposées par Keane (1995), cité par Leu/Eisenring (1998). Ce modèle prévoit l'octroi d'une subvention forfaitaire à des groupes cibles déterminés, par exemple les personnes élevant seules leurs enfants, si celles-ci exercent une activité lucrative durant un certain nombre d'heures par semaine. Le montant versé diminue à mesure que le salaire augmente. Deuxièmement, les **subventions aux coûts fixes du travail**. Ici, la discussion se concentre également sur les familles monoparentales (p. ex. Lerman 1988). Troisièmement, **la diminution ou la suppression des charges salariales annexes** pour les personnes à bas revenu. Il existe déjà un certain nombre de compléments au salaire, comme les aides destinées aux chômeurs ou aux allocataires de l'aide sociale qui se lancent dans une nouvelle activité, prévues pour une durée déterminée. Les tenants de tels programmes soutiennent toutefois que, pour produire des effets positifs sur l'emploi, les mesures ne doivent pas être limitées dans le temps.

4.3.1 Le débat à l'échelle internationale

La **Grande-Bretagne**, les **États-Unis**, le **Canada**, l'**Italie**, la **Nouvelle-Zélande** et l'**Irlande** ont déjà mis en place des modèles de subventions au salaire, dont certains revêtent la forme de crédits d'impôt. Pour leur part, la **Belgique**, les **Pays-Bas** et la **France** ont renoncé à des salaires minimums élevés et réduit les charges salariales annexes pour les travailleurs à bas revenu. La plupart de ces pays disposaient déjà de salaires minima inscrits dans la loi ou en ont introduits dans le cadre des programmes de subventions salariales (p. ex. les États-Unis et la Grande-Bretagne).

En **Allemagne**, depuis un certain temps, le débat autour du «Kombilohn» est très vif. Cette notion recouvre cependant diverses acceptions (cf. Bäcker/Hanesch 1997, Buslei/Steiner 1999, Dreger 1998, Karr 1999, Kolb 1998, ouvrage collectif Schäfer 2000, Schelkle 2000 et Sitte 1998). L'un des premiers militants – et peut-être le plus connu – en faveur d'une telle solution est Fritz Scharpf, dont nous citons ici un article publié en 1997 et un texte figurant dans le recueil «Basic Income on the Agenda» signé Van der Veen/Groot 2001. Au niveau politique, différents groupes ont proposé des projets de «Kombilohn». En 1998, alors qu'il est candidat à la Chancellerie, Gerhard Schröder prévoit dans son programme économique l'introduction de compléments de salaire pour les bas revenus sous la forme d'un crédit d'impôt. La même année, le groupe parlementaire CDU/CSU soumet son propre modèle de «Kombilohn», financé par l'aide aux chômeurs. Les associations patronales souhaitent accroître les écarts salariaux afin d'augmenter le taux d'occupation dans le domaine des bas salaires (Trapp 1999, pp. 35 s.). De leur côté, les syndicats ne sont plus totalement réfractaires à l'idée d'un «Kombilohn» (Leu/Eisenring 1998, pp. 436 s.).

À l'heure actuelle, plusieurs programmes de «Kombilohn» sont mis en œuvre à titre expérimental à l'échelon régional. Le modèle dit de Mayence («Mainzer Modell»), qui doit être étendu à toute l'Allemagne à partir de mars 2002, inclut une allocation sous la forme de contributions aux assurances sociales des chômeurs et des bénéficiaires de l'aide sociale – d'une durée maximale de trois ans – lorsque ceux-ci travaillent au moins quinze heures hebdomadaires et gagnent entre 325 et 897 euros par mois (les limites sont adaptées en conséquence pour les couples et les familles). Il s'agit donc d'un programme minimum qui n'a guère d'impact sur le chômage. Les plus optimistes estiment que sur les quatre millions de chômeurs que compte le pays, 30 000 bénéficieront de cette subvention au salaire. Les 20 millions d'euros mobilisés pour couvrir ces prestations en 2002 (50 millions pour 2003) font pâle figure devant les 4 milliards d'euros affectés à la création d'emplois. D'ailleurs, la coalition verte exige que davantage de moyens soient dégagés pour les subventions salariales et avance le chiffre de 1,4 milliard d'euros par an au moins (Robert Mayer: «Der umstrittene Kombilohn kommt», Tages Anzeiger du 15.1.2002).

4.3.2 Le débat en Suisse

En Suisse, rares sont les tenants d'une subvention salariale classique complétant le revenu horaire. Si le directeur de l'Union patronale suisse, Peter **Hasler**, s'en démarque nettement (Sécurité sociale 3/2001), d'aucuns préconisent d'étudier l'opportunité d'introduire des compléments de salaire sous la forme d'un crédit d'impôt (voir plus haut). Yves **Flückiger**, professeur d'économie à l'Université de Genève, rejette en bloc l'idée d'une extension des secteurs à bas salaires. Selon lui, les bas salaires réduisent la productivité du travail et sont souvent liés à des conditions de travail peu attractives. Les ajustements structurels que les secteurs à bas salaires auraient dû réaliser depuis fort longtemps ont été retardés en raison de la politique migratoire menée par la Suisse au cours des décennies passées: «Le rôle de l'État

ne doit pas être (...) de mobiliser des ressources publiques pour soutenir des secteurs qui ne correspondent pas à des branches d'avenir pour la Suisse.» (Sécurité sociale 3/2001, p. 118)

L'**Union syndicale suisse** (USS) refuse que l'État finance l'élargissement des secteurs à bas salaires (cf. «Rapport de la Commission d'experts indépendants «Salaires minimaux», 2000, p. 83). Selon les auteurs du rapport, les subventions salariales présentent les inconvénients suivants: 1. Vérité des coûts: les charges financières des entreprises seraient assumées par les pouvoirs publics, ce qui équivaldrait à subventionner indirectement les entreprises proposant des bas salaires. 2. Distorsion de la concurrence en Suisse. 3. Mise en péril de la compétitivité face aux autres pays étant donné qu'on assurerait la survie des secteurs à bas salaires de manière artificielle (souvent grâce à un afflux de main-d'œuvre meilleur marché en provenance de l'étranger), au lieu de miser sur une stratégie d'avenir axée sur l'innovation et un accroissement de la création de valeur. L'USS voit dans les salaires minima le meilleur moyen d'améliorer la situation des «working poor»: ces salaires ne grèvent pas le budget de l'État, ils renforcent l'incitation au travail, ils ne posent pas de problèmes administratifs et réduisent les dépenses sociales à la charge de la société.

4.4 L'allocation universelle

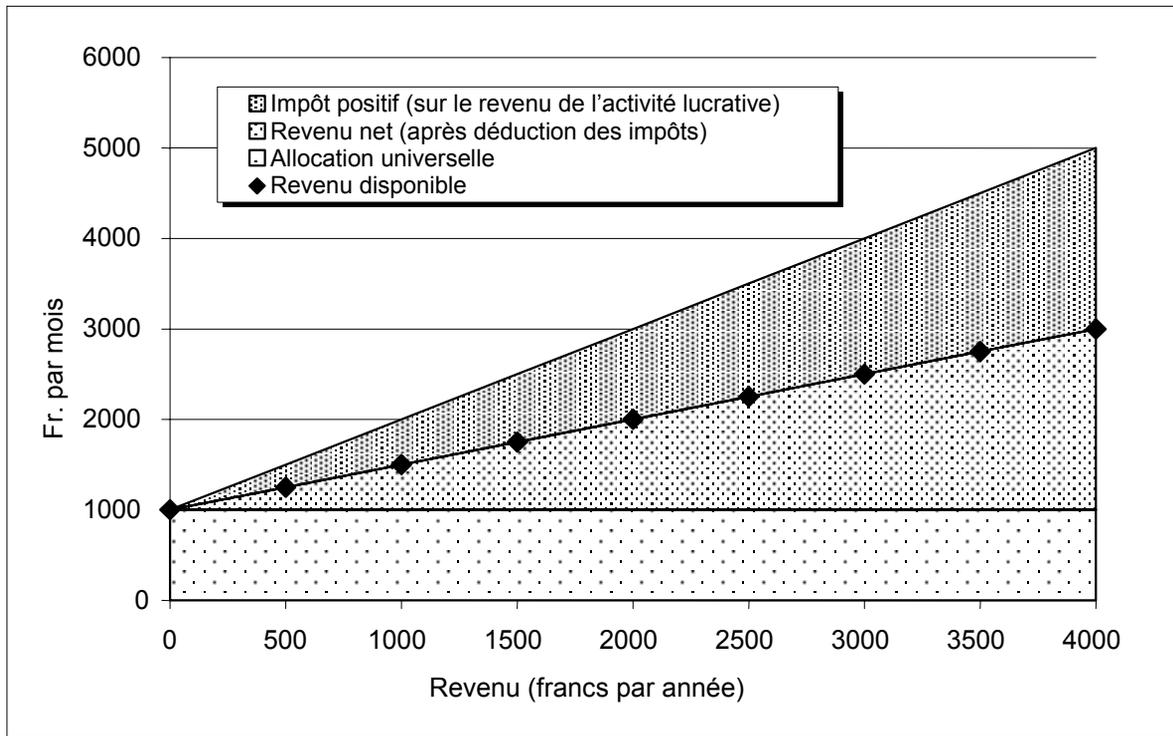
L'allocation universelle (souvent appelée dans la littérature «basic income») est versée à tous les citoyens qui bénéficient ainsi d'un revenu social primaire accordé à tous sans conditions, indépendamment du revenu ou de la fortune propres. Ce concept se fonde sur le postulat selon lequel tout le monde a le droit de bénéficier de la prospérité (fondée sur le travail des générations précédentes) et d'utiliser les ressources naturelles de leur pays. Dans ce contexte, le très influent John Rawls («Théorie de la justice», 1971) parle d'un nouveau contrat social. Divers auteurs préconisent une allocation universelle d'un montant unique pour tous, d'autres se prononcent en faveur d'une allocation différenciée en fonction de l'âge des citoyens (jeunes, retraités, autres catégories). Si l'on se fonde sur l'équation (1), l'allocation universelle peut également être considérée comme une forme particulière d'impôt négatif sur le revenu où le taux d'imposition négatif 0 et le montant transféré correspondent toujours à la garantie de base, indépendamment du revenu autonome. Il est ainsi possible de verser l'allocation universelle ex ante, ce qui n'est pas le cas de l'impôt négatif sur le revenu. L'assujettissement à l'impôt prend effet à partir d'un revenu supérieur à l'allocation universelle ; autrement dit, tous les citoyens disposant d'un revenu autonome sont imposables. Étant donné que la majeure partie de la population est à la fois bénéficiaire de l'allocation universelle et contribuable, le volume de redistribution brut est considérable pour l'ensemble de la population.

L'**illustration 5** ci-après présente le fonctionnement de l'allocation universelle à l'aide d'un exemple chiffré. L'effet net produit est identique à celui de l'impôt négatif sur le revenu.

Même si l'effet de transfert net s'apparente à celui d'un impôt négatif sur le revenu (INR), Van Parijs (1995, 2000, 2001), ardent défenseur du «basic income», met en évidence des différences notables: 1. L'allocation universelle ne connaît pas le problème des retards de paiement inhérents au modèle d'INR. 2. Comme l'allocation universelle est un droit lié aux individus et non aux ménages – à l'inverse de l'INR –, elle permet de mieux corriger les inégalités au sein d'un même ménage. 3. Un «basic income» ne crée pas de «trappe de chômage» («unemployment trap»), contrairement aux autres programmes. En effet, les économistes négligent souvent la peur rationnelle face à l'insécurité: une personne qui prend un emploi sans savoir si elle pourra le garder longtemps, ou qui souhaite se mettre à

son compte sans garantie de succès, risque de toucher des prestations lacunaires à cause du système administratif. A cet égard, l'allocation universelle constitue la couverture de base la plus sûre.

Illustration 5: Exemple chiffré du fonctionnement de l'allocation universelle



Données de base: allocation universelle de 1000 francs; taux d'imposition positif de 50 % (du revenu de l'activité lucrative); point d'équilibre (effet net zéro) établi à 2000 francs

Graphique élaboré par les auteurs (sur la base de IW-Trends [1998])

Si l'on veut que l'allocation universelle fasse office de revenu minimum garanti, elle doit correspondre au minimum vital. Mais elle ne serait alors guère envisageable politiquement du fait du volume brut considérable de transferts qu'elle impliquerait, en particulier si elle est destinée à compléter le système d'assurances sociales en place. En outre, comme elle est calculée par individu, l'allocation universelle coûterait, selon toute probabilité, plus cher en termes de volume net que l'impôt négatif sur le revenu, lequel est déterminé par ménage. Comme le constate Solow (in: Van Parijs 2001), une telle «zero-sum policy» nécessite l'existence d'un large consensus, puisqu'il y a toujours des gagnants et des perdants. Solow y voit un problème de taille, une prestation versée sans conditions violant le principe de réciprocité profondément ancré dans la tradition politique.

Certains auteurs, à l'instar d'Atkinson (1995), couplent donc le «basic income» à une contre-prestation et en font un revenu de participation («participation income»). Mais les partis de gauche sont loin d'être les seuls à associer le versement de deniers étatiques à une contre-prestation. En effet, la très conservatrice «Kommission für Zukunftsfragen» des États libres de Bavière et de Saxe propose également un travail de citoyenneté utile à la collectivité et lié à un droit au «Bürgergeld» destiné aux personnes qui en auraient besoin pour disposer du minimum vital. Les allocataires du revenu de citoyenneté n'auraient pas l'obligation d'être disponibles sur le marché du travail (Kommission für Zukunftsfragen 1998, pp. 31 s.). S'agissant de la discussion sur la surveillance de telles activités non rémunérées, Gorz (2000) se détourne de ses anciennes amours, puisqu'il renonce à l'idée d'une contre-prestation et préconise désormais une allocation universelle versée sans conditions.

Dans un grand nombre de propositions d'allocation universelle, la couverture du minimum vital est, au mieux, un but à long terme. Les montants avancés sont plus bas, du moins à courte échéance (également Van Parijs, 2001). Certains auteurs souhaiteraient lier le montant du versement à l'évolution du produit national : si celui-ci diminue, l'allocation universelle diminue (ce qui porte atteinte à la protection des personnes dans les périodes difficiles). On trouve une excellente vue d'ensemble des débats actuels dans «Freedom and Security» de Fitzpatrick (1999), ainsi que dans l'ouvrage collectif de Van der Veen/ Groot «Basic Income on the Agenda» (2001).

Une allocation universelle n'a pas uniquement pour but d'assurer la couverture de base, mais aussi de donner une réelle liberté à tous les citoyens, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Van Parijs (1995), ardent défenseur de l'allocation universelle. Une couverture de base disponible en tout temps doit s'accompagner de la création d'emplois d'utilité sociale, jusqu'ici non rémunérés, garantir les phases de formation et de perfectionnement et offrir un filet social répondant à la flexibilisation des rapports de travail. Pour Van Parijs, l'allocation universelle permettrait aussi de satisfaire à certaines exigences formulées par les groupements féministes ou écologistes : la dissociation du travail et du revenu, une nouvelle répartition du travail entre les sexes et une réduction de la charge qui pèse sur le marché du travail.

4.4.1 Le débat à l'échelle internationale

À notre connaissance, l'**Alaska** est le seul État à verser une allocation universelle à tous ses citoyens à titre de participation aux produits des forages pétroliers nationaux (Van Parijs 2001). La somme de 680 USD allouée annuellement par tête n'est, bien entendu, pas égale au minimum vital. Contre toute attente, les effets de cette allocation universelle n'ont pas suscité beaucoup d'études. En 1972, aux **États-Unis**, James Tobin parvient à convaincre le candidat à la présidence George McGovern de faire de l'allocation universelle un cheval de bataille de sa campagne. Par la suite, si cette forme de prestations est rayée de la discussion sur le continent américain, elle est au cœur du débat politique dans certains pays d'Europe à partir de la fin des années 70. Les partis écologistes en sont les principaux instigateurs. Aux **Pays-Bas**, la controverse autour d'un revenu de base inconditionnel occupe le devant de la scène durant des décennies. En 1994, les ministres des finances et de l'économie se montrent intéressés, mais tous les partis, à l'exception des Verts, ont depuis jeté cette idée aux oubliettes. La ville de Dordrecht, qui se proposait d'introduire une allocation universelle à titre expérimental, voit son projet échouer par manque de soutien politique. On trouve plusieurs publications sur la situation prévalant aux Pays-Bas dans les ouvrages de Groot (1997, 1999, 2001). Au **Danemark**, les initiatives en faveur d'une allocation universelle, qui ont le vent en poupe au début des années 90, ne passent finalement pas la rampe au niveau politique (voir également Van der Veen/Groot 2001).

En 1986, Grözinger soumet une proposition pour l'**Allemagne**, qui ne montrera cependant jamais un intérêt marqué pour cette forme de RMG. Caillé (1996) fait un tour d'horizon des débats en **France**. Divers auteurs ont élaboré des modèles d'allocation universelle, notamment Bresson (1993) et Ferry (1995), ce dernier proposant cette solution en réponse aux difficultés rencontrées par le RMI (voir plus loin). En **Grande-Bretagne**, le Citizen's Income Trust propose un «Citizen's Income». En **Belgique**, l'idée d'une allocation universelle - très étudiée à l'Université de Louvain, où travaille Van Parijs - est également à l'ordre du jour des débats sur la réforme de la politique sociale. Le ministre des affaires sociales, Frank Vandenbroucke, qui a fait de la question son sujet de thèse (Vandenbroucke 2001), accueille la proposition avec une certaine bienveillance. Relevons que Van Parijs est aussi secrétaire

général du très actif **«Basic Income European Network» (BIEN)**, dont l'adresse Internet figure dans la bibliographie non commentée.

Les rentes de vieillesse uniformes indépendantes du revenu et les allocations familiales universelles constituent un type d'allocation universelle versée à certaines catégories de la population. Ce genre d'allocations familiales est en place dans tous les pays membres de l'OCDE à l'exception des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, de la Corée et du Canada (OCDE 1998, p. 14).

4.4.2 Le débat en Suisse

En Suisse, **Hans Ruh**, spécialiste en éthique sociale, est le seul partisan de l'allocation universelle (1995). Plafonnée à 1500 francs, elle ne suffirait cependant pas à couvrir le minimum vital. En outre, Ruh ne fait que survoler les conséquences financières d'un tel modèle. La proposition n'a pas été reprise dans le débat politique. Les versements sans conditions à certaines catégories de la population sont par contre plus en vogue:

- **Füglister/Pedernana** (1993) militent pour une rente de vieillesse uniforme indépendante des cotisations versées.

- **Blattmann/Meier** (1992), de même que **Spycher et al.** (1995), proposent, en lieu et place d'une compensation des charges occasionnées par les enfants versée sous la forme d'un INR (cf. section 4.1), une rente pour enfant similaire à une allocation universelle. Spycher et al. (1995) effectuent des évaluations quantitatives qui leur permettent de brosser le tableau suivant: en prenant une rente pour enfant déterminée en fonction des coûts moyens par enfant (soit 1100 francs par enfant et par mois), on obtient un volume de transfert brut de 17,5 milliards de francs (contre quelque 5 milliards consacrés aux allocations pour enfants et aux déductions fiscales actuelles). Une augmentation proportionnelle des impôts permettrait d'aboutir au même effet net qu'une solution axée sur l'INR (6 à 8 milliards de francs).

- Sur la base d'une initiative parlementaire déposée en 1991 par Angeline **Fankhauser** (91.411), la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national élabore un projet d'allocations pour enfants uniformes à l'échelle suisse, projet qu'elle approuve en 1998. Dans le cadre du programme d'assainissement du budget fédéral, la réglementation relative aux allocations familiales a été soumise à un moratoire jusqu'en 2001. Entre-temps, le projet n'a toujours pas été présenté au Parlement. Relevons que ce modèle n'est guère plus généreux que le statu quo pour ce qui est du montant des allocations pour enfants.

- En réponse aux hésitations des débats sur les allocations pour enfants, plusieurs **syndicats**, chapeautés par la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSC), ont lancé une initiative **«pour de plus justes allocations pour enfants!»**. Actuellement au stade de la récolte de signatures, cette initiative exige une allocation uniforme pour enfants d'un montant de 450 francs par mois, qui serait, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, versée pour tous les enfants («un enfant, une allocation»), même si les parents n'exercent pas d'activité lucrative ou qu'ils travaillent à temps partiel ou sont indépendants. Selon les auteurs de l'initiative, cette mesure coûterait 9,2 milliards de francs par an, à financer par le biais de cotisations prélevées en pour-cent du salaire (4,1 milliards de francs, en l'état actuel), la Confédération et les cantons assumant le reste. Etant donné que cette mesure permettrait d'augmenter les recettes fiscales et d'économiser sur les prestations versées en fonction des besoins, le surcoût net s'élèverait à quelque 3,9 milliards de francs.

■ Dans son modèle de politique de la famille, le **Parti socialiste suisse** demande que «le système actuel fragmenté et inéquitable des allocations pour enfants et des déductions fiscales soit remplacé par une rente d'enfant simple et équitable» (PS Suisse 1999, p. 35). Cette rente doit être de 600 francs par mois pour le premier enfant et de 300 francs pour les autres.

Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse, ne veut pas des rentes pour enfants versées par la Confédération (Sécurité sociale 3/2001).

4.5 La garantie des besoins fondamentaux

La garantie des besoins fondamentaux est destinée à être la «dernière protection» en complément des assurances sociales en place. Elle a pour but d'alléger le fardeau de l'aide sociale, afin que celle-ci puisse à nouveau assumer sa fonction première, à savoir fournir une aide aux personnes se trouvant dans une situation difficile. Le concept prévoit la fixation de minima pour les prestations sociales existantes, ainsi qu'une réforme de l'aide sociale, qui s'est vu contrainte d'injecter toujours plus de fonds pour soulager les personnes passant entre les mailles du filet social. Fondamentalement, l'aide sociale ne devrait plus intervenir pour résoudre les problèmes liés à l'indigence de masse. Un système particulier devrait s'en charger, notamment parce qu'une prestation forfaitaire est moins stigmatisante et qu'elle permet d'atteindre les ayants droit de manière plus sûre. À l'instar de l'aide sociale, la garantie des besoins fondamentaux ne dépend pas du versement de cotisations et est financée par des deniers publics. En l'occurrence, le premier critère justifiant l'octroi de prestations est l'existence d'un besoin.

La garantie des besoins fondamentaux fait partie intégrante du débat sur la réforme de l'aide sociale dans nombre d'États européens. En Allemagne, cette idée occupe une place prépondérante; aussi avons-nous choisi de la présenter ici en détail.

4.5.1 Le débat en Allemagne

En Allemagne, ce modèle est avant tout défendu par la gauche, à commencer par le **Wirtschafts- und sozialwissenschaftliche Institut des Deutschen Gewerkschaftsbundes** (WSI), qui élabore des projets ad hoc (en particulier in: WSI 1987a; WSI 1987b; Bäcker 1994). En voici les principaux principes:

- Niveau de couverture de base uniforme (minimum) inscrit dans tous les domaines des assurances sociales, ainsi que dans les réglementations de droit social ou fiscal.
- Couverture du besoin de base fixée selon des critères socioculturels.
- Droit individuel de principe ; le besoin est déterminé sur la base de la situation du ménage.
- Les obligations d'entretien ne s'appliquent qu'aux conjoints mariés et aux parents lorsque leurs enfants n'ont pas encore atteint leur majorité.
- La norme socioculturelle générale est déterminée sur la base d'un panier de biens. Le revenu social ou provenant d'une activité lucrative est également pris en compte (à l'exception des montants exemptés).
- Incitation à exercer une activité lucrative: la législation sur l'encouragement au travail prévoit un niveau de couverture de base plus élevé, ce qui motive les personnes à travailler. La loi fédérale sur l'aide sociale ne prévoit aucune obligation de travailler.

L'exemple de l'assurance-chômage permet de démontrer concrètement comment des éléments de couverture minimale peuvent être intégrés:

- La couverture de base englobe tous les chômeurs qui ne peuvent prétendre à aucune prestation d'assurance ou alors uniquement à des prestations insuffisantes.
- Elle est octroyée par les offices du travail, plus compétents en matière de marché du travail que les offices sociaux et plus à même de garantir un traitement équitable des chômeurs à l'échelon régional.
- La couverture minimale peut s'intégrer dans le système des assurances par le biais de l'aide aux chômeurs sous la forme d'un montant minimum axé sur les besoins.
- L'extension d'une couverture de base à tous les chômeurs passe par l'affiliation de toutes les personnes exerçant une activité lucrative à l'assurance-chômage. C'est ainsi que le Deutscher Gewerkschaftsbund (association des syndicats) demande l'instauration d'une cotisation pour les travailleurs indépendants.
- Le montant de la prestation doit rendre superflue toute allocation complémentaire de l'aide sociale.
- Le niveau de la couverture de base doit être déterminé d'après les critères de besoins et de prestations de l'aide sociale.
- La couverture de base revêt un caractère d'assistance et non d'assurance. Le droit des chômeurs à une prestation doit être lié à la notion de besoin ainsi qu'à la prise en compte d'éventuels éléments de revenu particuliers.
- La couverture de base ne se substitue pas aux indemnités de chômage ni à l'aide aux chômeurs.

Le modèle de la garantie des besoins fondamentaux est également défendu par le **SPD** (parti social-démocrate d'Allemagne). Le Chancelier fédéral Gerhard Schröder insiste cependant sur le fait que cette mesure ne confère pas pour autant un «droit à la paresse» (communiqué de presse, septembre 2001). La couverture de base ne serait offerte qu'aux personnes qui ne peuvent pas travailler parce qu'elles ne peuvent pas exercer d'activité lucrative ou sont au chômage par exemple. Quant aux **Verts**, s'ils se prononçaient encore, dans les années 80, en faveur d'une allocation universelle en vue de dissocier le travail du revenu, ils se sont ralliés à l'idée d'une garantie des besoins fondamentaux en 1994. Le modèle des écologistes allemands s'inspire d'abord de Hanesch/Klein (1988), qui ont présenté un plan expliquant comment une garantie des besoins fondamentaux pouvait être introduite dans la loi sur l'encouragement au travail et la loi sur l'aide sociale fédérale. Leur projet repose essentiellement sur les notions de revenu et de niveau de prestations uniformes, mais il tient aussi compte du revenu de l'activité lucrative et des prestations de substitution au salaire à hauteur de 80 %, ainsi que du rendement de la fortune à 100 % (à partir d'un certain seuil). Prenant le contre-pied du SPD, les Verts renoncent expressément à toute obligation de travailler afin de promouvoir indirectement les travaux d'utilité publique qui n'ont pas de lien avec le marché de l'emploi. Ils n'en prévoient pas moins un relèvement des prestations pour les personnes qui se rendent disponibles sur le marché du travail. Le **PDS** a également fini par adhérer au modèle de la garantie des besoins fondamentaux. Le parti exige cependant l'introduction en parallèle de salaires minima légaux afin d'éviter la prolifération d'activités à bas salaires (Trapp et al. 1999). Le développement et l'introduction progressive d'une garantie des besoins fondamentaux sont inscrits dans l'accord de coalition du gouvernement actuel (Mitschke 2000).

4.5.2 Le débat en Suisse

Un pas en direction d'une garantie des besoins fondamentaux a été franchi lorsque a été reconnu un droit fondamental à des conditions minimales d'existence, dans un arrêt rendu en 1995 par le Tribunal fédéral qui le qualifiait de droit non écrit. Inscrit dans la constitution fédérale lors de sa révision en 1999

(art. 12 Cst.)⁶, ce droit à une aide en cas de détresse n'implique pas expressément le versement de prestations pécuniaires. Les autres tentatives de réforme s'articulent autour des priorités suivantes : 1. étendre le principe des prestations complémentaires à l'AVS/AI; 2. fixer des minima pour les prestations des assurances sociales ; 3. créer une assurance de base couvrant le minimum vital; 4. réformer l'aide sociale et 5. alléger les charges pesant sur les familles.

Extension du principe des prestations complémentaires

Les prestations complémentaires (PC) telles qu'elles existent dans l'AVS/AI sont des prestations forfaitaires versées lorsqu'existe un besoin. Soutenues dans une certaine mesure par le Département fédéral de l'intérieur et la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), les réformes proposées visent à étendre le cercle des ayants droit à d'autres catégories de la population. Toutefois, le degré d'extension des prestations complémentaires varie selon les propositions.

■ En 1987 déjà, **Enderle** propose une extension des PC à toutes les personnes domiciliées en Suisse. Cette solution visait à assurer une couverture de base à tous les citoyens, quelle que soit leur situation. Afin d'apporter une réponse au problème inhérent aux prestations complémentaires, à savoir que nombre d'ayants droit n'y ont pas recours par honte ou par ignorance, l'auteur imagine de déterminer les PC sur la base de la déclaration d'impôt. Ainsi, en cas de revenu inférieur à un seuil minimal défini, les personnes toucheraient automatiquement les prestations complémentaires auxquelles elles ont droit. Enderle insiste en outre sur l'importance de lier l'aspect monétaire au droit au travail (Enderle 1987, p. 107).

■ En 1992, le **Parti socialiste suisse** souscrit à la variante dite du catalogue, qui prévoit l'extension progressive du champ d'application des prestations complémentaires jusqu'à ce qu'existe une couverture de base selon le système des PC actuel (PS Suisse 1996, p. 35).

■ Le Département des affaires sociales de la Ville de Zurich (**Sozialdepartement der Stadt Zürich, 1997**) propose d'examiner la possibilité d'élargir le cercle des ayants droit aux familles à bas revenu, aux chômeurs de longue durée âgés et aux chômeurs ne disposant pas d'un droit à des indemnités journalières suffisantes pour couvrir le minimum vital.

Fixation de minima pour les prestations des assurances sociales

Certains projets de réforme visent la fixation de minima pour les prestations des assurances sociales afin qu'elles couvrent dans tous les cas le minimum vital.

■ **Füglister/Pedergnana (1993)** proposent que des prestations minimales alignées sur le minimum vital soient versées dans le cadre de la compensation des charges familiales, de l'AVS et de l'AI (mais pas de l'assurance-chômage).

■ **Bauer/Wyss (1997)** souhaitent la réalisation d'une telle mesure dans l'ensemble des assurances sociales. Autrement dit, toute personne bénéficiant des prestations d'une assurance sociale ne devrait plus avoir recours à l'aide sociale (sauf dans des situations particulières).

⁶ «Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.»

Assurance de base couvrant le minimum vital

■ S'inscrivant dans une perspective à long terme, **Zweifel et al. (1996)** défendent l'idée d'une assurance étatique obligatoire dont les prestations seraient versées à toute personne ne disposant pas d'un revenu suffisant pour couvrir le minimum vital. Cette assurance couvrirait la vieillesse, les besoins des survivants, la maladie, les accidents et le chômage (p. 155).

■ Du côté des employeurs, les économistes **Buomberger/Burgstaller** (in: Harabi 1998, p. 187) vont dans une direction similaire en proposant que toute personne soit soumise à une assurance de base couvrant le minimum vital en cas de maladie, d'accident, de chômage, d'invalidité ou encore de départ à la retraite. Les prestations d'assurance seraient uniformes et versées indépendamment du revenu et du paiement de primes.

Pour les deux collectifs d'auteurs précités, le maintien du niveau de vie tel qu'il est proposé aujourd'hui par les assurances sociales devrait être facultatif et pris en charge dans une large mesure par les assureurs privés.

Réforme de l'aide sociale

En Suisse, la montée du chômage dans les années 90 a lourdement grevé l'aide sociale. De ce fait, même les cantons ont réformé leur politique sociale et nombre de lois d'aide sociale ont été remaniées. En outre, la révision de la loi sur l'assurance-chômage de 1995 a permis d'enrichir la palette d'incitations actives à la (ré)intégration.

Ce n'est donc pas un hasard si les cantons affichant un taux de chômage élevé – cantons romands et Tessin – ont prôné une réforme de la couverture du minimum vital pour les personnes en fin de droit. Genève (1995) et Vaud (1997) ont introduit des modèles de revenu minimum inspirés du RMI français (voir plus loin). À Fribourg, un projet analogue a fait long feu. Les révisions des lois sur l'aide sociale dans les cantons du Valais, du Tessin, de Neuchâtel et du Jura confirment la volonté d'instaurer un droit individuel à la couverture du minimum vital. Tous les cantons mentionnés versent ces prestations en fonction des besoins et selon le principe de subsidiarité; ils ne comptent plus autant sur les familles pour soutenir les personnes en difficulté et n'imposent pas une obligation de rembourser, ils prévoient des contre-prestations tout en maintenant en vigueur l'aide sociale traditionnelle. La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) considère comme exemplaires les réformes instaurées dans le canton du Tessin depuis 1995 (y c. l'allègement des charges pesant sur les familles, voir plus loin) (Schöni 2000). Outre-Sarine, où l'aide sociale relève surtout de la compétence des communes, c'est à ce niveau (en particulier dans les villes) que sont expérimentées les nouvelles formes d'aide sociale (Wyss/Ruder 1999).

En Suisse, l'aide sociale ne constitue pas un revenu couvrant le minimum vital, ce que l'OCDE n'a pas manqué de relever (OCDE 1999, Schöni 2000). L'organisation économique critique notamment l'incapacité de notre système d'aide sociale d'atteindre à coup sûr les personnes dans le besoin (seuls 50 % environ des ayants droit recourent aux prestations de l'aide sociale). Elle impute la difficulté d'accéder au système à des «particularités archaïques» telles que la nécessité de faire appel au soutien de la famille et l'obligation de rembourser l'aide versée. L'OCDE décèle également des lacunes en matière d'incitation au travail et d'aide à l'intégration professionnelle, une stigmatisation des personnes concernées et une tendance à renvoyer les ayants droit d'un système de prestations à un autre.

La plupart des auteurs s'accordent en outre à affirmer que le système devrait devenir plus transparent grâce à l'instauration d'un droit acquis à une prestation forfaitaire et que la marge de manœuvre des autorités devrait être réduite. Ils estiment que la nécessité de faire appel au soutien de la famille et l'obligation de rembourser ne devraient s'appliquer que dans des cas exceptionnels dûment motivés. En outre, il faudrait définir un revenu minimum vital uniforme et consolider les mesures d'incitation au travail. L'aide à l'intégration est pour sa part nécessaire, et la contre-prestation à fournir par les bénéficiaires judicieuse. Dans ces conditions, selon une majorité d'observateurs, un revenu minimum garanti pourrait être introduit en remaniant l'aide sociale.

Partant de l'idée que des réformes partielles ne feraient qu'opacifier et complexifier le système social, alors que celui-ci a justement besoin d'être simplifié, **Rossi/Sartoris** (1995) proposent une solution très élaborée qui distingue une composante de solidarité et une composante d'assurance, en mettant l'accent sur la première. Dans leur **modèle «des trois cercles»**, la garantie de la couverture de base est placée au centre (premier cercle). Il s'agit d'une prestation non soumise à cotisations et indépendante des besoins, destinée à assurer le minimum vital. Le cercle des ayants droit comprend toutes les personnes qui ne touchent pas de salaire pour des raisons objectives. En 1994, ces droits se seraient élevés – sans considération de la taille du ménage – à 22 000 francs par adulte et à 7500 francs par enfant, financés par le biais d'un prélèvement sur tous les revenus (et pas uniquement sur ceux provenant d'une activité lucrative).

Le deuxième cercle, qui complète la prestation de base, comprend des assurances obligatoires destinées à assurer un revenu de substitution pour la part supérieure au minimum vital. Calculée sur la base du revenu antérieur, cette prestation de remplacement serait financée par des cotisations versées par les salariés et par les employeurs. La prévoyance individuelle facultative destinée à assurer des prestations supplémentaires constitue le troisième cercle.

Du point de vue financier, la couverture de base assurée dans le cadre du premier cercle représente le plus grand défi. Rossi/Sartoris estiment que 40 % des personnes domiciliées en Suisse bénéficieraient de ces transferts, dont plus de la moitié seraient des enfants et un tiers des retraités. Selon les auteurs, le coût de ce modèle n'excéderait pas celui des transferts de revenus actuels. Ils estiment donc que la réforme serait réalisable, ce que contestent les détracteurs de cette proposition.

Même les milieux politiques de gauche n'ont pas repris le modèle des trois cercles. Dans une prise de position datant de 1996, le PS Suisse argue qu'une réforme complète ne ferait qu'accélérer le processus de démantèlement social et que la provenance des fonds nécessaires au financement des prestations accordées dans les situations particulières n'a pas été clairement établie. Effectuer les versements à 40 % de la population selon le système de l'arrosoir ne garantit pas qu'il y aura adéquation entre les bénéficiaires réels et la cible visée. Par ailleurs, la proposition n'est pas compatible avec le système social préconisé par la Charte sociale européenne.

Allègement des charges pesant sur les familles

Comme le démontrent **Bauer/Streuli** (2000), près de 300 000 enfants ne sont pas pris en compte dans le système des allocations pour enfants, parce que le droit au versement de celles-ci est souvent lié à l'exercice d'une activité lucrative à plein temps. Quant au système des déductions fiscales pour les enfants, il fait baisser la charge de nombre de contribuables lorsque le revenu de ces derniers augmente. D'une manière générale, le système des allocations pour enfants et des déductions fiscales produit

moins d'effets positifs sur les bas salaires que sur les revenus moyens à élevés; de plus, il n'empêche guère les familles de tomber dans la pauvreté. On estime que 6,1 % des familles vivent au-dessous du seuil de pauvreté et que beaucoup d'autres n'atteignent ce niveau que grâce à l'aide sociale (d'un montant total de 1 milliard de francs par an). En utilisant un système de simulation développé à cet effet, les auteurs ont calculé les coûts et les répercussions de quatre scénarios visant à réformer le système de compensation des charges familiales : la déduction fiscale à l'état pur, l'allocation pour enfants à l'état pur, le «transfemix» (solution alliant allocation pour enfants et déduction fiscale) et, pour conclure, le «modèle tessinois», qui se base sur le système des prestations complémentaires à l'AVS/AI. Cette dernière solution a donné les meilleurs résultats, car elle permet une couverture plutôt efficace des revenus les plus bas à un coût relativement modeste.

Outre le Tessin, onze cantons connaissent déjà des prestations en fonction des besoins pour les familles à faible revenu: Argovie, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Schaffhouse, Vaud, Zoug et Zurich. La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) recommande elle aussi l'examen d'allocations couvrant le minimum vital des familles calculées en fonction des besoins (Schöni 2000). Même Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse, défend l'idée de prestations spécifiques pour les familles à faible revenu (Sécurité sociale 3/2001). Lors de sa session du printemps 2001, le Conseil national a accepté deux initiatives parlementaires demandant l'introduction, au niveau suisse, de prestations complémentaires pour les familles selon le «modèle tessinois» (initiative parlementaire 00.436 Fehr Jacqueline; initiative parlementaire 00.437 Meier-Schatz Lucrezia). La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) élabore un projet de loi dans ce domaine.

Nous inspirant de Carlo Marazza (2001), nous présentons ici le «modèle tessinois» en détail. En promulguant, en 1997, sa nouvelle loi sur les allocations familiales, le Tessin a dissocié la politique familiale de l'assistance sociale. Ce nouveau texte a pour but de permettre à toute personne d'avoir des enfants et d'empêcher que les coûts directs occasionnés par les enfants mènent les ménages à la pauvreté. C'est ainsi que, au Tessin, outre les allocations pour enfants traditionnelles, il existe une allocation pour les familles dans le besoin composée d'une allocation complémentaire et d'une allocation pour enfants en bas âge. L'allocation complémentaire couvre, en cas de nécessité, les besoins des enfants jusqu'à leur 15^e année ; l'allocation pour enfants en bas âge garantit la couverture totale des besoins de toute la famille lorsqu'un enfant au moins n'a pas encore atteint l'âge de trois ans. Le niveau des prestations est égal à celui des prestations complémentaires de l'AVS/AI. Tout parent qui a la charge d'un enfant, dont le revenu se situe au-dessous du minimum vital et qui est domicilié depuis trois ans au moins dans le canton du Tessin a droit à une allocation familiale. L'allocation pour enfants en bas âge est versée au parent qui n'exerce pas d'activité lucrative à plus de 50 %. Si, dans un couple marié, l'autre parent ne travaille pas à 100 % sans raison particulière, le canton effectue un calcul de revenu présumé. Les prestations sont versées par la caisse cantonale de compensation pour allocations familiales. En 2000, les coûts des prestations complémentaires se sont élevés à 17,5 millions de francs (pour quelque 1800 bénéficiaires) et ceux des allocations pour enfants en bas âge, à 4,8 millions de francs (pour 300 bénéficiaires environ). Le financement est assuré par le transfert d'autres dépenses sociales, par des économies réalisées dans le domaine de l'assistance (40 %), par la caisse de compensation familiale et par le canton.

Dans la perspective d'une première révision de sa loi sur les allocations familiales, le Tessin a demandé que soit réalisée une évaluation de cette loi. Cette étude a révélé qu'il n'existait pas de «récipiendaire-

type», même s'il s'agit souvent de personnes séparées ou divorcées, vivant dans des familles recomposées, élevant seules leurs enfants (41 %) et/ou ne possédant pas de passeport suisse (66 %). Autant d'éléments qui mettent en lumière la précarité salariale des étrangers. Le plus souvent, les familles allocataires ont deux enfants. Viennent ensuite les ménages avec un enfant; les familles comptant plus de deux enfants sont rares.

La condition d'octroi de l'allocation pour enfants en bas âge, à savoir l'obligation de ne pas travailler à plus de 50 % et, pour le conjoint, d'exercer une activité lucrative à 100 %, peut mettre en péril l'avenir professionnel des mères. Ces critères devraient être supprimés lors de la révision du texte de loi. L'évaluation a également montré comment opérait la trappe de pauvreté pour les femmes: nombre de mères souhaitent reprendre une activité professionnelle, mais les salaires proposés ne le leur permettent pas, car ils ne couvrent pas les frais occasionnés par leur absence (garde des enfants, entretien du ménage). Aussi, pour réduire la pauvreté des femmes, il importe de mettre en place des mesures actives permettant de mieux concilier travail et famille, telles que l'ouverture de crèches, des mesures de réintégration dans le marché du travail, des horaires de travail flexibles, etc.

4.6 Le revenu minimum de réinsertion

Le revenu minimum de réinsertion a pour but de mettre un frein à la marginalisation des chômeurs découlant de leur pauvreté, en mettant en place des mesures actives de réinsertion. Il s'agit en priorité de lutter contre l'exclusion sociale en favorisant la réinsertion sociale et économique. Pour ce faire, les autorités sociales et les bénéficiaires concluent un contrat de réinsertion par lequel les deux parties s'engagent à fournir des prestations spécifiques. L'État garantit un minimum vital et rend accessible une palette de programmes d'insertion. Pour leur part, les allocataires s'engagent à exécuter certaines activités définies à l'avance. Ce revenu de base soumis à conditions ne remplace pas l'aide sociale, mais il peut, en revanche, alléger ses charges. Il a, pour ainsi dire, la préséance par rapport à l'aide sociale.

L'idée d'un revenu minimum de réinsertion n'est pas totalement nouvelle et pourrait s'intégrer dans tous les modèles passés en revue. D'ailleurs, le projet d'allocation universelle avancé par Lady Rhys Williams (1942) était lié à la condition qu'un contrat soit passé entre l'État et la personne touchant l'allocation universelle ; ce contrat stipulait les activités que le bénéficiaire s'engageait à exécuter (insertion dans le marché du travail, formation continue, tâches de prise en charge ou autres activités d'intérêt social). Le modèle-type reste toutefois le revenu minimum d'insertion (RMI) français.

4.6.1 Le débat en France

Le revenu minimum d'insertion (RMI) est introduit en France en 1988 à titre provisoire. Prévu pour une durée de trois ans, il vise à lutter contre la «nouvelle» pauvreté; en 1992, après avoir subi quelques modifications, il est reconduit pour une durée indéterminée. La description qui suit se fonde sur les textes de Jäggi/Mächler (1992), Fayard (1991) et Bohrer/Wallimann (1999). Les développements récents sont présentés par Astier (1997), Bode (1999) et Paugam (1999, pp. 43 ss).

Toutes les personnes âgées de plus de 25 ans ou ayant des enfants à charge, dont le revenu se situe au-dessous du seuil de RMI et qui sont prêtes à tout mettre en œuvre pour s'intégrer dans le marché du travail en acceptant les offres proposées, ont droit à un montant compensatoire égal à la différence entre le minimum vital et leur revenu. Le niveau du RMI est défini en fonction du salaire minimum légal, dont le montant doit être plus élevé. En 1999, une personne seule touchait 2429 francs français par

mois. Si d'autres personnes vivent dans le même ménage, un supplément est versé sur la base du RMI de la première personne, à savoir 50 % pour la 2^e personne, 30 % pour la 3^e et 40 % pour chaque personne supplémentaire. Le versement du RMI est automatiquement lié à d'autres prestations : l'État prend en charge l'assurance-maladie et verse une allocation de logement. Les revenus provenant d'activités d'insertion n'entrent pas dans le calcul des ressources, ni d'ailleurs les autres revenus propres pendant une durée maximale de six mois.

Durant les trois premiers mois, la prestation est versée sans conditions. Ce laps de temps est mis à profit pour établir un contrat de réinsertion personnel sur la base d'une analyse de la situation. Le bénéficiaire détermine lui-même, autant que faire se peut, les activités de réinsertion qu'il s'engage à effectuer. Les parties au contrat sont la commission de réinsertion locale, composée de représentants de différents services étatiques et ONG. Les versements s'effectuent par le biais des caisses familiales locales. Le non-respect intentionnel du contrat peut entraîner une réduction des prestations. C'est pourquoi Outin (1996) voit dans le RMI le modèle français du «workfare». Le RMI n'engage pas uniquement les bénéficiaires, mais également l'État, et plus particulièrement les communes, qui sont tenues de veiller à ce que des offres de réinsertion soient bien mises à la disposition des «RMIstes».

Si le RMI prend le relais lorsque les prestations des assurances sociales se révèlent insuffisantes, il ne les remplace pas. Il est financé par un impôt supplémentaire spécial prélevé sur les grandes fortunes. L'État a tout mis en œuvre pour faire connaître le RMI et le rendre très accessible. C'est chose faite, puisque le RMI atteint beaucoup mieux les personnes dans le besoin que l'aide sociale traditionnelle: seuls quelque 10 % des ayants droit ne touchent pas le RMI. Jusqu'en 1994, le nombre des allocataires a augmenté de 15 à 20 % par année; par la suite, la hausse a ralenti. En 1996, 903 800 ménages de France métropolitaine touchaient un RMI, et 106 700 dans les départements d'Outre-Mer. À elles seules, les prestations se sont élevées à près de 30 milliards de francs français en 2000.

Le RMI a donné lieu à une multitude d'évaluations (par exemple Vanlerenberghe 1992, Paugam 1993, 1998, 1999; Girard 1996). D'une manière générale, les résultats sont contrastés. Contre toute attente, les principaux bénéficiaires du RMI sont les jeunes, les personnes seules ou élevant seules leurs enfants. En effet, les familles avec enfants bénéficient du minimum vital grâce à un système étendu d'allocations pour enfants. Pour la plupart des auteurs, l'introduction du RMI a constitué une nette amélioration par rapport au passé; en outre, ils considèrent comme très positif le fait que l'objectif est la participation à la vie sociale. Paugam (1999) relève que le RMI place l'exclusion au cœur du débat politique. Selon lui, le RMI permet de créer une culture de collaboration entre les institutions étatiques et privées. Mais les avis critiques ne manquent pas : d'une part, il est reproché aux autorités de ne pas être toujours à la hauteur des exigences en matière d'application et de ne pas proposer suffisamment projets de réinsertion au niveau local. D'autre part, le processus de réinsertion ne fonctionne pas vraiment. L'évaluation effectuée en 1992 mettait déjà en évidence le fait que les bénéficiaires du RMI étaient en partie des personnes très marginalisées, dénuées de tout savoir-faire professionnel et n'appartenant à aucun réseau social. D'ailleurs, on s'attendait à long terme à ce que quelque 60 % d'entre eux ne retrouvent pas de place sur le marché du travail. Nombre de ces RMIstes souffraient de problèmes de santé (voire de dépendance). 70 % des personnes en fin de droit ont été par la suite prises en charge par d'autres programmes d'aide et seules 30 % d'entre elles ont pu envisager une réinsertion professionnelle. Parmi celles-ci, moins de la moitié ont trouvé un poste fixe. Depuis 1992, le tableau ne s'est guère modifié, ce qui explique pourquoi le RMI est considéré comme une aide durable stigmatisante. Certains auteurs, com-

me Ferry (1995), sont d'avis que la stratégie d'intégration poursuivie par le RMI a échoué et qu'il convient de rechercher de nouvelles solutions.

4.6.2 Le débat et les expériences suisses

Nous avons déjà passé en revue les tentatives de réforme de l'aide sociale. Nous étudions ici plus en détail les modèles de RMI effectivement mis en œuvre dans les cantons de Genève et Vaud.

■ Canton de Genève

Genève a été le premier canton suisse à introduire un RMI, en janvier 1995. Tout d'abord mise en œuvre à titre provisoire, la loi ad hoc a été adoptée pour une durée indéterminée en 1999. Un point final vient d'être apporté à la dernière évaluation en date du programme qui sera bientôt publiée. En automne 2001, le Grand Conseil a approuvé une révision et une extension du programme, qui devaient cependant être entérinées par le peuple en juin 2002, parce qu'un référendum avait été déposé. L'exposé qui suit se fonde sur les documents officiels, d'une part, et sur les auteurs suivants: Fattebert/Mach (1996), Vifian (1996), Royer (1997), Radeff (1997), Rodari et al. (1998) et, en particulier, Segond in: Rodari (1998), Friboulet (1999), Tecklenburg (in: Caritas 1999) et Wyss/Ruder (1999).

Depuis 1995, Genève verse un «revenu minimum cantonal d'aide sociale» (RMCAS) aux chômeurs en fin de droit qui vivent dans le canton depuis au moins trois ans (sept ans pour les étrangers). Ajouté à une aide au logement et à la prise en charge des primes d'assurance-maladie, le RMCAS correspond au minimum vital selon les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il entre en ligne de compte après l'aide cantonale aux chômeurs et avant l'aide sociale. En contrepartie, le bénéficiaire se dit prêt à travailler et effectue une activité compensatoire de 20 heures hebdomadaires au maximum. Le type d'activité est fixé par contrat, sur le modèle du RMI français.⁷ Au contraire de l'aide sociale, le RMCAS n'est pas remboursable. De plus, les ayants droit peuvent recevoir une allocation d'insertion pour financer des projets réalistes: formation ou recyclage, création d'une activité lucrative ou d'un projet de réinsertion professionnelle et sociale. D'un montant maximal de 10 000 francs, l'allocation d'insertion n'est accordée qu'une seule fois. Le RMCAS est accordé pour une période de douze mois au maximum. Au-delà de cette période, une nouvelle demande doit être déposée. Un Service du RMCAS a spécialement été créé au sein de l'Hospice Général (assistance publique) pour l'application de ce modèle.⁸ Les décisions de cette instance peuvent être portées devant la Commission cantonale de recours en matière d'AVS/AI.

En octobre 1999, le gouvernement genevois a tiré un bilan positif du RMCAS (rapport au Grand Conseil du 7.10.1999): début 1995, le RMCAS prenait en charge 200 personnes suivies par l'aide au chômage, 260 suivies par l'aide sociale et 521 suivies par l'office du travail. Jusqu'en décembre 1996, date à laquelle 1328 dossiers étaient traités, le nombre de dossiers a augmenté, avant chuter à un millier environ au moment de la prolongation de la durée de versement des indemnités de chômage. Après avoir stagné pendant un certain temps, le nombre des dossiers s'est encore réduit pour se monter à 772 en décembre 2000. En 1996, les coûts atteignaient leur niveau le plus élevé: 27,9 millions de francs. En

⁷ La notion de contrepartie a une portée très vaste. Selon Fattebert/Mach (1996), elle recouvre notamment les catégories suivantes: prise en charge de personnes âgées ou handicapées (13 %), aide dans le secteur social (crèches, centres communautaires) (26 %), travaux administratifs (25 %). Au cours des deux premières années, 120 contrats sur 1013 étaient des contrats de formation, et 24 reconnaissaient à titre de contrepartie une activité éducative au sein de la famille.

⁸ Fin 1996, le Service du RMCAS a reçu le prix Speyer, distinction internationale récompensant l'efficacité dans l'administration publique (Royer 1997, p. 11).

moyenne, le coût par dossier oscille entre 2000 et 2300 francs par mois. Les bénéficiaires du RMCAS étaient pour 60 % des hommes, aux deux tiers des personnes âgées de plus de 40 ans et pour 62 % des Suisses. 16 % des allocataires en fin de droit de RMCAS sont parvenus à se réintégrer professionnellement en 1996/97. À fin 1998, 270 entreprises, institutions et associations avaient offert des postes dans le cadre de conventions de coopération passées avec le Service du RMCAS. 63 % des allocataires fournissaient une contre-prestation, proportion élevée par rapport au RMI français. 36 % des personnes non actives venaient d'être admises dans le programme ou de terminer une activité, 27 % avaient des problèmes de santé (psychiques, pour la plupart) et 25 % avaient plus de 55 ans.

Pour le gouvernement genevois (et plus particulièrement le Conseiller d'État alors chargé du dossier, Guy-Olivier Segond), le RMCAS constituait un essai avant une refonte de la politique sociale visant à passer d'un système passif à un système dynamique d'aide sociale généralisée fondée sur le droit individuel aux prestations. Dans son message au Grand Conseil daté du 1^{er} février 2001, le gouvernement propose une loi pour un revenu minimum de réinsertion (RMR) remplaçant le RMCAS, ainsi qu'un pan important de l'aide sociale. Entre-temps, cette loi a été approuvée par le Grand Conseil et devait être soumise au souverain genevois en juin 2002.

La nouvelle loi reprend le système du RMCAS, non sans tirer les enseignements des expériences réalisées par le passé. Voici la principale innovation: ne sont concernées plus seulement les personnes aptes au placement sur le marché du travail, mais aussi les bénéficiaires de l'aide sociale qui vivent à Genève depuis au moins cinq ans (dix ans pour les étrangers) et qui sont prêts à fournir une contre-prestation. Des délais très longs ont été instaurés afin d'empêcher le tourisme social. Sont exclus du cercle des ayants droit les mineurs, les retraités, les demandeurs d'asile, les étudiants et les personnes occupées à temps partiel qui pourraient travailler à plein temps mais ne le font pas de leur plein gré. Les personnes majeures de moins de 25 ans sont soumises à un délai d'attente de 120 jours. Par rapport au statu quo, le gouvernement ne s'attend pas à des coûts supplémentaires considérables, bien que le RMR fasse œuvre de pionnier en relevant, pour la première fois en Suisse, les normes matérielles de l'aide sociale au niveau des prestations complémentaires.

■ Canton de Vaud

Entré en vigueur en juillet 1997, le revenu minimum de réinsertion (RMR) vaudois s'est inspiré de la révision de la loi sur l'assurance-chômage, qui met l'accent sur les mesures actives de réinsertion. L'un des objectifs du RMR était de réaliser des économies par rapport aux indemnités journalières cantonales accordées jusque-là aux chômeurs en fin de droit.⁹ Comme à Genève, le gouvernement vaudois veut lui aussi réviser le système: en novembre 2001, il met en consultation une loi sur le revenu d'insertion (RI) sortant du cadre des réformes du secteur social. La présentation qui suit se fonde sur les documents officiels ainsi que sur Fattebert/Mach (1996), Tecklenburg (in: Caritas 1999) et Wyss/Ruder (1999). Elle se concentre sur les éléments qui diffèrent du modèle genevois.

Dès le début, le RMR prend en compte non seulement les chômeurs en fin de droit, mais aussi toutes les personnes dans le besoin qui se déclarent prêtes à fournir, à titre de contrepartie, une prestation d'intégration, c'est-à-dire des personnes pas du tout prises en charge par l'assurance-chômage. De son côté, le canton s'engage à offrir des mesures d'intégration. N'ont pas droit au RMR les personnes déjà intégrées dans le marché du travail, comme les «working poor» qui recourent à l'aide sociale pour joindre

⁹ À l'inverse de ce qui prévaut dans le canton de Genève, le RMR n'est pas subsidiaire à l'aide cantonale aux chômeurs.

les deux bouts. Les prestations financières du RMR satisfont aux normes CSIAS, auxquelles est ajouté un montant de 100 francs par mois. Le droit au RMR s'éteint au bout de deux ans.

Soucieux d'éviter les doublons, le canton de Vaud n'a pas mis sur pied de service ad hoc pour le traitement administratif du revenu minimum de réinsertion, les tâches étant assumées par les services sociaux et les services du chômage. Lorsqu'il s'agit en priorité de favoriser l'insertion sociale, la responsabilité première du dossier incombe aux centres sociaux régionaux. Si l'intégration professionnelle est au premier plan, le dossier est traité par l'Office régional de placement (ORP) compétent. Ce partage des tâches fut source de conflits : tous les cas, ou presque, atterrissaient sur le bureau des ORP, car personne ne voulait classer une personne comme définitivement «inapte au placement». Pour leur part, les ORP s'efforçaient de réacheminer les cas difficiles vers les centres sociaux. Le RMR s'est révélé moins cher que le système précédent et ses effets en termes d'intégration sont avérés dans le canton de Vaud également. Le projet de revenu d'insertion (RI) prévoit la fusion entre les systèmes parallèles actuels du RMR et de l'aide sociale traditionnelle. Il serait assorti d'autres innovations en matière de systèmes incitatifs au travail ou de participation à des mesures d'intégration.

5 Les réponses aux grandes questions

Le présent chapitre est articulé en huit sections, qui suivent toutes le même schéma. Après une brève esquisse des grands problèmes qui se posent, le cœur de chaque section est consacré aux résultats auxquels parviennent les études sur le sujet. Enfin, nous évaluons les résultats de la recherche de manière synthétique, en signalant le cas échéant les axes potentiels de la recherche future.

5.1 Effets du revenu minimum garanti sur la pauvreté (efficacité)

5.1.1 Problématique et questions

En l'occurrence, poser la question de l'efficacité revient à se demander si un revenu minimum garanti est un moyen de lutte probant contre la pauvreté. Cette question peut être abordée sous plusieurs angles: le revenu minimum garanti permet-il de diminuer la proportion des personnes touchées par la pauvreté? Permet-il de couvrir le minimum vital? Et de couvrir les besoins propres à certaines situations particulières? Atteint-il les ayants droit? Le versement intervient-il suffisamment tôt? Le système prévoit-il assez d'incitations et d'aides permettant d'échapper à la dépendance que peut engendrer le revenu minimum garanti?

5.1.2 Résultats

Leu/Eisenring (1998) estiment qu'il existe un conflit fondamental entre la lutte contre la pauvreté et le maintien d'une incitation au travail. En tout état de cause, on constate que la lutte contre la pauvreté pose un problème dans tous les modèles qui mettent l'accent sur les incitations au travail. Haveman (1996) voit même une «loi d'airain» dans le fait que les programmes qui permettent d'avoir un niveau de vie suffisant vont toujours de pair avec des incitations négatives au travail. Leu/Eisenring estiment qu'en fin de compte les pays sont contraints de faire un choix entre un taux de chômage élevé et un taux de travailleurs pauvres élevé: «Si ce conflit est effectivement inévitable, la question est de savoir quelle stratégie est la plus avantageuse.» (Leu/Eisenring, p. 462).

■ Taux de pauvreté

Un **impôt négatif sur le revenu** contribue-t-il à abaisser le taux de pauvreté? Cela dépend de sa conception et de sa réalisation: la garantie de base est-elle supérieure au seuil de pauvreté? Y a-t-il d'autres programmes qui couvrent les besoins individuels dans certaines situations particulières? Quelles prestations sociales l'INR remplace-t-il? Reste-t-il d'autres aides et mesures d'intégration individuelles à côté de l'INR? Le taux de pauvreté peut tout à fait augmenter consécutivement à l'introduction d'un INR lorsque l'accent est mis sur le potentiel d'économies et l'incitation au travail.

Comme le montre le modèle d'«Earned Income Tax Credit» (EITC) américain, les **crédits d'impôt** peuvent faire reculer la pauvreté dans les rangs des travailleurs pauvres et plus particulièrement dans les familles à bas revenus. Mais l'effet dépend aussi du contexte: dans un État social, le résultat de la même mesure ne serait guère comparable. Par ailleurs, le plus souvent, seul l'aspect monétaire est pris en compte. Ainsi, le relèvement du taux d'activité des mères élevant leurs enfants seules est considéré comme un succès, mais on ne se penche que rarement sur leur réalité quotidienne (Albelda 2001). Enfin, l'EITC ne couvre pas le minimum vital et ne bénéficie pas aux sans-emploi.

Les **subventions au salaire** visent à faire passer les travailleurs peu qualifiés et mal payés du chômage ou de la dépendance de l'aide sociale au marché du travail. L'effet de ce genre de mesure sur le taux de

pauvreté dépend de l'augmentation de l'offre de travail induite par la subvention. Si les effets de substitution prédominent, le programme ne servira qu'à remplacer des personnes au salaire légèrement supérieur par des travailleurs recevant une subvention. Si, en outre, l'effet escompté d'une baisse générale de la rémunération dans le segment des bas salaires s'avère, d'autres catégories de personnes seront poussées dans le besoin. Selon Solow (1998, 32), dans les modèles de type «workfare», il faut généralement s'attendre à un «un appauvrissement supplémentaire non négligeable des travailleurs pauvres». En l'occurrence, ce sont les personnes qui se situent juste en dessus du seuil de pauvreté qui paient le gros de la facture.

Une **allocation universelle** pourrait faire office de revenu minimum garanti si elle couvrait le minimum vital. Mais son coût élevé plaide plutôt contre cette mesure. De plus, une allocation universelle n'est pas à même de couvrir les besoins propres à certaines situations particulières ou le besoin d'aide individuelle et ne peut par conséquent pas remplacer complètement les programmes qui assurent ce genre d'aide.

Concernant les modèles de **garantie des besoins fondamentaux**, l'aspect déterminant dans la lutte contre la pauvreté est de savoir si le système permet de réduire la pauvreté cachée et d'augmenter la proportion des ayants droit qui bénéficient effectivement des prestations. Ce qui présuppose une définition simple et claire des conditions d'octroi, une publicité adéquate et une procédure simple et légère, ainsi que la suppression de certains obstacles (comme l'obligation de remboursement) et des effets stigmatisants. Il convient par ailleurs de réduire les effets dissuasifs face à l'emploi.

Les modèles de **revenu minimum d'insertion ou de réinsertion** fondés sur un système de contre-prestations ne couvrent que les personnes qui s'engagent à fournir une prestation en contrepartie. Ils ne peuvent donc pas complètement remplacer l'aide sociale. Il ressort d'études empiriques qu'un RMI atteint mieux ses destinataires qu'une aide sociale usuelle. Théoriquement, l'intégration économique et sociale serait aussi à même de réduire la pauvreté, mais on constate que ce genre de modèle ne fonctionne pas sans problèmes dans la réalité. Enfin, faire d'une aide à l'insertion une aide de longue durée revient en fait à changer l'appellation de l'aide sociale actuelle.

■ Minimum vital

Lorsque l'on se demande si un modèle donné garantit le minimum vital, il faut garder à l'esprit que la réponse est étroitement liée à la définition retenue pour ce minimum vital. Car on observe un écart considérable entre le minimum vital considéré sous l'angle physique et sous l'angle socioculturel. En Suisse, les directives de la CSIAS se sont largement imposées dans le domaine de l'aide sociale. C'est donc par rapport à celles-ci que l'on jugera si telle ou telle proposition représente une amélioration ou une dégradation de la situation. Dans les modèles d'INR d'essence libérale, le montant de la couverture de base est souvent fixé délibérément en dessous du minimum vital généralement reconnu, afin de pousser les intéressés à exercer une activité rémunérée. Mais des voix critiques s'élèvent contre les risques importants inhérents à une telle pratique, qui contraint les bénéficiaires à intégrer le marché du travail pour un salaire extrêmement bas et revient ainsi à subventionner indirectement les entreprises concernées (notamment Bäcker et al. 1989, p. 155). Les études empiriques concernant la capacité des modèles qui fixent la garantie de base en dessous du minimum vital de réduire la pauvreté ne sont pas légion. Dans leur travail de synthèse autour des simulations fondées sur les résultats des expériences sociales de Seattle et de Denver, Danziger et al. (1981, p. 1016) obtiennent, pour une garantie de base fixée à un niveau situé entre 75 et 100 % du seuil de pauvreté, des résultats qui vont d'un recul de la pauvreté (allant jusqu'à 16 %) à une augmentation de la pauvreté (jusqu'à 26 %).

■ Besoins particuliers

Dans les systèmes d'aides forfaitaires qui ne tiennent pas compte des situations particulières et des dépenses qu'impliquent ces dernières (frais de santé non couverts par l'assurance-maladie, séjours en institution, etc.), le besoin n'est plus un critère de l'aide. Aussi ces systèmes permettent-ils dans certains cas de lutter moins efficacement contre la pauvreté que l'aide sociale individuelle. Autant dire que, malgré un revenu minimum garanti, la pauvreté n'est pas éradiquée et qu'il faut encore recourir à l'aide sociale qui tient compte des besoins liés à certaines situations particulières.

■ Adéquation cible-bénéficiaires effectifs

L'expérience montre qu'il arrive souvent qu'un sentiment de honte amène les ayants droit à ne pas recourir aux prestations sociales minimales (notamment pour l'aide sociale ou les prestations complémentaires à l'AVS/AI). En fait, tous les systèmes dans lesquels les bénéficiaires potentiels doivent entreprendre eux-mêmes des démarches risquent de ne pas être exploités à leur pleine capacité et de faire perdurer une pauvreté cachée. Sur ce point, les systèmes qui prévoient un paiement automatique (**allocation universelle** et **impôt négatif sur le revenu**) présentent un atout de taille (Enderle 1987), notamment parce qu'ils permettent de réduire considérablement le stress des intéressés (Mäder 1991). Certaines publications soulignent que le fait de renoncer à faire valoir un droit est moins lié à l'obstacle représenté par la procédure de demande qu'à la protection des données et à une possible stigmatisation. Il faut noter qu'un droit aussi indiscutable que le droit à une rente AVS n'est concrétisé que sur demande, sans que cela ne pose de problème.

Les véritables obstacles au recours à l'aide sociale résident dans le soutien des proches et l'obligation de remboursement (OCDE 1999). Les expériences réalisées avec des **crédits d'impôt** ou un **revenu minimum de réinsertion** montrent que même dans des programmes imposant aux bénéficiaires de déposer une demande les taux de sollicitation peuvent être plus élevés. Leur point commun: une grande transparence, des droits forfaitaires clairement définis et une publicité adéquate.

■ Synchronisation versement – existence des besoins

Il est particulièrement important que le versement du revenu minimum soit effectué en temps utile, lorsque les conditions de vie d'une personne changent au point de nécessiter un soutien. Dans ce contexte, un système dans lequel la prestation est versée ex ante présente un grand avantage. C'est le cas uniquement de l'**allocation universelle** et de la **subvention salariale** versée à l'employeur. Dans tous les autres systèmes, le versement est effectué ex post, ce qui requiert presque toujours le versement d'une avance ou une aide sociale pour faire le joint. De ce point de vue, un **impôt négatif sur le revenu** ou un **crédit d'impôt** soulèvent aussi d'importants problèmes administratifs. Dans le cas de l'EITC américain, ces problèmes ont été résolus en accordant aux familles avec enfants le crédit en cours d'année, sans attendre le bouclage des comptes, qui intervient en fin d'année.

■ «Trappe de pauvreté»

L'un des principaux reproches adressés au système actuel de l'aide sociale est le suivant: ce système créerait une «trappe de pauvreté». Les pauvres seraient découragés de sortir de la dépendance de l'assistance en assumant eux-mêmes une activité rémunérée, parce qu'un revenu supplémentaire entraîne un recul équivalant de l'aide dont ils bénéficient. En d'autres termes, pour les couches touchant les revenus les plus bas, un effort supplémentaire serait sanctionné de fait par un taux marginal d'imposition de 100 %. Le reproche est un peu moins justifié pour les **modèles d'INR** prévoyant un taux marginal d'imposition élevé (les modèles d'INR qui prévoient un taux marginal d'imposition peu élevé sont si chers que leur financement nécessite de nouvelles recettes fiscales). Selon Barr (1998), cette

charge supplémentaire sur l'économie créerait une nouvelle forme de «trappe de pauvreté». À cet égard, une **allocation universelle** donne de meilleurs résultats, vu qu'elle mise d'entrée sur la combinaison entre un revenu garanti et le revenu d'une activité professionnelle. De leur côté, les **crédits d'impôt** et les **subventions au salaire** sont conçus pour valoriser le travail («to make work pay»). Dans bien des cas cependant, ils bénéficient uniquement aux personnes qui exerçaient déjà une activité lucrative.

Dans tous les modèles, il est possible d'augmenter les incitations au travail en n'imputant que partiellement les revenus autonomes. L'AVS le fait en appliquant un taux d'imputation de deux tiers. En tout état de cause, il reste que l'élargissement du cercle des bénéficiaires de la couverture de base est une mesure chère.

5.1.3 Évaluation et perspectives

C'est essentiellement là où des programmes ont été mis en œuvre que l'on trouve des travaux sur l'effectivité des propositions de réformes. C'est notamment le cas pour les expériences sociales réalisées avec l'INR aux États-Unis, avec le RMI en France et avec divers crédits d'impôt. Par contre, les évaluations du RMCAS à Genève, du RMR dans le canton de Vaud et de la nouvelle loi sur l'aide sociale au Tessin ne permettent pas de tirer des conclusions globales concernant l'effectivité des mesures de lutte contre la pauvreté. Les résultats sont pour ainsi dire toujours contestés, vu qu'il faudrait isoler les effets des programmes d'un grand nombre de phénomènes plus généraux, dont l'évolution de la conjoncture en particulier.

Le chômage étant l'une des principales causes de pauvreté, il est réjouissant de constater que les travaux concernant les liens entre le marché du travail et la pauvreté se sont multipliés ces dernières années (voir section 5.3). Par ailleurs, les aspects non monétaires font aussi l'objet d'une attention accrue dans la littérature spécialisée, à l'image des mécanismes d'exclusion et d'intégration, mais aussi de la répartition du travail et du revenu (voir section 5.4).

5.2 Effets du revenu minimum garanti sur la performance de la sécurité sociale

5.2.1 Problématique et questions

Mesurer l'efficacité du RMG, c'est déterminer si l'objectif de la couverture des besoins de base pour tous est atteint au moindre coût, ou encore si cet objectif est réalisé au mieux pour un coût donné. Sur cette base, deux axes de recherche se dessinent: quels sont les effets du revenu minimum garanti sur la performance du système de sécurité sociale? Et quels gains d'efficacité ont des retombées sur l'ensemble de l'économie (productivité)?

5.2.2 Résultats

Dans ce domaine, il n'y a guère que des réflexions théoriques générales. Les analyses empiriques et les modèles de simulation qui s'appuient sur ces analyses sont le plus souvent peu probants, faute de bases de comparaison communes.

■ Précision du ciblage

Une couverture sociale de base doit atteindre tous les ayants droit (efficacité), mais seulement les ayants droit (souci d'efficacité). C'est ce que l'entend par «précision du ciblage». Les systèmes de couverture qui prévoient un examen poussé des besoins sont, de ce point de vue, les plus précis. Mais un tel examen est cher et intimidant. Il s'ensuit que les prestations versées en fonction de critères de nécessité ne sont pas toujours fournies aux personnes qui en ont besoin. La **garantie des besoins fondamentaux** et le **revenu minimum de réinsertion** suivent une procédure plus globalisante, qui ne fausse probablement que de manière insignifiante la précision du ciblage. À l'autre extrême, on trouve l'**allocation universelle**, qui est versée à tout le monde et doit ensuite être restituée à l'État sous forme d'impôt par les personnes qui ne sont pas dans le besoin. Entre autres chercheurs, Mitschke (2000) reproche à ce genre d'allocation de ne pas être adaptée à bonne partie des destinataires, puisque, du fait qu'elle est déterminée sur une base individuelle, elle reflète à ses yeux encore moins bien les situations personnelles de nécessité qu'un INR calculé sur le revenu du ménage. Mais il semble que la précision du ciblage pose justement un problème dans le cas de l'**INR** en Allemagne. La plupart des propositions récentes de «Bürgergeld» tiennent pour acquis que le recours aux données fiscales déboucherait sur une estimation du besoin qui réduirait le cercle des bénéficiaires de plus de la moitié. Le point déterminant, c'est donc de savoir dans quelle mesure un revenu imposable est à même de refléter une situation de pauvreté. Les **crédits d'impôt** peuvent être relativement précis dans leur attribution, comme cela semble être le cas de l'EITC. Mais ils reproduisent les injustices du système fiscal. Les **subventions salariales** couvrent au moins les personnes qui touchent un bas salaire, mais ne garantissent pas que ces personnes fassent effectivement partie de ménages dans le besoin.

Dans tous les modèles qui n'imputent pas l'intégralité des revenus autonomes pour accroître l'incitation au travail, des versements sont effectués à des personnes qui vivent en dessus du seuil de pauvreté. Le montant de ces versements dépend du revenu garanti et du taux d'imputation. Effectuer des versements à des personnes qui ne sont pas pauvres coûte très vite très cher car les personnes qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté sont bien plus nombreuses que les personnes qui vivent largement en dessous de ce seuil. Favoriser l'incitation au travail a toujours un prix.

■ Charge administrative

Les défenseurs de l'INR en particulier arguent qu'un **impôt négatif sur le revenu** permettrait de garantir la couverture de base de manière nettement plus efficace que les autres systèmes. Ils estiment que l'INR permet de minimiser le volume de redistribution et par conséquent de tirer l'effet maximal d'un volume donné. Cette argumentation n'est pas convaincante, et cela à deux titres: d'une part, un volume brut plus élevé n'est en soi pas le gage d'une plus grande efficacité (dans sa simplicité, une allocation universelle devrait être tout aussi efficace). D'autre part, les systèmes de sécurité sociale pris comme base de comparaison visent en général des objectifs qui dépassent la seule question de la garantie du minimum vital (maintien du niveau de vie dans des situations particulières)¹⁰.

¹⁰ Schneider (1990) chiffre par exemple le coût global d'un programme d'INR fixant un montant de base à 1 500 francs par mois et un impôt négatif à environ 40 % à 46 milliards de francs pour la Suisse. Aussi impressionnant que ce chiffre puisse paraître, c'est à peine plus que les 44 milliards que coûte l'État social actuel (18 milliards pour l'AVS, 4 pour l'AI, 20 pour les caisses de pension, 1 pour l'AC et 1 pour les prestations complémentaires). Il en conclut que les objectifs de la sécurité sociale pourraient être bien mieux réalisés pour un coût quasiment égal, ce qui permettrait d'améliorer substantiellement la performance de l'ensemble du système. Le raisonnement manque de sérieux à plusieurs égards : premièrement, l'auteur oublie qu'avec le système d'INR, les revenus mensuels inférieurs à 4 000 francs ne donneraient pas lieu au paiement d'un impôt. Deuxièmement – et c'est beaucoup plus important –, le système actuel de la sécurité sociale remplit un grand nombre de tâches qui vont bien au-delà de la

De plus, les défenseurs d'un impôt négatif sur le revenu insistent sur la simplicité de la réalisation d'un INR intégré au système fiscal en place. À cet argument, Meinhardt et al. (1994) répondent qu'une analyse plus serrée de la faisabilité administrative soulève quelques doutes quant à la simplicité de cette intégration. D'une part, la nécessité de verser des avances exige un examen régulier du revenu (voir section 5.1.). D'autre part, un système intégrant impôts et transferts sociaux permet de plus grands abus que le système actuel d'aide sociale. Étant donné que l'impôt négatif sur le revenu se fonde sur le principe du montant net, il existe de multiples possibilités d'influer sur le revenu net par des déductions ou autres manipulations, en particulier pour les petits indépendants. On est en droit de penser qu'un impôt négatif sur le revenu pose, sur le plan du contrôle, au moins autant de problèmes que le système actuel de sécurité sociale.

Une autre question qui se pose est de savoir dans quelle mesure un revenu imposable modeste témoigne d'une situation de pauvreté effective. Cependant si, comme le proposent les dernières publications relatives au «Bürgergeld», l'INR devait être couplé à un examen des besoins a posteriori, il n'y aurait plus de simplification administrative. On retrouve potentiellement les mêmes avantages et inconvénients pour les **crédits d'impôt**. Quant aux **subventions salariales**, la charge administrative dépend si étroitement de la configuration concrète du système qu'il n'est pas possible de donner une appréciation générale.

Du point de vue administratif, l'option la plus simple est par conséquent l'**allocation universelle**, même si elle ne saurait remplacer pleinement l'aide sociale. Cela dit, les systèmes fondés sur la **garantie des besoins fondamentaux** ou un **revenu minimum de réinsertion** présentent aussi un potentiel d'allègement administratif en raison de leur caractère forfaitaire. Toutefois, l'objectif d'intégration des modèles fondés sur une contre-prestation implique aussi un surcroît de travail administratif - conseil et suivi, coût des cours, des programmes d'occupation, etc. - lié aux atouts du système en termes de contenu (par rapport à une aide strictement financière). Idéalement, cette charge supplémentaire est compensée par un raccourcissement de la période de versement.

■ Productivité macroéconomique

Lorsque l'on compare l'efficacité de différents modèles, il faut tenir compte des gains ou des pertes de productivité qu'ils impliquent pour l'économie. Sur cette question, les avis divergent entre la droite, qui s'oppose à un revenu minimum garanti, et la gauche ainsi que les libéraux, qui sont favorables à un tel système. La droite craint de manière assez simpliste qu'un revenu minimum garanti ne récompense la paresse et ne fasse baisser le produit national brut (voir les positions présentées par Enderle [1987]). En limitant à un minimum les interventions sur le marché et du fait de sa simplicité, les libéraux (p. ex. Van Parijs) attendent d'un revenu minimum garanti qu'il libère davantage de ressources pour la fabrication de produits utiles. Ils comptent en outre sur la déréglementation et une plus grande flexibilisation du marché du travail pour réaliser des gains de productivité.

Partisan de l'allocation universelle, Van Parijs (1995) expose ses réflexions en proposant un modèle simple inspiré de la théorie de la justice de John Rawls: une mesure injuste n'est tolérable que dans la mesure où elle améliore la situation des plus mal lotis. La redistribution par l'État doit être fixée au niveau qui maximise le revenu minimum. Un accroissement de la redistribution par l'État relèvera dans un premier temps substantiellement le revenu minimum, avant que la courbe ne s'aplatisse. À partir d'un

simple garantie du minimum vital (poursuite d'un mode de vie adapté). Les prestations n'étant pas comparables, il n'est pas possible de procéder à une comparaison de la performance.

certain point, une redistribution excessive va faire fléchir la productivité économique, qui fera à son tour baisser le revenu minimum parallèlement à un accroissement du volume des transferts. Les analyses empiriques ne permettent toutefois pas de déterminer si, en termes de quote-part sociale, un pays se trouve en dessus ou en dessous de l'optimum. Pour ce faire, il faudrait préalablement répondre à la question de l'incidence des dépenses sociales sur la capacité productive à long terme d'une économie. Certes, on pourrait citer de nombreux effets qui attestent la valeur de la politique sociale, mais on ne peut que spéculer concernant le poids exact de ces facteurs. Van Parijs estime que, à quote-part sociale inchangée, un système de revenu minimum garanti pourrait conduire à un relèvement du revenu minimum potentiel grâce à l'accroissement de l'efficacité macroéconomique.

Les **subventions salariales**, qui promettent la création de nouveaux emplois dans le segment des bas salaires, poussent-elles la productivité à la hausse? C'est une question très contestée. D'une part, nous ne disposons pas d'études prouvant manifestement l'existence d'un tel effet. D'autre part, nombreux sont ceux qui se demandent s'il est vraiment judicieux de s'opposer au mouvement observé sur le marché du travail en lien avec le progrès technique, qui délocalise vers des pays à bas salaires le travail naguère assuré dans les pays industrialisés par une main-d'œuvre peu qualifiée. À long terme, il serait plus rationnel d'investir dans un système de formation qui offre de larges possibilités de perfectionnement (Grawehr/Knöpfel 2001, p. 157). Concernant tous les **autres modèles**, le débat sur la productivité est dominé par les questions suivantes: créent-ils des incitations négatives au travail? Quelles dépenses impliquent-ils? Dans quelle mesure font-ils augmenter le coût du travail et la quote-part de l'État? La réponse dépend essentiellement de la configuration concrète du modèle et du mode de financement retenus.

5.2.3 Évaluation et perspectives

Manifestement, les solutions miracles perdent de leur lustre après un examen plus serré. Les réflexions d'ordre plutôt général sont de peu de secours lorsqu'il s'agit de comparer entre eux divers modèles de manière probante. Une bonne comparaison de l'efficacité ne peut se faire qu'à partir de modèles très concrets. On trouve par exemple ce genre d'études comparatives en Allemagne concernant divers modèles de «Bürgergeld» (notamment Kaltenborn 1998, 2000 ou Gern 1999).

De manière générale, si l'on fait abstraction des quelques travaux de recherche concernant la «valeur économique de la politique sociale» (voir Vobruba 1989), force est de constater que la question des incidences de la couverture sociale de base sur l'efficacité macroéconomique n'a guère reçu de réponse jusqu'ici. Dans les sections 5.3. à 5.6., nous étudierons un certain nombre de données qui se prêtent à un examen empirique.

5.3 Effets du revenu minimum garanti sur l'emploi

5.3.1 Problématique et questions

La question de l'influence du revenu minimum garanti sur l'incitation au travail et l'offre de travail des bénéficiaires de RMG est parmi les plus débattues dans le domaine de la couverture sociale de base. Dans le sillage de la montée du chômage, le débat s'est élargi à cette autre question: quelles mesures seraient-elles à même d'influer sur la demande de travail des entreprises? Dans ce contexte, certains ont demandé de favoriser «artificiellement» le développement du segment des bas salaires en subvention-

nant des emplois peu rémunérés. La pression accrue de la concurrence consécutive à la mondialisation et à l'intégration européenne a nourri deux débats: le premier autour de la mise en place d'un filet de sécurité pour faire face à la flexibilisation des rapports de travail, et le second autour de la problématique du renchérissement du travail par les charges sociales.

5.3.2 Résultats

■ Offre de travail

La manière dont un revenu minimum garanti influe sur les incitations au travail peut faire l'objet d'une approche recourant aux outils de la théorie économique ou d'une analyse empirique. La première, qui retiendra notre attention dans les lignes qui suivent, se fonde le plus souvent sur un diagramme d'arbitrage revenu-loisirs. Au moyen de courbes d'indifférence et de droites de budget, il est possible de reconstituer dans le diagramme les effets du revenu minimum garanti. Ordinairement, une garantie minimale indépendante du revenu (taux d'impôt négatif de 0 %) décale la droite de budget vers le haut. On observe un **effet de revenu** : le ménage devenant plus riche, il optera pour davantage de loisirs et travaillera moins. Dans une situation de garantie minimale dépendante du revenu (taux d'impôt négatif t situé entre 0 et 100 %), un **effet de substitution** vient se greffer sur l'effet de revenu : du point de vue des intéressés, le taux négatif de l'impôt renchérit le travail (le niveau de salaire effectif baisse) et rend les loisirs moins chers (ce qui se traduit par une modification de la pente de la droite de budget). Le ménage réagira par un arbitrage qui favorise les loisirs aux dépens du travail. Sous le régime d'un impôt négatif sur le revenu, les deux effets (de revenu et de substitution) agissent dans le sens d'une diminution de l'offre de travail. En cas de couverture de base par le biais de l'aide sociale (taux négatif de l'impôt = 100 %), un ménage dont le revenu du travail se situe en deçà du montant de la couverture de base renoncera à toute activité rémunérée («trappe de pauvreté»)¹¹.

L'approche permet certes de déceler les grands effets, mais n'autorise aucune conclusion concernant le comportement effectif des personnes concernées. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait: premièrement, la forme concrète des courbes d'indifférence; deuxièmement, le postulat de l'assimilation des loisirs à un bien supérieur, qui ne va pas toujours de soi; troisièmement, l'hypothèse erronée qui voudrait que le temps puisse être divisé uniquement entre les loisirs et le revenu, vu qu'elle «oublie» le travail non rémunéré. En outre: l'analyse n'est pas pertinente pour les bénéficiaires (potentiels) qui ne travaillent pas; le recours au travail au noir n'est pas pris en compte (sur ce point, les régimes de garantie de base indépendante du revenu présentent un gros avantage par rapport aux autres systèmes); le système des courbes d'indifférence devrait précisément changer du fait de l'introduction d'une garantie minimale; enfin, l'analyse statique néglige les effets à long terme (p. ex. les retombées positives de la formation ou d'un bon état de santé) (Weeber 1990, pp. 182 s.).

Solow (1998, p. 5) porte un regard critique sur la discussion théorique en se plaçant à un autre niveau: «En général, la discussion se fonde sur la croyance tacite qui voudrait que tous les problèmes se situent du côté de l'offre sur le marché du travail (...). Mais c'est une erreur de Candide que de croire cela». Non parce que les incitations ne jouent absolument aucun rôle, mais parce que «la distinction élémen-

¹¹ Il convient d'émettre plusieurs réserves face à ces résultats en apparence limpides. Il faut d'emblée tenir compte du fait que les prémisses qui fondent le raisonnement sont pour une bonne part irréalistes (Weeber 1990, p. 171): (1) le ménage considéré dispose du seul produit du travail, (2) le temps de travail est divisible et peut être choisi librement, (3) le revenu et les loisirs sont des biens parfaitement substituables (tous deux sont considérés comme des biens supérieurs), (4) l'évolution se fonde sur des fonctions d'utilité homogène du type Cobb-Douglas, (5) le financement est négligé.

taire entre "désirabilité" et faisabilité est souvent négligée» (Solow 1998, p. 23), car on présume ainsi à tort que la demande de travail est parfaitement élastique, pour peu que les salaires baissent suffisamment. Or ce tableau simpliste du marché du travail ne correspond pas à la réalité. Shragge (1997) va encore plus loin en attribuant cette cécité face à la réalité à une construction idéologique fruit de la «common sense revolution». Dans son ouvrage, il qualifie le «workfare» d'«idéologie pour nouveau prolétariat» et montre que les possédants s'arrogent un monopole de la morale en retournant le problème: «Les riches auraient-ils plus d'estime d'eux-mêmes s'ils avaient dû travailler pour gagner leur argent au lieu de l'hériter?» (texte du rabat). Des débats sur la manière de mieux articuler le rapport entre aide sociale et travail («welfare» et «work») ont aujourd'hui lieu dans milieux de l'économie théorique (p. ex. Clark/Kavanagh 1996).

Sur un autre plan, l'analyse empirique se fonde essentiellement sur les résultats des expériences sociales américaines, des études relatives à l'EITC et de la réforme du «welfare-to-work» lancée en 1996 aux États-Unis. Les expériences sociales réalisées aux États-Unis ont donné lieu à de nombreux travaux de recherche, essentiellement consacrés à leurs effets sur de l'offre de travail (Danziger et al. 1981, Johnson/Pencavel 1982; Keely et al. 1978; Moffitt 1981; Munnell 1987; Robins 1985). Le **Tableau 3** présente les réactions moyennes pour chacune des expériences sociales recensées. On notera préalablement que de grandes différences ont été observées selon les expériences et selon les groupes ethniques.

Tableau 3: Modification de l'offre de travail : moyenne des expériences sociales d'INR

	Modification du temps de travail annuel		Modification du taux d'activité	
	en heures	en %	en points de pour-cent	en %
Hommes mariés	- 89	- 5,0	- 0,03	- 3,5
Femmes mariées	- 117	- 21,1	- 0,06	- 22,5
Femmes seules avec enfants	- 123	- 13,2	- 0,07	- 15,7
Adolescents (moins de 18 ans)	- 173	- 22,2	- 0,09	- 20,0

Source: Robins (1985, p. 577).

On observe la tendance suivante: tandis que la diminution du temps de travail et du taux d'activité reste limitée chez les hommes mariés, elle est beaucoup plus marquée chez les femmes, qu'elles soient mariées ou qu'elles élèvent leurs enfants seules. En faisant une comparaison avec l'évolution du taux d'activité, on remarque en outre que la diminution du temps de travail tient moins à une réduction proportionnelle de l'horaire de travail qu'au fait qu'une partie des actifs occupés se retirent temporairement ou définitivement du monde du travail.

Tableau 4: Réaction de l'offre de travail à différentes modifications de l'INR

	Modification des heures de travail hebdomadaires en cas de... relèvement de la garantie minimale de 20 \$/semaine (env. 10 points de pour-cent)	relèvement du taux d'imposition de 10 points de pour-cent
Hommes mariés	- 0,4	- 0,3
Femmes mariées	- 0,8	- 1,2
Femmes seules avec enfants	- 1,8	+ 0,5

Source: Moffitt (1981, p. 25).

En se fondant sur les paramètres comportementaux tirés des expériences sociales, Moffitt (1981) a calculé la réaction de l'offre de travail à des remaniements de l'INR. Les résultats obtenus sont synthétisés dans le **Tableau 4**. Ici encore, il ressort que l'offre de travail des femmes réagit plus fortement aux changements que celle des hommes. En cas de relèvement du taux de l'impôt, l'offre de travail des femmes élevant seules leurs enfants augmente. L'effet de revenu lié au recul du produit du travail annihile l'effet de substitution.

Les études réalisées sur l'EITC répètent à l'envi le nombre magique d'un million d'emplois supplémentaires. Ce faisant, elles tendent facilement à oublier que ce chiffre est un chiffre politique. Les effets de substitution dans la tranche des salaires supérieurs (zone de «phase-out») ne sont pas pris en compte. Pour ces personnes, dans une optique individuelle, il peut valoir la peine de travailler moins afin de bénéficier des prestations de l'EITC. Dans la littérature sur le sujet, il est incontesté que l'EITC (dans le cadre de la réforme «welfare-to-work») a produit une augmentation de la participation au marché du travail dans la catégorie des femmes seules avec enfants.

La réforme américaine du «welfare-to-work» n'est pas au cœur du présent travail de recherche. Néanmoins, ce que dit Solow (1998) concernant les résultats de cette réforme visant à favoriser l'incitation au travail se révèle pertinent dans notre contexte. Il se penche sur les études empiriques relatives aux expériences faites dans le cadre des programmes «welfare-to-work» de certains États fédéraux américains. De toutes ces études, il ressort que les anciens bénéficiaires de l'aide sociale ont très peu de chances de trouver un emploi, avec ou sans programmes spéciaux de placement. La grande majorité d'entre eux ne parvient pas à gagner de quoi vivre sur une base régulière. Ce qui n'est guère étonnant en un temps où le marché du travail évince un grand nombre de travailleurs non qualifiés. La réforme, selon Solow, n'a pour l'essentiel pas atteint l'objectif qui consistait à réintégrer les bénéficiaires de l'aide sociale dans le marché du travail. C'est la raison pour laquelle elle entraîne des coûts beaucoup plus élevés que ne veulent le reconnaître ses défenseurs. Toujours selon Solow (1998), il n'y a «pas de réponse bon marché» au problème de la couverture de base.

Le rôle des incitations au travail, qui faisait encore figure de problème majeur de la politique sociale dans la publication de l'OCDE «Systèmes de prestations et incitations au travail» (1998), a été fortement relativisé par les résultats empiriques. Constat que Herbert Simon (in Van Parijs 2001, pp. 34 ss.), Prix Nobel d'économie, formule de la façon suivante: «La paresse n'est pas une des causes majeures de la pauvreté». À ses yeux, l'accès au capital social dépendrait en fait largement d'externalités: il serait conditionné par l'appartenance à certains cercles de la société et par le contact fructueux avec d'autres représentants de ces cercles. L'économiste estime tout à fait faisable et économiquement fondé d'imposer le produit de ces externalités afin de garantir aux plus pauvres un revenu qui couvre leurs besoins essentiels.

Mais la question de savoir si un INR implique moins d'incitations négatives au travail que d'autres modèles de couverture de base reste sans réponse. Une réponse d'autant plus difficile à donner qu'aujourd'hui même des modèles d'aide sociale réduisent le taux d'imputation du revenu autonome. C'est notamment le cas de l'assistance au Tessin, qui n'impute que les deux tiers du revenu propre. Rossi/Sartoris (1995, p. 226) vont même jusqu'à proposer d'adapter le taux marginal d'imposition en fonction de la situation économique. En période de chômage élevé, les incitations au travail n'ont guère de sens, ce qui permettrait de relever le taux marginal d'imposition.

L'analyse des faits a montré que les incitations au travail ne jouaient pas un rôle essentiel dans les systèmes de couverture de base. On ne choisit pas délibérément de ne disposer que du minimum vital.

Mais il est vrai aussi qu'une garantie de base élevée et un fort taux marginal d'imposition tendent à réduire l'offre de travail. Dans cette situation, le travail à temps partiel, une pause prolongée, une formation continue ou une activité indépendante sont plus probables, surtout lorsqu'un revenu de base est versé sans contrepartie: «Si une allocation universelle est versée, les travailleurs vont accepter un emploi seulement s'ils leur convient, tandis que les subventions au salaire qui transitent par les employeurs rendent les emplois peu intéressants et peu productifs plus viables sur le plan économique» (Van Parijs 2001, p. 19). Pour le même auteur, il est clair que «doper l'offre de travail n'est pas un but en soi» (p. 23). Si tout le monde réduisait son temps de travail et s'occupait davantage des enfants et des personnes âgées, le gain serait double: on pourrait fermer des prisons et des hôpitaux, et le capital humain de la prochaine génération s'en trouverait amélioré.

■ Demande de travail

L'évolution de la demande de travail quand le salaire réel change fait l'objet d'un grand nombre d'études. Solow (1998) dit que l'impact est «désespérément réduit». Une réduction de salaire de 2 à 3 % induit un accroissement de l'emploi de 1 %. Il faudrait donc une réduction de salaire très importante pour créer des emplois pour tous. Mais, qu'il s'agisse de réduction du salaire réel ou de taux de chômage élevé, «de toutes façons, les travailleurs pauvres payeront» (Solow 1998, p. 4).

Karr (1999) voit encore un autre problème lié à la création d'un secteur à bas salaires en Allemagne. L'hypothèse selon laquelle ce sont essentiellement les personnes peu qualifiées qui sont touchées par le chômage de longue durée n'est pas toujours confirmée par les statistiques du chômage. Un bas niveau de qualification vient seulement en troisième position dans l'échelle des facteurs réduisant l'employabilité, précédé par l'âge (les plus de 55 ans ne peuvent presque plus être placés) et les atteintes à la santé. Dans le secteur à bas salaires tel que projeté, une certaine forme physique est souvent exigée, que n'ont pas tous les chômeurs.

■ Flexibilisation des rapports de travail

Dans la littérature, personne ne remet sérieusement en cause la nécessité d'assouplir les rapports de travail. Mitschke (2000, p. 88) en conclut: «Il faut donc favoriser une flexibilisation du marché du travail créatrice d'emploi en instaurant une couverture de base financée par l'impôt». Une couverture assurée par le prélèvement d'un pourcentage sur les salaires n'est pas appropriée, vu que ce sont précisément «les plus flexibilisés» qui ne peuvent pas cotiser suffisamment. Mais certains, à l'image de Farago/Füglis-taler (1993), craignent qu'une telle couverture de base n'affaiblisse la fibre sociale et ne favorise une mentalité de type «hire-and-fire».

Le modèle de «**flexicurity**» mis au point aux Pays-Bas est aujourd'hui cité en exemple dans les publications de l'UE et de l'OCDE. La présentation qui suit s'appuie sur Caritas 2001 (p. 146 ss). Les modèles de «flexicurity» partent du constat que, à l'avenir, la vie active sera de plus en plus marquée par une alternance de phases d'activité lucrative et de phases d'éloignement du monde du travail. Il définit six transitions potentielles, qui peuvent s'effectuer dans un sens comme dans l'autre: 1) du temps partiel au plein temps, 2) du statut d'indépendant au travail salarié, 3) du chômage à l'emploi, 4) du congé de formation à l'emploi, 5) du travail domestique et/ou familial à l'activité lucrative, 6) de l'activité lucrative à la perception d'une rente. Ces transitions doivent bénéficier d'une couverture institutionnelle. Pour ce faire, le modèle fait appel à des mesures hors entreprise, tout en impliquant cette dernière financière-

ment. L'Union syndicale suisse s'est déjà déclarée favorable à un tel modèle, si certaines conditions sont respectées¹².

Le système de «flexicurity» peut se greffer sur différents modèles de couverture de base. À l'exception des subventions au salaire (en raison du cercle restreint des allocataires), toutes les variantes mentionnées sont en principe envisageables.

5.3.3 Évaluation et perspectives

Les dernières recherches tant théoriques qu'empiriques montrent que les incitations au travail ne jouent pas le rôle crucial qu'on leur a prêté. Mais elles mettent aussi en lumière que cet aspect ne doit pas être oublié dans la conception des modèles de couverture de base.

La majeure partie des analyses reprennent les arguments de l'économie de marché et estiment qu'un recul de l'offre de travail est une mauvaise chose. Pour nombre de défenseurs de l'allocation universelle et d'écologistes, cet effet est en revanche souhaitable (voir aussi section 5.4). Les deux discours ne se recourent pratiquement jamais: il serait bon d'ouvrir un débat approfondi établissant des ponts entre les deux lignes de pensée.

5.4 Répartition du revenu et du travail

5.4.1 Problématique et questions

Quelques auteurs élargissent le champ de l'analyse au-delà de l'aspect financier de la couverture de base (qui implique une redistribution du revenu) à la question de la redistribution de l'ensemble du travail effectué au sein de la société. Ils défendent le point de vue selon lequel toute redistribution du revenu n'est qu'une demi-mesure si elle ne se double pas d'une redistribution du travail (entre ceux qui travaillent et les sans-emploi, mais aussi entre les hommes et les femmes) (voir p. ex. Groupe de travail Nouvelle répartition du travail 1994). Cette redistribution touche les rapports entre les sexes, mais aussi la question de la garantie du revenu des familles et la problématique de la marginalisation et de l'intégration. Enfin, de manière générale, elle ouvre le débat sur le rapport entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré mais socialement utile.

5.4.2 Résultats

■ Rapports entre les sexes

La redistribution du travail et du revenu entre les sexes est une revendication féministe qui ne date pas d'hier. La garantie du minimum vital continuerait à être rattachée d'abord à l'activité lucrative, mais à une activité lucrative repensée. Derrière cette vision des choses transparaît cette idée: l'ensemble du travail utile à la société devrait être réparti de manière aussi égalitaire que possible, ce qui permettrait de créer les conditions les plus favorables à une intégration sociale (Groupe de travail Nouvelle répartition du travail 1994). Toutefois, la couverture sociale devrait être découplée de l'activité lucrative.

¹² (1) Réduction du temps de travail en contrepartie, (2) garantie des modèles flexibles par des CCT, (3) prise en compte des aspects santé, vie familiale et vie sociale, (4) participation et transparence, (5) amélioration de la planification du travail et meilleur contrôle du temps de travail, (6) contribution à une juste répartition du travail rémunéré.

Dans quelle mesure les différents modèles de couverture de base répondent-ils à ces deux exigences? On peut dire d'emblée qu'un découplage de la couverture sociale et du travail rémunéré est compatible avec toutes les variantes présentées, exception faite de la subvention au salaire. En revanche, les choses sont plus complexes en ce qui concerne la première exigence. Les modèles d'INR et de crédit d'impôt influent sur la répartition du travail parce qu'ils poussent les femmes (même les femmes avec enfants en bas âge) sur le marché du travail (voir notamment Ostner 1999). Ils n'offrent par conséquent aucune possibilité de redistribution du travail non rémunéré, à l'exception des projets qui combinent un INR ou un crédit d'impôt et un service social obligatoire généralisé. Le modèle de la garantie des besoins fondamentaux est indifférent à ce propos, à moins qu'il soit combiné avec un système de contre-prestations, ce qui est de plus en plus fréquent. Ensuite, le point déterminant est de savoir comment la contre-prestation est définie, ce qui est d'ailleurs aussi crucial dans le cas du revenu minimum. Les modèles fondés sur des contre-prestations tendent aussi à pousser les femmes sur le marché du travail, mais seraient à même de leur permettre un meilleur démarrage que les programmes purement axés sur le «workfare».

Le modèle qui a rencontré le plus vif intérêt dans les milieux féministes est celui de l'allocation universelle. Van Parijs (2001) souligne que ce modèle favorise les femmes à plusieurs titres: vu qu'elles effectuent plus de tâches familiales et domestiques que les hommes, elles profiteraient davantage d'une allocation universelle. Elles seraient moins contraintes d'accepter un emploi et bénéficieraient malgré tout d'une plus grande indépendance financière au sein du couple. Robeyns (2001) reproche à cette argumentation d'être «gender blind» (Robeyns 2001, p. 85). Certaines féministes font remarquer avec raison qu'une allocation universelle pourrait servir de bon argument à ceux qui veulent renvoyer les femmes aux fourneaux. En Belgique, par exemple, «premia» (un revenu versé par l'État aux personnes qui désirent interrompre leur activité lucrative pour trois ans au maximum) est surtout sollicité par des femmes avec enfants en bas âge. Les hommes semblent recourir à «premia» tout au plus pour franchir le pas vers une activité indépendante ou pour bénéficier d'une retraite anticipée. Selon Atkinson, l'allocation universelle ne pourrait favoriser la redistribution du travail non rémunéré qu'en étant couplée avec un «revenu de participation». Il convient donc d'être nuancé lorsqu'on soupèse les risques et les avantages de ce genre de modèle. En tout état de cause, les principales bénéficiaires d'une allocation universelle seraient les femmes qui sont dans les situations les plus difficiles. MacKay (2001) avance des arguments comparables à ceux de Robeyns.

En l'occurrence, il n'est pas tenu compte du fait que les modèles de couverture de base peuvent entraîner une baisse des salaires. Si cela est le cas, les femmes sont plus touchées, car elles sont plus fortement représentées dans les classes de salaire inférieures. Plus un modèle pousse à l'intégration dans le marché du travail, plus la pression qu'il exerce sur les salaires risque d'être forte.

■ Situation familiale

Le salaire du «soutien de famille» s'est mué en vœu pie ces dernières décennies. Cette évolution met en évidence la contradiction qui existe entre la sécurité sociale et un marché du travail compétitif (Mendelson 2001): les transferts sociaux sont fonction de la taille de la famille, les revenus du travail pas. Pour lutter contre le fait que, dans les familles nombreuses, les prestations sociales sont parfois supérieures au revenu du travail, de nombreux pays ont introduit dans les années 70 et 80 pour les familles dont au moins un des deux parents travaille des prestations dont le montant est fixé en fonction du revenu. En Suisse aussi, près de la moitié des cantons ont déjà franchi le pas. Dans les pays anglo-saxons, les prestations sont souvent versées aux familles par le truchement d'un crédit d'impôt. Ce type de versement

atteint relativement bien les ayants droit, mais ne résout pas la question des besoins fondamentaux de tous ceux qui n'ont pas ou que peu de revenus. En Suisse, les programmes sont conçus sur le modèle de l'aide sociale ou des prestations complémentaires à l'AVS/AI; par rapport à la typologie retenue dans le présent rapport, c'est donc du modèle de la garantie des besoins fondamentaux qu'ils se rapprochent le plus. Enfin, les allocations universelles partielles sont déjà largement pratiquées pour les familles sous la forme des allocations pour enfants bien connues.

■ Exclusion et intégration

Un revenu minimum garanti versé automatiquement, sans contact avec les personnes concernées (à l'image de l'**INR**) ou sans condition (comme pour l'**allocation universelle**), risque selon Rechsteiner (1998) de favoriser le développement d'une société à deux vitesses. Avec ce type de RMG, quel message envoie-t-on à ceux qui reçoivent tout simplement de l'argent? Rechsteiner estime qu'ils «vivent comme dans un zoo» et parle aussi dans ce contexte d'«apartheid du travail» (p. 46). Une telle stratégie implique des risques supplémentaires de déchéance, qui ont aussi leur prix. Par ailleurs, Rechsteiner considère que la prestation peut à tout moment être remise en cause, car elle est en fin de compte perçue comme inéquitable par la population. Aussi généreux puisse-t-il paraître, un revenu minimum garanti peut ainsi conduire à un figement des inégalités (voir notamment Radeff 1997). Ce risque peut aussi exister pour les **crédits d'impôt** et la **garantie des besoins fondamentaux**, lorsqu'ils ne sont pas associés à des mesures d'insertion. Du même coup, les riches peuvent se défaire de leur mauvaise conscience face à l'exclusion qui est le lot de très nombreuses personnes (Gilliand 1998, p. 148). Il cite Rosanvallon, qui voyait dans l'allocation universelle « la condition paradoxale du libéralisme sauvage ».

À l'opposé, on trouve le **revenu minimum de réinsertion**, centré sur les efforts d'intégration. Certains modèles de contre-prestations intégrés à la **garantie des besoins fondamentaux** peuvent conduire au même résultat. Mais – car il y a un mais – le RMI français a précisément échoué en partie dans le domaine de l'intégration, qui était pourtant l'un de ses objectifs majeurs: de nombreux RMistes n'ont pas réussi à se réinsérer, d'autres n'y sont parvenus qu'au terme d'une longue période. Rodari et al. (1998) estiment néanmoins qu'il n'y a pas d'autre solution pour lutter contre l'exclusion, même si cette stratégie peut favoriser une exclusion liée au dumping social provoqué par un marché gris qui entretient une main-d'œuvre sous-payée.

Phelps (1997) voit dans les **subventions salariales** un modèle intégrateur: «autonomie (contre dépendance), épanouissement personnel (contre démotivation), intégration (contre marginalisation) – tels sont nos cris de ralliement» (p. 51). À ses yeux, il est plus difficile de réduire l'exclusion par une allocation universelle car il est important pour l'estime de soi de gagner son argent par soi-même. Phelps estime que le problème ne provient pas du fait que les gens (les femmes) doivent travailler, mais du fait qu'ils ne gagnent pas assez. Sans travail, ils sont sur une pente dangereuse, menant à la dépendance, à la frustration, à la dépression et à la marginalisation.

■ Rapport à l'activité lucrative et à l'intégration sociale

Il est très important de bien définir le rapport qui doit exister entre le revenu minimum garanti et le travail rémunéré. Il convient ici d'opérer une distinction fondamentale entre ceux qui voient dans l'activité lucrative le mécanisme par excellence de l'intégration sociale et ceux qui imaginent des mécanismes alternatifs d'intégration. Les premiers misent sur les incitations au travail, comme l'**impôt négatif sur le revenu**, le **crédit d'impôt** et les **subventions salariales**, mais aussi sur la **garantie des besoins fondamentaux** et le **revenu minimum de réinsertion**. Un de leurs arguments principaux est le suivant : l'exercice d'une activité lucrative est un pilier fondamental de la mobilité sociale et un système

de couverture sociale qui renoncerait à la primauté du travail rémunéré pérenniserait les inégalités (voir notamment Radeff 1997). Des voix critiques font remarquer que la réalité économique les contredit (Knöpfel 1999). Elles nous disent qu'en fait, le plein-emploi n'est plus une réalité et que les employeurs ne le considèrent désormais comme un objectif accessible qu'à condition d'élargir la fourchette des salaires (baisse des salaires inférieurs), d'assouplir le marché du travail (moins d'emplois à plein temps, annualisation voire extension sur toute la durée de la vie du temps de travail, précarisation des rapports de travail, développement du travail «en solo») et de changer d'attitude face au travail (plus grande mobilité professionnelle, nomadisme professionnel, bref, agir en «humain flexible»). La réalité, poursuivent-elles, c'est l'existence d'un second marché du travail où les salaires sociaux couvrent à peine le minimum vital. C'est la participation accrue des femmes au marché du travail et le recul du bénévolat dans le domaine social. La réalité, c'est qu'on entendra bientôt dire que les salaires qui permettent de garantir le minimum vital sont un anachronisme.

Les seconds se recrutent essentiellement parmi les représentants des courants roses-verts et par tous ceux qui, prévoyant la «fin de la société du travail», estiment que le plein-emploi demeurera un objectif inaccessible. Pour eux, il s'agit de trouver des mécanismes alternatifs d'intégration, qui, dans la mesure du possible, soient plus écologiques que la «production-gaspillage» à tout prix. Les chevaux de bataille de ce courant de pensée sont le découplage du revenu et de l'activité lucrative, la redistribution du travail rémunéré et du travail non rémunéré, ainsi que la mise en place d'un «secteur quaternaire» regroupant les activités d'utilité sociale. Les défenseurs de cette optique (mais ils ne sont pas les seuls) misent sur une **allocation universelle**, parfois couplée avec l'accomplissement d'un service social (Hans Ruh, 1995). Toutefois, depuis quelques années, un certain désenchantement se fait jour sur ce front : «Dans sa "phase emphatique", la discussion autour d'un revenu minimum était liée au débat sur l'économie alternative. L'idée était de réglementer et d'utiliser l'"inévitable découplage du travail et du revenu" de manière à ce que le revenu minimum remplace au moins en partie les revenus du travail, ce qui permettra de développer des activités hors marché du travail» (Vobruba, 2000, p. 76). Mais «l'espoir de voir le progrès technique régler les problèmes liés aux questions de répartition posés par le revenu minimum garanti a fait long feu. Cela dit, dans la discussion plus pragmatique qui a suivi, l'idée a perduré que l'option du revenu minimum permet de renoncer à la défense sans condition des places de travail existantes et d'ouvrir ainsi l'espace nécessaire à l'État pour mener une politique écologique» (Vobruba 2000, p. 77).

Des voix critiques (p. ex. Bäcker et al. 1989, p. 152 ss.) font remarquer qu'une revalorisation du travail non rémunéré ne change rien aux conséquences sociales, matérielles et psychiques du chômage. De même, l'institution d'un revenu minimum pour rémunérer le travail domestique, éducatif et de prise en charge sociale n'abolit pas en soi la discrimination sexuelle. Elle tendrait même à l'aggraver, vu que la répartition du travail et des rôles conforme à la hiérarchie usuelle des sexes s'en trouve confirmée et qu'elle permet de réserver aux hommes le travail rémunéré valorisant selon les schémas établis. Pour les défenseurs de cette ligne, il n'est de plus pas certain du tout qu'un revenu minimum entraîne un découplage effectif du travail et du revenu. Il pourrait même pousser les bénéficiaires à accepter des salaires de misère et subventionner indirectement les entreprises qui les embauchent, surtout s'il est fixé à un niveau insuffisant. Rodari et al. (1998) considèrent aussi l'établissement d'un système dual résultant de la création d'un secteur non commercial parallèle à l'économie mondialisée comme une entreprise hasardeuse : les activités dites informelles, dont le travail familial, risqueraient de tomber sous le contrôle de l'État, signant le démantèlement de la sphère privée et mettant à mal la souveraineté de la personne. Un document définissant la position du Parti socialiste suisse (1996) affirme que le découpla-

ge du revenu et du travail pourrait entraîner une pression malvenue sur les salaires, un abaissement du niveau des prestations et une forte incitation au travail au noir.

Le facteur déterminant lors du choix entre les deux optiques esquissées est l'avenir du travail rémunéré. Mitschke (2000, pp. 150 ss.) voit dans le déclin de l'activité lucrative un «mythe indéfendable». À ses yeux, les alternatives proposées reviendraient plutôt à un échange d'emplois entre les marchés du travail primaire et secondaire. Il prône la circonspection: aucun modèle de couverture de base ne s'attaque aux causes du chômage et des salaires si bas qu'ils ne permettent guère de couvrir le minimum vital. Aucun filet de sécurité ne remplace une politique active de l'emploi et du marché du travail.

■ Activités d'utilité publique

Il est une question récurrente dans les débats sur la question de la redistribution: comment valoriser et encourager au moyen d'une couverture de base les activités socialement utiles, considérées aujourd'hui comme quasiment sans importance et assorties de l'étiquette «travail bénévole». André Gorz est un ardent partisan de ce genre de redistribution. Il a commencé par défendre le point de vue selon lequel le revenu de citoyenneté devait se composer de deux chèques: d'un revenu du travail et, en complément, d'un revenu social pour tous, subordonné à une contre-prestation (Gorz 1984). Cette réflexion est née dans le sillage de la révolution microélectronique, qui a entraîné un recul rapide de l'emploi. Gorz a conçu des scénarios de réduction radicale du temps de travail, rendue possible par les gains de productivité (Gorz 1991). Le travail nécessaire au fonctionnement de la société se banalise et devient moins exigeant, ce qui permet aux activités microsociales et communautaires au niveau local, ainsi qu'aux activités au sein des familles de jouer un rôle de plus en plus important. Étant donné les exigences de contrôle imposées par les conservateurs, Gorz s'est toutefois détourné d'un «service social obligatoire». Dans ses publications plus récentes (2002), il plaide pour une allocation universelle inconditionnelle.

En Suisse, cette perspective de redistribution élargie est concrétisée d'une autre manière par un groupe de travail de la Commission de politique sociale du Parti socialiste suisse (Groupe de travail Nouvelle répartition du travail 1994). Le groupe de travail se fonde sur une conception qui met sur un même niveau toutes les formes d'activité (activité lucrative, travail domestique, activités de prise en charge, activités politiques et culturelles, formation, loisirs) et en appelle à un nouveau modèle d'organisation de la semaine de travail. Ce modèle doit permettre de concilier travail rémunéré, travail non rémunéré et autres activités en garantissant le minimum vital. La meilleure façon d'atteindre cet objectif est, aux yeux du groupe de travail, de miser sur la «semaine de 25 heures», comprenant environ 25 heures de travail rémunéré et 25 heures de travail non rémunéré. Le système fiscal et le système de sécurité sociale devraient se baser sur cette conception nouvelle de la semaine standard de travail. Le modèle prévoit un revenu minimum garanti pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative et les enfants. D'autres organisations de Suisse proposent des modèles comportant des aspects de redistribution entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré. Nadai/Gerber (1997) en donnent un bon aperçu.

5.4.3 Évaluation et perspectives

Le problème de la redistribution – souhaitable – du revenu et du travail rémunéré est loin d'être simple. Abstraction faite de la politique familiale, où une couverture financière minimum permettrait déjà d'obtenir de bons résultats, un revenu minimum garanti peut tout au plus contribuer à créer les conditions d'une redistribution, mais pas encore à la concrétiser. En outre, parce qu'il risque de rendre les inégalités durables et d'exercer une pression sur les salaires, un tel système peut se révéler en fin de compte contre-productif. Les plus grands succès enregistrés jusqu'ici en matière de redistribution du

travail entre hommes et femmes sont à mettre à l'actif des crédits d'impôt, qui ont en règle générale favorisé l'accession au marché du travail des femmes peu qualifiées qui élèvent leurs enfants seules, mais à un niveau de salaire très bas. Ce résultat a été diversement apprécié par les féministes (Ostner 1999). Dans ce domaine, aucune solution applicable dans toutes les situations ne se dessine. Il est toutefois important que les problèmes de redistribution ne soit pas perdus de vue lors de l'évaluation des programmes réalisés et de l'analyse des résultats.

5.5 Autres changements de comportement induits par le revenu minimum garanti

5.5.1 Problématique et questions

Au-delà de ses effets sur l'offre de travail, le revenu minimum garanti induit un grand nombre d'autres changements de comportement de la part des bénéficiaires du système. Dans ce contexte, les recherches se sont surtout concentrées sur les aspects suivants: formation, responsabilité individuelle et esprit d'entreprise, stabilité du mariage, taux de fécondité et mobilité géographique.

5.5.2 Résultats

■ Formation

Avec l'avènement d'une économie postindustrielle fondée sur le savoir, la formation permanente et son financement sont devenus un véritable sujet de préoccupation. La question ne peut être éludée dans tout système de «flexicurity». Nombre de modèles de couverture de base se fixent pour objectif de garantir le financement de phases de formation continue. Des analyses réalisées sur les expériences sociales faites aux États-Unis mettent en lumière l'écho rencontré par les incitations : on a notamment observé qu'un INR avait des incidences très positives sur la formation des participants au programme (Hanushek 1987). Chez les jeunes, outre un allongement général de la période de scolarisation, on a observé une amélioration particulièrement nette des aptitudes scolaires (lecture) dans les catégories socioéconomiques inférieures. Selon Mitschke, d'autres études empiriques permettent de conclure qu'un revenu minimum garanti stimule fortement la participation aux mesures de formation (Mitschke 2000, p. 90).

■ Responsabilité individuelle et esprit d'entreprise

Un grand nombre d'économistes tiennent pour acquis qu'un revenu minimum garanti mine la responsabilité individuelle et l'esprit d'entreprise. Or le contraire peut aussi être vrai, comme le montre Emma Rothschild (Van Parijs 2001, p. 44): une allocation universelle est tout à fait compatible avec l'économie politique du libre marché. À l'appui de sa démonstration, elle cite Condorcet, J.S. Mill, Hayek et A. Smith. En fait, les classiques voyaient dans la sécurité individuelle «la meilleure incitation à faire preuve d'initiative». Seul celui qui peut s'appuyer sur une base sûre est prêt à prendre des risques. Car l'entrepreneur va de l'avant, poussé qu'il est par les aiguillons antagonistes de l'«espoir de s'élever» et de la «peur de choir» («hope to rise» contre «fear to fall»). Ce n'est toutefois pas à l'apanage de l'allocation universelle: tout modèle garantissant une couverture sociale peut avoir les mêmes effets.

■ Stabilité du mariage

Du point de vue théorique, on peut distinguer notamment deux effets exercés par l'introduction d'un revenu minimum garanti sur la stabilité de l'union conjugale: l'effet de revenu et l'effet d'indépendance (Weber 1991, pp. 56 s.). L'effet de revenu (garantie de revenu et opportunité d'accroître ce revenu) fait baisser le nombre de divorces. Un système de revenu minimum garanti qui bénéficie aussi bien aux époux qu'aux personnes seules affaiblit les rapports de dépendance au sein du couple. La plus grande autonomie qui en résulte conduit à une augmentation du nombre de divorces, les coûts d'une séparation étant moins élevés.

Les premières évaluations des expériences sociales ont mis en évidence un net accroissement de la fréquence des divorces et sont même allées jusqu'à parler d'«augmentation dramatique». Comme le rapporte Wagner (1991, p. 85), ces résultats ont fait beaucoup de bruit aux États-Unis et ont poussé le Congrès à faire preuve de réserve lorsque s'est posée la question du développement des prestations destinées aux familles monoparentales, voire d'un modèle d'INR. Mettant en œuvre des méthodes statistiques plus pointues, Cain/Wissocker (1987) ont par la suite montré que le taux de divorce n'était pas significativement supérieur chez les couples ayant bénéficié du plan d'INR pendant une période de trois à cinq ans que chez les couples recevant des prestations familiales. Il apparaît en outre que les effets d'un relèvement de la garantie de base et d'un relèvement du taux d'imposition peuvent être radicalement différents selon qu'une famille se situe en dessus ou en dessous du point d'équilibre (Weber 1991, p. 58). Au total, «la tendance à l'accroissement du taux de divorce sous l'effet d'un programme d'INR semble être assez marquée pour être évoquée à titre d'hypothèse» (Weber 1991, p. 59).

■ Taux de natalité

Les travaux théoriques s'attachent à définir les rapports entre le RMG et le taux de natalité à l'aide d'une fonction d'utilité appliquée à la famille. Mais cette approche ne permet aucune conclusion tranchée concernant l'ampleur ou la direction de l'effet net observé. Aucun résultat clair ne peut être tiré des expériences sociales réalisées aux États-Unis. Il ressort par exemple de l'expérience de Seattle/Denver qu'on observe un recul statistiquement significatif des naissances chez les femmes blanches, une augmentation statistiquement significative des naissances chez les femmes latino-américaines et aucune variation statistiquement significative chez les femmes noires (Weber 1991, pp. 60 s.).

■ Mobilité géographique

L'application d'un modèle microéconomique de consommation à la mobilité géographique met en lumière que les familles qui disposent d'un revenu plus sûr migrent dans les régions qui offrent un environnement plus agréable et des salaires réels inférieurs (Weber 1991, p. 63). Le programme de Seattle/Denver a permis de vérifier cette hypothèse, vu que certaines familles qui ont quitté la zone choisie pour le test sont restées affiliées au programme. Un accroissement significatif du flux migratoire vers des régions offrant un climat plus agréable et des salaires réels inférieurs a été mis en évidence (Weber 1991, p. 64).

Un autre facteur à prendre en compte est la crainte de voir affluer les migrants dès l'introduction d'une couverture de base supérieure à la moyenne. Pour prendre les devants, les projets de réforme des cantons du Tessin et de Genève exigent de la part des bénéficiaires de long délais de présence sur le territoire cantonal, pièces justificatives à l'appui. Emma Rothschild considère que ces mécanismes d'exclusion sont choquants. Où est donc la dimension internationale des modèles de RMG, demande-t-elle, tout en plaidant pour une «politique d'intégration qui transcende les frontières» (Van Parijs 2001, p. 50).

5.5.3 Évaluation et perspectives

Peu de réponses claires peuvent être données à la question des changements de comportement induits par l'introduction d'un RMG. De plus, les effets constatés peuvent être interprétés de différentes manières. Ainsi, les conservateurs peuvent se lamenter de la probable augmentation du taux de divorce, mais cette augmentation peut aussi être comprise dans un autre sens: le revenu minimum garanti affaiblit les rapports de dépendance au sein du mariage. Dans tous les domaines considérés, l'analyse pose un problème: les effets d'un programme ne peuvent pas être isolés «proprement» du contexte économique et social dans lequel celui-ci s'inscrit.

5.6 Effets macroéconomiques du revenu minimum garanti

5.6.1 Problématique et questions

Quels sont les effets macroéconomiques d'un programme instituant un revenu minimum garanti? Nous considérerons successivement les points suivants: conséquences sur les salaires, sur la consommation, sur la répartition du revenu et de la fortune, sur la stabilité économique, sur les investissements et sur le caractère durable du développement économique.

5.6.2 Résultats

■ Salaires

Comme le précisent Leu/Eisenring (1998, p. 462), les analyses portent souvent sur des modèles partiels et ne tiennent pas du tout compte du fait que les salaires d'équilibre évoluent. Or il est difficile de formuler des conclusions sur le niveau de vie et ses variations en faisant abstraction de l'évolution des salaires. Leu/Eisenring voient ici un vaste champ de recherche. On ne s'étonnera donc guère si les réflexions théoriques dominent dans le débat, et non pas les résultats empiriques. Les modèles dont la vocation est de pousser le plus grand nombre de personnes possibles à travailler exercent sur les travailleurs une pression qui les incite à accepter des emplois mal payés, et, de ce fait agissent aussi sur les salaires. Mais nombre d'analystes estiment que la couverture sociale en soi pose un problème, parce ce qu'elle permet d'abaisser encore les salaires du bas de l'échelle. À contrario, les défenseurs d'une allocation universelle arguent que ce revenu de base relève le seuil à partir duquel les travailleurs potentiels accepteraient un emploi; en d'autres termes, il les place en meilleure position pour négocier un salaire décent (Mäder 2000, 252).

■ Consommation

Dans une perspective keynésienne, l'introduction d'un revenu minimum garanti devrait accroître le revenu disponible, et donc soutenir la consommation. Il existe peu d'études empiriques sur le sujet. Et si l'on en croit Hanushek (1987, pp. 106 ss.), les expériences sociales aux États-Unis ont produit peu de résultats probants. Le programme n'a pas eu d'incidence notable sur les achats de biens de luxe; en revanche, on a observé une forte hausse des achats de logements. En Suisse, l'introduction du revenu minimum garanti ne risque pas de doper la demande, puisque qu'il remplacerait pour une bonne part des programmes existants, et n'injecterait donc pas d'importantes sommes d'argent dans le circuit économique.

■ Redistribution

L'effet d'un revenu minimum garanti sur les disparités sociales – dans le sens d'un accroissement ou d'un comblement – est largement tributaire du montant des prestations et de leur mode de financement. Les effets de la politique de répartition varient aussi en fonction du mécanisme politique, plus ou moins souple, qui doit être mis en jeu pour modifier le montant des prestations. Rechsteiner (1998) met en garde contre la création d'une société à deux vitesses, où les uns financent les prestations sociales que les autres «consomment». Lorsque la classe moyenne estime être traitée comme une vache à lait, elle peut refuser de payer: «Celui qui exige que l'État se concentre sur les "vrais" faibles et nécessiteux méconnaît une composante importante de la dynamique de groupe: le meilleur moyen d'assurer le financement des institutions sociales, c'est de faire en sorte que la classe moyenne en bénéficie aussi. Faute de quoi un retour de balancier est possible ("welfare backlash")» (p. 44). Aux yeux de Rechsteiner, la meilleure formule pour lutter contre la pauvreté combine des prestations versées en fonction des besoins et des transferts dont bénéficient aussi les revenus élevés, à l'image de l'AVS et des prestations complémentaires. Cet argument plaide pour le rattachement de la couverture de base aux assurances sociales.

■ Stabilisation, filet de sécurité face aux mutations structurelles

Si, dans la rhétorique officielle de l'UE (Commission des Communautés européennes 2000a et 2000b), la politique sociale est désignée comme un «facteur de production», c'est notamment à cause de son effet de stabilisation. Outre sa contribution à la paix sociale globale, la stabilisation joue d'une part un rôle dans l'évolution conjoncturelle et, d'autre part, contribue à atténuer les conséquences d'une mutation structurelle rapide (mondialisation, intégration européenne, flexibilisation du marché du travail). Dans les deux cas, le filet de sécurité de la couverture sociale joue un rôle important. C'est pourquoi Mitschke (2000, p. 26) y voit un atout immatériel qui exerce une influence déterminante sur la productivité et sur l'emploi.

Les systèmes garantissant une couverture sociale de base indépendants du revenu (allocation universelle) et les systèmes liés au revenu n'ont pas les mêmes effets. Dans les systèmes indépendants du revenu, le montant du versement demeure inchangé quelle que soit l'évolution de la conjoncture : il ne faut attendre aucun effet stimulant provenant d'un accroissement de la demande de biens de consommation, mais le système a un effet stabilisateur par le biais du financement, en particulier lorsque celui-ci est assuré par l'impôt sur le revenu. De leur côté, les systèmes qui garantissent une couverture de base dépendante du revenu agissent comme des stabilisateurs automatiques, à l'image de l'assurance-chômage notamment. En phase de haute conjoncture, le nombre de bénéficiaires recule (moins de personnes sans emploi font appel à l'assurance), tandis qu'il augmente en phase de récession (plus de personnes sans emploi s'inscrivent sur les listes de chômage). Parallèlement, le montant des versements varie lui aussi. De cette façon, le système tend à équilibrer le revenu tout au long du cycle conjoncturel et déploie un effet stabilisateur sur la demande de biens de consommation, qui contribue aussi à atténuer les fluctuations conjoncturelles.

■ Investissements

S'agissant des conséquences sur les investissements (qui à leur tour influent de manière déterminante sur la croissance), la théorie distingue deux effets contraires (voir Weeber 1990, p. 202). Dans le cas d'une redistribution du haut vers le bas, le taux de consommation à l'échelle de l'ensemble de l'économie devrait s'accroître (et le taux d'épargne baisser). Selon la théorie économique, la montée des taux d'intérêt qui s'ensuit pousse les investissements à la baisse. Par ailleurs, l'augmentation de la demande

de biens de consommation, et plus encore sa stabilisation, tendent à stimuler durablement les investissements. Toutefois, ce théorème s'applique à une économie fermée. En Suisse, un revenu minimum garanti n'exercerait guère d'influence sur les taux d'intérêt. En revanche, l'incidence d'un modèle concret sur le coût du travail et la charge fiscale pourrait se révéler être un paramètre important pour les décisions d'investissement. Enfin, il convient aussi de garder à l'esprit les observations formulées à la section 5.5 concernant l'esprit d'entreprise.

5.6.3 Évaluation et perspectives

L'analyse montre que le revenu minimum garanti peut avoir des effets positifs au niveau macroéconomique, mais que ces effets sont tributaires de la conception et de l'organisation concrète des différents modèles de couverture de base. De pair avec les effets sur l'emploi, les effets macroéconomiques sont d'une importance cruciale pour l'économie. Contrairement au rapport «work/welfare», ces interactions ont été étonnamment peu étudiées empiriquement. Si l'on veut étudier la question de la répartition et évaluer l'évolution du niveau de vie, il faudra tenir largement compte de l'évolution des revenus dans les analyses des effets.

5.7 Montant et faisabilité financière du revenu minimum garanti

5.7.1 Problématique et questions

Quels sont les liens entre les modèles de revenu minimum garanti, le montant du revenu versé au titre du minimum garanti et le besoin de financement? Cette section aborde ce thème, en laissant délibérément de côté l'aspect des sources de financement (impôt direct, impôt à la consommation, impôt spécial, taxe écologique, pour-cent salarial), qui concerne le financement des assurances sociales en général et dépasse largement le cadre de la présente recherche.

5.7.2 Résultats

■ Montant et besoins de financement

Comme nous l'avons exposé plus haut, les modèles théoriques mettent au jour un conflit d'objectifs patent entre le montant de la garantie de base, le maintien d'une incitation au travail et la faisabilité financière du système. À cela viennent s'ajouter des arbitrages largement indépendants du modèle retenu (Mitschke 2000, p. 20): antagonisme entre la volonté d'éviter la pauvreté et les objectifs fiscaux, ainsi qu'entre l'emploi et les objectifs fiscaux. Un recul du taux de pauvreté de 1 % présuppose peut-être un accroissement du fardeau fiscal de 1 %. Donner la préférence à telle ou telle option est une question de valeur. L'économie, selon Mitschke, ne peut que mettre au jour les conflits et proposer des analyses de résultats qui s'appuient sur une base empirique.

Même les défenseurs de l'**allocation universelle** savent que le versement d'une allocation au montant suffisamment élevé à l'ensemble de la population pose de grands problèmes. Gilliland (1998, p. 146 ss.) effectue le calcul suivant pour la Suisse (base 1995): une allocation universelle de 1 500 francs par adulte et de 750 francs par enfant représenterait un tiers du produit intérieur brut ou la moitié du revenu total du travail annoncé à l'AVS. Son coût aurait été égal aux dépenses cumulées de la Confédération, des cantons et des communes, ce qui fait de cette allocation un système beaucoup plus cher que l'État social actuel, sans pour autant vraiment le remplacer. Solow (in Van Parijs 2001, pp. xiii s.) partage

cette critique: une allocation universelle fixée à un niveau bas est économiquement concevable. S'agissant des États-Unis, Van Parijs mentionne dans le même ouvrage un montant mensuel initial de 150 dollars, ce qui correspondrait à 3,5 % du produit intérieur brut ou au total des dépenses militaires américaines, et ne serait malgré tout «pas suffisant pour se procurer une bonne tranche de "réelle" liberté». Une allocation universelle fixée au niveau du seuil de pauvreté (667 \$ par mois) représenterait 16 % du produit intérieur brut ou 80 % des dépenses totales de l'État fédéral. En retenant la définition européenne de la pauvreté, le coût serait même supérieur.

Van Parijs (2001) rétorque qu'une approche qui s'en tient au seul volume des versements est dénuée de sens. Pour la majorité des personnes en âge de travailler, l'accroissement de la charge fiscale et le «revenu d'existence» s'annuleraient. Aux yeux de Van Parijs, l'important ne réside pas dans le coût brut, mais dans l'effet de redistribution: il faut donc effectuer un calcul fondé sur le coût net final. Emma Rothschild va dans le même sens (in Van Parijs), en proposant un calcul simple : toute société où le revenu moyen est nettement supérieur au minimum vital a en principe les moyens de verser une allocation universelle.

Les avis divergent concernant la faisabilité financière d'une garantie de base couverte par un **impôt négatif sur le revenu**. Mitschke (2000) estime que l'opération peut être blanche, alors que Witzel (1998) calcule même des économies de 100 milliards de DEM pour l'Allemagne. Cependant, la majeure partie des calculs sérieux débouchent sur une nette augmentation des coûts, dès lors que l'on fixe la couverture de base au niveau de l'aide sociale actuelle. Leu/Eisenring (1998, p. 441) en conclut: «En se basant sur le revenu minimum proposé dans le débat politique, on peut raisonnablement douter de la faisabilité financière d'un impôt négatif universel sur le revenu en Suisse». Il faudrait de toutes façons le compléter par des prestations complémentaires déterminées en fonction du revenu. Zweifel et al. (1996, p. 131) reconnaissent aussi que le reproche selon lequel un INR ne pourrait pas être financé ne doit pas être écarté d'emblée. Rechsteiner (1998) fait remarquer que les problèmes de financement découlant du versement de prestations élevées sans examen du besoin risque de pousser le niveau des prestations vers le bas au point de n'avoir plus aucun rapport avec les besoins réels.

Il ressort des réformes réalisées en Suisse dans le cadre des modèles de **garantie des besoins fondamentaux** et de **revenu minimum de réinsertion** que les nouveautés se réclamant de ce type de systèmes peuvent entraîner des coûts supplémentaires (Genève, Tessin) ou des économies (Vaud). Les variations ne sont pas importantes, vu qu'une bonne partie des mesures introduites remplacent des prestations de l'aide sociale. L'aide sociale couvrant aujourd'hui déjà dans de nombreux cas l'écart entre les très bas revenus et le minimum vital, le financement des **subventions au salaire** serait envisageable dans notre pays.

De manière générale, le financement des modèles ciblés de revenu minimum garanti, comme les **crédits d'impôt** notamment, est moins problématique. Toutefois, se fondant sur l'exemple de l'EITC américain, Radeff (1997) signale que, même avec ce type de programme, plus le système est sollicité, plus il est remis en cause pour des raisons de coûts.

5.7.3 Évaluation et perspectives

La question des conséquences financières du revenu minimum garanti est cruciale. Il apparaît assez clairement que, même dans les pays les plus riches, les modèles qui cherchent à coupler un revenu minimum garanti élevé accordé à toute la population à de fortes incitations au travail posent très vite

des problèmes financiers insurmontables (tout au moins d'un point de vue politique). Il reste que l'éventail des avis est relativement large. Les calculs de coût global ne permettent pas de faire des comparaisons entre les pays et dépendent dans une large mesure du concept concret et des prestations que le RMG est appelé à remplacer. Les expériences réalisées dans certains cantons suisses sont intéressantes: il conviendrait de les suivre de près en analysant leurs coûts et leurs effets.

5.8 Compatibilité avec le contexte institutionnel

5.8.1 Problématique et questions

S'agissant de la compatibilité des modèles de revenu minimum garanti avec le contexte institutionnel existant, il convient de distinguer ces deux points: la relation existant entre ces modèles et le système des assurances sociales et de l'aide sociale, et celle existant entre ces modèles et le système fiscal.

5.8.2 Résultats

■ Rapport aux assurances sociales

Initialement, nombre de modèles d'**allocation universelle** et d'**impôt négatif sur le revenu** visaient à remplacer le système social en place. D'emblée, certains auteurs (voir notamment Bäcker et al. 1989, pp. 57 ss.) ont souligné qu'un revenu minimum garanti ne peut pas remplacer un système de prestations sociales différencié. Le maintien du niveau de vie, tel qu'il est recherché aujourd'hui notamment pour les personnes âgées, ne serait possible qu'à la condition de conclure des assurances complémentaires. Dans la plupart des propositions, les assurances complémentaires relèvent du secteur privé. Or, en sonnant le glas du principe de solidarité, la privatisation de la sécurité sociale risque plus d'accentuer la hiérarchie des revenus et les disparités que de les réduire. Les partisans des réformes ont réagi, à l'exemple de Van Parijs (2001), qui ne souhaite plus remplacer les assurances sociales par une allocation universelle, mais simplement les revoir à la baisse.

La critique portant sur le risque de désolidarisation est aussi pertinente contre la position répandue et défendue notamment par Buomberger/Burgstaller (Harabi 1998) et par Zweifel et al. (1996), qui consiste à dissocier la fonction de solidarité (redistribution) et la fonction d'assurance (couverture des risques). S'il ne s'agissait que de la couverture des risques sociaux, il serait possible d'abandonner l'objectif de redistribution en tout ou en partie et d'assurer le financement par des primes d'assurance. En revanche, la redistribution du revenu n'exige pas d'assurances sociales, mais un système simple de transfert. D'autres auteurs soulignent que c'est précisément cet aspect qui fait que les systèmes de RMG sont particulièrement exposés au démantèlement social, alors que, dans les assurances sociales, les assurés acquièrent des droits qu'on ne peut pas remettre en cause simplement (Kappeler 1999).

Le modèle de garantie des besoins fondamentaux, en particulier, n'a pas vocation à remplacer les assurances sociales, mais à fixer des seuils au niveau du minimum vital et à combler les lacunes liées à la nouvelle pauvreté. En Suisse, ces lacunes concernent essentiellement les chômeurs en fin de droit, les familles à bas revenu (les familles monoparentales notamment) et les conditions de travail précaires (contrats de travail flexibles, indépendance «en solo»).

■ Rapport à l'aide sociale

Il n'est pas de revenu minimum garanti qui puisse remplacer intégralement l'aide sociale. Au-delà du fait que les prestations forfaitaires ne tiennent pas suffisamment compte des besoins découlant de certaines

circonstances particulières, les modèles de RMG (qui prévoient le versement de prestations sans autre contact avec les bénéficiaires) ne jouent pas le rôle intégrateur d'une aide sociale assortie de prise en charge.

Le développement de l'aide sociale elle-même, visant à créer une couverture de base garantie, comme le prévoient jusqu'à un certain point les modèles de **garantie des besoins fondamentaux** et de **revenu minimum de réinsertion**, loin d'amoinrir la portée de l'aide sociale, tendrait à lui conférer, sous une forme nouvelle, une place plus importante dans l'édifice de la sécurité sociale.

■ Rapport au système fiscal

Il faut distinguer entre les modèles qui, comme l'INR, visent à créer un système unique intégrant impôts et transferts sociaux, les modèles appelés à être mis en œuvre par l'administration fiscale (comme les crédits d'impôt) et les autres modèles, dans lesquels les systèmes fiscal et social continuent à être indépendants l'un de l'autre. Or, comme le montrent Rossi/Sartoris (1995, pp. 232 ss.), la séparation entre les deux systèmes peut être un des facteurs qui contribuent à l'échec de la lutte contre la pauvreté. À quoi bon exiger des impôts de ceux qui vivent en dessous du minimum vital, pour ensuite leur restituer l'argent par le biais de prestations sociales? Exonérer de l'impôt les revenus inférieurs ou égaux au minimum vital, comme le demandent Leu et al. (1997) dans le rapport suisse sur la pauvreté, est certainement une façon judicieuse de garantir ce niveau de revenu.

L'INR va de pair avec un système intégrant impôts et transferts sociaux. Selon Rossi/Sartoris, sa concrétisation pose toutefois des problèmes: le revenu imposable n'est pas une base appropriée pour définir des mesures de politique sociale, vu qu'il ne correspond pas au revenu disponible. Le décalage entre ces deux grandeurs tient aux déductions (pour les propriétaires qui occupent leur logement) et à des exonérations partielles sur certains types de revenu. La linéarité que présuppose un INR n'existe pas dans les faits. Et une révision du système fiscal suisse serait complexe en raison de la souveraineté des cantons en la matière.

Les déductions fiscales qui ne prévoient pas de mécanisme de versement de la différence éventuelle entre le crédit d'impôt et la dette fiscale sont toutefois inappropriées en tant qu'instrument de politique sociale. Elles ne déchargent que peu, voire pas du tout ceux qui en ont le plus besoin. La redistribution engendrée par des déductions fiscales pures et simples est, dans le meilleur cas, une redistribution horizontale (p. ex. des personnes seules aux familles s'agissant des déductions pour enfants), qui, la plupart du temps, génère aussi un flux de bas en haut.

5.8.3 Évaluation et perspectives

Un revenu minimum garanti doit s'intégrer dans l'édifice constitué par les assurances sociales, l'aide sociale et le système fiscal. Il ne peut se substituer pleinement aux assurances sociales ou à l'aide sociale ni se greffer tout simplement sur le système fiscal. Pour mettre au point un modèle optimal, il faut, dans chaque cas concret, adapter sa mise en œuvre aux spécificités locales, en les intégrant au calcul des coûts et à l'analyse des résultats.

6 Constantes, divergences et questions en suspens

La littérature relative au revenu minimum garanti présente une grande diversité quant aux postulats qui la sous-tendent, aux méthodes appliquées et aux résultats. Néanmoins, on relève certaines constantes observées dans la quasi-totalité des contributions:

- La garantie d'une couverture de base qui atténue les effets de l'accélération des mutations structurelles et de l'intensification de la concurrence consécutifs à la mondialisation est une bonne chose.
- La pauvreté et le chômage sont des problèmes de base auxquels il faut apporter une réponse.
- Le système actuel de sécurité sociale présente des lacunes dans le domaine de la nouvelle pauvreté; ces lacunes doivent être comblées.
- Le système actuel de la sécurité sociale devrait être plus simple et plus transparent.
- Il existe un conflit d'objectifs entre un RMG généreux, le maintien de l'incitation au travail et la faisabilité financière d'un tel RMG.

Par contre, les questions suivantes mettent au jour des divergences fondamentales:

- Un revenu minimum garanti fixé au niveau de l'aide sociale actuelle est-il financièrement et économiquement viable sur la durée?
- Quel doit être le rapport entre le revenu minimum garanti et le travail rémunéré?
- Quelles prestations du système actuel d'assurances sociales et d'aide sociale le RMG doit-il remplacer?
- Le revenu minimum garanti améliore-t-il l'efficacité au niveau macroéconomique?
- Quelles sont les incidences du revenu minimum garanti sur l'intégration sociale des bénéficiaires?

Il n'y a pas de réponse simple à la majeure partie de ces questions. Parfois, celles-ci relèvent du jugement de valeur, et non des connaissances: dans ce cas, la recherche ne peut et ne pourra qu'offrir des aides à la décision. Aucun modèle de RMG n'est une panacée: tous ont leurs avantages et leurs inconvénients, qui sont récapitulés de manière synoptique dans le **Tableau 5**. Parce qu'il prévoit un versement automatique, l'**impôt négatif sur le revenu** permet d'atteindre même les nécessiteux dont la pauvreté reste cachée. Mais il n'est assorti d'aucune aide à l'intégration. Il y a dilemme: soit il maintient l'incitation au travail, soit il couvre le minimum vital. Il ne peut faire les deux à la fois pour des questions de coût. Pour toutes ces raisons et contrairement à une opinion très répandue, à niveau de prestations égales, l'INR n'est assurément pas moins cher que l'aide sociale traditionnelle. Les **crédits d'impôt** et les **subventions salariales** permettent de réduire la pauvreté de manière ciblée dans la zone des bas salaires, et cela pour une charge administrative limitée. Mais l'aide est la plus faible précisément pour les personnes qui touchent les salaires les plus bas, auxquelles elle ne donne pas les moyens de couvrir le minimum vital. En outre, ces mesures n'aident pas les sans-emploi. Il est donc au fond inapproprié de faire rentrer ces deux modèles dans la catégorie des revenus minimum garantis. L'**allocation universelle** est a priori réservée aux seuls pays riches. Qu'on lui assigne comme objectif de couvrir le minimum vital, et le volume de redistribution qu'elle exige est prohibitif; qu'elle ne couvre pas le minimum vital, et elle n'offre pas beaucoup de «réelle liberté», sans compter que les plus mal lotis seraient probablement encore plus mal lotis qu'aujourd'hui. Un tel revenu de base inconditionnel passerait au demeurant difficilement la rampe politique, car il pêche contre l'équité. S'exprimant sur la question d'un revenu minimum garanti universel, Guy-Olivier Segond, ancien directeur des affaires sociales du Canton de Genève et «père» de la réforme du RMCAS, parle d'«un rêve» (article du «Courrier», édition du 20 janvier 1997).

Tableau 5: Évaluation des effets des différents modèles

Critères d'évaluation	Impôt négatif sur le revenu	Crédit d'impôt	Subvention au salaire	Allocation universelle	Garantie des besoins fondamentaux	Revenu minimum de réinsertion
Réduction efficace de la pauvreté (efficacité)						
■ Abaissement du taux de pauvreté	+ -	+ -	+ -	+ -	+	+
■ Garantie du minimum vital	+ -	+ -	+ -	-	+	+
■ Couverture des besoins particuliers	-	-	-	-	+	+
■ Adéquation cible-bénéficiaires	+	+	+	+	+ -	+ -
■ Synchronisation besoins-versement	-	-	+	+	+ -	+ -
■ Pas de «trappe de pauvreté»	+	+	+	+ -	-	+ -
Réalisation avantageuse en termes de coûts (efficacité)						
■ Précision du ciblage	-	-	+	-	+	+
■ Faible charge administrative	+	+	+	+	-	-
■ Productivité macroéconomique	+ -	+ -	+ -	+ -	+	+
Effets sur le marché du travail						
■ Offre de travail	+	+	+	-	-	+ -
■ Demande de travail	0	0	?+	0	0	0
■ Sécurité face à la flexibilisation des rapports de travail	+	+ -	-	+	+ -	+ -
Influence sur la répartition du travail et du revenu						
■ Rapports entre les sexes	+	+	+	+	+	+
■ Situation familiale	+	+	-	+	+	+
■ Exclusion/intégration	-	-	-	-	-	+
■ Activités d'utilité publique	-	-	-	+	+	+ -
Conséquences au niveau macroéconomique						
■ Salaires	-	-	-	+ -	+ -	+ -
■ Relance de la consommation	0	0	0	0	0	0
■ Redistribution	+ -	+ -	-	+ -	+ -	+ -
■ Stabilisation	+	+	?	+	+	+
■ Investissements	+ -	+ -	?	+ -	+ -	+ -

Compilation des auteurs: + positif; - négatif; + - effets possibles dans les deux sens; 0 neutre; ? effets incertains.

La situation est quelque peu différente pour les prestations «universelles» destinées à certains groupes-cibles, à l'image des allocations pour enfants. En Suisse, des expériences ont déjà été réalisées dans le cadre de réformes inspirées de la **garantie des besoins fondamentaux** et du **revenu minimum de réinsertion**. Les modèles axés sur la couverture des besoins ayant dans la plupart de ces réformes été conjugués avec des contre-prestations, les deux stratégies donnent des résultats convergents. Toutes deux permettent de garantir une couverture générale du minimum vital à un coût supportable. Dans les deux cas, l'enjeu est de réduire la pauvreté cachée, c'est-à-dire d'atteindre les nécessiteux qui, tout en ayant droit à des prestations, ne les sollicitent pas par honte ou par peur.

Dans les recherches récentes, la tendance est à la combinaison de plusieurs modèles. Leu/Eisenring (1998, p. 462), par exemple, proposent un crédit d'impôt pour couvrir le coût des enfants, à quoi viendrait s'ajouter une combinaison de subsides au salaire côté travailleurs et côté employeurs, ainsi qu'un subside au travail pour les marchés de l'emploi flexibles. Plus la flexibilité est grande, plus les auteurs estiment que ces programmes sont importants pour garantir le revenu des travailleurs du bas de l'échelle salariale. Wagner (1999, p. 163) voit dans l'association de prestations complémentaires et d'un INR une solution adaptée aux personnes en âge de travailler. Au terme d'une analyse comparative des modèles de couverture de base existant en Allemagne, Kaltenborn (1998) conclut qu'aucun d'entre eux n'est convaincant, et propose également une combinaison complexe de mesures qu'il serait trop long d'exposer ici.

En Suisse, les gouvernements des villes et des cantons dont les institutions d'aide sociale ont connu des difficultés ont aussi engagé des réformes pour tester des solutions possibles. Le canton de Genève, notamment, a misé sur une stratégie qui consiste à adopter une loi expérimentale pour une durée déterminée au terme de laquelle a lieu une évaluation. Ces expériences nous livrent de précieuses informations: il vaut la peine de systématiser ce processus d'apprentissage en procédant à un travail de suivi intensif.

7 Bibliographie commentée

7.1 Monographies

De 1995 à aujourd'hui

ACKERMANN, Bruce ; ALSTOTT, Anne (1999) : The Stakeholder Society, New Haven & Londres

La théorie économique selon laquelle la richesse finit par toucher les plus pauvres (« trickle-down ») a été démentie par les faits durant ce dernier quart de siècle. Les inégalités socio-économiques se sont accentuées de façon alarmante aux Etats-Unis. Forts de ce constat, les auteurs ont élaboré un plan qui porte leur nom et dans lequel ils proposent que chaque citoyen américain reçoive à sa majorité un « citizen's stake » de 80 000 dollars, afin de garantir une véritable égalité des chances. Tous, considèrent-ils, devraient pouvoir bénéficier de la richesse amassée par les générations précédentes. Tenus par la suite d'en rembourser le montant dans les limites de leurs possibilités, les jeunes adultes pourraient néanmoins en disposer librement, contrairement à ce que prévoient les propositions similaires formulées notamment par Tobin et Unger, qui souhaiteraient allouer aux jeunes un capital à des fins déterminées (p. ex. pour suivre une formation). Ackermann et Alstott estiment qu'un impôt sur la fortune de l'ordre de 2 % suffirait à financer la mesure qu'ils préconisent non seulement par souci de justice, mais également parce qu'ils sont convaincus qu'elle s'accompagnerait d'une augmentation de la productivité.

Contrairement à d'autres propositions de réforme de l'État social qui ne s'attaquent qu'aux symptômes (p. ex. l'introduction de subventions au salaire selon Phelps), le principe du « citizen's stake » agit au niveau des inégalités qui sont à l'origine de la pauvreté. Reste que même une « société de participation » (« stakeholder society ») doit disposer d'un filet de sécurité. Loin de vouloir remplacer l'État social par le « citizen's stake », les auteurs de cette étude proposent en même temps de convertir les fonds de retraite en un système de pension unique, identique pour tous les citoyens. Bien qu'ils ne s'opposent pas à l'introduction d'un revenu minimum garanti inconditionnel, dont les effets sont jugés positifs, les auteurs expliquent qu'ils lui préfèrent la solution du « citizen's stake » parce que le versement d'une importante somme d'argent sous la forme d'un capital de départ ouvre beaucoup plus de perspectives.

ASTIER, Isabelle (1997) : Revenu minimum et souci d'insertion, Paris

En sa qualité de sociologue, l'auteure a été chargée de superviser la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion (RMI) dans un département situé au nord de Paris et d'informer le ministère compétent des problèmes qu'elle constatait. Pour ce faire, elle a notamment participé à titre d'observatrice aux réunions des commissions locales d'intégration, dont les débats, les controverses et les problèmes sont retracés dans son livre.

Dans son ouvrage, Astier tente par ailleurs d'étudier de plus près l'« objet central des débats », à savoir les personnes qui se trouvent dans le besoin. Ce faisant, elle relève que l'aide individuelle versée sous forme de RMI équivaut purement et simplement à échanger une histoire contre de l'argent, comme s'il s'agissait d'« une machine à produire de la biographie publique », avec les risques et les ambiguïtés qui lui sont propres.

ATKINSON, Anthony B. (1995) : Public Economics in Action, The Basic Income/Flat Tax Proposal, Oxford

Publié sous la forme de livre d'étude, cet ouvrage présente le revenu minimum garanti inconditionnel, appelé à remplacer toutes les déductions fiscales et les prestations sociales financées par l'impôt. L'auteur propose que le financement en soit assuré moyennant un impôt proportionnel sur le revenu. Atkinson utilise cet exemple pour présenter cinq nouveaux principes économiques, dont il explique la pertinence et les limites : le principe d'« optimum taxation », qui examine l'impact des systèmes de transfert fiscal et social sur le bien-être social ; le principe du « public choice », qui permet une analyse théorique des processus collectifs de décision ; les nouvelles réflexions menées dans le cadre de la théorie de l'équilibre ; des modèles de « tax-benefit », qui simulent les effets de différentes propositions de réforme sur la distribution des revenus et des recherches économétriques visant à évaluer l'impact sur l'offre des incitations au travail figurant dans plusieurs propositions de réforme.

BARR, Nicholas (1998) : The Economics of the Welfare State, 3^e éd., Oxford

Il s'agit d'une présentation économique remarquablement sobre de différentes stratégies visant à réformer l'Etat social. Barr met sur un pied d'égalité le revenu minimum garanti inconditionnel et l'impôt négatif sur le revenu (INR) du point de vue de leurs répercussions (principes brut et net). À cet effet, il fait une distinction entre les modèles « large-scale » (revenu minimum égal au seuil de pauvreté) et « small-scale » (revenu minimum au-dessous du seuil de pauvreté). Il les confronte ensuite avec une stratégie « back-to-Beveridge », qui tente de couvrir les principaux risques de pauvreté moyennant des prestations définies par catégorie (sans examen approfondi au cas par cas). Il explique en détail pour quelles raisons les modèles INR « large-scale » entraînent inévitablement une augmentation des impôts et créent un nouveau piège de pauvreté, formant ainsi un véritable cercle vicieux. Pour l'auteur, la meilleure solution consiste à recourir simultanément à des modèles INR « small-scale » et à d'autres prestations, pour autant que l'impôt négatif sur le revenu permette d'identifier les personnes défavorisées qui n'avaient pas été repérées jusque-là et de les informer sur les prestations ciblées dont elles pourraient bénéficier.

BAUER, Tobias ; STREULI, Elisa (2000) : Modèles de compensation des charges familiales. Une étude chiffrée pour la Suisse. Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), Berne

Cet ouvrage analyse le système actuel de compensation des charges familiales et met en évidence ses lacunes : en Suisse, près de 300 000 enfants ne sont pas pris en compte dans le système des allocations pour enfants, parce que le droit au versement de celles-ci est souvent lié à l'exercice d'une activité lucrative à plein temps. Du côté des déductions fiscales, le constat n'est guère meilleur : horizontale au lieu de verticale, la redistribution des revenus s'avère inefficace dans la lutte contre la pauvreté dont sont victimes de nombreuses familles. On estime en effet que 6,1 % des familles vivent au-dessous du seuil de pauvreté et qu'une proportion importante n'atteint ce dernier que grâce à l'aide sociale (d'un montant total de 1 milliard de francs par année). Au moyen d'un système de simulation développé à cet effet, les auteurs ont calculé les coûts et les répercussions de quatre scénarios visant à réformer le système de compensation des charges familiales : déduction fiscale seule, allocation pour enfants seule, « transfemix » (solution alliant déduction fiscale et allocation pour enfants) et, pour conclure, « modèle tessinois », qui se fonde sur le système des prestations complémentaires à l'AVS/AI. Cette dernière option a donné les meilleurs résultats, car elle permet une couverture efficace des plus bas revenus à un coût relativement modeste.

BAUER, Tobias (1997) : Kinder, Zeit und Geld, Eine Analyse der durch Kinder bewirkten finanziellen und zeitlichen Belastungen von Familien und der staatlichen Unterstützungsleistungen in der Schweiz Mitte der neunziger Jahre, rapport à l'intention de la Centrale pour les questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne (résumé en français et en italien)

L'éducation des enfants entraîne des frais directs (charge pesant lourdement sur le budget familial) et des frais indirects (baisse de revenu compte tenu du temps consacré aux tâches éducatives). Avec l'arrivée des enfants, les parents voient leur salaire disponible diminuer de près de 50 %, ce qui rend la situation des familles qui ont peu de moyens encore plus précaire. En Suisse, les coûts en termes de temps sont extrêmement élevés en raison du manque d'offres de prise en charge extra-familiale (y compris blocs horaires, écoles de jour, etc.). Les coûts indirects qui en résultent (obligation de renoncer momentanément à une activité professionnelle et difficulté de réintégrer ensuite le marché du travail) sont supérieurs aux frais directs et généralement assumés par les mères. Permettre aux femmes de concilier plus harmonieusement activité professionnelle et vie familiale aiderait par conséquent à enrayer la pauvreté, et plus particulièrement celle des femmes. Les frais liés à l'éducation des enfants atteignent 47 milliards de francs par an, dont à peine un sixième est couvert par des versements compensatoires (allocations pour enfants, déductions fiscales, aide sociale, etc.), ce qui est très peu au vu d'autres pays.

BAUER, Tobias ; WYSS, Ursula (1997) : Sozialhilfe zwischen Sozialabbau und Grundrecht – eine Analyse zu den Voraussetzungen für die materielle Durchsetzung des Grundrechts auf soziale Existenzsicherung, étude mandatée par le groupe socialiste de l'Assemblée fédérale, Berne (résumé en français)

Les auteurs de cet ouvrage analysent le fonctionnement des assurances sociales et de l'aide sociale en Suisse, et mettent en évidence les lacunes de la protection sociale de base : les inégalités sont très importantes dans le do-

maine de l'aide sociale et de nombreux ayants droit ne font pas valoir leurs droits (obligation de déposer une demande, stigmatisation, soutien apporté par la famille, obligation de rembourser). En raison de la politique restrictive menée en matière d'assurances sociales, les problèmes retombent de plus en plus souvent sur l'échelon inférieur constitué par l'aide sociale proprement dite. De plus cette dernière n'intervient plus uniquement dans les cas d'urgence individuels, mais également lorsque des personnes relativement bien intégrées se trouvent soudain confrontées à un risque social non assuré. Bauer et Wyss proposent de soumettre le système des assurances sociales à un remodelage qui tienne compte des besoins individuels. En clair, ils recommandent notamment de fixer des minima pour les prestations des assurances sociales afin que celles-ci ne puissent plus être inférieures au minimum vital, de dissocier la compensation des charges occasionnées par les enfants de l'exercice d'une activité lucrative, d'adopter des prescriptions uniformes en matière d'aide sociale (minimum vital identique pour tous, suppression de la marge d'appréciation), de maintenir l'obligation de rembourser uniquement dans des cas exceptionnels, de renforcer les incitations au travail, etc.

BECK, Ulrich (1999) : Schöne neue Arbeitswelt – Vision « Weltbürgergesellschaft », Francfort-sur-le-Main

Dans cet ouvrage, Beck développe ses thèses déjà bien connues sur le passage de la société du travail à la société du risque et définit la notion de travail de citoyenneté (« Bürgerarbeit »). Un nombre croissant de citoyens sont dépourvus de toute protection sociale : certains travaillent comme faux indépendants, d'autres doivent accepter plusieurs emplois pour survivre ou travailler au noir. Quant aux syndicats, il ont de moins en moins souvent voix au chapitre. Convaincu que ces éléments mettent en danger les fondements mêmes de l'État social et de la démocratie, l'auteur estime qu'il est indispensable de tourner le dos à la société du travail généralisé qui caractérise le monde occidental actuel, tout en insistant sur le fait qu'il ne sert à rien de vouloir retourner au « bon vieux temps ». Il propose au contraire d'aller de l'avant et appelle de ses vœux une société qui récompenserait l'engagement personnel par un « Bürgergeld » financé avec les fonds de l'assurance-chômage et de l'aide sociale actuelles. Beck tente maintenant de rendre cette pensée plus internationale en orientant sa réflexion sur le passage de la société civile à une citoyenneté mondiale, structurée par des communautés transnationales qui constitueraient un espace moral de responsabilités réciproques.

BODE, Ingo (1999) : Solidarität im Vorsorgestaat : Der französische Weg sozialer Sicherung und Gesundheitsversorgung, Francfort-sur-le-Main

Fort bien documentée, cette introduction à la logique française de la solidarité institutionnalisée considère le revenu compensatoire couvrant le minimum vital comme l'une des deux grandes priorités de l'action sociale. L'ouvrage de Bode est d'autant plus passionnant qu'il est délibérément écrit dans la perspective allemande, qu'il retrace les fondements culturels des institutions sociales et présente pas à pas les différentes manières dont ces dernières s'adaptent à des problèmes similaires (montée du chômage, évolution technologique, mondialisation). Ce livre contient en outre une bibliographie très complète.

BOHRER, Isabelle ; WALLIMANN, Isidor (1999) : Armut : Eingliederung als neue Herausforderung für die Sozialhilfe, Das garantierte Mindesteinkommen (RMI) in Frankreich – Potentiale und Erfahrungen. Schriftenreihe der Arbeitsgemeinschaft der Schulen für Soziale Arbeit, vol. 21

Courte introduction au revenu minimum d'insertion (RMI) français et aux problèmes rencontrés lors de sa mise en œuvre. D'une lecture facile, cet ouvrage n'est toutefois plus vraiment d'actualité.

BOURGUIGNON, François ; BUREAU, Dominique (1999) : L'architecture des prélèvements en France : État des lieux et voies de réforme, Paris

Ce livre se caractérise par la clarté de son écriture et la qualité de sa réflexion. Les auteurs y présentent les particularités et les problèmes du système français de transfert fiscal et social et esquissent la voie dans laquelle devraient s'engager les projets de réforme. Economiste français de renom, François Bourguignon a également été membre de l'équipe de conseillers de Lionel Jospin, tout comme Dominique Bureau. Les deux auteurs définissent deux priorités : réduire les coûts pour les emplois peu qualifiés grâce à un allègement des déductions sociales et renforcer les

incitations financières au travail pour les employés peu qualifiés, les prestations sociales dont ils bénéficient ne diminuant que dans une moindre mesure en cas d'augmentation de leur revenu.

BUSLEI, Hermann ; STEINER, Viktor et al. (1999) : Beschäftigungseffekte von Lohnsubventionen im Niedriglohnbereich, Schriftenreihe des ZEW, vol. 42, Baden-Baden

Cet ouvrage présente les résultats d'un projet de recherche axé sur la méthodologie et les aspects techniques de l'aide sociale. Il cite les différentes formes que peuvent revêtir les subventions au salaire et évalue leur possible impact sur l'emploi dans différents types de marchés. Les auteurs se réfèrent à des études empiriques existantes, tout en mettant l'accent sur le développement de leur propre modèle de simulation de transfert fiscal, qui permet de mesurer les répercussions de différents projets de réforme. Les résultats dépendent fortement de l'estimation faite en matière d'élasticité de l'offre et de la demande de travail.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (2000a) : Agenda pour la politique sociale, Bruxelles

Comme le signalent les auteurs dans leur introduction, l'agenda porte essentiellement sur la modernisation de la politique sociale européenne. On entend par politique sociale un facteur productif permettant de faire face aux changements structurels. Compte tenu que cette dernière relève de la compétence des Etats membres, il s'agit avant tout de formuler des objectifs stratégiques communs à long terme. Certains principes, tels que celui de la subsidiarité, sont déjà ancrés dans les conventions. L'accent est placé une nouvelle fois sur l'importance de l'emploi (objectifs : plein-emploi et augmentation du taux d'activité). D'autres efforts de réforme visent à élaborer des programmes favorisant l'emploi, à améliorer les mesures d'intégration sociale existantes et à rendre le travail plus payant. L'objectif suprême est de créer un nouvel équilibre caractérisé par la flexibilité et la sécurité. Cela dit, l'agenda ne comporte pas beaucoup d'éléments nouveaux par rapport à l'étude réalisée en 1999 sur la protection sociale en Europe.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (2000b) : Rapport sur la protection sociale en Europe, 1999, Bruxelles

En juillet 1999, la Commission européenne a proposé une « stratégie concertée pour moderniser la protection sociale », compte tenu que la libre circulation des personnes, l'union monétaire et la stratégie européenne pour l'emploi ont fait ressortir avec acuité la nécessité de travailler de concert sur le dossier de la protection sociale. Deux objectifs parmi d'autres énoncés par la Commission : rendre le travail plus avantageux et fournir un revenu sûr et promouvoir l'intégration sociale. La stratégie pour l'emploi mentionnait déjà la nécessité d'associer davantage les femmes à la vie active, non seulement par souci d'égalité de traitement, mais aussi pour assurer le financement des œuvres sociales. Les auteurs de ce rapport examinent les derniers projets de réforme formulés en la matière et soulignent l'importance du congé parental et d'une meilleure compensation des tâches de prise en charge. Ils affirment en outre que les mesures actives d'intégration pourraient encore subir de nettes améliorations et que les politiques de protection sociale constituent un précieux soutien à la politique de l'emploi. À leur avis, les réformes doivent également viser à assurer l'égalité des sexes dans les systèmes de protection sociale.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI, DES REVENUS ET DES COÛTS (1997) : Minima sociaux : entre protection et insertion, Paris

En France, plus de 3,3 millions de personnes bénéficient de diverses prestations sociales de base pour un montant total supérieur à 80 milliards de francs français. Le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts expose ici les différents systèmes de protection sociale de base, leurs groupes cibles et les moyens financiers disponibles à cet effet. Les auteurs comparent ces données avec celles d'autres pays et relèvent certaines contradictions inhérentes au système social français. Les relations établies dans ce rapport entre minima sociaux et situation de l'emploi sont particulièrement intéressantes.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR (1995) : Rapport concernant la structure actuelle et le développement futur de la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance de vieillesse, survivants et invalidité, Berne

Ce rapport se prononce sur la nécessité de compléter ou de remplacer le système actuel des assurances sociales par une couverture de base. L'impôt négatif sur le revenu et l'allocation universelle sont rejetés pour les raisons suivantes : la nécessité de débloquer d'importants moyens financiers pour couvrir des prestations appropriées et le manque d'incitations à travailler pour les bénéficiaires de ces mesures. Selon les auteurs de l'étude, ce système favoriserait l'obtention frauduleuse de transferts, d'où le risque d'assister à une croissance de l'économie souterraine. À leur avis, il conviendrait néanmoins d'examiner la possibilité d'introduire pour certaines catégories de personnes une couverture de base fondée sur la notion de besoin et calquée sur le modèle des prestations complémentaires, ainsi que des prestations de réinsertion.

FATTEBERT, Sylvain ; MACH, André (1996) : Revenu minimum de réinsertion vaudois et revenu minimum cantonal d'aide sociale genevois : de la dette sociale au droit individuel ? Chavannes-près-Renens

Comparaison intéressante mais plus très actuelle des expériences en matière de revenu minimum réalisées dans les cantons de Genève et Vaud; présentation de leurs avantages et inconvénients.

FEIST, Holger (2000) : Arbeit statt Sozialhilfe : Zur Reform der Grundsicherung in Deutschland, Tübingen

Feist critique le fait qu'en Allemagne, l'aide sociale soit avant tout axée sur les besoins. À son avis, une telle pratique mine l'indépendance et l'initiative personnelle des bénéficiaires de prestations sociales, reléguant au second plan leur réinsertion dans le marché du travail. Soucieux de renforcer les incitations au travail pour les personnes peu qualifiées, il propose de faire la distinction entre les personnes aptes au travail et celles qui ne le sont pas, et de diminuer les prestations versées aux personnes qui pourraient travailler mais ne le veulent pas. L'auteur se réfère à deux études de cas réalisées aux Etats-Unis et à un projet pilote allemand.

FERRY, Jean-Marc (1995) : L'allocation universelle : pour un revenu de citoyenneté, Paris

Afin de lutter contre un chômage structurel persistant, Ferry préconise l'introduction d'un revenu minimum garanti inconditionnel, auquel auraient droit tous les citoyens de l'Union européenne (UE). Estimant que la stratégie d'intégration du RMI français a échoué, il voit dans une « allocation universelle » un nouveau modèle de distribution indépendant du revenu et l'occasion de développer un secteur quaternaire d'activités personnelles, qu'une machine ne peut pas accomplir. Il propose que cette allocation soit financée par un montant prélevé automatiquement sur toutes les transactions financières, c'est-à-dire par le biais du système bancaire au lieu du système fiscal. Ce système permettrait de réduire certaines prestations sociales. Bien qu'il prône un revenu de base couvrant le minimum vital, l'auteur reconnaît qu'il est impossible d'assurer d'emblée un tel niveau de revenu et qu'il faudra par conséquent l'introduire par paliers.

FRIBOULET, Jean-Jacques et al. (1997) : Scénarios pour une politique en faveur des chômeurs en fin de droits : état des lieux et analyse prospective à partir de l'exemple fribourgeois, Fribourg

Le canton de Fribourg a chargé l'Université de Fribourg de lui soumettre des propositions visant à réformer la politique appliquée aux chômeurs en fin de droits. Après avoir procédé à une analyse exhaustive de la situation, Friboulet et son équipe de recherche présentent quatre scénarios qui se fondent tous sur un revenu minimum d'insertion (RMI). Ce principe n'a toutefois pas réussi à s'imposer dans les discussions politiques ultérieures.

FRIEDRICH-EBERT STIFTUNG, ZUKUNFTKOMMISSION (1998) : Wirtschaftliche Leistungsfähigkeit, sozialer Zusammenhalt, ökologische Nachhaltigkeit, Drei Ziele ein Weg, Bonn

Etroitement liée au parti socialiste allemand, la Fondation Friedrich Ebert a institué, en octobre 1995, une commission chargée d'élaborer des propositions politiques concrètes en vue de créer les conditions d'un équilibre économique, social et écologique en Allemagne. Cette commission était composée de scientifiques, dont Mitschke, Ostner et Scharpf. Les programmes qu'ils proposent se fondent sur le constat que le « modèle allemand », qui a certes fait ses preuves par le passé, se trouve actuellement confronté à différents problèmes de fond. La commission s'est concentrée sur quatre points jugés critiques : 1. améliorer la capacité innovatrice et renforcer les ressources humaines, 2. accroître les possibilités de travail pour les personnes peu qualifiées, 3. relever les défis qui se posent en matière d'intégration sociale du fait du chômage et des changements survenus au sein de la famille, 4. favoriser un mode de vie et un fonctionnement économique garantissant un équilibre écologique durable.

En ce qui concerne le deuxième point, la commission estime que le « Bürgergeld » proposé par Mitschke constitue un point de départ idéal pour instaurer une couverture de base sans effets négatifs sur l'emploi. À leur avis, ce système présente le grand avantage de maintenir les incitations au travail, puisque seul un pourcentage du revenu est pris en compte dans le calcul des prestations. Les frais de personnel des entreprises diminueraient sensiblement, étant donné que les salaires pourraient descendre en deçà du minimum vital, mais les coûts politiques seraient par contre élevés, compte tenu que le modèle proposé exige la modification de la législation fiscale et sociale, ainsi que du système des conventions collectives. C'est pourquoi la commission s'est également arrêtée sur la proposition de subvention au salaire formulée par Scharpf, dont la mise en œuvre est jugée plus aisée. Ce modèle permettrait de comprimer suffisamment les coûts du travail non qualifié pour que de nouveaux marchés puissent voir le jour dans le domaine des prestations de services individuelles, favorisant ainsi la création de nombreux nouveaux emplois.

GEBHARDT, Thomas (1998) : Arbeit gegen Armut, die Reform der Sozialhilfe in den USA, Opladen

Pourquoi la pauvreté n'a-t-elle pas pu être éradiquée aux Etats-Unis en dépit des nombreuses expériences menées ? Sur quels principes repose le « modèle américain » ? Ce livre analyse la politique sociale étasunienne, sans oublier la réforme controversée de 1996. Il expose les dangers et les conséquences d'une forte politisation des efforts de réforme et explique pourquoi l'obligation de travailler à laquelle sont soumis les bénéficiaires de prestations sociales a fait de l'intégration sociale des personnes défavorisées l'un des principaux objectifs de la politique sociale américaine.

GERN, Klaus-Jürgen (1999) : Auswirkungen verschiedener Varianten einer negativen Einkommenssteuer in Deutschland : eine Simulationsstudie, Tübingen

Gern tente d'évaluer les répercussions de différents modèles d'impôt négatif sur le revenu. Il analyse également l'impact au plan microéconomique de diverses incitations au travail, avant de rassembler ses expériences dans un modèle macroéconomique. De manière succincte, il esquisse ensuite d'autres points d'une réforme fondée sur un « Bürgergeld » : effets sur la structure et le niveau des salaires, modification des normes et des valeurs sociales, étude de l'impact sur les frais administratifs.

GIARINI, O. ; LIEDTKE, P.M. (1998) : Wie wir arbeiten werden, Der neue Bericht des Club of Rome, 3e éd., Hambourg

La mondialisation des marchés et le passage à une société de l'information et des services modifient sensiblement le marché du travail : l'empreinte de l'ère industrielle s'estompe et de nouvelles formes de travail plus souples mais moins bien protégées sont de plus en plus souvent considérées comme allant de soi. Les auteurs analysent cette évolution et proposent des solutions visant à résoudre à moyen terme les problèmes de l'emploi. Au centre du débat se trouve le modèle de l'activité productive, qui comporte trois niveaux. Les auteurs proposent la mise en place d'un marché du travail parallèle au marché « normal », qui donnerait à tous le droit à 20 heures hebdomadaires de travail rémunéré (premier niveau). Le nombre de personnes ayant recours à ce marché dépendrait du nombre de personnes qui trouvent du travail dans le système normal (deuxième niveau). Quant au troisième niveau, il serait constitué par le travail bénévole.

GILLIAND, Pierre ; ROSSINI, Stéphane (1997) : La protection sociale en Suisse : recettes et dépenses, 1948-1997 : comparaison avec les pays de l'Union Européenne, Lausanne

Ce livre retrace l'évolution historique et fait état du volume actuel des flux financiers liés à la protection sociale en Suisse. Les auteurs analysent les systèmes et les sources de financement pour ensuite procéder à une comparaison avec d'autres pays européens. Ils tentent notamment de déterminer dans quelle mesure le financement de l'aide sociale pourra être assuré à l'avenir en dépit du vieillissement de la population et du chômage structurel persistant, et s'attachent à rechercher des solutions à ce problème. Dans cette optique économique, Gilliland et Rossini formulent des propositions de réforme empreintes de modération.

GORZ, André (2000) : Misères du présent, richesses du possible, Paris

Ce n'est pas la première fois que Gorz se prononce en faveur d'un revenu minimum garanti. Autrefois, il le concevait comme une contre-prestation (« revenu social ») accordée pour 20 000 heures travaillées à l'échelle de la vie au service de la société. Aujourd'hui, il rompt avec cette condition et rejoint le camp de ceux qui revendiquent l'introduction d'un revenu minimum garanti inconditionnel. Il explique que face à l'accroissement de la production immatérielle et des activités indépendantes, il devient de plus en plus difficile de mesurer le travail en unités de temps. Les propositions de Rifkin, Offe et Elson, qui souhaitent donner à la contre-prestation un caractère obligatoire, l'ont également poussé à abandonner complètement le principe de contrepartie, parce qu'il considère qu'une telle contrainte bouleverse la qualité du travail bénévole. Il estime que dans une société qui élève le savoir au rang de principal facteur de production, chacun devrait avoir la possibilité financière de perfectionner ses connaissances et aptitudes. Grâce à l'introduction d'un revenu minimum garanti inconditionnel, il serait possible de consacrer davantage de temps à des activités non rémunérées en utilisant la richesse produite collectivement. Gorz pense que le revenu minimum garanti pourrait constituer une bonne solution à condition de couvrir le minimum vital, ce qui n'est pas le cas des propositions avancées par Friedman, Mitschke, Bresson et autres conservateurs britanniques. La pression continue donc de s'exercer pour que les bénéficiaires du revenu recherchent à tout prix un travail rémunéré, ce à quoi Gorz n'adhère en aucun cas. Selon lui, il faudrait que le revenu minimum garanti couvre le minimum vital pour que les personnes concernées n'aient pas à accepter n'importe quel travail et qu'elles se libèrent ainsi des contraintes du marché du travail.

GROOT, Loek F.M. (1999) : Basic Income and Unemployment, Netherlands School for Social and Economic Policy Research, Amsterdam

Dans sa thèse en économie, Groot démontre que l'intérêt en faveur de l'allocation universelle est plus grand lorsque le taux de chômage est élevé. Il commente divers contre-arguments en matière d'incitation au travail et consacre de longs passages à l'« impossibility claim », principe selon lequel un revenu minimum est soit trop bas pour être socialement acceptable, soit trop élevé pour être économiquement supportable. L'auteur préconise la mise sur pied de projets pilotes en vue d'acquérir davantage d'expérience dans ce domaine et esquisse les principales modalités de tels projets.

HAUSER, Richard et al. (1996) : Ziele und Möglichkeiten einer sozialen Grundsicherung, Schriftenreihe Dialog Sozial, vol. 1, Baden-Baden

Cette étude contient un exposé intéressant sur le thème de la protection sociale de base, accompagné d'une bibliographie exhaustive pour l'Allemagne. Dans un premier temps, l'auteur s'attache à décrire la problématique et l'ampleur de l'aide sociale, à dégager les principaux éléments de la couverture de base et à comparer les différentes formes envisageables d'aide sociale. Il présente ensuite les propositions concrètes formulées par divers partis et groupes d'intérêt, et les évalue au moyen d'un catalogue d'objectifs et de critères développé à cet effet. Ce catalogue ne se limite pas à l'aspect financier, mais s'étend également à de multiples aspects économiques et socio-politiques.

HUBER, Joseph (1998) : Vollgeld, Beschäftigung, Grundsicherung und weniger Staatsquote durch eine modernisierte Geldordnung, Berlin

Huber estime que l'État social touche à sa fin, qu'il a été lui-même l'un des principaux responsables des irrégularités observées, des abus et des dysfonctionnements. Il revendique un transfert des compétences et des moyens financiers de l'État aux citoyens. À son avis, la classe moyenne capable de subvenir à ses besoins est lésée aussi bien par

ceux qui profitent du réseau social et du versement de subventions que par ceux qui profitent de plus en plus du revenu des capitaux accumulés. Il entend faire de l'ordre moyennant l'introduction d'une allocation universelle couvrant le minimum vital et financée par des droits de souscription aux moyens de paiement émis par la Banque centrale. Cette restructuration de la politique monétaire visant à mettre un frein à la création de monnaie par les banques et à instaurer une monnaie « ayant pleine valeur » est au cœur de sa proposition de réforme, qu'il explique ici dans les détails.

JÄGGI, Christian J. (1995) : Wege, Irrwege und Sackgassen der Existenzsicherung, Meggen

Tour d'horizon d'un citoyen engagé, qui a participé à de nombreux débats et publications sur la pauvreté, le chômage et les réformes sociales. Jäggi s'interroge d'une façon générale sur les possibilités d'améliorer la situation des personnes les plus défavorisées de la planète.

JARROSSON, Bruno ; ZARKA, Michel (1997) : De la défaite du travail à la conquête du choix, Paris

Notre société élève le travail au rang de mythe, un mythe dont l'origine ne remonte toutefois qu'à la révolution industrielle et dont la nature est très discutable. Aujourd'hui, un chômage persistant et probablement irréversible, ainsi qu'un système de redistribution onéreux, dont les effets pervers conduisent à une impasse, incitent Jarrosson et Zarka à formuler une proposition qui dissocie le revenu du travail. C'est dans cette optique qu'ils souhaitent introduire un « revenu d'existence » qui rendrait à l'individu la possibilité de prendre des initiatives et de faire ses propres choix. Ce revenu d'existence se situerait toutefois au-dessous du minimum vital et du RMI actuel, puisque les auteurs de cette étude estiment que seul le financement d'un revenu minimum inconditionnel de 1500 francs français (FRF) pourrait être assuré. Tous les salaires pourraient être réduits de ce montant (coût : 400 milliards de FRF). Quant aux allocations familiales, allocations de maternité et prestations d'aide aux handicapés, elles seraient purement et simplement supprimées (240 milliards de FRF), tout comme les subventions agricoles et autres subsides versés dans des secteurs spécifiques (120 milliards de FRF), sans oublier le RMI, qui subirait le même sort (150 milliards de FRF). Les 100 milliards de FRF manquants devraient être financés moyennant une simplification des mécanismes administratifs et une augmentation des recettes fiscales obtenues grâce aux nouvelles initiatives privées. Selon les auteurs, un revenu minimum garanti permettrait de déréglémenter les salaires et les horaires de travail. Pour renforcer les incitations au travail, le montant du revenu devrait être calculé en fonction du revenu national, qui dépend lui-même du nombre de personnes exerçant une activité lucrative.

JERGER, Jürgen; SPERMANN, Alexander (1998): Ist ein Wohlfahrtsstaat ohne Armutsfalle möglich? Institut für Finanzwissenschaft, Diskussionsbeiträge 70/98, Fribourg en Br.

Ce livre porte sur les incitations négatives au travail qui caractérisent le système d'aide sociale actuel. Les auteurs énumèrent les principales propositions formulées en vue d'éliminer la « trappe de pauvreté » qui en résulte : réduction des prestations sociales, impôt négatif sur le revenu, subvention au salaire, revenu de réinsertion pour les chômeurs de longue durée et modèles « welfare-to-work ».

KALTENBORN, Bruno (2000) : Reformkonzepte für die Sozialhilfe : Finanzbedarf und Arbeitsmarkteffekte, Dissertation, Baden-Baden

Dans sa thèse de doctorat, Kaltenborn évalue les répercussions financières des propositions de réforme formulées pour l'Allemagne. Il utilise à cet effet un modèle (SimTrans) élaboré pour soumettre le système de transfert fiscal à une microsimulation en se fondant sur le panel socio-économique (SOEP) de l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest. Ses conclusions sont les suivantes : les mesures préconisées en matière de politique de l'emploi (subvention au salaire, impôt négatif sur le revenu) sont inefficaces, voire contre-productives. Quant aux autres solutions proposées par le parti du socialisme démocratique (PDS), les Verts et le parti social-démocrate d'Allemagne (SPD) – à savoir un système de prestations spécial pour certains groupes cibles –, l'auteur considère qu'elles sont onéreuses et risquées du point de vue de leur impact sur la politique de l'emploi.

KALTENBORN, Bruno (1998) : Von der Sozialhilfe zu einer zukunftsträchtigen Grundsicherung, Baden-Baden

L'auteur conçoit l'aide sociale allemande comme une couverture de base. Il y introduit par conséquent les nombreux paramètres d'une protection sociale minimale, sur la base de laquelle il évalue méthodiquement le système de l'aide sociale, ainsi que les propositions et modèles présentés dans le cadre du débat actuel sur la réforme sociale. Des tableaux synoptiques facilitent la comparaison directe des différents modèles préconisés. L'auteur simule le système de transfert fiscal allemand pour des types de familles donnés et évalue le niveau des prestations par modèle. Etant donné qu'aucune proposition de réforme ne parvient à le convaincre pleinement, Kaltenborn présente finalement son propre projet.

LEU, Robert E. ; BURRI, Stefan ; PRIESTER, Tom (1997) : Qualité de vie et pauvreté en Suisse, Berne

Il s'agit là de la première grande étude nationale réalisée sur le thème de la nouvelle pauvreté en Suisse et d'un ouvrage qui reste à ce jour une des références majeures en la matière. Lancée dans le cadre du Programme national de recherche 29 (PNR 29) consacré au changement des modes de vie et à l'avenir de la sécurité sociale, cette étude ne se borne pas à mesurer l'ampleur de la pauvreté, mais tente également d'observer la population touchée par ce phénomène, de cerner sa réalité sociale et de dégager les caractéristiques qui la distinguent du reste de la population. Dans la dernière partie, les auteurs examinent les mesures de lutte contre la pauvreté et se prononcent en faveur des projets suivants : exemption fiscale pour les revenus inférieurs au minimum vital ; mesures visant à diminuer le nombre de personnes dans le besoin qui ne font pas valoir leur droit à l'aide sociale ou aux prestations complémentaires ; relèvement des allocations familiales ; baisse du taux d'imposition pour les bas salaires, afin de diminuer les incitations négatives au travail ; subventions au salaire sous la forme de crédits d'impôt octroyés aux travailleurs pauvres ; uniformisation et professionnalisation de l'aide sociale.

MÄDER, Ueli (2000) : Subsidiarität und Solidarität, (thèse d'habilitation), Berne

L'auteur présente dans son ouvrage l'état de la recherche sur la pauvreté en Suisse, ainsi que les réseaux sociaux existants (y compris les coopératives, l'entraide, le travail bénévole, etc.). Il montre comment les mutations sociales sont à l'origine de nouveaux risques de pauvreté mal couverts et commente le rôle de l'allocation universelle proposée dans le cadre du débat sur la réforme de l'État social. Bien que Mäder se déclare favorable à une telle mesure, les conséquences de cette dernière ne lui semblent que difficilement mesurables : Les loyers seraient-ils revus à la hausse ? Les personnes peu qualifiées seraient-elles davantage exposées à un licenciement ? Au-delà de ces considérations, il estime que l'intégration professionnelle et sociale exige l'adoption de mesures complémentaires. Lui tiennent notamment à cœur les améliorations suivantes, jugées possibles aujourd'hui : extension des prestations complémentaires à d'autres groupes de personnes, uniformisation du minimum vital, passage du principe de causalité à celui de finalité, définition d'un droit légal à un niveau de prestations identique pour tous, amélioration des conditions d'accès à l'aide sociale, création d'incitations au travail et à l'intégration, adoption d'une aide sociale axée sur les personnes et promulgation d'une loi-cadre prévoyant la professionnalisation des services sociaux.

MITSCHE, Joachim (2000) : Grundsicherungsmodelle - Ziele, Gestaltung, Wirkungen und Finanzbedarf, Baden-Baden

Au cours des 20 dernières années, Mitschke a été l'un des plus fervents partisans allemands du revenu minimum garanti (« Bürgergeld ») qu'il souhaite introduire sous la forme d'un impôt négatif sur le revenu. Dans cet ouvrage, il expose dans le détail sa proposition, formulée pour la première fois en 1985 (système alliant les notions de transfert et de fiscalité). En résumé, il s'agit pour lui de remplacer les prestations sociales d'un montant variable par un crédit d'impôt forfaitaire équivalent au minimum vital. Parallèlement, l'auteur se penche sur les ouvrages récents et les débats menés actuellement sur le sujet. Il s'interroge notamment sur les moyens de créer davantage d'emplois pour les personnes peu qualifiées. Les calculs concrets se réfèrent à l'Autriche.

OCDE (1999) : Combattre l'exclusion vol. 3 – L'aide sociale au Canada et en Suisse, Paris

Selon l'OCDE, le système suisse d'aide sociale n'est pas optimal. Bien qu'il soit en mesure de garantir un niveau de vie convenable, il ne parvient pas à éviter l'exclusion sociale ni à enrayer la pauvreté. L'accès aux prestations n'est pas aisé : seuls 50 % des ayants droit demandent une aide sociale. L'OCDE explique ce phénomène par l'obligation « archaïque » de rembourser l'aide reçue et la possibilité de demander à la famille de fournir le soutien financier requis. Dans les petites communes, la stigmatisation des bénéficiaires de l'aide sociale est telle que ces derniers se sentent parfois obligés de changer de domicile. De surcroît, certaines personnes sont renvoyées d'un système de prestations à un autre et la place allouée à l'intégration professionnelle est insuffisante. Pour l'OCDE, une des principales lacunes à combler concerne la prise en charge extra-familiale des enfants. Elle critique également le fait que les prestations puissent être supérieures au salaire provenant d'une activité lucrative et que tout revenu additionnel entre à part entière dans le calcul de l'aide sociale. À son avis, ces deux réalités dissuadent de reprendre une activité professionnelle.

OCDE (1998) : Système de prestations et incitations au travail, Paris

Selon cette étude, le principal paradoxe de la politique sociale actuelle est que le système de transfert social réduit les incitations au travail. Les auteurs affirment qu'en percevant des prestations sociales parfois plus élevées que le revenu potentiel provenant d'une activité lucrative, les familles sont particulièrement exposées à rester en marge du marché du travail et à tomber dans la « trappe de pauvreté ». Les auteurs décrivent dans cet ouvrage les caractéristiques des systèmes de transfert fiscal et social auxquelles est soumise la population active et comparent le niveau des prestations de différents pays. Les assertions concernant les incitations au travail spécifiques à différents types de transferts se fondent sur des calculs théoriques et non sur une étude empirique.

PHELPS, Edmund S. (1997) : Rewarding Work - How to Restore Participation and Self-Support to Free Enterprise, Cambridge (Mass.)

Phelps fonde son étude sur le constat qu'aux Etats-Unis, les écarts entre les salaires se sont fortement creusés depuis les années 70. L'auteur estime en particulier que les emplois non qualifiés sont sous-payés, et qu'ils pèchent ainsi contre le principe fondamental selon lequel seul un salaire respectable permet de se forger une estime de soi et d'assumer une responsabilité individuelle. En favorisant ces écarts, le versement de prestations sociales a miné encore davantage la disposition au travail de cette population défavorisée. Pour l'auteur, ce processus et ses conséquences (criminalité, toxicomanie etc.) ont un coût social très élevé. Partisan de la répartition traditionnelle des rôles, il critique aussi l'effet « castrateur » des prestations sociales, qui renforcent l'indépendance des jeunes mères par rapport au père de leurs enfants. À son avis, la solution consiste à verser aux entreprises qui emploient du personnel peu rémunéré une subvention au salaire échelonnée en fonction du salaire horaire. Ce programme s'autofinancerait dans une large mesure grâce aux éléments suivants : le niveau des salaires augmenterait avec la création de nouveaux emplois pour cette catégorie de travailleurs, les dépenses faites au titre de l'aide sociale diminueraient et des personnes jusque-là au chômage commenceraient à payer des impôts.

L'auteur critique par contre le « Earned Income Tax Credit » tel qu'il se présente aujourd'hui : axé sur les familles (et non sur les jeunes gens sans perspectives professionnelles), ce crédit d'impôt vient s'ajouter au revenu quel que soit son montant, ce qui peut inciter les bénéficiaires à réduire leur temps de travail. Les arguments de Phelps sont avant tout d'ordre moral. Aussi s'oppose-t-il à l'introduction d'une allocation universelle qui, selon lui, ne contribuerait nullement à rendre au travail le statut qui lui revient (moyen de subsistance et de développement personnel générateur d'un sentiment d'utilité et d'appartenance à une collectivité).

RECHSTEINER, Rudolf (1998) : Sozialstaat Schweiz am Ende ? Zurich

Rechsteiner estime que l'impôt négatif sur le revenu et les modèles de « Bürgergeld » ne passent pas la rampe : il parle de pression salariale, d'aumône, de problèmes spécifiques non résolus et de dégradation physique et morale due à l'exclusion. Mais ce qu'il critique le plus, c'est le niveau élevé des prestations et un manque d'évaluation des besoins. Des problèmes de financement en résultent : le niveau de prestations est comprimé au point que ce dernier ne correspond finalement plus du tout aux besoins réels. Certains n'ont pas vraiment besoin d'argent, d'autres n'en reçoivent pas assez pour couvrir leurs besoins. L'auteur estime qu'une telle mesure va à l'encontre du principe de justice et qu'elle ne possède par conséquent aucune légitimité. À ses yeux, le meilleur moyen de lutter

contre la pauvreté consiste à combiner des prestations de base axées sur les besoins avec des droits applicables aussi bien aux revenus élevés qu'aux revenus faibles (comme pour l'AVS et les prestations complémentaires). L'auteur met en garde contre une réforme susceptible de diviser la société en bénéficiaires et en contribuables, qu'il qualifie d'apartheid du gain. À son avis, pour garantir l'avenir de l'Etat social, il faut aussi prendre en compte les classes moyennes.

RIFKIN, Jeremy (1996) : La fin du travail, Paris

Cet ouvrage qui a eu un grand retentissement annonce un avenir sans travail, qui risque de diviser la société en deux, avec les gagnants d'un côté et les perdants de l'autre. Rifkin réclame un nouveau contrat social valable pour l'ère d'après l'économie de marché. Dans ce contexte, il estime que l'introduction d'un revenu social ou revenu minimum pour des travaux d'utilité publique pourrait être une solution d'avenir.

ROSSI, Martino ; SARTORIS, Elena (1995) : Ripensare la solidarietà: mutamenti economici, crisi della sicurezza sociale e modelli di riforma, Bellinzona/Locarno

Ce livre a été écrit dans le cadre de la recherche sur la pauvreté menée par l'institut tessinois IRE (Istituto di ricerca economica). Il analyse la façon dont est garanti le minimum vital en Suisse et examine les défis que devra relever notre système social. Les auteurs retracent l'évolution de la politique sociale tessinoise et apportent des propositions très concrètes et détaillées en vue d'améliorer l'aide sociale au plan cantonal. Cela dit, cet ouvrage est davantage connu pour son modèle de réflexion prônant une réorientation de la protection sociale suisse dans son ensemble. Les auteurs proposent un modèle « des trois cercles », dont le premier permettrait de garantir le minimum vital : AVS/AI, caisses de pension, assurance-chômage, assurance-accidents, assurance perte de gain, assurance militaire et allocations familiales réunies. Cette protection de base ne serait ni soumise à cotisations, ni déterminée en fonction des besoins. Elle concernerait 40 % de la population, dont la moitié seraient des enfants et un tiers des bénéficiaires de rentes AVS. Le deuxième cercle comprendrait les assurances obligatoires qui couvrent les principaux risques et garantissent un revenu de compensation proportionnel au revenu provenant d'une activité lucrative. Dans le troisième et dernier cercle se trouveraient les assurances facultatives, dépendant des choix individuels. Les auteurs estiment que pour des prestations comparables à celles accordées aujourd'hui, les coûts resteraient dans les limites du système actuel de transfert de revenus. À leur avis, le modèle qu'ils proposent ne poserait donc aucun problème de financement.

SOLOW, Robert (1998) : Work and Welfare, Princeton

Lauréat du Prix Nobel d'Economie, Solow se montre critique envers la réforme « welfare-to-work » introduite aux Etats-Unis. En se fondant sur des raisonnements de nature économique, il prouve que les coûts sociaux sont portés essentiellement par les « working poor » peu qualifiés, pour qui la nouvelle concurrence exercée par d'anciens bénéficiaires de l'aide sociale s'est traduite par une baisse du niveau des salaires et une plus forte précarité de l'emploi. De ce fait, ceux qui sont en haut de l'échelle profitent de services moins chers. Dans la seconde partie de son livre, l'auteur analyse des études empiriques réalisées sur les modèles « welfare-to-work » adoptés dans différents Etats américains. Selon lui, toutes ces études montrent que les anciens bénéficiaires de l'aide sociale ont très peu de chances de trouver un emploi, indépendamment de l'existence ou non de programmes spéciaux visant à encourager leur placement. La grande majorité d'entre eux ne parviennent pas à gagner un revenu régulier qui leur permette de subvenir entièrement à leurs besoins. En général, la réforme équivaut donc à mettre un autre nom sur une même réalité, les bénéficiaires de l'aide sociale tombant dans la catégorie des chômeurs. À son avis, cela n'a rien d'étonnant en ces temps marqués par le licenciement massif de personnel non qualifié.

Solow estime que la réforme n'a pas satisfait les espoirs concernant l'intégration des bénéficiaires de l'aide sociale dans le marché du travail, ce qui se traduit par des coûts beaucoup plus élevés que ceux escomptés par ses partisans. À son avis, il n'existe pas de solution bon marché. Il est convaincu que les programmes d'infrastructure publics visant la création d'emplois semblables à ceux du New Deal (années 30) n'apportent rien, puisqu'ils sont destinés aux hommes, alors que la plupart des bénéficiaires de l'aide sociale sont des femmes qui se consacrent généralement à l'éducation de leurs enfants. De plus, s'il est vrai que des qualifications sont requises dans le secteur des services, il n'en va pas de même dans celui de la construction. À condition que ceux-ci soient ciblés, il estime néanmoins que l'idée de créer des emplois est pertinente, mais onéreuse. Il préconise dans tous les cas un système mixte appelé « packaging : welfare plus earnings ». Selon lui, la réalité montre depuis longtemps déjà que de

nombreuses personnes passent successivement du travail à l'aide sociale et vice-versa. Il affirme qu'il ne reste donc plus qu'à institutionnaliser ce phénomène, qui tend à prouver que les incitations sont placées correctement.

SOMMER, Jürg H. ; SCHÜTZ, Stefan (1996) : Changement des modes de vie et avenir de la sécurité sociale, résultats du Programme national de recherche 29 (PNR 29), Berne

Le rapport final du Programme national de recherche « Changement des modes de vie et avenir de la sécurité sociale » présente un résumé global des différents projets examinés et formule, dans ses conclusions, des recommandations à l'intention des autorités politiques.

SOZIALDEPARTEMENT DER STADT ZÜRICH (1997) : Umbau der sozialen Sicherung – Für die Sozialpolitik der Zukunft, Zurich

Le Département des affaires sociales de la Ville de Zurich propose d'examiner dans quelle mesure il serait pertinent d'augmenter les prestations complémentaires versées aux groupes cibles suivants : familles à bas revenu, chômeurs de longue durée âgés et chômeurs percevant des indemnités journalières inférieures au minimum vital. Il souhaiterait par ailleurs assimiler l'aide sociale aux autres prestations de la protection sociale de base. Dans cette optique, l'aide sociale devrait se fonder sur le principe de la réciprocité : l'Etat devrait apporter une contribution financière et aider à la réinsertion, mais les particuliers devraient eux aussi faire ce qui est en leur pouvoir pour devenir indépendants économiquement et s'intégrer.

SPERMANN, Alexander (2001) : Negative Einkommenssteuer, Lohnsubventionen und Langzeitarbeitslosigkeit, Finanzwissenschaftliche Schriften 104, Francfort-sur-le-Main

Le chômage de longue durée ainsi qu'une aide sociale accordée à long terme sont les symptômes d'un chômage structurel persistant. Le manque d'incitations positives au travail contribue à prolonger ces situations de dépendance sociale. L'auteur présente des variantes au statu quo et les évalue avec un grand sens critique. Il élabore son propre projet de réforme prévoyant l'octroi d'un capital de réinsertion aux chômeurs de longue durée. Depuis 1999, une telle mesure a fait l'objet de plusieurs projets pilotes dans seize communes des Länder de Baden-Wurtemberg et de Hesse.

STREULI, Elisa ; BAUER, Tobias (2001) : Les « working poor » en Suisse. Etude de la problématique de l'ampleur du phénomène et de ses causes, Info:social, Office fédéral de la statistique, avril 2001, n°5

En 1999, 7,5 % de la population active âgée de 20 à 59 ans faisait partie des travailleurs pauvres, ce qui correspond à 250 000 personnes vivant dans des ménages qui totalisent 535 000 personnes, dont 232 000 enfants. Le risque de devenir un « working poor » dépend d'une part de la position du travailleur sur le marché de l'emploi et, d'autre part, des coûts découlant de la prise en charge de ses enfants. Les groupes de personnes les plus touchés sont les femmes, les étrangers, les familles monoparentales, les familles nombreuses (deux parents et trois enfants ou plus), les personnes peu formées, les indépendants (travaillant le plus souvent en solo) et les personnes qui travaillent dans un secteur à bas salaires. L'étude montre que c'est généralement la conjonction de divers facteurs qui détermine si une personne est pauvre ou non, en dépit de l'exercice d'une activité lucrative. Aussi les mesures de lutte contre la pauvreté devraient-elles être menées simultanément sur plusieurs fronts (politique en matière de marché du travail et de formation, meilleure compensation des charges familiales, création de meilleures opportunités de travail permettant de concilier vie familiale et activité professionnelle).

UNION SYNDICALE SUISSE (éd.) (2000) : Rapport de la Commission d'experts indépendants « Salaires minimaux », Berne (en allemand ; résumé en français)

Ce rapport a été élaboré en vue de l'adoption de mesures d'accompagnement aux Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Il aborde le rôle des salaires minima pour garantir le minimum vital et évalue leur impact sur l'emploi, leur contribution à la lutte contre la pauvreté, ainsi que leurs conséquences sur l'économie globale. Il présente également les réglementations en vigueur dans les pays de l'UE en matière de salaires minima et ébauche plusieurs solutions, dont celle des subventions au salaire versées par l'Etat. Bien que l'idée parte d'une

bonne intention (p. 83), cette dernière proposition présenterait néanmoins trois inconvénients majeurs : 1. Vérité des coûts : les charges financières des entreprises seraient assumées par les pouvoirs publics, ce qui équivaldrait au subventionnement indirect des entreprises à bas salaires. 2. Distorsion de la concurrence en Suisse. 3. Mise en danger de la compétitivité, étant donné qu'on maintiendrait artificiellement en vie des secteurs à bas salaires (souvent grâce à un afflux de main-d'œuvre meilleur marché en provenance de l'étranger), au lieu de miser sur une stratégie d'avenir axée sur l'innovation et une plus grande création de valeur.

VAN PARIJS, Philippe (1995) : Real Freedom for All, What (if anything) Can Justify Capitalism ? Oxford

Conçu à l'origine comme un ouvrage visant à retracer dans une perspective historique les débats menés sur le capitalisme et le socialisme, ce livre a finalement pris la forme d'une apologie systématique et solidement argumentée de l'économie de marché et du revenu minimum garanti. L'auteur estime que si la justice sociale signifie une réelle liberté pour tous les citoyens, chaque personne devrait recevoir un revenu de base inconditionnel aussi élevé que possible, compte tenu des ressources financières disponibles à long terme. Son plaidoyer en faveur d'un revenu minimum garanti s'appuie sur des réflexions éthiques concernant la justice sociale. Cela dit, il se montre aussi parfaitement à l'aise dans les débats économiques théoriques, comme le prouve la partie consacrée aux objections formulées à l'encontre d'un revenu minimum inconditionnel pour tous. Cet ouvrage très bien écrit a été ardemment loué par certains et vivement critiqué par d'autres, il a suscité de vives polémiques.

VANDENBROUCKE, Frank (2001) : Social Justice and Individual Ethics in an Open Society. Equality, Responsibility and Incentives. Berlin & New York

Le ministre belge des affaires sociales a pris un congé sabbatique pour terminer à Oxford une thèse, qu'il nous présente ici sous une forme remaniée. Il démontre dans cet ouvrage souvent très abstrait comment sa position d'égalitariste soucieux de ne pas décharger les personnes de leurs responsabilités l'a amené à proposer l'introduction dans la politique sociale d'une combinaison d'allocation universelle et de subventions au salaire.

VOBRUBA, Georg (2000) : Alternativen zur Vollbeschäftigung, Francfort-sur-le-Main

Convaincu que la société traditionnelle du travail est à bout de souffle, l'auteur analyse les limites d'une politique axée sur la promotion de l'emploi, ainsi que les nouvelles voies qu'offrirait certaines « alliances en faveur du travail ». Sa réflexion porte notamment sur les risques et les chances liés aux nouveaux modèles de travail et de revenu proposés. Dans ce contexte, il met l'accent sur la nécessité de combiner différentes sources de revenu, en particulier dans les secteurs à bas salaires. C'est ce qu'il appelle le « income mixes ». Afin d'éviter que les marges de manœuvre ne soient trop importantes, il estime qu'il conviendrait de préciser ces différentes sources de revenu. En l'absence de telles données, Vobruba s'abstient de proposer un modèle concret, mais insiste sur la nécessité de garantir le minimum vital.

WAGNER, Antonin (1999) : Teilen statt umverteilen, Sozialpolitik im kommunitaristischen Wohlfahrtsstaat, Berne

L'auteur analyse en profondeur les mécanismes de la protection sociale de base telle qu'elle existe en Suisse. Pour ce faire, il distingue d'une part les éléments qui relèvent du droit des assurances sociales (rente minimale de l'AVS/AI, prestations complémentaires et allocation pour impotent de l'AVS/AI, prestations familiales, assurance-chômage et programmes cantonaux de réinsertion [y compris les modèles de revenu minimum élaborés par les cantons de Genève et Vaud]) et, d'autre part, l'aide sociale qui ne repose sur aucun droit légal à des prestations données. En raison de l'ampleur croissante de l'aide sociale, cette distinction est devenue à son avis un obstacle que différentes propositions de réforme ont voulu lever (extension des prestations complémentaires à d'autres personnes dans le besoin, revenu minimum, impôt négatif sur le revenu). Il arrive à la conclusion que les expériences réalisées à ce jour ont montré à quel point il était difficile d'allier protection sociale de base et incitations au travail. À son avis, le principe le plus prometteur est celui de la contre-prestation, une mesure que les cantons prennent de plus en plus souvent en compte lors de la révision de leur législation sociale. En vue de garantir à la population en âge de travailler une couverture de ses besoins fondamentaux, l'auteur se déclare favorable à une solution mixte alliant prestations complémentaires et impôt négatif sur le revenu. À ses yeux, le système fiscal suisse se prête à une telle modification.

WITZEL, Ralf (1998) : Bürgergeld rettet Arbeitsmarkt, Vom entmündigenden Wohlfahrtsstaat zur postindustriellen Bürgergesellschaft, Bonn

De tendance libérale, cet étudiant en économie propose un modèle de « Bürgergeld » entraînant un démantèlement social radical afin, dit-il en substance, de dépasser cet État-providence démoralisant et de permettre à la jeune génération de vivre dans une société d'opportunités. La protection sociale de base qu'il préconise couvrirait à peine le minimum vital. Quant aux effets sur l'emploi avancés par l'auteur, ils ne reposent sur aucune preuve concrète, comme si le chômage involontaire n'existait pas et que le problème pouvait être résolu en abaissant les salaires. Ce livre contient des propos de personnalités éminentes (p. ex. Norbert Blüm), qui ne partagent toutefois pas toutes les idées de Witzel.

ZWEIFEL, Peter ; BONATO, Dario ; ZABOROWSKI, Christoph (1996) : Soziale Sicherheit von morgen, Ein Vorschlag für die Schweiz, Berne

Les auteurs proposent de faire une distinction entre assurance et répartition. À leur avis, il conviendrait d'instaurer une couverture de base obligatoire qui garantisse le minimum vital et ne soit plus subdivisée en fonction des risques. Quant aux assurances complémentaires, elles devraient être facultatives et contractées à titre individuel sur le marché libre des assurances. Ils estiment en outre que la péréquation sociale devrait être réalisée moyennant l'introduction d'un impôt négatif sur le revenu. Face aux doutes exprimés sur les possibilités de financement d'une telle mesure, ils admettent qu'ils ne sont pas à même de les balayer d'emblée, les évaluations effectuées à ce jour ayant donné des résultats décevants (p. 132). Il est donc nécessaire d'approfondir les recherches, afin d'obtenir des estimations plus fiables. Un autre mécanisme de redistribution mentionné dans cette étude est celui de l'aide sociale, qu'il conviendrait de développer encore davantage. Les auteurs insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un démantèlement social, mais seulement d'un transfert de compétences. Le processus politique pourrait certes être organisé différemment : dans le système actuel, marqué avant tout par le principe de l'arrosoir, il est difficile de distinguer les gagnants des perdants, alors que les réformes proposées faciliteraient leur identification. Reste à savoir si la classe la plus défavorisée réussira à trouver le soutien politique nécessaire (p. 115). Les auteurs estiment que les premières étapes de la réforme devraient se concentrer sur deux objectifs : garantir et faciliter l'accès à l'aide sociale, d'une part, et convaincre la Confédération de procéder à l'extension des prestations complémentaires, d'autre part.

Avant 1995

ALMSICK, Josef van (1981) : Die negative Einkommenssteuer - finanztheoretische Struktur, Arbeitsangebotswirkungen und sozialpolitische Konzeption, Berlin

Cet ouvrage traite de l'impôt négatif sur le revenu en tant qu'instrument de politique sociale et cerne les problèmes posés par sa mise en œuvre. L'auteur se concentre sur l'analyse financière de cette forme de transfert et sur les effets escomptés en matière d'emploi pour les personnes ou ménages qui bénéficient de cette prestation sociale. Pour ce faire, il se fonde aussi bien sur des calculs théoriques que sur des données empiriques. Il examine par ailleurs quelques modèles concrets d'impôt négatif sur le revenu développés aux États-Unis et en Grande-Bretagne et aborde, dans la quatrième section de son ouvrage, les aspects administratifs d'un tel impôt et les coûts qui en résultent.

BÄCKER, Gerhard ; BISPINCK, Reinhard ; HOFEMANN, Klaus ; NAEGELE Gerhard (1989) : Sozialpolitik und soziale Lage in der Bundesrepublik Deutschland, vol. 1 : Arbeit – Einkommen - Qualifikation, Cologne

Dans ce manuel consacré à la politique sociale, les auteurs se montrent critiques envers l'impôt négatif sur le revenu et l'allocation universelle proposés en vue de garantir la couverture des besoins fondamentaux (pp. 152 ss.).

BÄCKER, Gerhard (1994) : Soziale Sicherung bei Arbeitslosigkeit - Soziale Ausgrenzung, Negativsteuer und Grundsicherung, WSI-Diskussionspapier 18/1994, Dusseldorf

Bäcker expose le modèle de garantie des besoins fondamentaux élaboré par le Wirtschafts- und Sozialwissenschaftsinstitut (WSI). À son avis, il convient d'introduire dans le système des assurances sociales des éléments ciblés de couverture sociale de base sans pour autant renoncer au système en tant que tel. Il estime qu'il est indispensable de garantir une protection de base, puisque l'aide sociale est complètement débordée dans sa lutte contre la pauvreté et le chômage. Par ailleurs, l'auteur s'oppose catégoriquement à une modification du système par le biais de l'introduction d'un impôt négatif sur le revenu. Il estime en effet qu'en dépit de son attrait et de sa simplicité, cette mesure présente trop de risques.

BLATTMANN, Lynn et MEIER Irène (1992) : Gegen das frauenspezifische Arbeitslos - Frauen, Arbeitsmarkt und Krise, Zurich

Les auteures considèrent qu'une garantie du minimum vital destinée aux enfants (en lieu et place des actuelles allocations pour enfants) constituerait un instrument important pour rompre avec la notion de « salaire du soutien de famille », qui discrimine fortement les femmes dans le monde du travail. Sans présenter de projet concret, elles esquissent un modèle de compensation des charges familiales fondé sur l'impôt négatif sur le revenu et proposent d'introduire en faveur des enfants une rente similaire à une allocation universelle.

BRESSON, Yoland (1993) : L'après salariat - Une nouvelle approche de l'économie, 2^e éd., Paris

Bresson développe un nouveau cadre théorique, soit une économie fondée sur le partage du temps entre travail et loisirs. Convaincu que le retour au plein emploi est illusoire dans une société caractérisée par le salariat, il préconise l'introduction d'une allocation universelle qui permette d'atteindre cet objectif dans une nouvelle forme de société, qu'il appelle l'après-salariat. Il fait une estimation sommaire des coûts qu'entraînerait l'adoption d'une allocation universelle en France. Cet ouvrage constitue une approche théorique intéressante du sujet.

BUHMANN, Brigitte I. (1988) : Wohlstand und Armut in der Schweiz, Coire/Zurich

Cette étude reste l'analyse la plus complète réalisée à ce jour sur la distribution du revenu et de la fortune, ainsi que sur la pauvreté en Suisse. L'auteure y décrit en détail les problèmes rencontrés dans la définition même de la pauvreté. L'étude porte sur la structure de la pauvreté en 1982, différenciée selon des critères socio-démographiques. En fonction de la définition retenue, le taux de pauvreté pour l'ensemble de la Suisse oscille entre 2,7 et 9,3 % (entre 170 000 et 570 000 personnes). L'auteure ne formule aucune proposition en matière de lutte contre la pauvreté.

BÜTTIKER, Andreas ; BAUER, Tobias et Stefan SPYCHER (1992) : Neue Finanzierungsmodelle der Altershilfe im Kanton Bern, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS), Berne

Cette étude mandatée par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du Canton de Berne examine différents modèles de financement de l'aide aux personnes âgées (aujourd'hui fortement institutionnalisée) dans le canton de Berne. Afin d'assurer aux personnes âgées une couverture financière efficiente, les auteurs proposent d'introduire un nouvel instrument, le transfert d'argent forfaitaire variant en fonction des dépenses. On entend par là l'association d'un revenu minimum garanti (forfaitaire) et de prestations sociales fondées sur les besoins individuels. Dans le modèle exposé, les besoins spécifiques dépassant le montant pris en considération dans le revenu minimum garanti peuvent donner lieu à un transfert complémentaire dans des proportions fixées à l'avance. Des conditions particulièrement favorables (p. ex. un logement bon marché) entraîneraient par contre une réduction des prestations.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR (éd.) (1991) : Cinq rapports d'experts sur la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, Berne

Quatre des cinq experts mandatés par le DFI s'opposent à l'introduction d'un revenu minimum garanti (RMG), dont ils redoutent avant tout les incitations négatives au travail. Ils étayent leur position en invoquant ces autres arguments : augmentation du nombre de déclarations d'impôt, charge fiscale élevée, fraudes possibles pour obtenir le RMG, nécessité de procéder à une évaluation des besoins au cas par cas, démantèlement du système social actuel, recours plus fréquent au travail au noir, manque d'efficacité au niveau des objectifs, coûts très élevés, « trappe de pauvreté ».

ENDERLE, Georges (1987) : Sicherung des Existenzminimums im nationalen und internationalen Kontext - Eine wirtschaftsethische Studie, Berne

Dans ce texte, Enderle étudie dans le détail la pauvreté en Suisse, ainsi que la politique menée en vue de garantir le minimum vital (dans la législation suisse, les projets de révision de la Constitution fédérale, la poursuite pour dettes et faillite, les assurances sociales, l'aide sociale). Il signale que même si la garantie du minimum vital n'est pas formellement ancrée dans la législation suisse, plusieurs experts de renom la considèrent comme un droit fondamental (p. 107). L'auteur élabore un modèle propre à garantir le minimum vital en Suisse.

FRIEDMAN, Milton (1962) : Capitalism and Freedom, Chicago

Dans cet ouvrage, Friedman plaide notamment en faveur de l'introduction d'un impôt négatif sur le revenu destiné à remplacer dans une large mesure les nombreux programmes sociaux existants (pp. 191 ss.). Il explique que le montant de base devrait dépendre directement de la contribution que la majorité de la population est disposée à payer en impôts et en transferts. Selon l'auteur, une telle modification du système permettrait de réaliser d'importantes économies.

FÜGLISTALER, Peter et Maurice PEDERGNANA (1993) : Wege zu einer sozialen Schweiz - Schweizerische Sozialpolitik nach dem Jahre 2000, Zurich

Füglister et Pedergnana étudient différentes variantes de revenu minimum garanti (allocation universelle, impôt négatif sur le revenu et prestations complémentaires) et font une évaluation des coûts. Leurs propositions pour une Suisse plus sociale d'ici à l'an 2000 prennent pour base les assurances sociales telles qu'elles se présentent aujourd'hui. Concrètement, ils proposent l'introduction d'un seuil pour la compensation des charges familiales, l'AVS et l'AI (exception : l'assurance-chômage) et suggèrent que les familles monoparentales et/ou économiquement défavorisées reçoivent des allocations pour enfants. Ces dernières seraient octroyées dans les limites de revenu inscrites dans la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA). Dans le domaine de l'AVS, il conviendrait, selon les auteurs, de développer le premier pilier au détriment du deuxième et d'augmenter la rente minimale (ils proposent pour 1992 une rente mensuelle de 1800 francs par personne). En matière d'assurance-invalidité, ils proposent d'octroyer à toutes les personnes handicapées une rente mensuelle de 2160 francs pour un degré d'invalidité de 100 %. Dans le cadre de l'aide sociale enfin, ils suggèrent d'ancrer dans la législation le droit à un minimum vital et de conférer aux normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) un caractère obligatoire en ce qui concerne le type et le montant des prestations. Selon les auteurs, les coûts supplémentaires générés par l'ensemble du programme sont estimés à 500 millions de francs par année.

GORZ, André (1991) : Und jetzt wohin ? - Zur Zukunft der Linken, mit Fragen von Otto Kallscheuer, Berlin

Dans le chapitre consacré à la réduction du temps de travail en tant que contrat social, Gorz explicite sa vision du travail et la manière dont l'augmentation de la productivité pourrait contribuer à écourter le temps consacré au travail au cours d'une vie. Il propose par ailleurs de remplacer la perte de salaire par le versement d'un revenu social (« deuxième chèque »). Selon l'auteur, les partenaires sociaux seraient appelés à assumer un rôle important dans la mise en œuvre de ces mesures.

GORZ, André (1983) : Les chemins du paradis : l'agonie du capital, Paris

Sur fond de révolution microélectronique, l'auteur propose que les personnes travaillent durant 20 000 heures au total durant leur vie. Il milite pour l'introduction d'un revenu social, qui permettrait de supprimer le travail salarié et qui serait financé par des impôts prélevés sur la production automatisée.

GROUPE DE TRAVAIL RMG de la Commission de politique sociale du PS Suisse (1991) : Revenu minimum garanti (RMG) ; rapport final, Berne (mimeo)

Le scénario qui séduit le plus ce groupe de travail prévoit d'accorder un droit aux prestations à toutes les personnes qui exercent une activité jugée nécessaire pour la société, selon un catalogue fixé dans le cadre de cette étude (travail rémunéré, activité de prise en charge, formation) ou qui sont frappées par une incapacité de travail (revenu minimum garanti selon la « variante du catalogue »). Ce projet entend relever le revenu autonome au niveau du revenu minimum garanti par les prestations complémentaires et prévoit la prise en compte la totalité du revenu perçu par les bénéficiaires dans le cadre d'une activité lucrative. Le second modèle exposé par le groupe de travail vise à introduire un revenu minimum garanti pour l'ensemble de la population et à ne considérer qu'une partie du revenu perçu par les bénéficiaires (revenu minimum garanti selon la « variante des incitations »). D'après une estimation sommaire, les coûts nets devraient atteindre 0,7 % du produit intérieur brut.

GROUPE DE TRAVAIL NOUVELLE RÉPARTITION DU TRAVAIL de la Commission de politique sociale du PS Suisse (1994) : Nouvelle répartition du travail et des revenus ; premier rapport intermédiaire, Berne (mimeo)

Le groupe de travail part du principe que l'ensemble de la population a le droit de participer à tous les domaines d'activités de la vie quotidienne (travail rémunéré, tâches ménagères et de prise en charge, activités politiques et culturelles, formation, loisirs), raison pour laquelle une redéfinition de la semaine de travail s'impose. Cette dernière doit non seulement permettre de concilier diverses activités (rémunérées ou non rémunérées), mais également garantir un revenu couvrant le minimum vital. Selon le groupe de travail, le meilleur moyen d'atteindre cet objectif consiste à ramener la semaine de travail à 25 heures, afin de pouvoir consacrer une durée équivalente à des activités non lucratives, et à adapter le système de protection sociale et la fiscalité en conséquence. Dans ce contexte, les auteurs misent en priorité sur l'introduction de mécanismes propres à encourager une nouvelle répartition du travail qui assure un revenu couvrant les besoins (introduction d'un bonus aussi bien pour le travail rémunéré que pour le travail non rémunéré). Ils prévoient par ailleurs un revenu minimum garanti pour les enfants et les personnes qui n'exercent aucune activité lucrative.

HANESCH, Walter et al. (1994) : Armut in Deutschland, Reinbek sur Hambourg

Le rapport sur la pauvreté du Deutscher Gewerkschaftsbund (union allemande des syndicats) et du Paritätischer Wohlfahrtsverband (association paritaire d'action sociale) d'Allemagne propose de lutter contre la pauvreté en adoptant une couverture de base fondée sur la notion de besoin (garantie des besoins fondamentaux). Pour ce faire, les auteurs estiment qu'il est nécessaire de procéder à une réforme de l'aide sociale selon les principes suivants : introduction systématique de prestations pécuniaires forfaitaires et réduction des évaluations au cas par cas, limitation du principe de subsidiarité familiale aux époux et aux parents par rapport à leurs enfants mineurs, financement par le biais de la fiscalité fédérale, développement des services sociaux appelés à fonctionner à l'avenir comme des centrales spécialisées en réhabilitation sociale.

HÖPFLINGER, François et Kurt WYSS (1994) : Am Rande des Sozialstaates - Formen und Funktionen öffentlicher Sozialhilfe im Vergleich, Berne/Stuttgart/Vienne

Cet ouvrage contient les résultats d'une étude empirique réalisée sur l'aide sociale publique suisse. Les auteurs procèdent à une comparaison systématique des multiples formes et modes d'organisation de l'aide sociale publique helvétique. La dernière partie est consacrée à l'examen des différentes propositions formulées en vue de sa révision. Après avoir discuté les avantages et les inconvénients d'un impôt négatif sur le revenu, les auteurs arrivent à la conclusion que cet instrument ne constitue pas une alternative valable à l'aide sociale publique, contrairement à ce que certains prétendent.

KLANBERG, Frank et Aloys PRINZ (éds) (1988) : Perspektiven sozialer Mindestsicherung, Berlin

Les auteurs examinent les propositions visant à garantir une protection sociale de base et analysent les problèmes spécifiques à chaque projet, notamment du point de vue de l'efficacité économique (compatibilité des incitations).

MILANO, Serge (1989) : Le revenu minimum garanti dans la C.E.E., Paris

Dans son introduction, Milano se penche sur les différentes propositions concernant la forme du revenu minimum garanti (en complément ou en remplacement du système de protection sociale actuel), le montant et le mode de financement. Les modèles de couverture de base appliqués dans les pays de la CEE sont subdivisés en quatre groupes : (1) les pôles contraires de la RFA (aide sociale dans le cadre d'un système d'assurances sociales bismarckien) et de la Grande-Bretagne (protection de base pour tous dans le cadre d'un système beveridgien), (2) la combinaison des deux systèmes aux Pays-Bas et en Belgique, (3) le revenu minimum d'insertion (RMI) en France, et (4) d'autres exemples de revenu minimum (Luxembourg, Italie).

MITSCHKE, Joachim (1985) : Steuer- und Transferordnung aus einem Guss. Entwurf einer Neugestaltung der direkten Steuern und Sozialtransfers in der BRD, Baden-Baden

L'auteur analyse de façon critique la réglementation en vigueur en matière de fiscalité et de transferts. Il propose ensuite une solution consistant à confier toutes les activités de transfert aux autorités financières moyennant l'introduction d'un impôt négatif sur le revenu (INR). Ce programme INR se fonde sur les principes suivants : revenu minimum garanti échelonné en fonction du type de ménage, avec une moyenne de 7000 DEM (1982) ; taux d'impôt négatif de 50 % ; taux d'impôt positif de 30 %. L'auteur arrive à la conclusion que le financement de ce système n'aurait aucune incidence sur le budget de l'État.

PARTI ÉCOLOGISTE SUISSE (1989) : Die Grünen zur materiellen sozialen Sicherung ; Existenzsicherung - ein Grundrecht ; prise de position

Le Parti écologiste suisse estime que l'objectif déclaré de garantir l'existence matérielle des personnes devrait donner lieu à l'adoption d'un revenu minimum garanti pour tous, qui couvre le minimum vital et donne aux personnes les plus défavorisées la possibilité de refuser un emploi mal rémunéré ou dangereux. Concrètement, les Verts proposent l'introduction d'un impôt négatif sur le revenu ou d'une déclaration d'indigence à déposer auprès de la commune, qui pourrait donner lieu au versement d'une rente uniforme après avoir été examinée par les autorités compétentes.

PAUGAM, Serge (1993) : La société française et ses pauvres - L'expérience du revenu minimum d'insertion, Paris

L'auteur se concentre sur le développement de la politique sociale dans les années 80. La troisième partie de son ouvrage est consacrée à la description et à l'évaluation du revenu minimum d'insertion (RMI). Bien qu'il défende le principe même du RMI, l'auteur affirme que les expériences réalisées dans le cadre de sa mise en œuvre n'ont été que moyennement satisfaisantes.

RHYS-WILLIAMS, Juliet (1942) : Something to Look Forward to, Londres

Cet ouvrage propose l'introduction d'une allocation universelle. Pour y avoir droit, les personnes devraient toutefois conclure avec l'État un contrat sur les mesures de réinsertion. L'auteur propose de déduire l'allocation universelle de la dette fiscale des personnes disposant d'un revenu autonome (ce qui revient à dire que l'allocation universelle ne serait finalement versée qu'aux bénéficiaires nets).

ROSSI, MARTINO (1989) : Minimi vitali nella legislazione sociale e fiscale e nel diritto esecutivo - Documento di lavoro dell'ufficio delle ricerche economiche, Bellinzona

Ce document de travail donne un aperçu des minima vitaux pris en considération dans le droit fiscal, ainsi que dans la législation sur les poursuites et faillites, les assurances sociales et l'aide sociale au plan fédéral.

SPYCHER, Stefan ; BAUER, Tobias et Beat BAUMANN (1995) : Die Schweiz und ihre Kinder. Private Kosten und staatliche Unterstützungsleistungen, Coire/Zurich

Les auteurs estiment que les coûts occasionnés par les enfants équivalent à une moyenne de 1100 francs par mois (1994). Ils proposent deux modèles de réforme du système suisse de compensation des charges familiales. Fondé sur le principe de l'impôt négatif sur le revenu, le premier modèle « déduction fiscale » prévoit le versement d'une indemnité couvrant la totalité des coûts moyens occasionnés par les enfants aux ménages des classes les plus défavorisées, tandis que les familles disposant d'un revenu moyen ne pourraient prétendre à une telle prestation. Entre les deux niveaux de revenu, les transferts nets subiraient une diminution. Afin de garantir une efficacité et une efficacité optimales, il conviendrait d'assurer le financement de ce modèle par le biais de la fiscalité directe et de transférer les prestations aux bénéficiaires sous la forme de déductions fiscales ou d'allocations pour enfants exonérées d'impôts. Les coûts nets de ce modèle sont estimés à 6 à 8 milliards de francs (contre quelque 5 milliards de francs de coûts bruts dans le système actuel de compensation des charges familiales). Le second modèle se fonde sur le principe de l'allocation universelle. Il prévoit que tous les enfants reçoivent une rente équivalente aux charges moyennes occasionnées par les enfants. Le volume des transferts bruts atteindrait 17,5 milliards de francs. Une augmentation judicieuse des impôts en vue de financer ces prestations permettrait de verser l'allocation universelle nette uniquement aux familles dont le revenu est inférieur à la moyenne et d'assurer que l'effet net corresponde à celui du premier modèle fondé sur le principe de l'impôt négatif sur le revenu.

STIEFEL, Adrian et Semya AYOUBI (1992) : Mindesteinkommen versus Lohnzuschuss – Seminararbeit, Université de Berne

En se fondant sur un raisonnement microéconomique simple, les auteurs examinent l'efficacité du revenu minimum et de la subvention au salaire. Ils se prononcent finalement en faveur de cette seconde solution, parce qu'ils considèrent qu'elle inciterait davantage à travailler que l'impôt négatif sur le revenu.

VANLERENBERGHE P. (1992) : RMI : le pari de l'insertion ; Rapport de la commission nationale de l'évaluation du revenu minimum d'insertion, Paris

Il s'agit de l'évaluation officielle des trois premières années d'application du RMI français. L'auteur constate que les mesures visant à assurer un revenu minimum ont obtenu de meilleurs résultats que les mesures de réinsertion dans le marché du travail.

VILAR, Esther (1990) : Die 25-Stunden-Woche - Arbeit und Freizeit in einem Europa der Zukunft, Dusseldorf

L'auteure plaide en faveur de la semaine de 25 heures, qu'elle juge idoine pour garantir un travail et un revenu à l'ensemble de la population active.

WEEBER, Joachim (1990) : Monetäre Mindestsicherung in der Bundesrepublik Deutschland - Bestandesaufnahme, Konzeptionen und Folgewirkungen, Francfort-sur-le-Main

Cette thèse constitue un résumé complet et très utile du débat théorique, empirique et politique concernant le revenu minimum garanti. L'auteur y traite en priorité les points suivants : définition d'une protection sociale de base, forme institutionnelle des systèmes sociaux de base, réglementation de la protection sociale de base en RFA, conjectures et données empiriques sur l'évolution de la pauvreté en RFA, propositions de protection sociale de base formulées par différents groupes, répercussions de tels systèmes.

WOHLGENANT, Lieselotte et Herwig BÜCHELE (1990) : Den öko-sozialen Umbau beginnen : Grundeinkommen, Vienne / Zurich

Dans un premier temps, Wohlgenannt s'attache à définir la notion de « revenu minimum » et à en dégager les principales caractéristiques : accessible à tous les membres d'une société, propre à assurer la couverture des besoins fondamentaux, axé sur les personnes, indépendant du travail, encourageant l'activité lucrative, non discriminatoire. Elle donne ensuite un aperçu de la discussion internationale à ce sujet et esquisse un modèle applicable à l'Autriche. Pour une population de 6,3 millions d'adultes et 1,3 million d'enfants, elle procède au calcul suivant : 6,3 millions

d'adultes reçoivent 12 x 4500 schillings (ATS), soit 54 000 ATS annuels, ce qui nous donne un total de 340 milliards de schillings. 1,3 million d'enfants reçoivent chacun 12 x 3000 ATS, soit 36 000 ATS annuels, ce qui équivaut à un total de 47 milliards de schillings. Adultes et enfants confondus, le résultat est de 387 milliards de schillings, un montant impossible à financer selon l'auteur. C'est pourquoi elle met en évidence la nécessité d'imposer fiscalement le revenu de base. La question de savoir si un tel modèle peut réellement être financé dépend des modalités concrètes de la fiscalité directe (seuil d'imposition, déductions). Wohlgenannt propose d'introduire en plus des moyens fiscaux ordinaires un impôt sur les ressources et un impôt sur le revenu du capital. Quant à Büchele, il associe revenu de base et écologie. Dans cette optique, il élabore un modèle de restructuration écologique et sociale, qui rajoute quelques éléments en prenant l'exemple autrichien. Il s'agit notamment de la création d'un syndicat des consommateurs (mise en évidence de modes de vie et de consommation dits alternatifs), d'une réforme de la fiscalité selon des critères écologiques et sociaux, et de la mise en place de réseaux sociaux visant à fournir des services sociaux et écologiques importants (par exemple l'aide aux personnes âgées ou handicapées).

7.2 Enquêtes

De 1995 à aujourd'hui

FITZPATRICK, Tony (1999) : Freedom and Security, An Introduction to the Basic Income Debate, Londres

Cet ouvrage expose à grands traits le principe de l'allocation universelle et les débats concernant sa mise en œuvre. Présenté de manière consciencieuse et méthodique, il livre une bonne introduction à la discussion anglo-saxonne. Dans la première partie, l'auteur étudie avec un grand sens critique les arguments avancés en faveur ou à l'encontre d'un revenu minimum garanti. La deuxième partie est consacrée à la description de cinq courants politiques traditionnels (« pro-market and pro-morals radical right », « welfare collectivism », « radical socialist tradition », « feminism » et « ecologism »). L'auteur démontre que toutes ces propositions contiennent des éléments qui laissent présager une position hostile envers l'allocation universelle et d'autres qui augurent une meilleure acceptation. Cet ouvrage combine des réflexions d'ordre philosophique, économique, sociologique et politique. En d'autres termes, Fitzpatrick traite cette question, jugée d'une simplicité déconcertante dans l'introduction, en adoptant une démarche pluridisciplinaire complexe.

FRIBOULET, Jean-Jacques (1999) : Le revenu minimum d'insertion : perspectives théoriques et réalisations pratiques, papier présenté au congrès annuel de la Société suisse de statistique et d'économie politique, Fribourg, 25-26 mars 1999

Jean-Jacques Friboulet analyse les modèles de revenu minimum introduits ces dernières années en Suisse romande (GE, VD, JU, NE, VS, FR) et au Tessin et en dégage trois caractéristiques communes : tous présentent des restrictions (p. ex. obligation d'être domicilié dans le canton depuis un certain temps, limites d'âge) ; tous ont par ailleurs fixé le montant des prestations en fonction des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), bien que certains prévoient en plus le versement d'un supplément pour les contre-prestations fournies par le bénéficiaire ; tous, enfin, renforcent les efforts d'intégration en exigeant des contre-prestations propres à favoriser l'intégration professionnelle ou sociale, et justifient par là le fait que les prestations soient non remboursables. Aucun canton n'a introduit un revenu minimum garanti inconditionnel (allocation universelle). L'auteur attribue cet état de fait aux carences du projet d'allocation universelle en matière de financement et d'impact sur le marché du travail. Il estime en outre que des effets positifs sur le marché du travail peuvent également être obtenus en recourant à des méthodes moins onéreuses et que le modèle fondé sur la contre-prestation permet de mieux lutter contre la stigmatisation et l'exclusion.

MENDELSON, Michael (2001) : Benefits for Children in Four Anglo-American Countries, Paper presented at the Eighth International Research Seminar of FISS on « Issues in Social Security », 16-19 June 2001, Sigtuna, Suède

Mendelson souligne la contradiction qui existe entre la protection sociale et le marché du travail, compétitif : les transferts sociaux se fondent sur la taille du ménage, alors que les salaires n'en tiennent absolument pas compte. Afin d'éviter que les familles nombreuses touchent des prestations sociales plus élevées que le revenu d'une activité lucrative, les quatre pays examinés (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada et Australie) ont commencé, dans les années 70 et 80, à verser aux familles dont au moins un des deux parents travaillaient des allocations familiales, dont le montant dépendait directement du revenu et était financé par le biais de crédits d'impôt (sauf en GB). Ces quatre pays ont consolidé leurs programmes depuis lors : la Grande-Bretagne, le Canada et l'Australie ont introduit des programmes d'« Integrated Child Benefits » très similaires en faveur des familles aux revenus limités. Quant aux Etats-Unis, ils financent les allocations familiales par le biais du « Earned Income Tax Credit (EITC) », ce qui signifie que cette mesure ne bénéficie qu'aux personnes qui exercent une activité lucrative.

TRABERT, Lioba (1999) : Make Work Pay – Kombilohnkonzepte in den USA und Grossbritannien, ein Literatursurvey, Forschungsreihe des Instituts für Wirtschaftsforschung Halle, n° 7, 1999, pp. 81 à 115

Le renforcement des incitations au travail pour les bénéficiaires de transferts est au centre de nombreuses propositions de réforme visant à valoriser le travail (« to make work pay »). L'auteur présente le « Earned Income Tax Credit » américain, ainsi que le « Family Credit » britannique (remplacé depuis lors par le « Working Families Tax Credit ») et s'interroge sur les effets que déploieraient de tels programmes en Allemagne.

TRAPP, Christian ; BACH, Jürgen (1999) : Modelle sozialer (Grund-)Sicherung in der Diskussion, Werkstattbericht 24, Sekretariat für Zukunftsforschung, Gelsenkirchen

Cet ouvrage résume l'état des discussions politiques sur le revenu minimum garanti en Allemagne. La comparaison européenne est décevante.

WEBER, Birgit (1999) : Die Sorge um das Gleichgewicht auf dem Arbeitsmarkt der Zukunft, die Vorschläge der Zukunftskommissionen, in : Arbeiten und lernen, 8^e année, n°36, 1999, pp. 6 à 9.

Weber rassemble les différents projets scientifiques élaborés par les Etats libres de Bavière et de Saxe, par le Club de Rome et par la Fondation Friedrich Ebert. Elle compare leurs objectifs et analyse leurs stratégies (de croissance, de répartition, de salaires) pour en faire ressortir les points communs et les différences.

Avant 1995

DANZIGER, Sheldon ; HAVEMAN, Robert ; PLOTNICK, Robert (1981) : How Income Transfer Programs Affect Work, Savings and the Income Distribution - A Critical Review, in : Journal of Economic Literature, vol. XIX (septembre 1981), pp. 975 à 1028

Cet article résume ce qui a été publié concernant les répercussions des transferts de revenus sur l'offre de travail, l'épargne, la pauvreté et les inégalités de revenus aux Etats-Unis. Les auteurs se penchent également sur différents projets pilotes d'impôt négatif sur le revenu.

EUZÉBY, Chantal (1987) : Revenu minimum garanti, in Revue Internationale du Travail, vol. 126, 3/1987, pp. 281 à 306

Cet article résume les propositions formulées sur le thème du revenu minimum garanti (RMG) et examine la mise en œuvre de différents modèles. L'auteur plaide en faveur de l'introduction d'un RMG complétant le système de protection sociale et propose de l'associer à des mesures locales de réinsertion.

FLÜCKIGER, Martin (1992) : Auswirkungen einer NIT auf das Arbeitsangebot - Theorie und Empirie. Seminararbeit, Universität de Berne

Ce travail de séminaire donne un aperçu des quatre projets pilotes d'impôt négatif sur le revenu menés aux Etats-Unis entre 1969 et 1982. L'auteur s'attache à examiner les répercussions de l'INR sur l'offre de travail et à évaluer les coûts.

HÄNNI, Frank (1992) : Zur Höhe eines garantierten Mindesteinkommens. Lizenziatsarbeit, Faculté de droit de l'Université de Berne

Hänni présente trois projets de revenu minimum garanti, dont il analyse avant tout les aspects financiers : le modèle de l'impôt négatif sur le revenu de Mitschke, celui de l'allocation universelle de Grözinger et celui de la garantie des besoins fondamentaux formulée par le Parti écologiste. L'auteur a une préférence marquée pour ce dernier scénario, qu'il juge le plus approprié. Selon lui, un impôt négatif sur le revenu ne contribuerait pas à remédier au problème de la pauvreté et l'allocation universelle mènerait à une impasse financière.

JÄGGI, Christian J. et Thomas MÄCHLER (1992) : Die Sicherung der Existenz ist ein Menschenrecht. Die Diskussion um ein existenzsicherndes Grundeinkommen - Ein Überblick und weiterführende Überlegungen, Caritas Suisse, Documentation 4/92, Lucerne

L'étude réalisée par Caritas Suisse fait un tour d'horizon de la protection sociale de base en vigueur en Suisse et présente brièvement différentes formes de revenu minimum garanti. Un chapitre très complet est consacré aux discussions portant sur l'introduction d'un revenu minimum garanti en Suisse. Outre l'opinion des partis, les auteurs présentent les scénarios d'Enderle et de Gilliand, la proposition de Tschudi en faveur d'un droit fondamental à une couverture des besoins vitaux, les projets de Marazzi, ainsi que les calculs de Rossi portant sur un revenu minimum couvrant les besoins fondamentaux.

SAWHILL, Isabel V. (1988) : Poverty in the U.S. : Why is it so Persistent ? in : Journal of Economic Literature, vol. XXVI (septembre 1988), pp. 1073 à 1119

Cet article donne un aperçu de la littérature américaine spécialisée sur la pauvreté et ses causes. L'auteur résume les résultats concernant les répercussions des transferts de revenus (dont les expériences réalisées avec l'impôt négatif sur le revenu) sur la pauvreté, l'épargne, l'offre de travail, la composition des familles et le comportement des bénéficiaires.

WEBER, René (1991) : Existenzsicherung ohne Fürsorge - Die negative Einkommenssteuer in Theorie und Praxis, Stuttgart

Cet ouvrage donne un bon aperçu du sujet en mettant l'accent sur l'impôt négatif sur le revenu (INR). L'auteur explicite l'idée de base et le mode de fonctionnement de l'INR et commente les résultats empiriques obtenus dans le cadre d'expériences réalisées aux Etats-Unis. Weber voit dans l'INR une nouvelle manière d'aborder le problème de la pauvreté, d'une logique économique et d'une simplicité séduisantes. Il admet toutefois que le modèle n'est pas assez axé sur la réalité et qu'il ne distingue pas clairement les différents groupes cibles. À son avis, il est important de reconnaître qu'il n'existe à ce jour aucun instrument de politique sociale, et notamment aucun versement pécuniaire direct, qui puisse résoudre à lui seul les problèmes sociaux des sociétés industrialisées. Les expériences

réalisées à une plus grande échelle sont tellement rares que l'auteur juge peu probable que les éléments porteurs du système de protection sociale, qui ont déjà largement fait leurs preuves (les assurances sociales mentionnées), soient remis fondamentalement en question (p. 75).

WILLIMANN, Daniel (1990) : Die negative Einkommenssteuer - Erkenntnisse aus Theorie und Praxis. Lizenziatsarbeit, Universität de Berne

L'auteur de ce travail de licence donne un aperçu des projets et modèles d'impôt négatif sur le revenu (INR) et expose les connaissances théoriques et empiriques concernant les conséquences des modèles d'INR.

7.3 Ouvrages collectifs et contributions à des ouvrages collectifs

De 1995 à aujourd'hui

CAILLE, Alain (éd.) (1996): Vers un revenu minimum inconditionnel? Édition spéciale de la Revue du MAUSS semestrielle 7 (1), 1996, Paris.

Le « classique » de la discussion sur une allocation universelle en France. Il s'ouvre par une mise en perspective historique remontant à la Révolution et propose une introduction au débat actuel concernant la réforme de la sécurité sociale aux États-Unis, en France et en Belgique. On y trouve en particulier des contributions de tous ceux qui ont animé le débat en France ces dernières années (Aznar, Bresson, Caille, Castel, Euzéby, Ferry, Insel, Laville, Meda, Van Parijs, etc.). Le MAUSS (Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales) s'inspire des travaux de l'ethnologue français Marcel Mauss et estime, dans la ligne de pensée de ce dernier, qu'une allocation universelle conçue comme un système fondé sur la réciprocité indirecte a une légitimation éthique. Dans cet esprit, un revenu minimum garanti devrait certes être attribué en fonction des besoins, mais ne devrait pas être lié à des contre-prestations directes (être disposé à travailler par exemple).

CARITAS (éd.) (1999): Sozialalmanach 1999: Existenzsicherung in der Schweiz, Lucerne.

Cet ouvrage collectif propose l'aperçu le plus à jour sur l'état de la situation en Suisse. Trois contributions présentent un intérêt particulier dans le contexte du revenu minimum garanti : Carlo Knöpfel analyse la manière dont la mutation de la société du travail a généré de nouveaux problèmes de pauvreté que l'État social ne résout pas de manière satisfaisante, Rosmarie Ruder esquisse les scénarios possibles pour l'avenir de l'aide sociale et Ueli Tecklenburg présente les expériences réalisées au niveau cantonal avec les modèles fondés sur des contre-prestations (RMR, RMCAS, etc.).

ERIKSEN, Erik Oddvar & LOFTAGER, Jorn (éd.) (1996): The Rationality of the Welfare State, Oslo-Stockholm-Copenhagen-Oxford-Boston.

Dans ce recueil d'études à dominante scandinave – avec la participation du Britannique Bill Jordan et de l'Allemand Claus Offe –, le dilemme entre une couverture universelle et une couverture subordonnée aux besoins est au centre du débat. On y apprend notamment pourquoi le Danemark a plutôt opté pour la première et la Suède pour la seconde, pourquoi une garantie universelle offrirait la meilleure protection du point de vue théorique et pourquoi la majorité des Danois sont malgré tout contre une couverture universelle.

HANESCH, Walter (éd.) (1995): Optionen der Armutspolitik im Umbau des Sozialstaats, in HANESCH, W.: Sozialpolitische Strategien gegen Armut, Opladen (Westdeutscher Verlag), pp. 152 à 175.

Hanesch voit dans le chômage le facteur principal de la pauvreté actuelle en Allemagne. Il voit par conséquent dans la chance d'avoir un travail permettant d'assurer le minimum vital un élément décisif pour lutter contre la pauvreté.

Ainsi, il place sur un pied d'égalité les stratégies alternatives d'intégration au marché du travail (notamment par le développement d'un secteur soutenu par les pouvoirs publics au titre de « marché secondaire du travail ») et les stratégies visant à garantir un revenu. Opposant la garantie des besoins fondamentaux à l'impôt négatif sur le revenu (« Bürgergeld »), l'auteur estime que la première stratégie est nettement meilleure que la seconde.

HARABI, Najib (éd.) (1998): Sozialpolitik in der Bewährung, Herausforderung an Wirtschaft, Wissenschaft und Politik an der Schwelle zum 21. Jahrhundert, Berne/Stuttgart/Vienne.

Cet ouvrage collectif réunit des contributions « d'éminents experts des milieux de la recherche, de l'économie et de l'administration » sur les problèmes de l'État social en Suisse. Peter Buomberger (UBS), Christian Lutz (Institut Gottlieb Duttweiler) et Hans Ruh (spécialiste en éthique sociale) se penchent sur la couverture du minimum vital à l'avenir. Buomberger souhaite une séparation claire entre la fonction d'assurance et la fonction de solidarité du système social et ne conserver que la garantie du minimum vital en en faisant l'objet d'une assurance de base obligatoire. Lutz voit le travailleur de demain mener sa vie comme un chef d'entreprise, qui bénéficierait d'une garantie de base sous la forme d'un impôt négatif sur le revenu assorti d'un service social obligatoire. Hans Ruh parle quant à lui de la fin de la société du travail traditionnelle et appelle de ses vœux un nouveau contrat social : il estime qu'une société qui, du fait d'un chômage structurel et d'une politique de bas salaires, offre à ses citoyens un travail qui ne leur permet pas même d'atteindre le minimum vital, doit verser à chacun un salaire de base indépendant d'une contre-prestation sous forme de travail. Selon lui, cette société a aussi les moyens d'une telle politique.

GUIBENTIF, Pierre; BOUGET, Denis (1997): Les politiques du revenu minimum dans l'Union européenne, Lisbonne.

Ce premier exposé comparatif des réglementations régissant le revenu minimal au sein de l'UE fait suite à un « Séminaire européen sur le revenu minimum » qui s'est tenu à Lisbonne en septembre 1996 avec le soutien de l'UE. L'objectif était d'évaluer les premières expériences réalisées, après que l'UE eut adopté en 1992 une recommandation invitant ses États membres à introduire de tels minima (Recommandation portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans le système de protection sociale [92/441/CEE]). Guibentif/Bouget concluent que le système de couverture des besoins fondamentaux peut aujourd'hui déjà être considéré comme faisant partie intégrante du contrat social européen (p. 117). L'ouvrage collectif (1999) édité par Serge Paugam poursuit ces premiers efforts de recherche en les approfondissant (voir plus loin).

HAUSER, Richard (éd.) (1999): Alternative Konzeptionen der sozialen Sicherung, Berlin.

Cet ouvrage met l'accent sur la couverture des personnes âgées nécessitant des soins et laisse de côté la question d'une couverture minimale généralisée.

LUDWIG-ERHARD-STIFTUNG (éd.) (1996): Negative Einkommensteuer: Gibt es pragmatische Lösungen? Krefeld.

Le système allemand de transferts et d'impôts est qualifié d'opaque, de contradictoire et d'inefficient, alors qu'un taux de chômage élevé frappe en particulier les catégories peu qualifiées. Forts de ce constat, des auteurs comme Otto Schlecht, Ulrich van Suntum, Joachim Mitschke et Fritz Scharpf sondent les chances et les risques liés aux modèles de réforme de l'impôt négatif sur le revenu et de subventions salariales, et débattent d'alternatives possibles.

MARAZZA, Carlo (2001): Familiensicherung im Kanton Tessin: Modell, Erfahrungen, Ausblick, in: Sozialdepartement der Stadt Zürich et al. (éd.): Armutsrisiko Familie! Referate, Zusammenfassungen und Hintergrundberichte zur Tagung vom 7. Mai 2001, Zurich, pp. 20 à 24.

Le Canton du Tessin applique depuis 1997 une loi sur les allocations familiales qui découple la politique familiale de l'aide sociale. Les familles à bas revenus reçoivent une allocation qui se compose d'une allocation complémentaire

(comme dans l'AVS) et d'une allocation pour enfant en bas âge. Le système a coûté 22,3 millions de francs en 2000, dégagés pour la majeure partie au moyen de transferts au sein du système social. Une première évaluation de la loi a montré qu'il faut multiplier les mesures actives d'intégration pour lutter efficacement contre la pauvreté : crèches, aides à la réinsertion sur le marché du travail, horaires à la carte, etc. L'auteur conclut que la politique familiale doit être centrée sur la femme, sous peine de créer de nouvelles formes de dépendance.

PAUGAM, Serge (éd.) (1999): L'Europe face à la pauvreté: les expériences nationales de revenu minimum, Paris.

Cet ouvrage collectif présente les résultats d'une recherche comparative qui couvre la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, les pays scandinaves, l'Espagne et l'Italie. Dans tous ces pays, on a observé au cours des vingt dernières années un accroissement rapide de la part de la population bénéficiant de prestations sociales de l'État, le chômage étant pour beaucoup dans cet état de fait. Cette situation a mis en évidence les limites des systèmes de sécurité sociale. Partout, on a cherché des solutions novatrices pour garantir le minimum vital. Les auteurs analysent les expériences réalisées avec les modèles de revenu minimum garanti. Serge Paugam constate en guise de conclusion que le revenu minimum garanti n'a apporté aucune solution miracle en Europe à ce jour.

RODARI, Sophie; MOACHON, Eric; FRAGNIÈRE, Jean-Pierre (éds) (1998): Revenu minimum conditionnel, allocation universelle, revenu de citoyenneté – situation et débats, Genève.

Après un bref tour d'horizon de la problématique, ce dossier propose des textes représentant des courants divers et émanant pour la plupart d'auteurs français ou romands (Serge Paugam, Sylvain Fattebert/André Mach, Sandro Cataccin, Chantal Euzéby, Jean-Pierre Tabin, Bernard Enjolras, Jean-Marc Ferry, Pierre Rosanvallon, Robert Castel, Yoland Bresson). Le dossier reprend notamment deux débats contradictoires de qualité, le premier concernant la France, le second la Suisse. Dans celui-ci, Guy-Olivier Segond et Pierre Gilliland se prononcent contre une allocation universelle, Martino Rossi y voit au mieux une vision d'avenir, tandis que Philippe Van Parijs défend le principe d'un revenu d'existence.

SCHÄFER, Claus (éd.) (2000): Geringere Löhne – mehr Beschäftigung? Niedriglohnpolitik, Hambourg.

En Allemagne, les mesures réclamées en faveur de l'emploi vont d'une multiplication des bas salaires à un resserrement de la fourchette des salaires. Quelle est la bonne politique ? Douze auteurs se penchent sur l'état actuel du débat concernant le secteur des bas salaires.

SCHNEIDER, Hilmar (éd.) (2000): Europas Zukunft als Sozialstaat, Herausforderungen der Integration, Baden-Baden.

Le volume rassemble des contributions présentées lors du congrès de juin 1998 à l'Institut de recherche économique de Halle. L'objectif de la réunion était de faire avancer la réflexion sur les conséquences de l'intégration européenne pour les systèmes de sécurité sociale nationaux. De l'avis de la majorité des participants, les systèmes couplés à un travail rémunéré subiront une pression plus forte que les systèmes indépendants de toute rémunération. Tous ou presque ont estimé qu'il ne sera pas possible à terme d'avoir des standards sociaux différents d'un pays à l'autre. Les auteurs attendent une convergence progressive des systèmes de sécurité sociale, la tendance aboutissant à l'instauration de modèles garantissant la couverture des besoins fondamentaux.

SHRAGGE, Eric (éd.) (1997): Workfare: Ideology for a New Under-Class, Toronto.

Ce livre détaille les expériences pratiques réalisées avec des modèles de « workfare » par le biais d'une analyse des programmes de ce type au Canada et aux États-Unis. Les auteurs montrent que les mesures de « workfare » n'ont pas permis d'intégrer leurs bénéficiaires au marché du travail, notamment dans une perspective à long terme. Ces programmes sont reconduits, bien qu'il soit établi qu'ils n'atteignent généralement pas leur but. Cela s'explique par l'idéologie de la « common sense revolution », qui estime sans l'avouer que ceux qui n'ont rien l'ont bien mérité.

Shragge met en lumière ce monopole de la morale en retournant le problème : « Les riches auraient-ils plus d'estime d'eux-mêmes s'ils avaient dû travailler pour gagner leur argent au lieu de l'hériter ? ».

VAN DER VEEN, Robert; GROOT, Loek (éds) (2000): Basic Income on the Agenda, Policy Objectives and Political Chances, Amsterdam.

Ce recueil d'essais rassemble les contributions présentées dans le cadre d'une conférence du « Basic Income European Network (BIEN) ». La réflexion s'articule autour de l'idée selon laquelle les États-providence d'Europe se trouvent dans des situations difficiles en raison d'un chômage persistant, de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de la flexibilisation du marché du travail, de la précarisation des rapports de travail et de l'aggravation des inégalités salariales, mais aussi du fait de nouveaux modèles de travail et de vie familiale, et pose cette question : un revenu minimum garanti peut-il offrir une solution ? Après une introduction sur le débat en cours, la première partie porte sur les objectifs politiques qu'un RMG permettrait d'atteindre, en mettant l'accent sur le potentiel d'un tel système comme instrument de lutte contre le chômage. Des auteurs comme Paul de Beer (économiste travaillant dans la cellule de planification sociale de l'administration néerlandaise), Frank Vandebroucke (ministre belge des affaires sociales), Joachim Mitschke (pionnier du « Bürgergeld » en Allemagne), Ingrid Robeyns (économiste féministe), Fritz Scharpf (défenseur de la subvention salariale) et Philippe Van Parijs (héraut de l'allocation universelle et secrétaire du BIEN) confrontent leurs points de vue et croisent le fer sans ménagement sur certaines questions. La deuxième partie du recueil porte sur les expériences et les débats politiques concrets menés aux Pays-Bas, en Suède, en Irlande, en Allemagne, au Danemark, en France et en Belgique.

VAN PARIJS, Philippe et al. (2001): What's Wrong with a Free Lunch? Boston.

Dans cet ouvrage, Philippe Van Parijs (professeur à l'Université catholique de Louvain, Belgique) ouvre le débat dans le cadre du « New Democracy Forum » en prenant position en faveur d'une allocation universelle. Parmi les participants, du « beau monde » : l'avant-propos est signé par le Nobel Robert Solow. Suivent entre autres des commentaires d'Anne Alstott (« The Stakeholder Society », Yale), de Claus Offe (Berlin), d'Edmund Phelps (« Rewarding Work », Columbia) et de Herbert A. Simon, également titulaire du Nobel d'économie.

ZILIAN, Hans Georg; FLECKER, Jörg (éd.) (2000): Soziale Sicherheit und Strukturwandel der Arbeitslosigkeit, Munich.

Le chômage connaît une mutation structurelle résultant de la flexibilisation et de la précarisation des rapports de travail. Quelles en sont les implications pour les systèmes de sécurité sociale ? Le volume rassemble des contributions situées au carrefour des politiques du marché du travail, de l'emploi et des dispositifs sociaux, en étudiant les expériences réalisées dans différents pays européens.

Avant 1995

BETSON, David; GREENBERG, David & Richard KASTEN (1981): A simulation analysis of the economic efficiency and distributional effects of alternative program structures, in I.Garfinkel: The negative income-tested transfer programs: A case for and against, New York.

Les auteurs simulent un programme d'INR censé remplacer plusieurs programmes en vigueur aux États-Unis : « Aid for Families with Dependent Children » (AFDC), « General Assistance » (GA), « Supplement Security Income » (SSI) et « Food Stamps ». Ils chiffrent le coût supplémentaire de ce programme d'INR par rapport aux mesures remplacées à 17,5 milliards de dollars.

CARITAS (éd.) (1991): Existenzsicherndes Grundeinkommen? Tagungsbericht, Lucerne.

Les actes du congrès comprennent huit contributions, qui donnent un bon aperçu du débat autour d'un RMG dans les milieux des Églises et les mouvements rose-vert.

ENDERLE, Georges (1989): Unterschiedliche Haltungen zur Armut in der heutigen Gesellschaft, in: BUHMANN, Brigitte; ENDERLE, Georges; JÄGGI, Christian & Thomas MÄCHLER (éd.) (1989): Armut in der reichen Schweiz - Eine verdrängte Wirklichkeit, Zurich/Wiesbaden, pp. 49 à 160.

Enderle brosse un tableau des attitudes dominantes de notre société face à la pauvreté, de l'approche technocratique au darwinisme social, en passant par le « chacun pour soi » et le « c'est bien leur faute s'ils sont pauvres ». L'auteur prend le contre-pied de ces attitudes et développe sa propre position : face à la pauvreté, comprise comme une atteinte à la dignité humaine, il faut prendre les personnes au sérieux, renforcer l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes et leur rendre leurs droits.

FAYARD, Daniel (1991): Das Beispiel Frankreich: Das Mindesteinkommen zur Wiedereingliederung, in Caritas Schweiz: Existenzsicherndes Grundeinkommen.

L'auteur décrit les expériences réalisées avec le RMI en France et propose des mesures visant à améliorer et à simplifier le système.

GERHARDT, Klaus-Uwe & Arnd WEBER (1984): Garantiertes Mindesteinkommen - Für einen libertären Umgang mit der Krise, in Schmid, Thomas (éd.) (1984), pp. 18 à 67.

Les auteurs mettent le revenu minimum en rapport avec la destruction de l'environnement et l'aliénation humaine. Ils conçoivent le revenu minimum garanti comme un complément à l'État social. Au-delà des exigences usuelles attachées à un revenu minimum (qu'il puisse être financé et ne soit pas stigmatisant, etc.), ils jettent des ponts vers le secteur informel et lié à l'entretien de la vie, estimant qu'il faut tenir compte du fait que le travail non rémunéré apporte aussi une contribution positive à la société et que les initiatives non conventionnelles et les expériences d'auto-organisation doivent être soutenues pour engager un mouvement de recul du tout-État et du tout-marché. Les auteurs examinent dans quelle mesure un revenu minimal peut encourager les personnes à se prendre en charge et résoudre la crise financière des assurances sociales. Du point de vue économique et social, les effets positifs résident dans la réduction du coût social, le recul des conflits du travail consécutif à une plus grande satisfaction professionnelle et le renforcement des réseaux sociaux locaux et des initiatives d'entraide. La contribution comprend un exposé très utile du fonctionnement des modèles d'INR et d'allocation universelle et des principales positions défendues dans le débat sur le RMG.

GILLIAND, Pierre (1991): Das existenzsichernde Grundeinkommen - Konzepte und Realisierungsmöglichkeiten, in Caritas (1991).

L'auteur définit sa position en faveur d'un développement des assurances sociales et d'un revenu minimum de réinsertion sur le modèle du RMI français, position dont on trouvera un exposé plus détaillé dans Gilliland (1990).

GILLIAND, Pierre (éd.) (1990): Pauvretés et sécurité sociale, Lausanne.

Cet ouvrage collectif comprend dix-neuf contributions sur la pauvreté et la sécurité sociale. Dans la dernière partie, Gilliland expose les conséquences pour la politique sociale de la Suisse. Il plaide pour une amélioration générale des assurances sociales, mais aussi et surtout pour l'introduction d'un revenu de réinsertion inspiré du RMI français. Ce revenu devrait être accompagné de mesures d'appui qui permettent à ses bénéficiaires de retrouver leur place dans la société (par le truchement de mesures de formation ou de perfectionnement, notamment). En contrepartie, les allocataires en âge de travailler devraient s'engager à accomplir des activités d'utilité sociale fixées par contrat. Outre le RMI, Gilliland propose les mesures suivantes : relever les prestations complémentaires de l'AVS/AI, améliorer l'accès aux prestations sociales actuelles et leur transparence, renforcer le premier pilier au détriment du deuxième pilier dans la prévoyance vieillesse, améliorer la situation des femmes et des familles dans le système social (splitting, bonus éducatif, etc.).

GRÖZINGER, Gerd (1986): Finanzierungsaspekte eines garantierten Grundeinkommens, in OPIELKA, Michael & Georg VOBRUBA (éd.) (1986).

L'auteur propose, dans un modèle de réforme intégré, d'associer le financement d'un revenu minimum garanti à une refonte de l'impôt sur le revenu. Dans la perspective de l'objectif du plein-emploi, le revenu minimum permet de réduire le temps de travail grâce à l'introduction d'un congé sabbatique. Question coût, l'auteur évalue le revenu de base mensuel à 800 DEM pour les adultes et à 400 DEM pour les enfants, les jeunes et les adolescents, et propose une allocation universelle de 1000 DEM. Il compte en outre 199 DEM pour l'assurance-maladie obligatoire. À côté de ce coût brut (651 milliards de DEM) il faut tenir compte d'un certain nombre d'économies sur les coûts. Un taux intégré d'impôt et d'assurances sociales de 54% permet de couvrir les recettes nécessaires pour l'État.

HANESCH, Walter & Thomas KLEIN (1988): Eine integrierte bedarfsorientierte Grund-sicherung in AFG und BSHG, in OPIELKA Michael & Margherita ZANDER (éd.) (1988): Freiheit von Armut, Essen.

Les auteurs présentent un plan détaillant l'introduction d'une garantie des besoins fondamentaux dans les systèmes de l'assurance-chômage et de l'aide sociale de la République fédérale d'Allemagne. Ils calculent notamment le coût de l'opération, qu'ils évaluent à un montant situé entre 7,3 et 8,21 milliards de DEM. Le texte a beaucoup inspiré le modèle de garantie des besoins fondamentaux pour tous présenté par les Verts devant le Bundestag.

HANUSHEK, Eric A. (1987): Non-Labor-Supply-Responses to the Income Maintenance Experiments, in Munnell, Alicia H. (éd.) (1987).

La contribution analyse divers changements de comportement qui ne relèvent pas de l'offre de travail dans les expériences sociales tentées aux États-Unis.

HINTERBERGER, Friedrich (1994): Für eine differenzierte und konsistente Sozialpolitik - Eine Anmerkung zur Debatte um die negative Einkommenssteuer, in Wahl, Jürgen (éd.): Sozialpolitik in der ökonomischen Diskussion, Marbourg, pp. 149 à 170.

L'auteur développe sa réflexion autour de ce constat : l'État social présente, de par son évolution historique et son approche causale, un certain nombre de lacunes et d'instruments qui font double emploi. Afin de pouvoir analyser des lois aussi diverses que les réglementations sur l'obligation d'entretien, sur le droit social ou sur la promotion du logement, Hinterberger met au point un modèle général d'évaluation de la politique sociale et redistributive. Ce modèle doit permettre de prononcer un jugement global sur le système.

LEU, Robert E. & Peter KUGLER (1986): Einkommenssteuern und Arbeitsangebot in der Schweiz, in SCHELBERT-SYFRIG, Heidi et al. (éd.): Mikroökonomik des Arbeitsmarktes, Berne, pp. 205 à 255.

Travaillant dans le cadre du PNR 9 (Mécanismes et évolution de l'économie suisse et leurs incidences sociales), les auteurs ont cerné les déterminants de l'offre de travail pour les femmes et pour les hommes sur le marché suisse de l'emploi. Ils concluent qu'une baisse du taux marginal d'imposition accroîtrait l'offre de travail, en particulier de la part des femmes. Qui dit réduction du taux marginal d'imposition, dit allègement de la charge fiscale : le mécanisme peut être comparé à un transfert indirect. En fait, l'augmentation du revenu qui en résulte devrait inciter les travailleurs à vouloir disposer de plus de temps pour leurs loisirs, autrement dit à moins travailler (effet dit de revenu). Cependant, vu qu'un allègement de la charge fiscale relève le niveau des salaires, les travailleurs sont manifestement disposés à renoncer à des loisirs pour pouvoir consommer plus grâce à un revenu supérieur. Cet effet de substitution entraîne une augmentation de l'offre de travail.

MÄDER, Ueli (1991): Auswirkungen eines existenzsichernden Grundeinkommens, in Caritas (1991), pp. 105 à 112.

L'auteur présente des réflexions concernant les effets du revenu minimum garanti sur le travail social et l'aide sociale, ainsi que ses incidences psychologiques. Il réfute les objections selon lesquelles un tel revenu réduirait les prestations des bénéficiaires et la solidarité, ou qu'il conduirait à l'isolement et à l'exclusion. L'auteur défend au contraire l'idée selon laquelle un revenu minimum garanti réduirait le stress de nombreuses personnes touchées par la pauvreté, et qu'il renforcerait leur estime d'elles-mêmes.

MUNNELL, Alicia H. (éd.) (1987): Lessons from the Income Maintenance Experiments; Federal Reserve Bank of Boston and The Brookings Institution, n° 30.

Cet ouvrage comprend les contributions de différents auteurs qui examinent les incidences d'expériences d'INR sur l'offre de travail, les structures familiales, la consommation et la formation.

OPIELKA, Michael & Georg VOBRUBA (éd.) (1986): Das garantierte Grundeinkommen - Entwicklung und Perspektiven einer Forderung, Francfort-sur-le-Main.

Ce volume regroupe quatorze articles qui se penchent sur les initiatives en faveur d'un revenu minimum en adoptant pour la plupart un point de vue social et écologique.

PARKER, Hermione (1993): Basic Income or Minimum Income? in J. BERGHMAN, B. CANTILLON: The European Face of Social Security, Avebury, pp. 180 ss.

L'auteure propose une structure différenciée des différentes variantes de revenu minimum garanti. Elle estime qu'une allocation universelle intégrale (fixée au tiers du revenu moyen) ne serait actuellement pas finançable. En revanche, une allocation universelle partielle (« partial basis income »), appuyée par des aides complémentaires pour certaines catégories de la population, serait envisageable à titre de solution transitoire. Une allocation universelle fixée à la moitié de l'aide sociale versée à un couple (150 £ par mois de manière générale, 450 £ par mois pour les retraités) pourrait être financée sans incidence sur le budget en appliquant un taux d'imposition de 35%.

ROSSI, Martino (1991a): Wäre ein existenzsicherndes Grundeinkommen finanzierbar? in CARITAS (1991), pp. 89 à 104.

Rossi se penche sur la question du financement d'un revenu minimum garanti en Suisse. Il s'appuie pour ce faire sur un modèle d'INR (« modèle de revenu minimum vital différencié»). Il retient pour 1982 un revenu disponible de 13 900 francs par année pour une unité de consommation (soit un montant qui correspond au revenu assuré complété par les prestations complémentaires, contribution au loyer et aux frais de chauffage incluse, et se situe légèrement au-dessus de la moitié du revenu moyen). Il fixe le taux de l'impôt négatif à 75% (soit un taux élevé par rapport aux autres modèles). Il en résulte un point d'équilibre situé à 18 530 francs par année pour une unité de consommation. Pour calculer le coût total du système, Rossi se fonde sur la structure des revenus et des ménages de Buhmann (1988). Sur cette base, ce modèle d'INR représenterait un coût global de 1 630 millions de francs valeur 1982. Rossi corrige ce montant à 1 350 millions de francs en raison d'une distorsion statistique grevant les données de Buhmann, ce qui correspond à 0,7 pour cent du produit intérieur brut. Il examine différentes possibilités de financement (impôts directs, impôts indirects, charges sociales, réorganisation des dépenses sociales) et conclut que « les chiffres viennent confirmer la réponse intuitive selon laquelle un RMG pourrait être financé en Suisse sans grandes difficultés » (p. 101).

OPIELKA, Michael (1984): Das garantierte Grundeinkommen - ein sozialstaatliches Paradoxon? Warum ein garantiertes Einkommen den Sozialstaat zerstören, retten oder aufheben kann, in SCHMID, Thomas (éd.) (1984), pp. 99 à 120.

Opielka distingue trois variantes de revenu minimum garanti : (1) un revenu minimum garanti par l'État qui se substitue aux prestations de l'État social ; (2) un impôt négatif sur le revenu (INR) en complément aux prestations de l'État social (avantages : le volume des transferts nécessaires reste raisonnable, l'INR peut être couplé avec un travail) ; (3) un revenu de citoyenneté (type allocation universelle) : toute personne a droit à une prestation en espèces versée par l'État, le montant dépendant exclusivement de critères démographiques, tels que l'âge ou la composition du ménage. Opielka propose de fixer le montant du revenu de citoyenneté à 400 DEM par enfant, à 800 DEM par adulte et à 1 200 DEM à partir de la 60^e année ; ces chiffres se rapportent à l'année 1984.

SCHMID, Thomas (éd.) (1984): Befreiung von falscher Arbeit - Thesen zum garantierten Mindesteinkommen, Berlin.

Cet ouvrage collectif comprend sept contributions qui, se plaçant dans une optique écologique et sociale, réclament l'instauration d'un revenu minimum garanti pour sortir de la société du travail.

SCHULTE, Bernd (1990): Soziale Grundsicherung - Ausländische Regelungsmuster und Lösungsansätze, in VOBRUBA, Georg (éd.) (1990): Strukturwandel der Sozialpolitik, Francfort-sur-le-Main, pp. 81 à 181.

Schulte donne un aperçu de l'état de la discussion relative à la couverture sociale de base en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique et dans l'UE. Aux yeux de Schulte, l'option la plus débattue et aussi la plus probable (du moins en Grande-Bretagne) est l'introduction d'un revenu social, qui serait conçu comme une alternative aux assurances sociales et permettrait de résoudre les problèmes d'emploi. L'auteur est par contre très sceptique quant à l'introduction d'un revenu de base au niveau de l'UE, vu que l'Union ne peut pas imposer à ses membres la réorganisation de l'État social qu'impliquerait un tel système.

SHELDON, George (1983): Die Bestimmungsfaktoren der Dauer der Arbeitslosigkeit in der Schweiz, in Schelbert-Syfrig, Heidi (éd.) (1983): Arbeitsmarktstrukturen und -prozesse, Diessenhofen, pp. 219 à 268.

Dans le cadre du PNR 9 (Mécanismes et évolution de l'économie suisse et leurs incidences sociales), Sheldon s'est penché sur les déterminants de la durée du chômage et dresse ce constat intéressant : le montant de l'indemnité journalière n'est pas un facteur significatif. En revanche, les critères socio-économiques, comme l'âge ou le sexe, semblent jouer un rôle déterminant pour la durée du chômage.

STANDING, Guy (1989): Arbeitslosigkeit, Unsicherheit und Flexibilität in Europa - "News from Somewhere", in VOBRUBA, Georg (éd.) (1989), pp. 67 à 86.

Standing propose une analyse critique des arguments contre un revenu minimum garanti en invoquant les répercussions d'un tel système sur le marché du travail. Prenant le contre-pied de cette approche, il énumère les divers atouts du RMG pour le marché du travail. Pour que le revenu minimum garanti ne se transforme pas en une version moderne du « panem et circenses », il faut à ses yeux l'intégrer dans une stratégie globale et cohérente fondée sur l'encouragement de la croissance économique et de l'accumulation.

VAN PARIJS, Philippe (1989): Recht auf Einkommen und Arbeit, in VOBRUBA, Georg (éd.) (1989), pp. 197 à 217.

En se fondant sur la théorie de la justice de Rawls, Van Parijs développe la thèse selon laquelle le revenu minimum garanti rendrait la politique sociale plus efficiente. À quote-part sociale égale, les gains d'efficience d'une solution

de type revenu minimum garanti permettraient d'accroître le revenu national et de relever du même coup le revenu minimum.

VOBRUBA, Georg (éd.) (1989): Der wirtschaftliche Wert der Sozialpolitik, Berlin.

Cet ouvrage collectif regroupe onze contributions qui posent la question de la valeur économique de la politique sociale, en intégrant à la réflexion l'idée d'une garantie du minimum vital.

WAGNER, Antonin (1991): Das Phänomen der Armut in einem gesamtwirtschaftlichen Kontext, in CARITAS (1991), pp. 79 à 88.

L'article pose un regard critique sur les objections théoriques et empiriques formulées à l'encontre du revenu minimum garanti. Allant à contre-courant de l'opinion dominante, il conclut que ce genre de transfert n'a pas forcé-ment d'incidence négative sur l'offre de travail et sur la stabilité des structures familiales. Il convient toutefois d'aménager les prestations versées au titre du revenu minimum garanti de manière à récompenser les efforts consentis par les ménages.

WSI (1987a): WSI Arbeitsmaterialien 15/1987: Bedarfsorientierte Grundsicherung- Ergebnisse der Arbeitstagung des WSI vom 29./30.4.1987, Dusseldorf.

Ce dossier rassemble des exposés et des contributions qui traitent du modèle concret de garantie des besoins fondamentaux mis au point par le WSI.

7.4 Articles de revues

De 1995 à ce jour

ALBELDA, Randy (2001): Welfare-to-Work, Farewell to Families? US Welfare Reform and Work / Family Debates, in Feminist Economics, 7 (1), mars 2001, pp. 119 à 135.

La réforme américaine du « welfare-to-work » n'a pas vraiment fait reculer la pauvreté, mais a conduit les pauvres à passer plus de temps au travail. Ainsi, aux yeux de l'Amérique, ils ont été promus du statut de « pauvre démé-ritant » à celui de « pauvre méritant ». Albelda parle d'une obsession nationale : rendre les mères employables (« job ready mothers »). Cela dit, si les tenants de la politique sociale prenaient les problèmes de ces mères pauvres vrai-ment au sérieux, l'auteur estime qu'ils devraient aussi se soucier de rendre les emplois accessibles pour elles (« mother ready jobs »), et précise que de grandes réformes sont nécessaires sur ce front aux États-Unis.

BÄCKER, Gerhard; HANESCH, Walter (1997): Kombi-Lohn: Kein Schlüssel zum Abbau der Arbeitslosigkeit! In WSI-Mitteilungen 10/1007, pp. 701 à 712.

Bäcker et Hanesch jugent que le relèvement des salaires par le truchement de l'aide sociale est à la fois une mesure « extrêmement chère » et un instrument incertain pour résoudre les problèmes engendrés par les bas salaires. Ils craignent une baisse générale des salaires entraînant des effets fâcheux sur la couverture sociale des intéressés. Ils n'attendent d'effet net sur l'emploi que dans le segment des prestations de ménage et posent cette question : une telle « reféodalisation » de la société est-elle souhaitable ?

BECKER, Irene (1995): Das Bürgergeld als alternatives Grundsicherungssystem: Darstellung und kritische Würdigung einiger empirischer Kostenschätzungen, in Finanz-archiv 52 (3), 1995, pp. 306 à 338.

Cet article général présente différentes études empiriques sur les effets de l'impôt négatif sur le revenu. Bien que la plupart de ces études s'appuient sur le concept de « Bürgergeld » de Joachim Mitschke, les coûts évalués varient

considérablement d'une étude à l'autre, bien que les effets indirects des réformes ne soient pas retenus. Ces écarts tiennent en partie à des différences de conception et de méthode, mais aussi à certaines hypothèses spécifiques. Le surcoût par rapport statu quo est important dans l'hypothèse d'un maintien du niveau de l'aide sociale et d'un taux de réduction du transfert (taux de l'impôt négatif) de 50 %. Un taux de réduction du transfert supérieur réduirait le surcoût, mais remettrait en cause les effets d'incitation au travail visés par la réforme.

BONTOUT, Olivier (2000): L'earned income tax credit, un crédit d'impôt ciblé sur les foyers de salariés modestes aux États-Unis, in *Économie et statistique*, n° 335, 2000, pp. 27 à 46.

Un article de fond en français sur les expériences réalisées aux États-Unis avec l'Earned Income Tax Credit (EITC). En bref : l'EITC bénéficie surtout aux ménages avec enfants ; les effets de redistribution peuvent être comparés à ceux des prestations de la sécurité sociale octroyées en fonction du revenu ; les incidences sur l'offre de travail sont positives, mais modérées ; l'effet de l'EITC sur la demande de travail est peu connu.

BUCHANAN, James (1997): Can Democracy Promote the General Welfare?, in *Social Philosophy and Policy* 14 (2), pp. 165 à 179.

La démocratie ne produit pas forcément des décisions qui sont dans l'intérêt de tous. La logique interne de la pratique politique courante tend plutôt à favoriser les intérêts de certains pans de la coalition majoritaire. Mais il est possible de brider cette tendance en imposant des garde-fous au niveau constitutionnel. L'État-providence devrait faire usage de cette possibilité, propose l'économiste américain et Prix Nobel d'économie James Buchanan, en inscrivant dans la Constitution une « norme générale » précisant que tous les revenus sont imposés au même taux, sans exception, ni pour les revenus du capital, ni pour les bas salaires. En contrepartie, chacun recevrait « une prestation de transfert égale par tête », autrement dit une allocation universelle (« demogrant »). Le Parlement ne pourrait influencer que sur le taux d'imposition et, du même coup, sur le montant l'allocation universelle. De cette manière, l'État-providence pourrait préserver sa légitimité en évitant toute discrimination.

BURKHAUSER, Richard V.; COUCH, Kenneth A.; GLENN, Andrew J. (1996): Public Policies for the Working Poor: The Earned Income Tax Credit Versus Minimum Wage Legislation, in *Research in Labor Economics*, vol. 15, pp. 65 à 109.

Il fut un temps où les économistes critiquaient les salaires minimum en arguant qu'ils augmentaient le chômage dans la catégorie des bas salaires. La recherche récente montre qu'en réalité l'effet redouté est faible. Un nouvel argument contre le recours aux salaires minimum pour lutter contre la pauvreté s'est fait jour : ceux-ci seraient de plus en plus inefficients, vu que les personnes gagnant un bas salaire ne vivent pas forcément dans les ménages pauvres. Les auteurs montrent à l'aide de simulations que l'EITC atteint de manière sensiblement plus précise les vrais travailleurs pauvres.

CLARK, Charles M. A.; KAVANAGH, Catherine (1996): Basic Income, Inequality and Unemployment: Rethinking the Linkage between Work and Welfare, in *Journal of Economic Issues*, 30 (2), juin 1996, pp. 399 à 406.

Article bien écrit qui présente de manière claire et détaillée pourquoi des représentants de différents horizons idéologiques proposent un revenu de base inconditionnel. Les auteurs présentent les arguments avancés par les conservateurs, les libéraux et les écologistes pour ou contre une telle réforme. Les hypothèses sur les rapports entre le travail rémunéré et les transferts sociaux retenues par les uns et les autres sont détaillées une à une. L'article conclut notamment qu'une allocation universelle ne peut à elle seule pas résoudre tous les problèmes. Les effets dépendent largement du contexte politique (syndicats forts, salaires minimum, etc.)

CREEDY, John (1996): Comparing Tax and Transfer Systems: Poverty, Inequality and Target Efficiency, in *Economica* (Londres) 63, 1996, pp. 163 à 174.

Une plus grande efficacité dans la lutte contre la pauvreté est un argument souvent avancé en faveur d'une couverture de base attribuée en fonction des besoins, tandis qu'on prête communément un plus grand effet d'incitation au travail aux prestations universelles (y compris impôt négatif sur le revenu et crédit d'impôt). Cet article veut montrer que, même si l'on ne tient pas compte des effets d'incitation, les prestations visant à garantir les besoins fondamentaux ne donnent pas forcément de meilleurs résultats. Dans des simulations mettant en jeu des prestations versées en fonction des besoins et des programmes faisant appel à l'impôt sur le revenu et qui réduisent la pauvreté dans un même ordre de grandeur, Creedy constate que les prestations universelles ont des effets de redistribution sensiblement supérieurs.

DELARUE, Véronique (2000): Le working families tax credit, un nouveau crédit d'impôt pour les familles de travailleurs à bas revenus au Royaume-Uni, in *Économie et statistique*, n° 335, 2000, pp. 47 à 61.

Présentation à jour du Working Families Tax Credit (WFTC), qui a pris le relais du Family Credit en Grande-Bretagne en 1999. Le WFTC est versé à environ 1,5 million de familles, dans lesquelles au moins une personne travaille 16 heures par semaine. Le programme comprend aussi des subsides à la prise en charge des enfants. Une grande nouveauté réside dans le mode d'administration du programme : le versement est effectué directement par l'employeur.

DREGER, Christian et al. (1998): Was bringt ein Kombilohn? Eine ökonomische Analyse der Arbeitsangebotsreaktionen von Sozialhilfeempfängern und der fiskalischen Effekte für Sozialhilfeträger, in *Mitteilungen aus der Arbeitsmarkt- und Berufsforschung*, 31^e année, n° 4, 1998, pp. 705 à 714.

Les auteurs s'attachent à évaluer les conséquences d'un complément au salaire (le « Kombilohn ») tel que proposé par le Ministère fédéral allemand de la santé. Il s'appuie pour ce faire sur un modèle « Tobit » appliqué au land de Saxe-Anhalt. Ils estiment que l'accroissement de l'offre de travail induit par la réforme est quantitativement faible (+2,4 %), ce qui permettrait de réaliser des économies du même ordre de grandeur, pour autant que rien ne vienne entraver la capacité d'absorption du marché du travail. Cependant, du fait que les revenus réalisés en propre ne sont plus intégralement imputés, il en résulte une augmentation notable des dépenses (par un effet d'aubaine), qui devrait au total peser plus lourd que les économies réalisées.

GROOT, Loek F.M.; PEETERS, H.M.M. (1997): A Model of Conditional and Unconditional Social Security in an Efficiency Wage Economy: the Economic Sustainability of a Basic Income, in *Journal of Post Keynesian Economics* 19 (4), été 1997, pp. 573 à 597.

Les auteurs montrent, en se fondant sur un modèle formel de marché du travail, qu'une allocation universelle modeste peut se révéler plus efficace qu'une couverture de base octroyée en fonction des besoins sous l'angle de la réduction du chômage, de l'accroissement du produit intérieur et du niveau de salaires, mais moins efficace sous l'angle du niveau de revenu des sans-emploi.

HAUSER, Richard (1997): Armut, Armutsgefährdung und Armutsbekämpfung in der Bundesrepublik Deutschland, in *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, vol. 216/4+5, pp. 524 à 548.

Cette contribution se concentre sur l'évolution de la pauvreté en Allemagne entre 1962 et 1995. Elle montre que la pauvreté s'accroît progressivement depuis les années 70, et que les personnes touchées ne sont plus les mêmes. Aujourd'hui, les premiers visés par la pauvreté sont les jeunes adultes et les enfants. Il convient donc de renforcer le filet de sécurité social de base si l'on veut éviter que les réformes de la sécurité sociale ne provoquent une recrudescence.

cence de la pauvreté. En l'occurrence, Hauser propose d'intégrer des composantes de garantie des besoins fondamentaux financées par l'impôt au système des assurances sociales.

HAVEMAN, Robert (1996): Reducing Poverty while Increasing Employment: A Primer on Alternative Strategies, and a Blueprint, in OECD Economic Studies, ndeg. 26, 1996, pp. 7 à 42.

L'article compare plusieurs stratégies de lutte contre la pauvreté et contre le chômage des personnes peu qualifiées : crédits d'impôt, impôt négatif sur le revenu, allocation universelle et subventions au salaire. Selon Haveman, aucune stratégie ne permet de lutter contre les deux à la fois, conformément à une « loi d'airain » qui veut que les programmes qui permettent de garantir un niveau de vie suffisant ne sont guère performants en matière d'incitation au travail. L'auteur propose donc de combiner plusieurs stratégies, sans pour autant prétendre que le dilemme soit complètement résolu. La combinaison comprend un crédit d'impôt, qui garantirait pour chaque famille un revenu correspondant à la moitié ou aux deux tiers du minimum vital (sous la forme d'un impôt négatif sur le revenu), des prestations fixes mais revues à la baisse pour les vieux, les handicapés et les chômeurs, ainsi que des subventions salariales sur les bas salaires, qui seraient versées en partie à l'employeur et en partie directement à l'intéressé.

HYDE, Mark; DIXON, John; JOYNER, Melanie (1999): « Le travail, la sécurité et l'occasion »: réforme de la sécurité sociale au Royaume-Uni, in Revue internationale de sécurité sociale, vol. 52, 4/99, pp. 81 à 102.

Après sa victoire électorale, le gouvernement travailliste a mis sur les rails une réforme fondamentale de l'État social, en tenant compte des critiques néolibérales. Cette « troisième voie » part du postulat que les citoyens ont des droits, mais aussi des obligations, notamment celle de travailler. Dans un texte dense, l'article propose une introduction à la nouvelle politique sociale britannique, qu'il critique toutefois dans ses prémisses mêmes : l'idée selon laquelle les pauvres ne travailleraient pas parce qu'ils ne seraient pas incités à le faire est démentie par les faits. En outre, mettre en avant les obligations et, ce faisant, le caractère contraignant du système, pourrait exacerber les disparités économiques et sociales. Une stratégie qui pousse les bénéficiaires de prestations sociales sur le marché du travail devrait aussi veiller à ce que l'offre d'emplois soit adaptée : des emplois qui sortent les personnes de la pauvreté et les empêchent d'y retomber.

INSTITUT DER DEUTSCHEN WIRTSCHAFT (2000): Das deutsche Sozialsystem im Spannungsfeld zwischen sozialer Fürsorge und Hilfe zur Arbeit, in IDW-Trends, 27^e année, n° 2, pp. 57 à 70.

L'article étudie le manque d'incitation au travail dans le système actuel de l'aide sociale en Allemagne et conclut que l'écart entre les prestations de l'assistance et les bas revenus est trop faible. Il propose une stratégie fondée sur une forme de subvention au salaire.

JACKSON, W. A. (1999): Basic Income and the Right to Work, in Journal of Post-Keynesian Economics 21 (4), pp. 639 à 662.

Se plaçant dans une perspective keynésienne, l'auteur explique pourquoi un droit au travail garanti par l'État et une allocation universelle présenteraient de grands avantages. Les mesures en faveur de l'emploi accroîtraient l'activité lucrative et la production, tandis qu'un revenu d'existence inconditionnel conduirait à une plus juste répartition du revenu. Jackson estime que la concrétisation de ce modèle se heurte à la résistance des employeurs et de tous ceux qui ne trouvent aucun intérêt à une redistribution vers le bas.

KARR, Werner (1999): Kann der harte Kern der Arbeitslosigkeit durch einen Niedriglohnsektor aufgelöst werden? IAB Kurzbericht, 3/1999.

Dans son texte publié dans la revue du BIT, Karr adopte une position critique à l'égard de la réforme allemande, qui vise à créer un secteur à bas salaires offrant des emplois subventionnés. Estimant qu'un faible niveau de qualifica-

tion n'est pas la cause du chômage de longue durée, il tient pour irréaliste l'allègement sensible sur le segment « dur » du chômage attendu de la réforme. Selon les statistiques du chômage, le facteur numéro un – et de loin – du chômage de longue durée est l'âge. Les plus de 55 ans sont pour ainsi dire « inemployables ». Viennent ensuite les problèmes de santé, et, au troisième rang seulement, le niveau de qualification. Le hic, c'est que les travailleurs âgés et les personnes qui ont des problèmes de santé ne sont souvent pas en mesure d'occuper ces emplois simples, vu que ceux-ci nécessitent en règle générale une certaine forme physique.

KLAMMER, Ute (2000): Auf dem Weg zu mehr Flexicurity in Europa, in WSI-Mitteilungen 5/2000, pp. 313 à 321.

Quels défis la tendance générale à la flexibilisation des rapports de travail et la multiplication des formes de vie posent-elles à la sécurité sociale ? L'article ne se penche pas sur les mécanismes permettant d'atténuer ou de compenser les effets indésirables des phénomènes mentionnés, mais pose cette question : dans quelle mesure les réglementations sociales peuvent-elles soutenir activement la flexibilisation ? Ces éléments sont essentiels : un accès aux systèmes de couverture pour les personnes dont le taux d'activité est très bas, une couverture de base générale, une individualisation des droits (au lieu de prendre le ménage comme unité de référence), une activation et une couverture des transitions sur le marché du travail. Klammer présente des expériences positives de divers pays, mais montre aussi que certains courants de réforme ne vont pas du tout dans le sens d'un système combinant flexibilité et sécurité (« flexicurity »).

KLOPFLEISCH, Roland; SESSELMEIER, Werner; SETZER, Martin (1997): Beschäftigungspolitische Möglichkeiten einer Negativen Einkommenssteuer, in Konjunkturpolitik, 43 (3), 1997, pp. 224 à 247.

La contribution étudie cette double question : dans quelle mesure un impôt négatif sur le revenu pourrait-il augmenter le volume de l'emploi et quel serait le coût d'un tel système ? Les auteurs développent un modèle qui permet d'évaluer les effets potentiels d'un système intégré de transferts fiscaux sur l'emploi et d'en calculer les coûts.

KOLB, Jürgen et al. (1998): Kombilohn für Sozialhilfeempfänger, fiskalische Grenzen eines Reformvorschlags, in Wirtschaft im Wandel, n° 8, 1998, pp. 3 à 9.

Le modèle de subventions au salaire (« Kombilohn ») du Ministère fédéral allemand de la santé a pour but de rendre le travail plus lucratif pour les bénéficiaires de l'aide sociale, en particulier les ménages avec enfants. Les auteurs entreprennent d'évaluer les conséquences pour le marché du travail et les caisses d'aide sociale en se fondant sur un modèle microéconomique. Les résultats font apparaître des effets modérés sur l'emploi, qui ne s'avèrent qu'à la condition que le marché du travail soit capable d'absorber des travailleurs supplémentaires. Dans le meilleur des cas, le montant des économies réalisées correspondrait à peu près au surcoût engendré par un effet d'aubaine.

KRAUSE-JUNK, Gerold (1997): Bürgergeld, in Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, 216 (4-5), juillet 1997, pp. 549 à 560.

L'auteur juge que la version allemande de l'impôt négatif sur le revenu (le « Bürgergeld ») n'est pas une bonne solution. Il doute que l'on puisse trouver une base commune de calcul sensée pour intégrer l'impôt sur le revenu et les transferts sociaux en un seul et même système. Et même dans ce cas, il lui semble qu'un tarif unique serait discutable tant sous l'angle incitatif que sous l'angle fiscal. L'appréciation socio-politique du système dépend des prestations que le « Bürgergeld » est appelé à remplacer : s'il les englobe toutes, l'auteur estime qu'il est trop grossier pour atteindre ses objectifs, et s'il n'en intègre qu'un petit nombre, il devient trop généreux. En outre Krause-Junk n'en attend guère d'effet positif sur l'emploi.

LEU, Robert E.; EISENRING, Christoph (1998): Effizienz und Wirksamkeit von Sozialtransfers: Ein Beitrag zur aktuellen Diskussion, in *Aussenwirtschaft*, 53 (3), septembre 1998, pp. 435 à 465.

Leu et Eisenring inscrivent leur réflexion dans le débat sur la réforme de l'État social et évaluent le potentiel de modèles alternatifs comme l'impôt négatif sur le revenu, les subventions au salaire (versées à l'employeur ou au salarié), le crédit d'impôt, le subside au travail et le subside aux frais fixes du travail. Ils jugent ces modèles à l'aune de trois critères : sécurité du revenu/réduction de la pauvreté, incitation au travail et coût. Ils obtiennent les résultats suivants : l'impôt négatif sur le revenu n'a pas tenu ses promesses en raison de l'incompatibilité de ses objectifs (garantie du minimum vital et incitation au travail). L'efficacité des subventions au salaire est fortement conditionnée par l'élasticité de la demande et de l'offre de travail. Et les crédits d'impôt comme les subventions au salaire sont trop peu ciblés. Les auteurs ont aussi procédé aux analyses en se fondant sur des modèles partiels qui ne tiennent pas compte du fait que les interventions modifient les salaires d'équilibre. Considérant que chaque stratégie présente des avantages et des inconvénients, Leu/Eisenring recommandent de les combiner. Mais ils discernent un conflit d'intérêts entre le taux de chômage et le nombre de travailleurs pauvres : les pays où les salaires minimum sont élevés ont plus de chômeurs et moins de travailleurs pauvres, et les pays où le marché du travail est très flexible moins de chômeurs et plus de travailleurs pauvres. Et de conclure : « Si ce conflit est effectivement inévitable, la question est de savoir quelle stratégie est la plus avantageuse » (p. 462).

McKAY Ailsa (2001): Rethinking Work and Income Maintenance Policy : Promoting Gender Equality through a Citizens Basic Income, in *Feminist Economics* 7 (1), mars 2001, pp. 93 à 114.

McKay propose ici une synthèse des principaux résultats de sa thèse. Elle plaide en faveur d'une allocation universelle, qui serait à même de promouvoir l'égalité des droits entre hommes et femmes en déconnectant travail et revenu. Estimant que les travaux de recherche n'ont pas encore produit d'analyse convaincante des effets spécifiques d'une allocation universelle sur les inégalités entre les sexes, elle applique des méthodes de l'économie féministe pour effectuer une telle analyse.

MEINHARDT, Volker et al. (1996): Auswirkungen der Einführung eines Bürgergeldes, neue Berechnungen des DIW, in *DIW-Wochenbericht*, 63^e année, n° 32, pp. 533 à 543.

Les effets positifs possibles sur l'emploi induits par un impôt négatif sur le revenu (« Bürgergeld ») en Allemagne sont contrebalancés par un coût fiscal élevé. Un « Bürgergeld » qui aurait un effet incitatif supérieur au système actuel de l'aide sociale pourrait coûter jusqu'à 300 milliards de DEM en moins-value fiscale et en prestations. Une solution qui maintiendrait le niveau d'incitation actuel entraînerait un surcoût de l'ordre de 90 milliards de DEM.

OFFERMANN, Volker (1997): Sozialhilfe versus Bürgergeld, Defizite und Perspektiven der Armutsbekämpfung im Wohlfahrtsstaat, in *Arbeit und Sozialpolitik*, 51^e année, n° 5/6, 1997, pp. 31 à 41.

L'auteur teste le modèle du « Bürgergeld » par rapport aux objectifs qu'on lui assigne : rendre la lutte contre la pauvreté plus efficace (réduction de la pauvreté cachée), accroître la transparence des procédures et les simplifier, renforcer l'incitation au travail et rendre la répartition plus équitable. Il montre que le lieu commun qui voudrait qu'un « Bürgergeld » soit plus efficace que l'aide sociale en place est intenable, et plaide en faveur de réformes dans le cadre même de l'aide sociale pour pallier les lacunes du système actuel.

OSTNER, Ilona (1999): Das Ende der Familie wie wir sie kannten, in *Blätter für deutsche und internationale Politik*, n° 1, 1999, pp. 69 à 76.

Ostner critique l'hypothèse sous-jacente à la politique (familiale) en Europe occidentale, selon laquelle les femmes seraient tenues d'être autonomes en matière de couverture sociale et de garantie du minimum vital. Elle y voit une stratégie visant à sortir l'État social de la crise qu'il traverse sur le dos de femmes. La nouvelle société demandant à chacun d'exercer une activité lucrative rompt avec le schéma de l'homme soutien de famille. Mais l'égalité des

chances entre les sexes passe après la volonté politique de mettre les gens au travail en flexibilisant les rapports de travail.

PELZER, Helmut (1996): Bürgergeld - Vergleich zweier Modelle, in Zeitschrift für Sozialreform 42 (9), 1996, pp. 595 à 621.

L'auteur compare son modèle de « Bürgergeld » avec celui de Joachim Mitschke.

RADEFF, Frédéric (1997): Le revenu minimum, in Sécurité sociale, 1/1997, pp. 5 à 10.

Une introduction concise et efficace aux discussions concernant l'impôt négatif sur le revenu (INR), le revenu minimum d'insertion à la française (RMI) et l'allocation universelle. Radeff souligne que chaque modèle présente des inconvénients : problèmes de financement ou bas niveau des prestations pour l'INR (outre le fait que ce modèle accorde une grande importance à l'incitation au travail, alors que l'expérience montre clairement qu'on ne choisit pas délibérément la pauvreté) ; échec de l'effet d'intégration pour le RMI (alors que la fonction intégrative était au cœur du programme français) et manque d'aide à l'intégration pour l'allocation universelle.

ROBEYNS, Ingrid (2001): An Income of One's Own, in Gender and Development 9(1), mars 2001, pp. 82 à 89.

Une allocation universelle est-elle souhaitable du point de vue de la femme ? Robeyns isole deux effets contraires dont la résultante ne peut pas être déterminée a priori. D'une part, les femmes sont plus touchées que les hommes par la pauvreté et sont défavorisées dans les assurances sociales (qui sont liées à l'activité lucrative) : elles profitent donc beaucoup de ce genre de mesures générales. D'autre part, elles courent le risque d'être cantonnées dans les emplois mal payés, parce qu'une allocation universelle ne permet qu'une redistribution limitée du travail et du revenu, ce qui renforce la répartition traditionnelle des rôles et l'inégalité qui l'accompagne. La proposition d'Atkinson trouve meilleure grâce aux yeux de Robeyns : faire de l'allocation un « revenu de participation » lié à une contre-prestation d'utilité publique. Cette approche postule le droit à un revenu couvrant au moins le minimum vital en contrepartie de l'activité d'utilité sociale. En comparaison avec d'autres propositions de réforme, l'auteur estime que les femmes sont assurément mieux loties avec une allocation universelle qu'avec, par exemple, un modèle du type « workfare ».

ROSENFELD, Martin (1997): Arbeit statt/und Sozialhilfe? Alternativen für einen institutionellen Neubau der sozialen Grundsicherung in Deutschland, in Jahrbuch für Wirtschaftswissenschaften, vol. 48, n° 3, 1997, pp. 241 à 268.

Rosenberg formule les exigences auxquelles devrait satisfaire une réforme de la couverture sociale de base, avant d'esquisser les alternatives possibles et leurs conséquences majeures. Il conclut qu'une combinaison des différents programmes de réforme est la voie à suivre. Il propose en outre de scinder l'aide en deux programmes distincts, le premier pour les allocataires qui occupent un emploi rémunéré, le second pour les allocataires qui n'exercent pas d'activité lucrative.

ROTHSCHILD, Kurt W. (1997): Basiseinkommen und alternative Motivierungen, in Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, vol. 216, n° 3, 1997, pp. 361 à 367.

À l'aide d'un modèle économique simple, Rothschild met en lumière les problèmes posés par l'introduction d'une allocation universelle. Il se penche sur les effets induits par différents niveaux de prestations dans plusieurs contextes économiques.

RUDER, Rosmarie (2001): «Working poor» et aide sociale, in Sécurité sociale 3/2001, pp. 123 à 125.

De 10 à 15 % des allocataires de l'aide sociale en Suisse sont des travailleurs pauvres (la proportion d'ayants droit est sensiblement plus élevée). L'écart de revenu (entre le revenu du ménage et le minimum vital) tient souvent à des

facteurs structurels : le produit de l'activité lucrative n'est pas suffisant pour couvrir d'importantes dépenses obligatoires. Les travailleurs pauvres ne traversent pas une phase de détresse économique ; ils ont besoin d'une aide sur une période prolongée. L'aide sociale n'est pas un instrument adapté pour combler cet écart de revenu à l'échelle nationale. Selon la Conférence suisse des institutions d'action sociale, les mesures à prendre relèvent d'abord de la politique familiale.

SCHARPF, Fritz W. (1997): Wege zu mehr Beschäftigung, in Gewerkschaftliche Monatshefte, 43^e année, n° 4, 1997, pp. 203 à 216.

Scharpf précise et complète sa proposition, qui se fonde sur des compléments au revenu dégressifs accordés aux travailleurs occupant des emplois mal payés et qui, pour le reste, ne touche pas le système fiscal et celui des prestations sociales. Il estime que cette solution dans le cadre de la structure tarifaire actuelle est réalisable sans nouvelle convention sur les bas salaires.

SHELKLE, Waltraud (2000): Subsidizing Low Earnings, German Debates and U.S. Experiences, in Vierteljahreshefte des Deutschen Instituts für Wirtschaftsforschung, 69^e année, n° 1, 2000, pp. 5 à 16.

Schelkle présente l'EITC américain (Earned Income Tax Credit) et pose la question de sa « transposabilité ». Elle arrive à la conclusion qu'une telle subvention au revenu devrait, en Allemagne, s'appuyer sur une base différente et être de portée plus limitée.

SCHÖNI, Armin (2000): La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales édicte des recommandations pour le développement de l'aide sociale, in Sécurité sociale 6/2000, pp. 335 à 338.

À la suite d'un rapport de l'OCDE de 1998 qui concluait que le système suisse d'aide sociale n'était pas optimal, la Conférence des directeurs des affaires sociale (CDAS) a fait procéder à une analyse approfondie des problèmes soulevés et a élaboré des recommandations. Pour contrecarrer la tendance qu'ont les différents systèmes à se « renvoyer la balle », la CDAS met en évidence le côté exemplaire de la loi tessinoise d'harmonisation et de coordination des prestations sociales. Le fait que, en particulier pour les familles, l'aide sociale puisse être supérieure au salaire pose un problème auquel la CDAS souhaite répondre par un allègement général des charges des familles. Pour renforcer les mesures d'intégration, elle recommande de permettre aux allocataires de l'aide sociale d'avoir accès à des mesures de marché du travail, de contraindre tous les bénéficiaires à fournir une contre-prestation et de créer de nouvelles incitations au travail. Quant à l'obligation de remboursement ou de soutien de la part de la famille, que l'OCDE a qualifié d'« entraves archaïques » à l'accès à l'aide sociale, la CDAS ne souhaite les maintenir qu'à titre d'exception.

SÉCURITÉ SOCIALE (2001): Dossier: La situation des « working poor » dans l'État social suisse, 3/2001, pp. 112 à 136.

Le cahier présente brièvement l'étude « Working Poor in der Schweiz » de Streuli/Bauer (2001) et demande à des représentants en vue de différentes institutions et associations ce qu'ils pensent des résultats de cette étude.

SITTE, Ralf (1998): Wer nicht genug verdient, dem soll gegeben werden, Subventionierte Niedriglöhne als Innovation in der Beschäftigungspolitik? In Gewerkschaftliche Monatshefte, 49^e année, n° 1, 1998, pp. 36 à 47.

L'auteur analyse la situation actuelle dans le secteur des bas salaires, ainsi que les propositions de subventions au salaire. Sa conclusion : du point de vue de la politique de l'emploi, les subventions au salaire relèvent d'un traitement à court terme à la fois passif et symptomatique, qui ne résout par conséquent pas le problème et n'améliore pas les perspectives des intéressés. Il préconise la combinaison d'une politique active du marché du travail et d'une politique active de l'emploi.

TRABOLD, Harald (2000): Zum Verhältnis von Globalisierung und Sozialstaat, Aus Politik und Zeitgeschichte, n° 48, 2000, pp. 23 à 30

Selon Trabold, la mondialisation demande de revoir certaines règles de l'État social, mais pas son démantèlement. Même si le niveau de vie moyen progresse, le processus de mondialisation produit des gagnants et des perdants. Cette situation appelle une intensification des mesures de redistribution des revenus. Les systèmes de sécurité sociale devraient être réorganisés dans le sens d'une couverture de base pour tous financée par l'impôt.

WILKE, Uwe (1999): The Earned Income Tax Credit – Hat Amerika es besser? Zur Diskussion um die negative Einkommenssteuer in Deutschland und in den USA, in WSI-Mitteilungen, 4/1999, pp. 255 à 260.

Wilke compare le débat allemand autour de l'impôt négatif sur le revenu avec les expériences réalisées aux États-Unis en application de l'« Earned Income Tax Credit » (EITC). Il y a une différence marquante entre les deux : l'EITC vise au premier chef à pallier les situations de grande pauvreté dans les familles avec enfants, le renforcement des incitations au travail jouant un rôle secondaire. Transposer intégralement le modèle américain en Allemagne semble impossible.

WILLIAMS, Andrew (1999): Resource Egalitarianism and the Limits to Basic Income, in Economics and Philosophy (Cambridge University Press) 15, 1999, pp. 85 à 107.

L'article critique les arguments éthiques avancés par Philippe Van Parijs dans « Real Freedom for All » (1995) pour justifier l'octroi d'une allocation universelle. Il montre en outre que, sur cette voie, égalité ne signifie pas forcément équité et que ce fait même impose à la réalisation d'un « revenu de citoyenneté » des limites plus étroites que Van Parijs ne semble le laisser entendre. Williams en appelle néanmoins expressément à la poursuite du débat.

Avant 1995

ADAMY, Wilhelm & ALFRED Schmidt (1987): Mindestsicherung - Alternative oder Ergänzung des Sozialstaates, in WSI-Mitteilungen 2/1987, pp. 58 à 65.

Face à la montée de la pauvreté parmi les personnes qui touchent un revenu, les auteurs indiquent des pistes qui pourraient permettre de lutter efficacement contre la « nouvelle pauvreté », ainsi que de rétablir et de développer la fonction protectrice du système de sécurité sociale. Ils expliquent ensuite comment, de l'avis de l'association des syndicats allemands DGB, les trous de la couverture sociale pourraient être comblés et l'équilibre social amélioré. Enfin, ils se demandent dans quelle mesure des mécanismes de garantie du minimum vital pourraient et devraient, le cas échéant, être intégrés au système traditionnel des assurances sociales.

BÄCKER, Gerhard (1987): Solidarische Alterssicherung statt Altersarmut – Weiterentwicklung der Rentenversicherung mit den Schwerpunkten « Rente nach Mindesteinkommen » und « Bedarfsorientierte Mindestrente », in WSI-Mitteilungen 2/1987, pp. 75 à 86.

Le système des retraites, avec son mode de calcul fondé sur le niveau du salaire et les années de cotisation, fait que les femmes qui, parce qu'elles ont assuré l'éducation de leurs enfants, ne cotisent que depuis peu, n'ont que peu travaillé ou n'ont que peu gagné, perçoivent une rente qui ne couvre pas le minimum vital dans notre société. Par suite du chômage de masse et des modifications des rapports usuels de travail (conditions de travail plus flexibles, « micro-contrats » de travail), la pauvreté des personnes âgées risque d'aller en s'aggravant à l'avenir. Une politique sociale qui entend en finir rapidement et efficacement avec cette pauvreté doit par conséquent s'attacher à développer la solidarité de l'assurance-vieillesse, ainsi qu'à introduire une allocation universelle octroyée en fonction des besoins et correspondant à un aide sociale améliorée.

BÄCKER, Gerhard & Jochen STEFFEN (1991): Reichtum im Westen - Armut im Osten? - Neue Gesellschaftsspaltungen machen sozialen Mindestsicherung erforderlich, in WSI-Mitteilungen 5/1991, pp. 292 à 307.

L'Allemagne réunifiée est une société à deux vitesses en proie à des polarisations régionales. Malgré le boom économique, la « nouvelle pauvreté » s'est plutôt aggravée à l'Ouest. Et à l'Est, sur fond de niveaux de vie et de revenus en nette perte de vitesse, il faut compter avec une explosion du nombre d'allocataires de l'aide sociale. La transposition de du modèle global de travail et de société a transféré les lacunes et les défauts du système d'assurances sociales de l'Ouest en ancienne RDA. Ce filet social présente des trous béants, et si le chômage de masse perdure, un nombre croissant de personnes se retrouveront dans une situation où leur revenu suffira à peine, voire ne suffira plus à atteindre le seuil de pauvreté. Considérant cette évolution prévisible, les auteurs plaident pour la reprise de la discussion sur l'introduction d'une garantie du minimum vital dans le système de la sécurité sociale. Ils précisent au passage une garantie des besoins fondamentaux axée sur les besoins développée par l'institut de recherche WSI voici quelques années. Ils estiment que c'est la seule voie pour surmonter de manière socialement supportable la difficile crise économique et sociale que traverse l'Allemagne réunifiée.

BORNER, Silvio (1979): Die soziale Sicherung in der Schweiz - Konzeptionelle Probleme und Alternativen aus volkswirtschaftlicher Sicht, in Wirtschaft und Recht, 31^e année, pp. 165 à 177.

Ne serait-ce que pour des raisons purement économiques, Borner demande plus de simplicité, plus de transparence et plus de systématique dans le système social, qui est actuellement mal coordonné, cher et opaque. Il critique en particulier le mélange de redistribution et de compensation des risques dans les programmes sociaux existants. Il estime qu'il n'est pas besoin d'assurance sociale pour assurer la redistribution des revenus et qu'un simple système de transferts financé par un impôt progressif sur le revenu fait l'affaire. Pour ce qui est de la compensation des risques, il préconise d'assurer le financement par des primes d'assurance et de laisser de côté en tout ou en partie les objectifs de redistribution.

BÜTTLER, Hans-Jürg (1984): Ist eine negative Einkommenssteuer auf städtischer Ebene möglich? in Zeitschrift für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, 104^e année, 1-6/1984, pp. 477 à 488.

L'article montre, en se fondant sur un modèle de deux ménages, (1) qu'un impôt négatif sur le revenu est optimal pour les bas revenus dans les villes dont les recettes fiscales sont tirées d'un impôt local sur le revenu, (2) que le ménage riche vit plus près du centre de la ville que le ménage pauvre et (3) que plus la fourchette entre le revenu des deux ménages est grande, plus la ville est prospère.

CAIN, Glen G. & Douglas A. WISSOCKER (1987): Do Income Maintenance Programs break up Marriages? - A reevaluation of SIME-DIME, in Focus, 4/1987, pp. 1 à 15.

Les auteurs soumettent à un examen critique les affirmations selon lesquelles les expériences sociales induisent une sensible augmentation des divorces. Grâce à des méthodes statistiques améliorées, ils concluent que les couples qui bénéficient d'un programme d'INR depuis trois à cinq ans ne présentent pas un taux de divorce significativement supérieur aux couples qui participent aux programmes sociaux usuels.

FORTIN, Bernard, TRUCHON, Michel & Louis BEAUSÉJOUR (1993): On Reforming the Welfare System - Workfare Meets the Negative Income Tax, in Journal of Public Economics 51/1993, pp. 119 à 151.

Les modèles de « workfare » sont des systèmes de couverture de base liés à une obligation de travailler pour les allocataires capables de le faire. L'article compare ces modèles et des modèles d'impôt négatif sur le revenu sous l'angle de l'efficacité et de la justice. Il conclut que les systèmes de « workfare » sont meilleurs que les modèles d'INR. Les auteurs plaident pour une combinaison des deux types de modèles.

Gewerkschaftliche Rundschau (1991): no 6/1991, Schwerpunktheft - Zur Diskussion gestellt: Das Garantierte Mindesteinkommen.

Ce cahier thématique comprend six contributions qui reflètent le point de vue des syndicats sur le revenu minimum garanti.

LEUTHY, Fritz (1991): Ist ein Recht auf Arbeit für alle einem GME nicht klar vorzuziehen? in Gewerkschaftliche Rundschau 6/1991, pp. 179 à 183.

Fritz Leuthy, ancien secrétaire de l'USS en charge de la politique sociale, considère que l'amélioration de la situation dans le secteur des bas salaires est une mission majeure des syndicats, et que cet objectif est presque inaccessible lorsque existe un revenu minimum garanti. Les syndicats poursuivent aussi certains buts importants assignés à un revenu minimum garanti (abandon des prestations d'assistance discriminatoires), mais estiment que ces objectifs doivent être atteints dans le cadre du système des assurances sociales en place (allocations familiales, bonus éducatif, etc.).

HANESCH, Walter (1987): Eine bedarfsbezogene integrierte Grundsicherung für Arbeitslose, in WSI-Mitteilungen 2/1987, pp. 65 à 74.

La contribution analyse la couverture sociale des sans-emploi – actuellement insuffisante – et compare dans un deuxième temps différentes propositions de garantie élargie du revenu. Le cœur de l'analyse, articulé autour des grandes questions qui se posent, porte sur un programme de couverture de base intégrée destinée aux chômeurs et déterminée en fonction des besoins. L'article s'achève sur les effets potentiels sur le marché du travail d'une couverture de base des sans-emploi et souligne la nécessaire cohérence des politiques du revenu et de l'emploi.

HAUSER, Richard & Joachim WEEBER (1987): Probleme eines Systems bedarfsbezogener Mindestsicherung, in WSI-Mitteilungen 5/1987, pp. 290 à 295.

Les propositions de réforme versées récemment au débat sur la garantie d'un revenu minimum présentent une grande diversité quant à la conception du système. Cette contribution en expose les grandes familles, qu'elle analyse sous l'angle de l'efficacité dans un certain nombre de domaines. Il en ressort que les propositions de réforme qui s'écartent largement des principes du système social actuel doivent être considérées avec circonspection. La contribution se termine par la présentation synoptique d'une sélection de propositions de réforme très débattues actuellement.

JOHNSON, Terry R. & John P. PENCAVEL (1982): Forecasting the Effects of a Negative Income Tax Program, in Industrial and Labor Relations Review, vol. 35, 2/1982.

Les auteurs élaborent un modèle qui permet de calculer les effets d'un INR sur l'offre de travail des hommes mariés, des femmes mariées et des femmes seules. Ils s'appuient pour ce faire sur des données tirées des expériences sociales de Denver et de Seattle et observent une importante réduction de l'offre de travail essentiellement chez les femmes seules.

KEELY, Michael G.; ROBINS, Philip K.; SPIEGELMAN, Robert G. & Richard W. WEST (1978): The Labor-Supply Effects and Costs of Alternative Negative Income Tax Programs, in The Journal of Human Resources, vol. VIII(1), pp. 3 à 36.

L'étude est notamment consacrée au coût net d'un impôt négatif sur le revenu instauré aux États-Unis à l'échelle fédérale, qui remplacerait le programme d'assistance aux mères et les bons de nourriture. La variante la plus chère (taux de l'impôt = 50 %, garantie minimum = seuil de pauvreté = 5 000 USD/année pour une famille de quatre personnes, valeur 1974) coûterait 30 milliards de dollars. Environ 39 % des familles biparentales et 73 % des femmes seules avec enfants en bénéficieraient. Dans sa variante la moins chère (taux de l'impôt = 70 %, garantie minimum = la moitié du seuil de pauvreté), le programme permettrait de réaliser des économies de 3,9 milliards de

dollars par rapport aux programmes sociaux actuels. Dans ce cas, seules 3 % des familles biparentales et 41 % des familles monoparentales en bénéficieraient).

McGOVERN, George (1972): On Taxing and Redistributing Income, in New York Review of Books, vol. 18.

Dans la campagne de 1972 à la présidence américaine, le candidat McGovern proposait une réforme en profondeur du système fiscal qui prévoyait l'instauration d'une allocation universelle. Dans cet article inspiré de Tobin, il préconise le paiement de 1 000 dollars par personne et par année, sans égard à l'âge ou à la taille du ménage.

MEINHARD, Volker; Teichmann, Dieter & Gert Wagner (1994): «Bürgergeld»: Kein sozial- und arbeitsmarktpolitischer deus ex machina, in WSI-Mitteilungen 10/1994, pp. 624 à 635.

En République fédérale d'Allemagne, beaucoup préconisent l'introduction d'un « Bürgergeld » pour résoudre les problèmes de la sécurité sociale et du marché du travail sur lesquels le pays butte. En y regardant de plus près, le modèle d'impôt négatif sur le revenu est moins attrayant dès lors que l'on quitte la sphère théorique. Trouver une relation adéquate entre un revenu minimum, le taux d'imputation du revenu du travail pour les bénéficiaires de l'aide sociale et les montants de base exonérés de l'impôt pose dans la pratique des problèmes considérables, encore compliqués par la prise en compte du « splitting » entre les époux. Soit l'on accepte une énorme moins-value fiscale, soit le revenu minimum doit être abaissé à un montant qui ne permet plus de vivre dignement. Au total, l'introduction d'un « Bürgergeld » entraînerait une charge située entre 65 et 173 milliards de DEM sur les finances publiques, selon la variante retenue. Et si l'on individualisait l'aide en fonction des besoins, en optant pour un versement mensuel, la charge administrative tendrait à augmenter.

MOFFITT, Robert A. (1981): The Negative Income Tax: Would it discourage Work, in Monthly Labor Review, 4/1981, pp. 23 à 27.

L'article se penche sur les incidences d'un impôt négatif sur le revenu sur l'offre de travail dans les expériences sociales américaines.

NIGGLI, Peter (1992): « Krise des Sozialstaats » und garantiertes Mindesteinkommen, in Widerspruch 23/1992 (Krise der sozialen Armut - Sozialpolitik), Zurich, pp. 41 à 54.

Niggli critique l'idée qui voudrait qu'une réduction du temps de travail permettrait le retour au plein-emploi et plaide pour un revenu minimum garanti. À ceux qui reprochent au RMG de créer une société à deux vitesses, il rétorque qu'il entraînerait de manière générale une « désacralisation du travail salarié », et qu'il introduirait plus de variété et de discontinuité dans les trajectoires professionnelles. Aux féministes qui critiquent le revenu minimum garanti parce qu'il mettrait entre parenthèses les discriminations structurelles qui frappent les femmes sur les marchés du travail, il répond par des mesures qui complèteraient le revenu minimum garanti dans une perspective égalitaire (réglementation des contrats de travail à temps partiel dans les conventions collectives, relèvement systématique des bas salaires, etc.).

OFFE, Klaus (1994): Vollbeschäftigung? - Zur Kritik einer falsch gestellten Frage, in Gewerkschaftliche Monatshefte 12/1994, pp. 796 à 806.

Viser le plein-emploi est illusoire. Cependant, comme personne n'a le droit d'exclure sur la durée des pans entiers de la population du travail rémunéré, il apparaît urgent de réfléchir à de nouveaux modèles de couverture sociale de base qui défraient ceux qui renoncent librement à leur « droit au travail ».

PRINZ, Aloys (1989): Wie beeinflussen Grundeinkommenssysteme das Arbeitsangebot? in Konjunkturpolitik, 35^e année, cahier 1-2/1989.

L'article cherche à déterminer les instruments les mieux adaptés pour atteindre l'objectif de la garantie d'un revenu minimum, en centrant l'analyse sur l'aide sociale, l'INR et les prestations forfaitaires. Le critère retenu est l'influence sur l'offre de travail. Le meilleur instrument se révèle être, à maints égards, les prestations forfaitaires échelonnées par paliers (« notch transfer »). Dans certaines conditions, un tel transfert peut aussi avoir des effets positifs sur le volume de l'emploi du secteur des services dans le bas de l'échelle salariale.

ROBERTS, Charles C. (1987): Ein menschenwürdiges Einkommen für Niedrigverdienende - Der Beitrag des Steuer- und Transfersystems, in WSI-Mitteilungen 2/1987, pp. 87 à 93.

Dans cette contribution, l'auteur analyse les implications du fardeau fiscal global (direct et indirect) qui pèse sur les ménages de travailleurs dont le revenu se situe dans la zone qui donne droit à l'aide sociale destinée spécifiquement aux ménages. Il ressort que ce fardeau pousse le revenu net du ménage en dessous du niveau de l'aide sociale, même en comptabilisant les allocations pour enfants et l'allocation de résidence. L'auteur en conclut qu'une réforme fiscale digne de ce nom devrait réduire notablement, si ce n'est supprimer la charge fiscale qui grève le revenu de ces ménages.

ROBINS, Philip K. (1985): A Comparison of the Labor Supply Findings from the four Negative Income Tax Experiments, in The Journal of Human Resources, 20^e année, pp. 567 à 582.

L'auteur évalue les quatre expériences américaines d'INR quant à leur incidence sur l'offre de travail. Il constate des résultats remarquablement réguliers. En moyenne, les hommes adultes réduisent leur temps de travail de deux semaines à plein-temps, les femmes adultes de trois semaines et les adolescents de quatre semaines.

ROSSI, Martino (1991b): Garantiertes Mindesteinkommen und Gewerkschaftspolitik, in Gewerkschaftliche Rundschau, 83^e année, 6/1991.

Rossi inscrit son plaidoyer en faveur de l'introduction d'un revenu minimum garanti dans une réflexion plus large concernant le monde du travail de demain. Le revenu minimum garanti ne doit pas être uniquement une mesure de politique sociale au sens étroit, mais aussi un moyen de libérer progressivement l'individu du travail, dans la ligne définie par André Gorz.

SCHARPF, Fritz W. (1993): Von der Finanzierung der Arbeitslosigkeit zur Subventionierung niedriger Erwerbseinkommen, in Gewerkschaftliche Monatshefte 7/1993, pp. 433 à 443.

Subventionner les bas revenus du travail au lieu de financer un chômage à plein temps par le biais d'indemnités compensant la perte du salaire et par le biais de l'aide sociale comme le fait le système actuel garantirait non seulement une plus grande équité sociale, mais donnerait aux chômeurs de longue durée une chance de réintégrer le marché de l'emploi.

SCHNEIDER, Markus (1990): Und wer nicht arbeitet, verdient sein Geld trotzdem - Der Staat soll jedem Mann und jeder Frau 1500 Fr. im Monat garantieren; Ein Plädoyer für das Recht auf Einkommen, in Weltwoche, édition du 13 septembre 1990.

Schneider plaide pour l'introduction d'un impôt négatif sur le revenu assorti d'un montant de base de 1 500 francs et d'un taux négatif d'environ 40 %. Cet INR remplacerait le système actuel de sécurité sociale. Pour un coût com-

parable (environ 46 milliards de francs), cette option permettrait de garantir la couverture de base de manière beaucoup plus efficace.

TOBIN, James (1966): The Case for an Income Guarantee, in Public Interest, 4/1966, New York, pp. 31 à 41.

Tobin se place dans une perspective keynésienne et préconise l'introduction d'un impôt négatif sur le revenu.

TSCHUDI, Hans Peter (1990): Soziale Sicherheit - Bekämpfung der Armut, in: Schweizerische Zeitschrift für Sozialversicherungen und berufliche Vorsorge, pp. 1 à 15.

Tschudi défend le principe d'une réforme de l'aide sociale qui prévoirait l'inscription dans la Constitution d'un droit fondamental à la garantie du minimum vital. Cela permettrait aux personnes concernées de saisir le cas échéant un tribunal pour faire valoir leur droit.

WEEBER, Joachim (1992): Vermindert die bestehende Sozialhilfe das Arbeitsangebot? in Konjunkturpolitik, 38^e année, 2/1992.

L'article montre par une approche microéconomique que l'idée très répandue selon laquelle les prestations de transfert (et l'aide sociale en particulier) réduisent l'offre de travail ne se vérifie que dans une mesure limitée. En réalité, l'effet observé, qui peut aller jusqu'à un accroissement de l'offre de travail, dépend bien plus d'autres facteurs, dont la forme concrète du modèle de prestations sociales. L'auteur étaye son propos en citant l'exemple d'une couverture de base visant l'ensemble de la population.

WELZMÜLLER, Rudolf (1987): Sicherung des individuellen Lebensunterhalts durch Arbeitseinkommen, in WSI-Mitteilungen 2/1987, pp. 94 à 106.

Le revenu du travail est la source essentielle du revenu nécessaire à la couverture des besoins individuels. Les personnes du bas de l'échelle des revenus sont celles qui sont les plus exposées à devenir des travailleurs pauvres. Les bas revenus ne sont pas les simples vertiges de structures dépassées, puisqu'ils se rencontrent aussi dans les nouvelles branches professionnelles. À cela s'ajoute le fait que, avec la multiplication des formes précaires d'emploi, les micro-revenus du travail prennent une importance grandissante. Une stratégie de lutte contre les bas revenus doit donc se fonder tant sur des mesures touchant la structure des salaires et la politique fiscale que sur l'adoption de standards relevant du droit du travail en général et concernant le temps de travail en particulier.

WENZEL, Gerd (1987): Soziale Grundsicherung und familienrechtlicher Unterhaltungsanspruch, in WSI-Mitteilungen 2/1987, pp. 114 à 125.

Dans cette contribution, Wenzel propose de coupler les réglementations régissant le devoir d'entretien avec une couverture sociale minimum intégrée à l'assurance-chômage et à l'assurance-vieillesse. Il décrit le déficit de coordination que l'on observe aujourd'hui entre les deux systèmes, ainsi que ses conséquences, et propose des pistes pour éviter à l'avenir ce type de dysfonctionnements. À ses yeux, il sera notamment nécessaire de recentrer le devoir d'entretien (dans le cadre de la couverture sociale de base) sur la famille nucléaire, soit sur les obligations que les époux doivent assumer l'un à l'égard de l'autre et celles qu'ils doivent assumer à l'égard de leurs enfants mineurs.

WSI (1987b): WSI-Mitteilungen 2/87, Schwerpunkttheft: Die soziale Grundsicherung neu gestalten, Düsseldorf.

Le cahier comprend diverses contributions qui étudient, dans la perspective d'une garantie des besoins fondamentaux, les réformes possibles en vue de l'introduction d'une couverture sociale de base.

ZWICKY, Heinrich (1992): Die neuen Selbständigen, in Widerspruch 23/1992 (Krise der sozialen Armut - Sozialpolitik), Zurich, pp. 55 à 68.

Zwicky considère les incidences potentielles du revenu minimum garanti sur les indépendants. « Pour nombre d'indépendants dans une situation précaire, la sécurité sociale limitée dont ils jouissent est un problème crucial ». L'instauration d'un revenu minimum garanti pourrait avoir comme effet majeur de déconnecter les prestations des assurances sociales et le revenu du travail, ce qui faciliterait les transitions entre activité salariée et activité indépendante. Le revenu minimum garanti devrait être conçu de manière à augmenter l'autonomie et la liberté de choix dans le monde du travail, sans faire de sous-enchère par rapport à l'aide sociale actuelle.

8 Liste de publications sans commentaires

8.1 Sources d'informations sur Internet

BASIC INCOME EUROPEAN NETWORK (BIEN): <http://www.etes.ucl.ac.be/BIEN/bien.html>

ASSOCIATION ROMANDE ET TESSINOISE DES INSTITUTIONS D'ACTION SOCIALE (ARTIAS): www.socialinfo.ch

Le site contient des liens avec des sites des cantons et de l'Union européenne, et avec le site www.guidesocial.ch

Recueil de lois et de textes concernant la politique sociale romande essentiellement (avec une fonction recherche).

MISSOC (Mutual Information System on Social Protection in the Community):

http://europa.eu.int/comm/employment_social/missoc2001/index_fr.htm

Un service de la Commission européenne.

SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE MONDE (SSW): www.issa.int/ssw

Banque de données de l'Association internationale de la sécurité sociale contenant de brèves descriptions des systèmes de sécurité sociale, des réformes les plus récentes, des législations et de la littérature spécialisée (avec une fonction recherche).

8.2 Projets de recherche en cours en Suisse

DA CUNHA, Antonio (Leitung): Analyse comparative des politiques sociales cantonales de lutte contre la précarité et de prévention de l'exclusion: l'efficacité des mesures d'insertion, Université de Neuchâtel, NFP 45 «Problèmes de l'État social».

MÜLLER, Tobias (Leitung): Alternative Forms of Social Security and their Effects on Employment and Welfare, Université de Genève, NFP 45 «Problèmes de l'État social».

8.3 De 1995 à aujourd'hui

ACHTENBERG, Wouter (1999): From Sustainability to Basic Income, in: Michael KENNY & James MEADOWCROFT (eds.): *Planning Sustainability*, London & New York (Macmillan), 128-147.

ACKERMANN, Bruce; ALSTOTT, Anne (1999): *The Stakeholder Society*, New Haven & London (Yale University Press).

ALBELDA, Randy (2001): Welfare-to-Work, Farewell to Families? US Welfare Reform and Work / Family Debates, in: *Feminist Economics*, 7 (1), March 2001, 119-135.

ALSTOTT, Anne L. (1999): Work vs. Freedom: A Liberal Challenge to Employment Subsidies, in: *Yale Law Journal*, 108 (5), March 1999, 967-1058.

ASTIER, Isabelle (1997): *Revenu minimum et souci d'insertion*, Paris.

ATKINSON, Anthony B. (1995): *Public Economics in Action, The Basic Income/Flat Tax Proposal*, Oxford (Clarendon Press).

BÄCKER, Gerhard; HANESCH, Walter (1997): Kombi-Lohn: Kein Schlüssel zur Abbau der Arbeitslosigkeit! in: *WSI-Mitteilungen* 10/1007, S. 701-712.

BARR, Nicholas (1998): *The Economics of the Welfare State*, Third Ed., Oxford (Oxford University Press).

BAUER, Tobias (2001): Modelle gegen Familienarmut unter der Lupe: Bilanz und Input für die Umsetzung, in: Sozialdepartement der Stadt Zürich, Departement Soziales der Stadt Winterthur (Hg.): *Armutsrisiko Familie! Referate, Zusammenfassungen und Hintergrundberichte zur Tagung vom 7. Mai 2001*, Zürich, S. 29-35.

BAUER, Tobias; STREULI, Elisa (2000): *Modèles de compensation des charges familiales. Une étude chiffrée pour la Suisse*. Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), Berne.

BAUER, Tobias (1997): *Kinder, Zeit und Geld, Eine Analyse der durch Kinder bewirkten finanziellen und zeitlichen Belastungen von Familien und der staatlichen Unterstützungsleistungen in der Schweiz Mitte der neunziger Jahre*, Studie im Auftrag der Zentralstelle für Familienfragen des Bundesamtes für Sozialversicherung, Bern. (résumé en français et en italien)

- BAUER, TOBIAS; WYSS, URSULA (1997): Sozialhilfe zwischen Sozialabbau und Grundrecht – eine Analyse zu den Voraussetzungen für die materielle Durchsetzung des Grundrechts auf soziale Existenzsicherung, Studie im Auftrag der Sozialdemokratischen Fraktion der Eidgenössischen Räte, Bern. (résumé en français)
- BEAUDRY, Paul; BLACKORBY, Charles (1998): Taxes and Employment Subsidies in Optimal Redistribution Programs, National Bureau of Economic Research Working Paper 6355, January 1998.
- BECK, Ulrich (1999): Schöne neue Arbeitswelt – Vision «Weltbürgergesellschaft», Frankfurt a.M.
- BECKER, Irene (1995): Das Bürgergeld als alternatives Grundsicherungssystem: Darstellung und kritische Würdigung einiger empirischer Kostenschätzungen, in: *Finanzarchiv* (Tübingen, J.C.B. Mohr), 52 (3), 1995, S. 306-338.
- BELL, B.; BLUNDELL, R.; VAREENEN, J. (1999): Getting the Unemployed Back to Work, the Role of Targeted Wage Subsidies, in: *International Tax and Public Finance*, Vol. 6, Iss. 3, 339-360.
- BERGMANN, Barbara; HARTMANN, Heidi (1995): A Welfare Reform Based on Help for Working Parents, in: *Feminist Economics*, 1 (2), Summer 1995, 85-89.
- BERNSTEIN, Jared (2000): Two Cheers for the Earned Income Tax Credit, in: *American Prospect*, 11(15), June-July 2000, 64-67.
- BERTOZZI, Fabio; BONVIN, Jean-Michel (2001): Les mesures actives en faveur des sans-emploi en Suisse. Diversité des expériences locales, in: *Sécurité sociale* 1/2001, p. 39s.
- BLANK, Rebecca; CARD, David; ROBINS, Philip K. (1999): Financial Incentives for Increasing Work and Income Among Low-Income Families, Cambridge (NBER).
- BLOCK, Fred; MANZA, Jeff (1997): Could We End Poverty in a Postindustrial Society? The Case for a Progressive Income Tax, in: *Politics and Society*, 25, 4, Dec. 473-511.
- BODE, Ingo (1999): Solidarität im Vorsorgestaat: Der französische Weg sozialer Sicherung und Gesundheitsversorgung, Frankfurt (Campus).
- BOHRER, Isabelle; WALLIMANN, Isidor (1999): Armut: Eingliederung als neue Herausforderung für die Sozialhilfe, Das garantierte Mindesteinkommen (RMI) in Frankreich – Potentiale und Erfahrungen, Schriftenreihe der Arbeitsgemeinschaft der Schulen für Soziale Arbeit, Band 21.
- BONTOUT, Olivier (2000): L'earned income tax credit, un crédit d'impôt ciblé sur les foyers de salariés modestes aux Etats-Unis, in: *Economie et statistique*, Nr. 335, 2000, 27-46.
- BONVIN, J.-M.; MERRIEN, F.-X. (eds.) (2000): Les nouvelles politiques sociales: une comparaison internationale, numéro spécial de la revue *Recherches sociologiques*, Nr. 2.
- BONVIN, Jean-Michel et al. (1995): Repenser la sécurité sociale, Lausanne (Ed. réalités sociales).
- BOURGUIGNON, François (1998): Fiscalité et redistribution, Paris (La documentation française).
- BOURGUIGNON, François; CHIAPPORI, Pierre-André (1998): Fiscalité et redistribution, in: *Revue française d'économie*, 13 (1), 1998, 3-64.
- BRETT, Craig (1998): Who Should Be on Workfare? The Use of Work Requirements as Part of an Optimal Tax Mix, in: *Oxford Economic Papers*, 50 (4), October 1998, 607-622.
- BRITTAN, Samuel (1996): Basic Income and the Welfare State, in: BRITTAN, S.: *Capitalism with a Human Face*, London (Fontana), 242-262.
- BROWNING, Edgar K. (1995): Effects of the Earned Income Tax Credit on Income and Welfare, in: *National Tax Journal*, 48 (1), March 1995, 23-43.
- BRUTSCH, François (1996): L'allocation universelle, un bouleversement radical, in: *Domaine public*, no 1240, 11.1.96, 4-5.
- BRÜTT, Christian (1998): Linksradikale Suche nach dem Sozialstaat, Die Existenzgeldforderung und ihre Bürgerliche Konkurrenz, in: *analyse & kritik*, Nr. 421/17.12.1998.
- BUCHANAN, James (1997): Can Democracy Promote the General Welfare? In: *Social Philosophy and Policy* 14 (2), 165-179.
- BUNDESMINISTERIUM FÜR FINANZEN (1996): Probleme einer Integration von Einkommensbesteuerung und steuerfinanzierten Sozialleistungen. Gutachten der Expertenkommission «Alternative Steuer-Transfer-Systeme», in: *Schriftenreihe des Bundesministeriums der Finanzen*, Heft 59, Bonn.
- BUNDESVEREINIGUNG DER DEUTSCHEN ARBEITGEBERVERBÄNDE (1997): Mehr Arbeitsanreize und Arbeitsplätze durch neues Kombieinkommen, Köln.

- BÜNDNIS 90/DIE GRÜNEN-BUNDESTAGSFRAKTION (1998): Die Grüne Grundsicherung, Ein soziales Netz gegen die Armut, Bonn.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (2000): Rapport sur le travail dans le monde 2000: Sécurité du revenu et protection sociale dans le monde en mutation, Genève.
- BURKHAUSER, Richard V.; COUCH, Kenneth A.; GLENN, Andrew J. (1996): Public Policies for the Working Poor: The Earned Income Tax Credit Versus Minimum Wage Legislation, in: *Research in Labor Economics*, Vol. 15, 65-109.
- BUSLEI, Hermann; STEINER, Viktor (1999): Beschäftigungseffekte von Lohnsubventionen im Niedriglohnbereich, Schriftenreihe des ZEW, Band 42, Baden-Baden (Nomos).
- CAILLE, Alain (éd.), Vers un revenu minimum inconditionnel? Numéro speciale de *la revue du MAUSS*, semestrielle 7 (1), 1996, Paris.
- CALLAN, Tim (ed.) (2000): Taxes, Transfers, and Labour Market Responses: What Can Microsimulation Tell Us? Dublin (Economic and Social Research Institute).
- CANCIAN, Maria; MEYER, Daniel R. (2000): Work after Welfare: Women's Work Effort, Occupation, and the Economic Well-Being, in: *Social Work Research*, 24, 2, June, 69-86.
- CARITAS (Hg.) (1999): Sozialalmanach: Existenzsicherung in der Schweiz, Luzern.
- CARITAS (Hg.) (2001): Les rapports de travail précaires en Suisse, Lucerne.
- CASTEL, Robert; GODINO, Roger; JALMAIN, Michel & PIKETTY, Thomas (1999): Pour une réforme du RMI, in: *Notes de la Fondation Roi Baudouin*, 104, février 1999.
- CHRISTLICHDEMOKRATISCHE VOLKSPARTEI DER SCHWEIZ (1999): Soziale Sicherheit (Positionspapier).
- CISCEL, David H. (2000): The Living Wage Movement: Building a Political Link from Market Wages to Social Institutions, in: *Journal of Economic Issues*, Vol. 34, No. 2 (June 2000), 527-535.
- CLARK, Charles M. A.; KAVANAGH, Catherine (1996): Basic Income, Inequality and Unemployment: Rethinking the Linkage between Work and Welfare, in: *Journal of Economic Issues*, 30 (2), June 1996, 399-406.
- CONSEIL SUPERIEUR DE L'EMPLOI, DES REVENUS ET DES COUTS (1997): Minima sociaux: entre protection et insertion, Paris (La Documentation Française).
- CREEDY, John (1997): Evaluating Alternative Tax and Transfer Schemes with Endogenous Earnings, in: *Oxford Economic Papers*, 49 (1), January 1997, 43-56.
- CREEDY, John (1996): Comparing Tax and Transfer Systems: Poverty, Inequality and Target Efficiency, in: *Economica* (London) 63, 1996, 163-174.
- DANZINGER; Sheldon H. et al. (eds.) (1996): Confronting Poverty: Prescriptions for Change, Cambridge.
- DE PURY, David; HAUSER, Heinz; SCHMID, Beat (éds.) (1996): Ayons le courage d'un nouveau départ. Un programme pour la relance de la politique économique en Suisse; Zurich: Orell Füssli.
- DEHEZ, Pierre; FITOUSSI, Jean-Paul (1996): Revenu Minimum, allocation-chômage et subventions à l'emploi, in: *Revue Economique*, 47 (1), Jan. 1996, 33-49.
- DELARUE, Véronique (2000): Le working families tax credit, un nouveau crédit d'impôt pour les familles de travailleurs à bas revenus au Royaume-Uni, in: *Economie et statistique*, No. 335, 2000, 47-61.
- DILNOT, Andrew; MCCRAE, Julian (2000): The Family Credit System and the Working Families Tax Credit in the United Kingdom, in: *OECD Economic Studies*, No. 31 (2000/II), 69-84.
- DOLLE, Michel (2000): Les minima sociaux et l'emploi, in: *Regard*, No. 18 (juillet 2000), 82-93.
- DREGER, Christian et al. (1998): Was bringt ein Kombilohn? Eine ökonomische Analyse der Arbeitsangebotsreaktionen von Sozialhilfeempfängern und der fiskalischen Effekte für Sozialhilfeträger, in: *Mitteilungen aus der Arbeitsmarkt- und Berufsforschung*, Jg. 31, Nr. 4, 1998, S. 705-714.
- DROIT SOCIAL (2000): Minima sociaux, revenus d'activité, précarité (thème spécial), no. 7/8 (juillet/août 2000), 657-752.
- EIDGENÖSSISCHE KOMMISSION FÜR FRAUENFRAGEN (1997): Weniger ist mehr, Konzepte zur Umverteilung von Arbeit zwischen den Geschlechtern, Bern. (résumé en français et en italien)
- DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR (1995): Rapport concernant la structure actuelle et le développement futur de la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, Berne.
- EISSA, Nada; LIEBMAN, Jeffrey B. (1995): Labor Supply Response to the Earned Income Tax Credit, Cambridge (NBER).

- ERIKSEN, Erik Oddvar & LOFTAGER, Jorn (eds.) (1996): *The Rationality of the Welfare State*, Oslo-Stockholm-Copenhagen-Oxford-Boston (Scandinavian University Press).
- EXPERTEN-KOMMISSION (1996): *Alternative Steuer-Transfer-Systeme, Probleme einer Integration von Einkommensbesteuerung und steuerfinanzierten Sozialleistungen*, Gutachten, Schriftenreihe des Bundesministeriums der Finanzen, Heft 59, Bonn.
- FATTEBERT, Sylvain; MACH, André (1996): *Revenu Minimum de réinsertion vaudois et revenu Minimum Cantonal d'aide sociale genevois: de la dette sociale au droit individuel?* Chavannes-près-Renens.
- FEIST, Holger (2000): *Arbeit statt Sozialhilfe: Zur Reform der Grundsicherung in Deutschland*, Tübingen (Mohr).
- FEIST, Holger; SCHOB, Ronnie (1998): *Workfare in Germany and the Problem of Vertical Fiscal Externalities*, in: *Finanzarchiv*, 55 (4), 461-480.
- FENGE, Robert; WEIZÄCKER, Jakob von (1999): *To What Extent Are Public Pensions Pareto-Improving? On the Interaction of Means Tested Basic Income and Public Pensions*, München (CES).
- FERRY, Jean-Marc (1995): *L'allocation universelle: pour un revenu de citoyenneté*, Paris (Cerf).
- FITOUSSI, Jean-Paul (2000): *Allègements des charges sur les bases salaires*, in: *Revue de l'OFCE*, 0(74), juillet 2000, 33-51.
- FITZPATRICK, Tony (1999): *Freedom and Security, An Introduction to the Basic Income Debate*, London (Macmillan).
- FOURNIER, Thierry; GOUJON, Daniel (1997): *Les limites des politiques de revenu minimum; l'occasion d'un dépassement de la gestion sociale de l'exclusion*, Dijon.
- FRAGNIERE, Jean-Paul (2001): *Politiques sociales pour le XXIe siècle*, Lausanne (Réalités sociales).
- FRAGNIERE, Jean-Paul; SOMMER, J. H.; WAGNER, Antonin (1994): *Sozialhilfe – Aide Sociale*, Direction du PNR 29, Lausanne.
- FREEMAN, Richard; SCHETTKAT, Ronald (2000): *Low Wage Services: Interpreting the US-German Difference*, Cambridge (NBER).
- PARTI RADICAL DÉMOCRATIQUE (2001): *Sauver les assurances sociales au lieu d'appauvrir les générations futures* (papier de position).
- FRIBOULET, Jean-Jacques (1999): *Le revenu minimum d'insertion: Perspectives théoriques et réalisations pratiques*, papier présenté au congrès annuel de la société suisse de statistique et d'économie politique, Fribourg, 25-26 mars 1999.
- FRIBOULET, Jean-Jacques (1997): *Scénarios pour une politique en faveur des chômeurs en fin de droit: état des lieux et analyse prospective à partir de l'exemple fribourgeois*, Fribourg (Editions Universitaires).
- FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, ZUKUNFTSKOMMISSION (1998): *Wirtschaftliche Leistungsfähigkeit, sozialer Zusammenhalt, ökologische Nachhaltigkeit, Drei Ziele ein Weg*, Bonn (J.H.W. Dietz).
- FUEST, Clemens; HUBER, Bernd (2000): *Why Do Governments Subsidise Investment and Not Employment?* In: *Journal of Public Economics*, 78 (1-2), Oct. 2000, 171-192.
- GEBHARDT, Thomas (1998): *Arbeit gegen Armut, die Reform der Sozialhilfe in den USA*, Opladen (Westdeutscher Verlag).
- GERN, Klaus-Jürgen (1999): *Auswirkungen verschiedener Varianten einer negativen Einkommenssteuer in Deutschland: eine Simulationsstudie*, Tübingen (Mohr).
- GIARINI, O.; LIEDTKE, P.M. (1998): *Wie wir arbeiten werden*, Der neue Bericht des Club of Rome, 3. Aufl., Hamburg.
- GILLIAND, Pierre; ROSSINI, Stéphane (1997): *La protection sociale en Suisse: Recettes et dépenses, 1948-1997: Comparaison avec les pays de l'Union Européenne*, Lausanne (Ed. réalités sociales).
- GIRARD, C. (1996): *Le RMI: bilan, perspectives et propositions*, Rapport d'information, no. 2657, Paris, Assemblée Nationale, coll. Les documents d'information.
- GOODIN, Robert (2000): *Crumbling Pillars: Social Security Futures*, in: *Political Quarterly* 71 (2), April-June 2000, 144-150.
- GORZ, André (2000): *Misères du présent, richesses du possible*. Paris: Galilée.
- GOUGH, Ian (2000): *Global Capital, Human Needs and Social Policies*. Basingstoke & New York (Palgrave).
- GRAWEHR, Andrea; KNÖPFEL, Carlo (2001): *Ergänzender Arbeitsmarkt – ein erfolgreiches Konzept zur sozialen und beruflichen Integration?* Luzern (Caritas).

- GROOT, Loek F.M.; PEETERS, H.M.M. (1997): A Model of Conditional and Unconditional Social Security in an Efficiency Wage Economy: the Economic Sustainability of a Basic Income, in: *Journal of Post Keynesian Economics* 19 (4), Summer 1997, 573-597.
- GROOT, Loek; VAN DER VEEN, Robert (2000): Basic Income Versus Working Subsidies, An Assessment of the Vanderbroucke Model, Paper presented at the 8. Congress of BIEN, Berlin 6-7 October 2000.
- GROVER, C.; STEWARD, J. (2000): Modernizing Social Security? Labour and Its Welfare-to-Work Strategy, in: *Social Policy and Administration*, 34, 3, Sept, 235-252.
- LES VERTS (2001): Transformer sans démanteler. Position des Verts sur le travail et la sécurité sociale.
- GUIBENTIF, Pierre; BOUGET, Denis (1997): Les politiques du revenu minimum dans l'Union européenne, Lisbonne.
- GUIDOTTI, Sabrina; SIMONET, Jean-Claude; SOULET, Marc-Henry (1997): Scénarios pour un dispositif cantonal de traitement de la fin de droit à l'indemnisation du chômage, in: *Sécurité sociale* 6/1997, S. 346-349.
- GYSIN, Charlotte (1999): Der Schutz des Existenzminimums in der Schweiz, Basler Studien zur Rechtswissenschaft, Band 59, Basel/Genf/München.
- HANDLER, Joel F.; HASENFELD, Yeheskel (1997): We the Poor People. Work, Poverty & Welfare, New Haven (Yale University Press).
- HANESCH, Walter (1998): Soziale Sicherung im europäischen Vergleich, in: *Aus Politik und Zeitgeschichte*. Beilage zur Wochenzeitung Das Parlament, Band 34-35/1998, S. 15-26.
- HANESCH, Walter (Hg.) (1995): Optionen der Armutspolitik im Umbau des Sozialstaats, in: ders.: Sozialpolitische Strategien gegen Armut, Opladen (Westdeutscher Verlag), S. 152-175.
- HARABI, Najib (Hg.) (1998): Sozialpolitik in der Bewährung, Herausforderung an Wirtschaft, Wissenschaft und Politik an der Schwelle zum 21. Jahrhundert, Bern/Stuttgart/Wien.
- HAUSER, Richard (Hg.) (1999): Alternative Konzeptionen der sozialen Sicherung, Berlin (Schriften des Vereins für Sozialpolitik, Band 265).
- HAUSER, Richard (1997): Armut, Armutsgefährdung und Armutsbekämpfung in der Bundesrepublik Deutschland, Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik, Bd. 216/4+5, S. 524-548.
- HAUSER, Richard et al. (1996): Ziele und Möglichkeiten einer sozialen Grundsicherung, Schriftenreihe Dialog Sozial, Band 1, Baden-Baden (Nomos).
- HAVEMANN, Robert (1996): Reducing Poverty While Increasing Employment: A Primer on Alternative Strategies, and a Blueprint, in: *OECD-Economic Studies*, 0 (26), 1996, 7-42.
- HOSPICE GENERAL (éd.): Chômeurs en fin de droit: perspectives d'avenir; revenu minimum cantonal d'aide sociale RMCAS, Genève.
- HOTZ, V. Joseph; SCHOLZ, John Karl (2000): Not Perfect, but Still Pretty Good: the EITC and Other Policies to Support the US Low-Wage Labour Market, in: *OECD Economic Studies*, No. 31 (2000/II), 25-42.
- HUBER, Joseph (1998): Vollgeld, Beschäftigung, Grundsicherung und weniger Staatsquote durch eine modernisierte Geldordnung, Berlin.
- HÜTHER, M. (1997): Das Bürgergeld – doch finanzierbar! Gutachten über vorliegende Berechnungen zu den fiskalischen Auswirkungen der Einführung eines Bürgergeldes im Auftrag der Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn.
- HYDE, Mark; DIXON, John; JOYNER, Melanie (1999): „Le travail, la sécurité et l'occasion“: réforme de la sécurité sociale au Royaume-Uni, in: *Revue internationale de sécurité sociale*, Vol. 52, 4/99, S. 81-102.
- INSTITUT DER DEUTSCHEN WIRTSCHAFT (2000): Das deutsche Sozialsystem im Spannungsfeld zwischen sozialer Fürsorge und Hilfe zur Arbeit, in: *IW-Trends*, Jg. 27, Nr. 2, S. 57-70.
- INSTITUT DER DEUTSCHEN WIRTSCHAFT (1998): Sozialhilfe und Arbeitsanreize im deutsch-britisch-amerikanischen Vergleich, in: *IW-Trends*, Jg. 25, Nr. 3.
- JACKSON, W. A. (1999): Basic Income and the Right to Work, in: *Journal of Post-Keynesian Economics*, 21 (4), 639-662.
- JÄGGI, Christian J. (1995): Wege, Irrwege und Sackgassen der Existenzsicherung, Meggen.
- JARROSSON, Bruno & ZARKA, Michel (1997): De la défaite du travail à la conquête du choix, Paris (Dunod).
- JERGER, Jürgen; SPERMANN, Alexander (1998): Ist ein Wohlfahrtsstaat ohne Armutsfalle möglich? Institut für Finanzwissenschaft, Diskussionsbeiträge 70/98, Freiburg i. Br.
- JORDAN, Bill; JORDAN, Charlie (2000): Social Work and the Third Way, Tough Love as Social Policy, London (Sage).
- JORDAN, Bill (1998): The New Politics of Welfare: Social Justice in a Global Context, London (Sage).

- JOYEUX, Christophe; MEULDERS, Danièle (1999): Allocation universelle et impôt négatif, in: *Cahiers Economiques de Bruxelles*, 0(161), premier trimestre 1999, 3-26.
- KALTENBORN, Bruno (2000): Reformkonzepte für die Sozialhilfe: Finanzbedarf und Arbeitsmarkteffekte, Dissertation, Baden-Baden (Nomos).
- KALTENBORN, Bruno (1998): Von der Sozialhilfe zu einer zukunftssträchtigen Grundsicherung, Baden-Baden (Nomos).
- KAPPELER, Beat (1999): Quelles politiques sociales? Les politiques sociales en Suisse et à l'étranger: leurs techniques, leurs effets, leur éthique, les défis futurs, Soleure (Arcadia).
- KARR, Werner (1999): Kann der harte Kern der Arbeitslosigkeit durch einen Niedriglohnsektor aufgelöst werden? IAB Kurzbericht, Aktuelle Analysen aus dem Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung der Bundesanstalt für Arbeit, 3/1999.
- KATZ, Lawrence F. (1996): Wage Subsidies for the Disadvantaged, Cambridge (NBER).
- KEANE, M.P. (1995): A New Idea for Welfare Reform; in: *Quarterly Review*, Federal Reserve Bank of Minneapolis, 2-28.
- KLAMMER, Ute (2000): Auf dem Weg zu mehr Flexicurity in Europa, in: *WSI-Mitteilungen* 5/2000, S. 313-321.
- KLEINFELD, Ralf: Was können die Deutschen vom niederländischen «Poldermodell» lernen? in: SCHMID, Josef; NIKETTA, Reiner (Hg.) (1998): Wohlfahrtsstaat – Krise und Reform im Vergleich, Marburg (Metropolis).
- KLOPFLEISCH, Roland; SESSELMEIER, Werner; SETZER, Martin (1997): Beschäftigungspolitische Möglichkeiten einer Negativen Einkommenssteuer, in: *Konjunkturpolitik*, 43 (3), 1997, S. 224-247.
- KNÖPFEL, Carlo (1999): Existenzsicherung im Wandel der Arbeitsgesellschaft – eine Problemskizze, in: CARITAS (Hg.): Sozialalmanach 1999, Luzern, S. 37-52.
- KOLB, Jürgen et al. (1998): Kombilohn für Sozialhilfeempfänger, fiskalische Grenzen eines Reformvorschlages, in: *Wirtschaft im Wandel*, Nr. 8, 1998, S. 3-9.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2000a): Agenda pour la politique sociale. Bruxelles.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2000b): Rapport sur la protection sociale en Europe 1999, Bruxelles.
- COMMISSION EUROPÉENNE (1998): La protection sociale en Europe 1997 – Modernisation de la protection sociale et adaptation des systèmes au changement. Bruxelles.
- KOMMISSION FÜR ZUKUNFTSFRAGEN DER FREISTAATEN BAYERN UND SACHSEN (Hg.) (1998): Erwerbsarbeit und Arbeitslosigkeit in Deutschland, Entwicklung, Ursachen und Massnahmen, Anlageband 3: Zukunft der Arbeit sowie Entkoppelung von Erwerbsarbeit und sozialer Sicherung, Bonn.
- KRAUSE-JUNK, Gerold (1997): Bürgergeld, in: *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 216 (4-5), Juli 1997, S. 549-560.
- KREBS, Hans-Peter; REIN, Harald (Hg.) (2000): Existenzgeld - Kontroversen und Positionen, Münster (Westfälisches Dampfboot).
- LEU, Robert E.; EISENRING, Christoph (1998): Effizienz und Wirksamkeit von Sozialtransfers: Ein Beitrag zur aktuellen Diskussion, in: *Aussenwirtschaft*, 53 (3), September 1998, S. 435-465.
- LEU, Robert E.; BURRI, Stefan; PRIESTER, Tom (1997): Lebensqualität und Armut in der Schweiz, Bern.
- LIEBMANN, Jeffrey B. (1996): The Impact of the Earned Income Tax Credit on Labor Supply and Taxpayer Compliance, Harvard University, Ph. D.
- LITTLE, D.L. (1999): Independent Workers, Dependable Mothers – Discourse, Resistance, and AFDC Workfare Programs, in: *Social Politics*, Vol. 6, Iss. 2, 161-202.
- LUDWIG-ERHARD-STIFTUNG (Hg.) (1996): Negative Einkommenssteuer: Gibt es pragmatische Lösungen? Mit Beiträgen von Otto Schlecht, Ulrich van Suntum, Joachim Mitschke, Fritz Scharpf und anderen, Krefeld.
- MÄDER, Ueli (2000): Subsidiarität und Solidarität, (Habilitation), Bern (Peter Lang).
- MÄNZ, Marcus (1995): Un Minimum de justice: Analyse des justifications libérales du droit au revenu minimum garanti, Genève (Etudes et recherches Université de Genève No. 30).
- MARAZZA, Carlo (2001): Familiensicherung im Kanton Tessin: Modell, Erfahrungen, Ausblick, in: Sozialdepartement der Stadt Zürich, Departement Soziales der Stadt Winterthur (Hg.): Armutsrisiko Familie! Referate, Zusammenfassungen und Hintergrundberichte zur Tagung vom 7. Mai 2001, Zürich, S. 20-24.
- McKAY, Alisa (2001): Rethinking Work and Income Maintenance Policy : Promoting Gender Equality through a Citizens Basic Income, in: *Feminist Economics* 7 (1), March 2001, 93-114.

- MEINHARDT, Volker et al. (1996): Auswirkungen der Einführung eines Bürgergeldes, neue Berechnungen des DIW, in: *DIW-Wochenbericht*, Jg. 63, Nr. 32, S. 533-543.
- MENDELSON, Michael (2001): Benefits for Children in Four Anglo-American Countries. Paper presented at the Eighth International Research Seminar of FISS on «Issues in Social Security», 16-19 June 2001, Sigtuna, Sweden.
- MEYER, Bruce D.; ROSENBAUM, Dan T. (1999): Making Single Mothers work: Recent Tax and Welfare Policy and Its Effects, NBER Working Paper Series No. 7491 (Jan. 2000).
- MEYER, Bruce D.; ROSENBAUM, Dan T. (1999): Welfare, the Earned Income Tax Credit, and Labor Supply of Single Mothers, Cambridge (NBER).
- MITSCHKE, Joachim (2000): Grundversicherungsmodelle – Ziele, Gestaltung, Wirkung und Finanzbedarf, Baden-Baden (Nomos).
- MONLIERE, Monique; RIVARD, Thierry; THALINEAU, Alian (1999): Vivre le RMI des deux cotés du guichet, Paris (Syros).
- MOREL, Sylvie (2000): Le workfare et l'insertion: Une application du cadre théorique commonsien, in: *Economies et sociétés*, 34 (4), 3/2000, 89-100.
- MOTTU, Eric (1997): Progressivité de l'impôt fédéral direct et de la TVA en Suisse, in: *Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik*, 133 (4), Dezember 1997, S. 709-740.
- MYLES, John (2000): Envisioning a Third Way: The Welfare State in the Twenty-First Century, in: *Contemporary Sociology*, 29, 1, Jan, 156-167.
- MYLES, John; PIERSON, Paul (1997): Friedman's Revenge: The Reform of «Liberal» Welfare States in Canada and the United States, in: *Politics and Society*, 25, 4, Dec, 443-472.
- NADAI, Eva; GERBER, Peter (1997): Weniger ist mehr. Konzepte zur Umverteilung von Arbeit zwischen den Geschlechtern, Hrsg. Eidg. Kommission für Frauenfragen, Bern.
- NEUMARK, David; WASCHER, William (2000): Using the EITC to Help Poor Families: New Evidence and a Comparison with the Minimum Wage, NBER Working Paper Series, No. 7599 (Mar. 2000).
- OBINGER, Herbert (2000): Der gezügelte Wohlfahrtsstaat, Frankfurt (Campus).
- OBINGER, Herbert (1999): Minimum Income in Switzerland, in: *Journal of European Social Policy*, Vol. 9, No. 1, 29-47.
- OBINGER, Herbert (1998): Politische Institutionen und Sozialpolitik in der Schweiz: Der Einfluss von Nebenregierungen auf Struktur und Entwicklungsdynamik der schweizerischen Sozialstaates, Frankfurt (Lang).
- OCDE (1999): Combattre l'exclusion. Vol. 3. L'aide sociale au Canada et en Suisse. Paris: OCDE.
- OCDE (1998): Systèmes de prestations et incitations au travail, Paris.
- OCDE (1997): Valoriser le travail: Fiscalité, prestations sociales, emploi et chômage. La stratégie de l'OCDE pour l'emploi. Paris.
- OFFE, Claus (2000): The Democratic Welfare State: A European Regime Under the Strain of European Integration, Wien (IHS).
- OFFERMANN, Volker (1997): Sozialhilfe versus Bürgergeld, Defizite und Perspektiven der Armutsbekämpfung im Wohlfahrtsstaat, in: *Arbeit und Sozialpolitik*, Jg. 51, Nr. 5/6, 1997, S. 31-41.
- OPIELKA, Michael (2000): Parental Income and Basic Income: Why Familyship Matters Citizenship, Paper Presented at the 8. Congress «Economic Citizenship Rights for the 21st Century», Basic Income European Network (BIEN), Berlin, October 6-7, 2000.
- OPIELKA, M. (Hg.) (1998): Grundrente in Deutschland, Opladen.
- OSTNER, Ilona (1999): Das Ende der Familie wie wir sie kannten, in: *Blätter für deutsche und internationale Politik*, Nr. 1, 1999, S. 69-76.
- OUTIN, Jean-Luc (1996): Minima sociaux, salaires minima et protection sociale, in: *Revue française des affaires sociales* (50) 4, 27-43.
- PATZSCHKE, Denis (2001): Mindestlohneffekte: Erkenntnisse der Forschung als Diskussionsgrundlage, Bern (Haupt).
- PAUGAM, Serge (éd.) (1999): L'Europe face à la pauvreté: les expériences nationales de revenu minimum, Paris (La documentation française).
- PAUGAM, Serge (1998): Von der Armut zur Ausgrenzung: Wie Frankreich eine neue soziale Frage lernt, in: *Zeitschrift für Sozialreform* (44) 6, S. 339-358.

- PECK, Jamie; THEODORE, Nikolas (2000): Commentary: «Work First»: Workfare and the Regulation of Contingent Labour Markets, in: *Cambridge Journal of Economics* 24 (1), January 2000, 119-138.
- PELZER, Helmut (1996): Bürgergeld - Vergleich zweier Modelle, in: *Zeitschrift für Sozialreform* 42 (9), 1996, S. 595-621.
- PELZER, Helmut (1994): Bürgergeld: Rechenmodell zur aufkommensneutralen Finanzierung eines allgemeinen Grundeinkommens, Stuttgart.
- PERROT, Jacques (1996): Trajets et projets de citoyenneté dans la politique du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS Genève), Mémoire de Diplôme, Université de Genève.
- PETERSEN, Hans-Georg (1997): Pros and Cons of a Negative Income Tax, in: GIERSCHE, Herbert (ed.): *Reforming the Welfare State*, Berlin (Springer), 53-82.
- PHELPS, Edmund S. (1997): *Rewarding Work. How to Restore Participation and Self-Support to Free Enterprise*, Cambridge (Mass.) (Harvard University Press).
- RADEFF, Frédéric (1997): Le revenu minimum, in: *Sécurité sociale* 1/1997, p. 5-10.
- RAVAILLON, Martin (1999): Appraising Workfare, in: *World Bank Research Observer*, 14 (1), February 1999, 31-48.
- RECHSTEINER, Rudolf (1998): *Sozialstaat Schweiz am Ende?* Zürich (Unionsverlag).
- RIFKIN, Jeremy (1996): *La fin du travail*. Paris: éd. La Découverte.
- ROBEYNS, Ingrid (2001): An Income of One's Own, in: *Gender and Development* 9(1), March 2001, 82-89.
- RODARI, Sophie; MOACHON, Eric; FRAGNIÈRE, Jean-Pierre (éds.) (1998): *Revenu minimum conditionnel, allocation universelle, revenu de citoyenneté – situation et débats: dossier d'enseignement*, Université de Lausanne.
- ROSENFELD, Martin (1997): Arbeit statt/und Sozialhilfe? Alternativen für einen institutionellen Neubau der sozialen Grundsicherung in Deutschland, in: *Jahrbuch für Wirtschaftswissenschaften*, Bd. 48, Nr. 3, 1997, S. 241-268.
- ROSSI, Martino; SARTORIS, Elena (1996): *Ripensare la solidarietà: mutamenti economici, crisi della sicurezza sociale e modelli di riforma*, Bellinzona/Locarno..
- ROSSINI, Stéphane (1999): *Défis et débats sociaux, à propos des réformes de la politique sociale en Suisse*, Lausanne (Réalités sociales).
- ROTHSCHILD, Kurt W. (1997): Basiseinkommen und alternative Motivierungen, in: *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, Bd. 216, Nr. 3, 1997, S. 361-367.
- ROYER, Marie-Brigitte (1997): *L'activité compensatoire dans le cadre du revenu minimum cantonal d'aide sociale: un moyen d'intégration?* Université de Genève.
- RUDER, Rosmarie (2001): Working Poor et aide sociale, in: *Sécurité sociale* 3/2001, p. 123-125.
- RUH, Hans (1995): *Anders, aber besser, Die Arbeit neu erfinden, Für eine solidarische und überlebensfähige Welt, Frauenfeld (Im Waldgut)*.
- SALVERDA, Wiemer; LUCIFORA, Claudio; NOLAN, Brian (eds.) (2000): *Policy Measures for Low-Age Employment in Europe*, Cheltenham (Edward Elgar).
- SAWHILL, Isabel V. (ed.) (1995): *Welfare Reform: An Analysis of the Issues*, Urban Institute.
- SCHÄFER, Claus (Hg.) (2000): *Geringere Löhne – mehr Beschäftigung? Niedriglohnpolitik*, Hamburg (VSA Verlag).
- SCHARPF, Fritz W. (1997): Wege zu mehr Beschäftigung, in: *Gewerkschaftliche Monatshefte*, Jg. 43, Nr. 4, 1997, S. 203-216.
- SCHARPF, Fritz W. (ed.) (2000): *Welfare and Work in An Open Economy*, Oxford (Oxford University Press).
- SCHELKLE, Waltraud (2000): *Subsidizing Low Earnings, German Debates and U.S. Experiences*, Vierteljahreshefte des Deutschen Instituts für Wirtschaftsforschung, Jg. 69, Nr. 1, 2000, 5-16.
- SCHNEIDER, Hilmar (Hg.) (2000): *Europas Zukunft als Sozialstaat, Herausforderungen der Integration*, Baden-Baden (Nomos).
- SCHÖNI, Armin (2000): La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales édicte des recommandations pour le développement de l'aide sociale, in: *Sécurité sociale* 6/2000, p. 335-338.
- SCHÖNIG, Werner; L'HOEST, Raphael (1996): *Sozialstaat wohin? Umbau, Abbau oder Ausbau der Sozialen Sicherung*, Darmstadt.
- SCHULTE, Bernd (1998): *Europäische Sozialpolitik und die Zukunft des Sozialstaates in Europa: Herausforderungen und Chancen*, 2. Aufl., Bonn (Friedrich-Ebert-Stiftung).

- SCHULTE, Bernd (1995): Reformperspektiven der Sozialhilfe, in: Hanesch, Walter (Hg.): Sozialpolitische Strategien gegen Armut, Opladen (Westdeutscher Verlag), S. 176-194.
- SCHWEIZERISCHE VOLKSPARTEI (2000): Sicherung der Sozialwerke: bürgerlich, eigenverantwortlich, generationenverbindend (Argumentarium der SVP Schweiz).
- UNION SYNDICALE SUISSE (éd.) (2000): Rapport de la Commission d'experts indépendants „Salaires minimaux“, Berne.
- SHRAGGE, Eric (ed.) (1997): Workfare: Ideology for a New Under-Class, Toronto (Garamond).
- SITTE, Ralf (1998): Wer nicht genug verdient, dem soll gegeben werden, Subventionierte Niedriglöhne als Innovation in der Beschäftigungspolitik? In: *Gewerkschaftliche Monatshefte*, Jg. 49, Nr. 1, 1998, S. 36-47.
- SNOWER, Dennis J. (1995): The Simple Economics of Benefit Transfers, International Monetary Fund Working Paper 95/5, January 1995.
- SOLOW, Robert (1998): Work and Welfare, Princeton (Princeton University Press).
- SOMMER, Jürg H.; SCHÜTZ, Stefan (1996): Wandel der Lebensformen und soziale Sicherheit, Bern (Haupt).
- SOZIALDEMOKRATISCHE PARTEI DER SCHWEIZ (1996): Zukunft und Finanzierung des Sozialstaates, Bern.
- PARTI SOCIALISTE SUISSE (1999): Politique socialiste de la famille, Berne.
- SOZIALDEMOKRATISCHE PARTEI DER SCHWEIZ (2001): Real mehr Geld für Familien – das Gegenprojekt der SP Schweiz zur Familienbesteuerung des Bundes (Unterlagen Medienkonferenz), Bern.
- SOZIALDEPARTEMENT DER STADT ZÜRICH (Hg.) (1997): Umbau der sozialen Sicherung – Für die Sozialpolitik der Zukunft, Zürich (Edition Sozialpolitik Nr. 2).
- SECURITE SOCIALE (2001): Dossier: La situation des «working poor» dans l'État social suisse, 3/2001, p. 112-136.
- SPERMANN, Alexander (2001): Negative Einkommenssteuer, Lohnsubventionen und Langzeitarbeitslosigkeit, Finanzwissenschaftliche Schriften 104, Frankfurt a.M. (Lang).
- SPERMANN, Alexander (1999): Fighting Long-Term Unemployment with Targeted Employment Subsidies: Benefit Transfer Programme (BTP) versus Targeted Negative Income Tax (TNIT), in: *Jahrbuch für Nationalökonomie und Statistik* 218 (5-6), May 1999, 647-657.
- STAMM, Hanspeter et al. (2001): Die Wahrnehmung der sozialen Ungleichheit in der Schweiz, Zusammenfassung des Schlussberichts zu einem vom Schweizerischen Nationalfonds geförderten Projekt, Zürich, Juli 2001.
- STRAHM, Rudolf H. (1997): Arbeit und Sozialstaat sind zu retten, Zürich (Werd Verlag).
- STREULI, Elisa; BAUER, Tobias (2001): Les «working poor» en Suisse. Etude de la problématique, de l'ampleur du phénomène, et de ses causes, in: *Info:social*, Office fédéral de la statistique, Avril 2001, N° 5.
- TECKLENBURG, Ueli (1999): Leistungs- und Gegenleistungsmodelle auf kantonaler Ebene, in: *Caritas* (Hg.): Sozialalmanach 1999, Luzern.
- TERRAZ, Isabelle & JOYEUX, Christophe (1998): Un système d'allocation universelle en Belgique?, in: *Cahiers économiques de Bruxelles* 160, 353-388.
- TORFING, J. (1999): Workfare With Welfare – Recent Reforms of the Danish Welfare State, in: *Journal of European Social Policy*, Vol 9, Iss 1, 5-28.
- TRABERT, Lioba (1999): Make Work Pay – Kombilohnkonzepte in den USA und Grossbritannien, ein Literatursurvey, Forschungsreihe des Instituts für Wirtschaftsforschung Halle, Nr. 7, 1999, S. 81-115.
- TRABOLD, Harald (2000): Zum Verhältnis von Globalisierung und Sozialstaat, in: *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Nr. 48, 2000, S. 23-30.
- TRAPP, Christian; BACH, Jürgen (1999): Modelle sozialer (Grund-)Sicherheit in der Diskussion, Werkstattbericht 24, Sekretariat für Zukunftsforschung, Gelsenkirchen.
- TRUBE, Achim; WOHLFAHRT, Norbert (2001): «Der aktivierende Sozialstaat» - Sozialpolitik zwischen Individualisierung und einer neuen politischen Ökonomie der inneren Sicherheit, in: *WSI-Mitteilungen* 1/2001, S. 27-35.
- VAN DER VEEN, Robert; GROOT, Loek (eds.) (2000): Basic Income on the Agenda, Policy Objectives and Political Chances, Amsterdam (Amsterdam University Press).
- VAN PARIJS, Philippe et al. (2001): What's Wrong with a Free Lunch? Boston (Beacon Press).
- VAN PARIJS, Philippe (2000): Basic Income: A Simple and Powerful Idea for the 21st Century. Paper Presented at the VIIIth International Congress of the Basic Income European Network, Berlin, 6-7 October 2000.
- VAN PARIJS, Philippe (1995): Real Freedom for All, What (if anything) Can Justify Capitalism? Oxford (Clarendon).

- VANDENBROUCKE, Frank (2001): *Social Justice and Individual Ethics in an Open Society. Equality, Responsibility and Incentives*. Berlin & New York (Springer).
- VANDERBORGHT, Yannick & VAN PARIJS, Philippe (2001): Assurance, participation et revenu de participation. Deux manières d'élargir l'état social actif, in: *Reflets et perspectives de la vie économique* (Brussels) 1, 2001.
- VANDERBORGHT, Yannick (2001): La France sur la voie d'un 'Revenu minimum inconditionnel'? in: *Mouvements* (Paris), No. 15-16, mai-juin-juillet-août 2001, 157-165.
- VAUBEL, Roland (1996): Aktuelle Möglichkeiten der Einkommenssicherung über eine negative Einkommenssteuer, in: Siebert, Horst (Hg.): *Sozialpolitik auf dem Prüfstand: Leitlinien für Reformen*, Tübingen (Mohr), S. 169-195.
- VAUD, Département da la prévoyance sociale et des assurances (1996): *Le revenu minimum de réinsertion: un contract de solidarité*, Lausanne.
- VIERLING, Michael (1997): Subventionierung des Lohnsatzes anstelle des Einkommens, in: *Wirtschaftsdienst*, Jg. 77, Nr. 11, 1997, S. 647-654.
- VIERLING, Michael (1996): *Lohnsubvention und negative Einkommenssteuer: Wirkungen auf Arbeitsangebot und Wohlfahrt*, Berlin.
- VIFIAN, Anne (1996): *Revenu minimum cantonal d'aide sociale: un pas dans quelle direction?* Genève.
- VOBRUBA, Georg (2000): *Alternativen zur Vollbeschäftigung*, Frankfurt a. M. (Suhrkamp).
- VOLKERT, Jürgen (1998): *Existenzsicherung in der marktwirtschaftlichen Demokratie: Normativer Anspruch, ökonomische Rationalität und sozialpolitische Realität*, Heidelberg (Physica).
- WAGNER, Antonin (1999): *Teilen statt umverteilen, Sozialpolitik im kommunitaristischen Wohlfahrtsstaat*, Bern (Haupt).
- WALKER, Robert (2000): *The Making of a Welfare Class? Benefit Receipt in Britain*, Bristol (Policy Press).
- WALWEI, Ulrich (1999): Subventionierung von niedrigen Löhnen: Zu den Vorschlägen einer Senkung der Sozialversicherungsbeiträge für Geringverdiener, *Mitteilungen aus der Arbeitsmarkt- und Berufsforschung*, 32/4, S. 514-535.
- WEBER, Birgit (1999): Die Sorge um das Gleichgewicht auf dem Arbeitsmarkt der Zukunft, die Vorschläge der Zukunftskommissionen, *Arbeiten und lernen*, Jg. 8, Nr. 36, 1999, S. 6-9.
- WERNER, Heinz (1999): *Niedriglohnsektor USA: Der «Earned Income Tax Credit» soll Armut bei Arbeit lindern*, IAB Kurzbericht, Aktuelle Analysen aus dem Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung der Bundesanstalt für Arbeit, 12/1999.
- WIDERQUIST, Karl (2001): Perspectives on the Guaranteed Income, Part I, in: *The Journal of Economic Issues* 35, 3, 2001, 749-757.
- WILKE, Uwe (1999): The Earned Income Tax Credit – Hat Amerika es besser? Zur Diskussion um die negative Einkommenssteuer in Deutschland und in den USA, in: *WSI-Mitteilungen*, 4/1999, S. 255-260.
- WILLIAMS, Andrew (1999): Resource Egalitarianism and the Limits to Basic Income, in: *Economics and Philosophy* (Cambridge University Press) 15, 1999, 85-107.
- WITZEL, Ralf (1998): *Bürgergeld rettet Arbeitsmarkt, Vom entmündigenden Wohlfahrtsstaat zur postindustriellen Bürgergesellschaft*, Bonn (Lemmens).
- WYSS, Kurt (1997): *Massnahmen zur sozialen und beruflichen Integration von Langzeitarbeitslosen bzw. SozialhilfeempfängerInnen, Ergebnisse einer Befragung in 26 Kantonen und grösseren Deutschschweizer Städten*, SKOS, Bern.
- WYSS, Kurt; RUDER, Rosmarie (1999): Mesures d'intégration contre le chômage de longue durée: forte segmentation, in: *Sécurité sociale* 5/1999, p. 239-245.
- ZEITSCHRIFT FÜR SOZIALREFORM (1999): *Arbeit, Beschäftigung und Sozialintegration*, Schwerpunktheft, Jg. 45, Nr. 11/12.
- ZILIAN, Hans Georg; FLECKER, Jörg (Hg.) (2000): *Soziale Sicherheit und Strukturwandel der Arbeitslosigkeit*, München (Hamp).
- ZWEIFEL, Peter; BONATO, Dario; ZABOROWSKI, Christoph (1996): *Soziale Sicherheit von morgen, Ein Vorschlag für die Schweiz*, Bern (Haupt).

8.4 Avant 1995

- ADAMY, Wilhelm & Alfred SCHMIDT (1987): Mindestsicherung - Alternative oder Ergänzung des Sozialstaates, in: *WSI-Mitteilungen* 2/1987, S. 58-65.
- ALMSICK, Josef van (1981): Die negative Einkommenssteuer - finanztheoretische Struktur, Arbeitsangebotswirkungen und sozialpolitische Konzeption, Berlin.
- ALSTOTT, Anne L. (1994): The Earned Income Tax Credit and Some Fundamental Institutional Dilemmas of Tax-Transfer Integration, in: *National Tax Journal*, 47 (3), September 1994, 608-619.
- GROUPE DE TRAVAIL RMG de la Commission de politique sociale du PS Suisse (1991) : Revenu minimum garanti (RMG) ; rapport final, Berne (mimeo).
- GROUPE DE TRAVAIL NOUVELLE RÉPARTITION DU TRAVAIL de la Commission de politique sociale du PS Suisse (1994) : Nouvelle répartition du travail et des revenus ; premier rapport intermédiaire, Berne (mimeo).
- BÄCKER, Gerhard; BISPINCK, Reinhard; HOFEMANN, Klaus & Gerhard NAEGELE (1989): Sozialpolitik und soziale Lage in der Bundesrepublik Deutschland, Band 1: Arbeit-Einkommen-Qualifikation, Köln.
- BÄCKER, Gerhard (1987): Solidarische Alterssicherung statt Altersarmut - Weiterentwicklung der Rentenversicherung mit den Schwerpunkten "Rente nach Mindesteinkommen" und "Bedarfsorientierte Mindestrente", in: *WSI-Mitteilungen* 2/1987, S. 75-86.
- BÄCKER, Gerhard (1994): Soziale Sicherung bei Arbeitslosigkeit - Soziale Ausgrenzung, Negativsteuer und Grundversicherung, WSI-Diskussionspapier 18/1994, Düsseldorf.
- BÄCKER, Gerhard & Jochen STEFFEN (1991): Reichtum im Westen - Armut im Osten? - Neue Gesellschaftsspaltungen machen soziale Mindestsicherung erforderlich, in: *WSI-Mitteilungen* 5/1991, S. 292-307.
- BAUER, Tobias (1995): Literaturrecherche: Modelle zu einem garantierten Mindesteinkommen, BSV, Forschungsbericht No. 2/95, Bern.
- BETSON, David; GREENBERG, David & Richard KASTEN (1981): A Simulation Analysis of the Economic Efficiency and Distributional Effects of Alternative Program Structures, in: I.GARFINKEL: The Negative Income-tested Transfer Programs: A Case for and against, New York.
- BLATTMANN, Lynn & Irène MEIER (1992): Gegen das frauenspezifische Arbeitslos - Frauen, Arbeitsmarkt und Krise, Zürich.
- BORNER, Silvio (1979): Die soziale Sicherung in der Schweiz - Konzeptionelle Probleme und Alternativen aus volkswirtschaftlicher Sicht, in: *Wirtschaft und Recht*, 31. Jg., S. 165-177.
- BRESSON, Yoland (1993): L'après salariat - Une nouvelle approche de l'économie, 2^e édition, Paris.
- BUHMANN, Brigitte I. (1988): Wohlstand und Armut in der Schweiz, Chur/Zürich.
- BÜTTIKER, Andreas; BAUER, Tobias & Stefan SPYCHER (1992): Neue Finanzierungsmodelle der Altershilfe im Kanton Bern, Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien, Bern.
- BÜTTLER, Hans-Jürg (1984): Ist eine negative Einkommenssteuer auf städtischer Ebene möglich? in: *Zeitschrift für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften*, 104. Jg., 1-6/1984, S. 477-488.
- CAIN, Glen G. & Douglas A. WISSOCKER (1987): Do Income Maintenance Programs Break up Marriages? - A Reevaluation of SIME-DIME, in: *Focus*, 4/1987, 1-15.
- CARITAS (Hg.) (1991): Existenzsicherndes Grundeinkommen?; Tagungsbericht, Luzern.
- DANZIGER, Sheldon; HAVEMAN, Robert & Robert PLOTNICK (1981): How Income Transfer Programs Affect Work, Savings and the Income Distribution - A Critical Review, in: *Journal of Economic Literature*, Vol. XIX (September 1981), 975-1028.
- DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR (éd.) (1991): Cinq rapports d'experts sur la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, Berne.
- ENDERLE, Georges (1987): Sicherung des Existenzminimums im nationalen und internationalen Kontext - Eine wirtschaftsethische Studie, Bern.
- ENDERLE, Georges (1989): Unterschiedliche Haltungen zur Armut in der heutigen Gesellschaft, in: BUHMANN, Brigitte; ENDERLE, Georges; JÄGGI, Christian & Thomas MÄCHLER (Hrsg.) (1989): Armut in der reichen Schweiz - Eine verdrängte Wirklichkeit, Zürich/Wiesbaden, S. 149-160.
- EUZÉBY, Chantal (1987): Revenu minimal garanti: expériences et propositions, in: *Revue internationale du travail*, Vol 126, 3/1987, 281-306.

- FAYARD, Daniel (1991): Das Beispiel Frankreich: Das Mindesteinkommen zur Wiedereingliederung, in: CARITAS (1991), S.67-77.
- FLÜCKIGER, Martin (1992): Auswirkungen einer NIT auf das Arbeitsangebot - Theorie und Empirie, Seminararbeit Uni Bern.
- FORTIN, Bernard; TRUCHON, Michel & Louis BEAUSÉJOUR (1993): On Reforming the Welfare System - Workfare Meets the Negative Income Tax, in: *Journal of Public Economics* 51/1993, 119-151.
- FRIEDMAN, Milton (1962): *Capitalism and Freedom*, Chicago.
- FÜGLISTALER, Peter & Maurice PEDERGNANA (1993): Wege zu einer sozialen Schweiz - Schweizerische Sozialpolitik nach dem Jahre 2000, Zürich.
- GERHARDT, Klaus-Uwe & Arnd WEBER (1984): Garantiertes Mindesteinkommen - Für einen libertären Umgang mit der Krise, in: SCHMID, Thomas (Hg.) (1984), S. 18-67.
- GEWERKSCHAFTLICHE RUNDSCHAU (1991): Nr. 6/1991, Schwerpunktheft - Zur Diskussion gestellt: Das Garantierte Mindesteinkommen.
- GILLIAND, Pierre (1991): Das existenzsichernde Grundeinkommen - Konzepte und Realisierungsmöglichkeiten, in: CARITAS (1991), S. 49-66.
- GILLIAND, Pierre (Hrsg.) (1990): *Pauvretés et sécurité sociale*, Lausanne.
- GORZ, André (1983): *Les chemins du paradis – l'agonie du capital*, Paris: éd. Galilée.
- GORZ, André (1991): *Und jetzt wohin? - Zur Zukunft der Linken mit Fragen von Otto Kallscheuer*, Berlin.
- GRÖZINGER, Gerd (1986): Finanzierungsaspekte eines garantierten Grundeinkommens, in: OPIELKA, Michael & Georg VOBRUBA (Hg.) (1986).
- PARTI ÉCOLOGISTE SUISSE (1989): Die Grünen zur materiellen sozialen Sicherung; Existenzsicherung - ein Grundrecht; Positionspapier.
- HANESCH, Walter (1987): Eine bedarfsbezogene integrierte Grundsicherung für Arbeitslose, in: *WSI-Mitteilungen* 2/1987, S. 65-74.
- HANESCH, Walter u.a. (1994): *Armut in Deutschland*, Reinbek bei Hamburg.
- HANESCH, Walter & Thomas KLEIN (1988): Eine integrierte bedarfsorientierte Grundsicherung in AFG und BSHG, in: OPIELKA Michael & Margherita ZANDER (Hg.) (1988): *Freiheit von Armut*, Essen.
- HÄNNI, Frank (1992): Zur Höhe eines garantierten Mindesteinkommens; Lizenzarbeit an der Rechts- und Wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät der Universität Bern, Bern.
- HANUSHEK, Eric A. (1987): Non-Labor-Supply-Responses to the Income Maintenance Experiments, in: MUNNELL, Alicia H. (Hrsg.) (1987).
- HAUSER, Richard & Joachim WEEBER (1987): Probleme eines Systems bedarfsbezogener Mindestsicherung, in: *WSI-Mitteilungen* 5/1987, S. 290-295.
- HINTERBERGER, Friedrich (1994): Für eine differenzierte und konsistente Sozialpolitik - Eine Anmerkung zur Debatte um die negative Einkommenssteuer, in: WAHL, Jürgen (Hrsg.): *Sozialpolitik in der ökonomischen Diskussion*, Marburg, S. 149-170.
- HÖPFLINGER, François & Kurt WYSS (1994): *Am Rande des Sozialstaates - Formen und Funktionen öffentlicher Sozialhilfe im Vergleich*, Bern/Stuttgart/Wien.
- JÄGGI, Christian J. & Thomas MÄCHLER (1992): Die Sicherung der Existenz ist ein Menschenrecht. Die Diskussion um ein existenzsicherndes Grundeinkommen - Ein Überblick und weiterführende Überlegungen, Caritas Schweiz, Dokumentation 4/92, Luzern.
- JOHNSON, Terry R. & John P. PENCAVEL (1982): Forecasting the Effects of a Negative Income Tax Program, in: *Industrial and Labor Relations Review*, Vol. 35, 2/1982.
- KEELY, Michael G.; ROBINS, Philip K.; SPIEGELMAN, Robert G. & Richard W. WEST (1978): The Labor-Supply Effects and Costs of Alternative Negative Income Tax Programs, in: *The Journal of Human Resources*, Vol VIII(I), 3-36.
- KLANBERG, Frank & Aloys PRINZ (Hg.) (1988): *Perspektiven sozialer Mindestsicherung*, Berlin.
- LERMAN, R.I. (1988): Nonwelfare Approaches to Helping the Poor; in: *Focus*, 11, Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin, Madison, 24-28
- LEU, Robert E. & Peter KUGLER (1986): Einkommenssteuern und Arbeitsangebot in der Schweiz, in: SCHELBERT-SYFRIG, Heidi u.a. (Hg.): *Mikroökonomik des Arbeitsmarktes*, Bern, S. 205-255.

- LEUTHY, Fritz (1991): Ist ein Recht auf Arbeit für alle einem GME nicht klar vorzuziehen? in: *Gewerkschaftliche Rundschau* 6/1991, S. 179-183.
- MÄDER, Ueli (1991): Auswirkungen eines existenzsichernden Grundeinkommens, in: Caritas (1991), S. 105-112.
- McGOVERN, George (1972): On Taxing and Redistributing Income, in: *New York Review of Books*, Vol. 18.
- MEINHARD, Volker, TEICHMANN, Dieter & Gert WAGNER (1994): "Bürgergeld": Kein sozial- und arbeitsmarktpolitischer deus ex machina, in: *WSI-Mitteilungen* 10/1994, S. 624-635.
- MILANO, Serge (1989): Le revenu minimum garanti dans la C.E.E., Paris.
- MITSCHKE, Joachim (1985): Steuer- und Transferordnung aus einem Guss. Entwurf einer Neugestaltung der direkten Steuern und Sozialtransfers in der BRD, Baden-Baden.
- MOFFITT, Robert A. (1981): The Negative Income Tax: Would it discourage Work, in: *Monthly Labor Review*, 4/1981, 23-27.
- MUNNELL, Alicia H. (Hrsg.) (1987): Lessons from the Income Maintenance Experiments; Federal Reserve Bank of Boston and The Brookings Institution, No. 30.
- NIGGLI, Peter (1992): "Krise des Sozialstaats" und garantiertes Mindesteinkommen, in: *Widerspruch* 23/1992 (Krise der sozialen Armut - Sozialpolitik), Zürich, S. 41-54.
- OFFE, Klaus (1994): Vollbeschäftigung? - Zur Kritik einer falsch gestellten Frage, in: *Gewerkschaftliche Monatshefte* 12/1994, S. 796-806.
- OPIELKA, Michael (1984): Das garantierte Grundeinkommen - ein sozialstaatliches Paradoxon? Warum ein garantiertes Einkommen den Sozialstaat zerstören, retten oder aufheben kann, in: SCHMID, Thomas (Hrsg.) (1984), S. 99-120.
- OPIELKA, Michael & Georg VOBRUBA (Hrsg.) (1986): Das garantierte Grundeinkommen - Entwicklung und Perspektiven einer Forderung, Frankfurt a.M.
- PARKER, Hermione (1993): Basic Income or Minimum Income? in: J. BERGHMAN, B. CANTILLON (eds.): *The European Face of Social Security*, Avebury, 180ff.
- PAUGAM, Serge (1993): La société française et ses pauvres - L'expérience du revenu minimum d'insertion, Paris.
- PRINZ, Aloys (1989): Wie beeinflussen Grundeinkommenssysteme das Arbeitsangebot? in: *Konjunkturpolitik*, 35. Jg., Heft 1-2/1989.
- RHYS-WILLIAMS, Juliet (1942): *Something to Look Forward to*, London.
- ROBERTS, Charles C. (1987): Ein menschenwürdiges Einkommen für Niedrigverdienende - Der Beitrag des Steuer- und Transfersystems, in: *WSI-Mitteilungen* 2/1987, S. 87-93.
- ROBINS, Philip K. (1985): A Comparison of the Labor Supply Findings from the four Negative Income Tax Experiments, in: *The Journal of Human Resources*, 20. Jg., 567-582.
- ROSSI, Martino (1989): Minimi vitali nella legislazione sociale e fiscale e nel diritto esecutivo - Documento di lavoro dell'ufficio delle ricerche economiche, Bellinzona.
- ROSSI, Martino (1991a): Wäre ein existenzsicherndes Grundeinkommen finanzierbar?, in: CARITAS (1991), S. 89-104.
- ROSSI, Martino (1991b): Garantiertes Mindesteinkommen und Gewerkschaftspolitik, in: *Gewerkschaftliche Rundschau*, 83. Jg., 6/1991.
- SAWHILL, Isabel V. (1988): Poverty in the U.S.: Why is it so Persistent? in: *Journal of Economic Literature*, Vol. XXVI (September 1988), 1073-1119.
- SCHARPF, Fritz W. (1993): Von der Finanzierung der Arbeitslosigkeit zur Subventionierung niedriger Erwerbseinkommen, in: *Gewerkschaftliche Monatshefte* 7/1993, S. 433-443.
- SCHMID, Thomas (Hrsg.) (1984): Befreiung von falscher Arbeit - Thesen zum garantierten Mindesteinkommen, Berlin.
- SCHNEIDER, Markus (1990): Und wer nicht arbeitet, verdient sein Geld trotzdem - Der Staat soll jedem Mann und jeder Frau 1500 Fr. im Monat garantieren; Ein Plädoyer für das Recht auf Einkommen, in: *Weltwoche* vom 13.9.90.
- SCHULTE, Bernd (1990): Soziale Grundsicherung - Ausländische Regelungsmuster und Lösungsansätze, in: VOBRUBA, Georg (Hrsg.) (1990): *Strukturwandel der Sozialpolitik*, Frankfurt a.M., S. 81-181.
- SHELDON, George (1983): Die Bestimmungsfaktoren der Dauer der Arbeitslosigkeit in der Schweiz, in: SCHELBERT-SYFRIG, Heidi (Hrsg.) (1983): *Arbeitsmarktstrukturen und -prozesse*, Diessenhofen, S. 219-268.

- SPYCHER, Stefan; BAUER, Tobias & Beat BAUMANN (1995): Die Schweiz und ihre Kinder. Private Kosten und staatliche Unterstützungsleistungen, Chur/Zürich.
- STANDING, Guy (1989): Arbeitslosigkeit, Unsicherheit und Flexibilität in Europa - "News from Somewhere", in: VOBRUBA, Georg (Hrsg.) (1989), S. 67-86.
- STIEFEL, Adrian & Semya AYOUBI (1992): Mindesteinkommen versus Lohnzuschuss - Seminararbeit Uni Bern.
- TOBIN, James (1966): The Case for an Income Guarantee, in: *Public Interest*, 4/1966, New York, 31-41.
- TSCHUDI, Hans Peter (1990): Soziale Sicherheit - Bekämpfung der Armut, in: *Schweizerische Zeitschrift für Sozialversicherungen und berufliche Vorsorge*, S. 1-15.
- VAN PARIJS, Philippe (1989): Recht auf Einkommen und Arbeit, in: VOBRUBA, Georg (Hrsg.) (1989), S. 197-217.
- VANLERENBERGHE P. (1992): RMI: le pari de l'insertion; Rapport de la commission nationale de l'évaluation du revenu minimum d'insertion, Paris.
- VILAR, Esther (1990): Die 25-Stunden-Woche - Arbeit und Freizeit in einem Europa der Zukunft, Düsseldorf.
- VOBRUBA, Georg (Hrsg.) (1989): Der wirtschaftliche Wert der Sozialpolitik, Berlin.
- WAGNER, Anton (1991): Das Phänomen der Armut in einem gesamtwirtschaftlichen Kontext, in: CARITAS (1991), S. 79-88.
- WEBER, René (1991): Existenzsicherung ohne Fürsorge - Die negative Einkommenssteuer in Theorie und Praxis.
- WEEBER, Joachim (1990): Monetäre Mindestsicherung in der Bundesrepublik Deutschland - Bestandesaufnahme, Konzeptionen und Folgewirkungen, Frankfurt a.M.
- WEEBER, Joachim (1992): Vermindert die bestehende Sozialhilfe das Arbeitsangebot? in: *Konjunkturpolitik*, 38. Jg., 2/1992.
- WELZMÜLLER, Rudolf (1987): Sicherung des individuellen Lebensunterhalts durch Arbeitseinkommen, in: *WSI-Mitteilungen* 2/1987, S. 94-106.
- WENZEL, Gerd (1987): Soziale Grundsicherung und familienrechtlicher Unterhaltungsanspruch, in: *WSI-Mitteilungen* 2/1987, Seiten 114-125.
- WILLIMANN, Daniel (1990): Die negative Einkommenssteuer - Erkenntnisse aus Theorie und Praxis. Lizenziatsarbeit an der Rechts- und Wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät der Universität Bern, Bern.
- WOHLGENANNT, Lieselotte & Herwig BÜCHELE (1990): Den öko-sozialen Umbau beginnen: Grundeinkommen, Wien / Zürich.
- WSI (1987a): WSI Arbeitsmaterialien 15/1987: Bedarfsorientierte Grundsicherung - Ergebnisse der Arbeitstagung des WSI vom 29./30.4.1987, Düsseldorf.
- WSI (1987b): *WSI-Mitteilungen* 2/87, Schwerpunktheft: Die soziale Grundsicherung neu gestalten, Düsseldorf.
- ZWICKY, Heinrich (1992): Die neuen Selbständigen, in: *Widerspruch* 23/1992 (Krise der sozialen Armut - Sozialpolitik), Zürich, S. 55-68.

«Aspects de la sécurité sociale»

Rapports de recherche et expertises selon le thème/programme

Fournisseur: Les rapports peuvent être obtenus en utilisant le numéro de commande (cf. N° de commande OFCL) à l'adresse suivante: Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, 3003 Berne ou par voie électronique en cliquant sur le numéro de commande.

Assurance-maladie / Analyse des effets de la LAMal

Nr. N° N°	Autor/inn/en, Titel auteurs, titre Autore/i, titolo	Bestell-Nr. N° de commande N° di ordinazione
1/94	Fischer, Wolfram (1994): Möglichkeiten der Leistungsmessung in Krankenhäusern: Überlegungen zur Neugestaltung der schweizerischen Krankenhausstatistik.	318.010.1/94d
1/94	Fischer, Wolfram (1994): Possibilités de mesure des Prestations hospitalières: considérations sur une réorganisation de la statistique hospitalière.	318.010.1/94f
4/94	Cranovsky, Richard (1994): Machbarkeitsstudie des Technologiebewertungsregister.	318.010.4/94d
5/94	BRAINS (1994): Spitex-Inventar.	318.010.5/94d
5/94	BRAINS (1994): Inventaire du Spitex.	318.010.5/94f
1/97	Fischer, Wolfram (1997): Patientenklassifikationssysteme zur Bildung von Behandlungsfallgruppen im stationären Bereich.	318.010.1/97d
3/97	Schmid, Heinz (1997): Prämiengenehmigung in der Krankenversicherung (Expertenbericht).	318.010.3/97d
3/97	Schmid, Heinz (1997): Procédure d'approbation des primes dans l'assurance-maladie (Expertise).	318.010.3/97f
6/97	Latzel, Günther; Andermatt, Christoph; Walther, Rudolf (1997): Sicherung und Finanzierung von Pflege- und Betreuungsleistungen bei Pflegebedürftigkeit. Band I und II.	318.010.6/97d
1/98	Baur, Rita; Hunger, Wolfgang; Kämpf, Klaus; Stock, Johannes (1998): Evaluation neuer Formen der Krankenversicherung. Synthesebericht.	318.010.1/98d
1/98	Baur, Rita; Hunger, Wolfgang; Kämpf, Klaus; Stock, Johannes (1998): Rapport de synthèse: Evaluation des nouveaux modèles d'assurance-maladie.	318.010.1/98f
2/98	Baur, Rita; Eyett, Doris (1998): Die Wahl der Versicherungsformen. Untersuchungsbericht 1.	318.010.2/98d
3/98	Baur, Rita; Eyett, Doris (1998a): Bewertung der ambulanten medizinischen Versorgung durch HMO-Versicherte und traditionell Versicherte. Untersuchungsbericht 2.	318.010.3/98d
4/98	Baur, Rita; Eyett, Doris (1998b): Selbstgetragene Gesundheitskosten. Untersuchungsbericht 3.	318.010.4/98d
5/98	Baur, Rita; Ming, Armin; Stock, Johannes; Lang, Peter (1998): Struktur, Verfahren und Kosten der HMO-Praxen. Untersuchungsbericht 4.	318.010.5/98d
6/98	Stock, Johannes; Baur, Rita; Lang, Peter; Conen, Dieter (1998): Hypertonie-Management. Ein Praxisvergleich zwischen traditionellen Praxen und HMOs.	318.010.6/98d
7/98	Schütz, Stefan et al. (1998): Neue Formen der Krankenversicherung: Versicherte, Leistungen, Prämien und Kosten. Ergebnisse der Administrativdatenuntersuchung, 1. Teil.	318.010.7/98d
8/98	Känzig, Herbert et al. (1998): Neue Formen der Krankenversicherung: Alters- und Kostenverteilungen im Vergleich zu der traditionellen Versicherung. Ergebnisse der Administrativdatenuntersuchung, 2. Teil.	318.010.8/98d
9/98	Sottas, Gabriel et al. (1998): Données administratives de l'assurance-maladie: Analyse de qualité, statistique élémentaire et base pour les exploitations.	318.010.9/98f
15/98	Greppi, Spartaco, Rossel, Raymond, Strüwe, Wolfram (1998): Der Einfluss des neuen Krankenversicherungsgesetzes auf die Finanzierung des Gesundheitswesens.	318.010.15/98d
15/98	Greppi, Spartaco; Rossel, Raymond; Strüwe, Wolfram (1998): Les effets de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie dans le financement du système de santé.	318.010.15/98f
21/98	Balthasar, Andreas (1998): Die sozialpolitische Wirksamkeit der Prämienverbilligung in den Kantonen.	318.010.21/98d
21/98	Balthasar, Andreas (1998): Efficacité sociopolitique de la réduction de primes dans les cantons.	318.010.21/98f
1/99	Spycher, Stefan (1999): Wirkungsanalyse des Risikoausgleichs in der Krankenversicherung.	318.010.1/99d
2/99	dito Kurzfassung von Nr. 1/99.	318.010.2/99d
2/99	dito Condensé du no 1/99.	318.010.2/99f
3/99	Institut de santé et d'économie ISE en collaboration avec l'Institut du Droit de la Santé IDS (1999): Un carnet de santé en Suisse? Etude d'opportunité.	318.010.3/99f

4/99	<i>Faisst, Karin; Schilling, Julian (1999): Inhaltsanalyse von Anfragen bei PatientInnen- und Versichertenorganisationen.</i>	318.010.4/99d
10/99	<i>Faisst, Karin; Schilling, Julian (1999): Qualitätssicherung – Bestandesaufnahme.</i>	318.010.10/99d
3/00	<i>Spycher, Stefan (2000): Reform des Risikoausgleichs in der Krankenversicherung? Studie 2: Empirische Prüfung von Vorschlägen zur Optimierung der heutigen Ausgestaltung.</i>	318.010.3/00d
4/00	<i>Stürmer, Wilhelmine; Wendland, Daniela; Braun, Ulrike (2000): Veränderungen im Bereich der Zusatzversicherung aufgrund des KVG.</i>	318.010.4/00d
5/00	<i>Greppi, Spartaco; Ritzmann, Heiner; Rossel, Raymond; Siffert, Nicolas (2000): Analyse der Auswirkungen des KVG auf die Finanzierung des Gesundheitswesens und anderer Systeme der sozialen Sicherheit.</i>	318.010.5/00d
5/00	<i>Greppi, Spartaco; Ritzmann, Heiner; Rossel, Raymond; Siffert, Nicolas (2000): Analyse des effets de la LAMal dans le financement du système de santé et d'autres régimes de protection sociale.</i>	318.010.5/00f
6/00	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (2000): Arbeitstagung des Eidg. Departement des Innern: Massnahmen des KVG zur Kostendämpfung/ La LAMal, instrument de maîtrise des coûts/ Misura della LAMal per il contenimento dei costi.</i>	318.010.6/00d
7/00	<i>Hammer, Stephan (2000): Auswirkungen des KVG im Tarifbereich.</i>	318.010.7/00d
11/00	<i>Spycher, Stefan; Leu, Robert E. (2000): Finanzierungsalternativen in der obligatorischen Krankenpflegeversicherung.</i>	318.010.11/00d
12/00	<i>Polikowski, Marc; Lauffer, Régine; Renard, Delphine; Santos-Eggimann, Brigitte (2000): Analyse des effets de la LAMal: Le « catalogue des prestations » est-il suffisant pour que tous accèdent à des soins de qualité?</i>	318.010.12/00f
14/00	<i>Ayer, Ariane; Despland, Béatrice; Sprumont, Dominique (2000): Analyse juridique des effets de la LAMal: Catalogue des prestations et procédures.</i>	318.010.14/00f
15/00	<i>Baur, Rita; Braun, Ulrike (2000): Bestandsaufnahme besonderer Versicherungsformen in der obligatorischen Krankenversicherung.</i>	318.010.15/00d
2/01	<i>Balthasar, Andreas (2001): Die Sozialpolitische Wirksamkeit der Prämienverbilligung in den Kantonen: Monitoring 2000.</i>	318.010.2/01d
2/01	<i>Balthasar, Andreas (2001): Efficacité sociopolitique de la réduction de primes dans les cantons.</i>	318.010.2/01f
3/01	<i>Peters, Matthias; Müller, Verena; Luthiger, Philipp (2001): Auswirkungen des Krankenversicherungsgesetzes auf die Versicherten.</i>	318.010.3/01d
4/01	<i>Baur, Rita; Heimer, Andreas (2001): Wirkungsanalyse KVG: Information der Versicherten.</i>	318.010.4/01d
5/01	<i>Balthasar, Andreas; Bieri, Oliver; Furrer, Cornelia (2001): Evaluation des Vollzugs der Prämienverbilligung.</i>	318.010.5/01d
5/01	<i>Balthasar, Andreas; Bieri, Oliver; Furrer, Cornelia (2001): Evaluation de l'application de la réduction de primes.</i>	318.010.5/01f
6/01	<i>Hammer, Stephan; Pulli, Raffael; Iten, Rolf; Eggimann, Jean-Claude (2001): Auswirkungen des KVG auf die Versicherer.</i>	318.010.6/01d
7/01	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (2001): Persönlichkeitsschutz in der sozialen und privaten Kranken- und Unfallversicherung (Expertenbericht).</i>	318.010.7/01d
7/01	<i>Office fédéral des assurances sociales (2001): Protection de la personnalité dans l'assurance-maladie et accidents sociale et privée (Rapport d'experts).</i>	318.010.7/01f
8/01	<i>Hammer, Stephan; Pulli, Raffael; Schmidt, Nicolas; Iten, Rolf; Eggimann, Jean-Claude (2001): Auswirkungen des KVG auf die Leistungserbringer.</i>	318.010.8/01d
9/01	<i>Battaglia, Markus; Junker, Christoph (2001): Auswirkungen der Aufnahme von präventiv-medizinischen Leistungen in den Pflichtleistungskatalog, Teilbericht Impfungen im Schulalter.</i>	318.010.9/01d
10/01	<i>Sager, Fritz; Rüefli, Christian; Vatter, Adrian (2001): Auswirkungen der Aufnahme von präventiv-medizinischen Leistungen in den Pflichtleistungskatalog. Politologische Analyse auf der Grundlage von drei Fallbeispielen.</i>	318.010.10/01d
11/01	<i>Faisst, Karin; Fischer, Susanne; Schilling, Julian (2001): Monitoring 2000 von Anfragen an PatientInnen- und Versichertenorganisationen.</i>	318.010.11/01d
12/01	<i>Homung, Daniel; Röthlisberger, Thomas; Stiefel, Adrian (2001): Praxis der Versicherer bei der Vergütung von Leistungen nach KVG.</i>	318.010.12/01d
13/01	<i>Haari, Roland; Schilling, Karl (2001): Kosten neuer Leistungen im KVG. Folgerungen aus der Analyse der Anträge für neue Leistungen und Unterlagen des BSV aus den Jahren 1996-1998.</i>	318.010.13/01d
14/01	<i>Rüefli, Christian; Vatter, Adrian (2001): Kostendifferenzen im Gesundheitswesen zwischen den Kantonen. Statistische Analyse kantonaler Indikatoren.</i>	318.010.14/01d

14/01	<i>Rüefli, Christian; Vatter, Adrian (2001):</i> Les différences intercantionales en matière de coûts de la santé. Analyse statistique d'indicateurs cantonaux.	318.010.14/01f
15/01	<i>Haari, Roland et al. (2001):</i> Kostendifferenzen zwischen den Kantonen. Sozialwissenschaftliche Analyse kantonaler Politiken.	318.010.15/01d
16/01	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (2001):</i> Wirkungsanalyse KVG, Synthesebericht.	318.010.16/01d
16/01	<i>Office fédéral des assurances sociales (2001):</i> Analyse des effets de la LAMal, Rapport de synthèse.	318.010.16/01f
2/02	<i>Zellweger, Ueli; Faisst, Karin (2002):</i> Monitoring 2001 von Anfragen an PatientInnen- und Versichertenorganisationen.	318.010.2/02d
3/02	<i>Matenza, Guido et al. (2002):</i> Stationen im Prozess der Anerkennung der psychologischen Psychotherapie.	318.010.3/02d
14/03	<i>Schönenberger, Urs; Sestetti, Gilberto (2003):</i> Telemedizinische Verfahren: Auf dem Weg zum Standard	318.010.14/03d
14/03	<i>Schönenberger, Urs; Bestetti, Gilberto (2003):</i> Les procédés de télémédecine: sur la voie de la standardisation.	318.010.14/03f
18/03	<i>Gualtierotti, Antoine (2003):</i> Exploitation de la base de données de la LAMal : rapport relatif à un mandat..	318.010.18/03f
19/03	<i>Spycher, Stefan (2003):</i> Risikoausgleich und Poolösungen (Grossrisikopool) in der obligatorischen Krankenversicherung.	318.010.19/03d
19/03	<i>Spycher, Stefan (2003):</i> Compensation des risques et pools possibles (Pools de hauts risques) dans l'assurance-maladie obligatoire.	318.010.19/03f
20/03	<i>Balthasar, Andreas (2003):</i> Die sozialpolitische Wirksamkeit der Prämienverbilligung in den Kantonen. Monitoring 2002.	318.010.20/03d

Invalidité / handicap

Nr. N° N°	Autor/inn/en, Titel auteur/s, titre Autore/i, titolo	Bestell-Nr. N° de commande N° di ordinazione
6/99	<i>Bachmann, Ruth; Furrer, Cornelia (1999):</i> Die ärztliche Beurteilung und ihre Bedeutung im Entscheidungsverfahren über einen Rentenanspruch in der Eidg. Invalidenversicherung.	318.010.6/99d
7/99	<i>Prinz, Christopher (1999):</i> Invalidenversicherung: Europäische Entwicklungstendenzen zur Invalidität im Erwerbsalter. Band 1 (Vergleichende Synthese).	318.010.7/99d
8/99	<i>Prinz, Christopher (1999):</i> Invalidenversicherung: Europäische Entwicklungstendenzen zur Invalidität im Erwerbsalter. Band 2 (Länderprofile).	318.010.8/99d
10/00	<i>Aarts, Leo; de Jong, Philipp; Prinz, Christopher (2000):</i> Determinanten der Inanspruchnahme einer Invalidenrente – Eine Literaturstudie.	318.010.10/00d

Prévoyance vieillesse / prévoyance professionnelle

Nr. N° N°	Autor/inn/en, Titel auteur/s, titre Autore/i, titolo	Bestell-Nr. N° de commande N° di ordinazione
2/94	<i>Bender, André; Favarger, M. Philippe; Hoesli, Martin (1994):</i> Evaluation des biens immobiliers dans les institutions de prévoyance.	318.010.2/94f
3/94	<i>Wüest, Hannes; Hofer, Martin; Schweizer, Markus (1994):</i> Wohneigentumsförderung – Bericht über die Auswirkungen der Wohneigentumsförderung mit den Mitteln der beruflichen Vorsorge.	318.010.3/94d
1/95	<i>van Dam, Jacob; Schmid, Hans (1995):</i> Insolvenzversicherung in der beruflichen Vorsorge.	318.010.1/95d
3/96	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (1996):</i> Berufliche Vorsorge: Neue Rechnungslegungs- und Anlagevorschriften. Regelung des Einsatzes der derivativen Finanzinstrumente.	318.010.3/96d
3/96	<i>Office fédéral des assurances sociales (1996):</i> Prévoyance professionnelle: Nouvelles prescriptions en matière d'établissement des comtes et de placements. Réglementation concernant l'utilisation des instruments financiers dérivés.	318.010.3/96f
3/96	<i>Ufficio federale delle assicurazioni sociali (1996):</i> Previdenza professionale : Nuove prescrizioni in materia di rendiconto e di investimenti. Regolamentazione concernente l'impiego di strumenti finanziari derivati.	318.010.3/96i
4/96	<i>Wechsler, Martin; Savioz, Martin (1996):</i> Umverteilung zwischen den Generationen in der Sozialversicherung und im Gesundheitswesen.	318.010.4/96d

2/97	<i>Infras (1997):</i> Festsetzung der Renten beim Altersrücktritt und ihre Anpassung an die wirtschaftliche Entwicklung. Überblick über die Regelungen in der EU.	318.010.2/97d
12/98	<i>Spycher, Stefan (1998):</i> Auswirkungen von Leistungsveränderungen bei der Witwenrente. Im Auftrag der IDA FiSo 2.	318.010.12/98d
16/98	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (1998):</i> Forum 1998 über das Rentenalter / sur l'âge de la retraite (Tagungsband).	318.010.16/98df
18/98	<i>Koller, Thomas (1998):</i> Begünstigtenordnung in der zweiten und dritten Säule (Gutachten).	318.010.18/98d
18/98	<i>Koller, Thomas (1998):</i> L'ordre des bénéficiaires des deuxième et troisième piliers (Expertise).	318.010.18/98f
19/98	<i>INFRAS (1998):</i> Mikroökonomische Effekte der 1. BVG-Revision. (vergriffen)	318.010.19/98d
19/98	<i>INFRAS (1998):</i> Effets microéconomiques de la 1 ^{re} révision de la LPP. Rapport final.	318.010.19/98f
20/98	<i>KOF/ETHZ (1998):</i> Makroökonomische Effekte der 1. BVG-Revision. Schlussbericht.	318.010.20/98d
20/98	<i>KOF/ETHZ (1998):</i> Effets macroéconomiques de la 1 ^{re} révision de la LPP. Rapport final.	318.010.20/98f
2/00	<i>PRASA (2000):</i> Freie Wahl der Pensionskasse: Teilbericht.	318.010.2/00d
9/00	<i>Schneider, Jacques-André (2000) :</i> A-propos des normes comptables IAS 19 et FER/RPC 16 e de la prévoyance professionnelle en suisse (Expertise).	318.010.9/00f
1/01	<i>Gognalons-Nicolet, Maryvonne; Le Goff, Jean-Marie (2001):</i> Retraits anticipés du marché du travail avant l'âge AVS: un défi pour les politiques de retraite en Suisse.	318.010.1/01f
17/01	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (2001) :</i> Zwei Berichte zum Thema Minimalzinsvorschriften für Vorsorgeeinrichtungen. Hauptbericht: Über die Möglichkeit, bei den Minimalzinsvorschriften für Vorsorgeeinrichtungen auf Real- statt Nominalzinsen abzustellen. Ergänzender Bericht: Über den Aspekt der Lebensversicherer im Problemkreis Minimalzinsvorschriften gemäss BVG.	318.010.17/01d
17/01	<i>Office fédéral des assurances sociales (2001):</i> Deux rapports sur le thème prescriptions de taux minimaux pour les institutions de prévoyance. Rapport principal : sur la possibilité de se fonder sur les taux d'intérêts réels et non sur les taux nominaux pour fixer les prescriptions de taux minimaux pour les institutions de prévoyance. Rapport complémentaire : sur l'aspect de la problématique de la réglementation du taux d'intérêts minimal LPP du point de vue des assureurs-vie.	318.010.17/01f
1/03	<i>Antille Gaillard, Gabrielle; Bilger, Marcel; Candolfi, Pascal; Chaze, Jean-Paul; Flückiger, Yves (2003):</i> Analyse des déterminants individuels et institutionnels du départ anticipé à la retraite. (IDA ForAlt)	318.010.1/03f
2/03	<i>Balthasar, Andreas; Bieri, Olivier; Grau, Peter; Künzi, Kilian; Guggisberg Jürg (2003):</i> Der Übergang in den Ruhestand - Wege, Einflussfaktoren und Konsequenzen. (IDA ForAlt)	318.010.2/03d
2/03	<i>Balthasar, Andreas; Bieri, Olivier; Grau, Peter; Künzi, Kilian; Guggisberg Jürg (2003):</i> Le passage à la retraite: trajectoires, facteurs d'influence et conséquences. (IDA ForAlt)	318.010.2/03f
3/03	<i>Bonoli, Giuliano; Gay-des-Combes, Benoît (2003):</i> L'évolution des prestations vieillesse dans le long terme: une simulation prospective de la couverture retraite à l'horizon 2040. (IDA ForAlt)	318.010.3/03f
4/03	<i>Jans, Armin; Hammer, Stefan; Graf, Silvio; Iten Rolf; Maag, Ueli; Schmidt, Nicolas; Weiss Sampietro, Thea (2003):</i> Betriebliche Alterspolitik – Praxis in den Neunziger Jahren und Perspektiven. (IDA ForAlt)	318.010.4/03d
4/03.1	<i>Graf, Silvio; Jans, Armin; Weiss Sampietro, Thea (2003):</i> Betriebliche Alterspolitik – Unternehmens- und Personenbefragung. Beilageband I. (IDA ForAlt)	318.010.4/03.1d
4/03.2	<i>Hammer, Stefan; Maag, Ueli; Schmidt, Nicolas (2003):</i> Betriebliche Alterspolitik – Fallstudien. Beilageband II. (IDA ForAlt)	318.010.4/03.2d
5/03	<i>Fux, Beat (2003):</i> Entwicklung des Potentials erhöhter Arbeitsmarktpartizipation von Frauen nach Massgabe von Prognosen über die Haushalts- und Familienstrukturen. (IDA ForAlt)	318.010.5/03d
6/03	<i>Baumgartner, Doris A. (2003):</i> Frauen in mittleren Erwerbsalter. Eine Studie über das Potenzial erhöhter Arbeitsmarktpartizipation von Frauen zwischen 40 und 65. (IDA ForAlt)	318.010.6/03d
7/03	<i>Wanner, Philippe; Gabadinho, Alexis; Ferrari, Antonella (2003):</i> La participation des femmes au marché du travail. (IDA ForAlt)	318.010.7/03f
8/03	<i>Wanner, Philippe; Stuckelberger, Astrid; Gabadinho, Alexis (2003):</i> Facteurs individuels motivant le calendrier du départ à la retraite des hommes âgés de plus de 50 ans en Suisse. (IDA ForAlt)	318.010.8/03f
9/03	<i>Widmer, Rolf; Mühleisen, Sybille; Falta, Roman, P.; Schmid, Hans (2003):</i> Bestandesaufnahme und Interaktionen institutioneller Regelungen beim Rentenantritt. (IDA ForAlt)	318.010.9/03d
10/03	<i>Schluep, Kurt (2003):</i> Finanzierungsbedarf in der AHV (inkl. EL). (IDA ForAlt)	318.010.10/03d
10/03	<i>Schluep, Kurt (2003):</i> Besoins de financement de l'AVS (PC comprises). (IDA ForAlt)	318.010.10/03f
11/03	<i>Müller, André; van Nieuwkoop, Renger; Lieb, Christoph (2003):</i> Analyse der Finanzierungsquellen für die AHV. SWISSOLG – ein Overlapping Generations Model für die Schweiz. (IDA ForAlt)	318.010.11/03d
12/03	<i>Abrahamsen, Yngve; Hartwig, Jochen (2003):</i> Volkswirtschaftliche Auswirkungen verschiedener Demographieszenarien und Varianten zur langfristigen Finanzierung der Alterssicherung in der Schweiz. (IDA ForAlt)	318.010.12/03d

13/03	<i>Interdepartementale Arbeitsgruppe (2003): Synthesebericht zum Forschungsprogramm zur längerfristigen Zukunft der Alterssicherung. (IDA ForAlt)</i>	318.010.13/03d
13/03	<i>Groupe de travail interdépartemental (2003): Rapport de synthèse du Programme de recherche sur l'avenir à long terme de la prévoyance vieillesse. (IDA ForAlt)</i>	318.010.13/03f
13/03	<i>Gruppo di lavoro interdipartimentale (2003): Rapporto di sintesi del Programma di ricerca sul futuro a lungo termine della previdenza per la vecchiaia. (IDA ForAlt)</i>	318.010.13/03i
16/03	<i>Sterchi, Beat; Pfister; Simon (2003): Wirkungsanalyse des Freizügigkeitsgesetzes FZG</i>	318.010.16/03d
16/03	<i>Sterchi, Beat; Pfister; Simon (2003): Analyse des effets de la loi sur le libre passage (LFLP)</i>	318.010.16/03f
17/03	<i>Hornung, Daniel; Röthlisberger, Thomas; Gurtner, Rolf; Kläger, Paul (2003): Wirkungsanalyse der Wohneigentumsförderung mit Mitteln der beruflichen Vorsorge (WEF)</i>	318.010.17/03d
17/03	<i>Hornung, Daniel; Röthlisberger, Thomas; Gurtner, Rolf; Kläger, Paul (2003): Analyse des effets de l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL)</i>	318.010.17/03f

Politique sociale, questions familiales et économie

Nr. N° N°	Autor/inn/en, Titel auteur/s, titre Autore/i, titolo	Bestell-Nr. N° de commande N° di ordinazione
2/95	<i>Bauer, Tobias (1995): Literaturrecherche: Modelle zu einem garantierten Mindesteinkommen.</i>	318.010.2/95d
3/95	<i>Farago, Peter (1995): Verhütung und Bekämpfung der Armut: Möglichkeiten und Grenzen staatlicher Massnahmen.</i>	318.010.3/95d
3/95	<i>Farago, Peter (1995): Prévenir et combattre la pauvreté: forces et limites des mesures prises par l'Etat.</i>	318.010.3/95f
1/96	<i>Cardia-Vonèche, Laura et al. (1996): Familien mit alleinerziehenden Eltern.</i>	318.010.1/96d
1/96	<i>Cardia-Vonèche, Laura et al. (1996): Les familles monoparentales.</i>	318.010.1/96f
4/97	<i>IPSO und Infrac (1997): Perspektive der Erwerbs- und Lohnquote.</i>	318.010.4/97d
5/97	<i>Spycher, Stefan (1997): Auswirkungen von Regelungen des AHV-Rentenalters auf die Sozialversicherungen, den Staatshaushalt und die Wirtschaft.</i>	318.010.5/97d
10/98	<i>Bauer, Tobias (1998): Kinder, Zeit und Geld. Eine Analyse der durch Kinder bewirkten finanziellen und zeitlichen Belastungen von Familien und der staatlichen Unterstützungsleistungen in der Schweiz Mitte der Neunziger Jahre.</i>	318.010.10/98d
11/98	<i>Bauer, Tobias (1998a): Auswirkungen von Leistungsveränderungen bei der Arbeitslosenversicherung. Im Auftrag der IDA FiSo 2.</i>	318.010.11/98d
13/98	<i>Müller, André; Walter, Felix; van Nieuwkoop, Renger; Felder, Stefan (1998): Wirtschaftliche Auswirkungen von Reformen der Sozialversicherungen. DYNASWISS – Dynamisches allgemeines Gleichgewichtsmodell für die Schweiz. Im Auftrag der IDA FiSo 2.</i>	318.010.13/98d
14/98	<i>Mauch, S.P., Iten, R., Banfi, S., Bonato, D., von Stokar, T., Schips, B., Abrahamsen, Y. (1998): Wirtschaftliche Auswirkungen von Reformen der Sozialversicherungen. Schlussbericht der Arbeitsgemeinschaft INFRAS/KOF. Im Auftrag der IDA FiSo 2.</i>	318.010.14/98d
17/98	<i>Leu, Robert E.; Burri, Stefan; Aregger, Peter (1998): Armut und Lebensbedingungen im Alter.</i>	318.010.17/98d
5/99	<i>Bundesamt für Sozialversicherung (1999): Bedarfsleistungen an Eltern (Tagungsband).</i>	318.010.5/99d
9/99	<i>OECD (1999): Bekämpfung sozialer Ausgrenzung. Band 3. Sozialhilfe in Kanada und in der Schweiz.</i>	318.010.9/99d
1/00	<i>Ecoplan (2000): Neue Finanzordnung mit ökologischen Anreizen: Entlastung über Lohn- und MWST-Prozente?</i>	318.010.1/00d
8/00	<i>Sterchi, Beat; Egger, Marcel; Merckx, Véronique (2000): Faisabilité d'un «chèque-service».</i>	318.010.8/00f
13/00	<i>Wyss, Kurt (2000): Entwicklungstendenzen bei Integrationsmassnahmen der Sozialhilfe.</i>	318.010.13/00d
13/00	<i>Wyss, Kurt (2000): Évolution des mesures d'intégration de l'aide sociale.</i>	318.010.13/00f
1/02	<i>Schiffbänker, Annemarie; Thenner, Monika; Immervoll, Herwig (2001): Familienlastenausgleich im internationalen Vergleich. Eine Literaturstudie.</i>	318.010.1/02d
4/02	<i>Soland, Rita; Stern, Susanne; Steinemann, Myriam; Iten, Rolf (2002): Zertifizierung familienpolitischer Unternehmen in der Schweiz.</i>	318.010.4/02d
15/03	<i>Stutz, Heidi; Bauer, Tobias (2003): Modelle zu einem garantierten Mindesteinkommen. Sozialpolitische und ökonomische Auswirkungen.</i>	318.010.15/03d
15/03	<i>Stutz, Heidi; Bauer, Tobias (2003): Modèles de revenu minimum garanti. Effets sociopolitiques et économiques.</i>	318.010.15/03f

Perspectives et développement de la sécurité sociale

Nr. N° N°	Autor/inn/en, Titel auteur/s, titre Autore/i, titolo	Bestell-Nr. N° de commande N° di ordinazione
10/95	<i>Eidg. Departement des Innern (1995): Bericht des Eidgenössischen Departementes des Innern zur heutigen Ausgestaltung und Weiterentwicklung der schweizerischen 3-Säulen-Konzeption der Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenvorsorge</i>	318.012.1/95d
10/95	<i>Département fédéral de l'intérieur (1995): Rapport du Département fédéral de l'intérieur concernant la structure actuelle et le développement futur de la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité.</i>	318.012.1/95f
10/95	<i>Dipartimento federale dell'interno (1995): Rapporto del Dipartimento federale dell'interno concernente la struttura attuale e l'evoluzione futura della concezione svizzera delle tre pilastri de la previdenza per la vecchiaia, i superstiti e l'invalidità.</i>	318.012.1/95i
1/96	<i>Interdepartementale Arbeitsgruppe „Finanzierungsperspektiven der Sozialversicherungen“ (IDA FiSo 1) (1996): Bericht über die Finanzierungsperspektiven der Sozialversicherungen (unter besonderer Berücksichtigung der demographischen Entwicklung).</i>	318.012.1/96d
1/96	<i>Groupe de travail interdépartemental « Perspectives de financement des assurances sociales » (IDA FiSo 1) (1996): Rapport sur les perspectives de financement des assurances sociale (en regard en particulier à l'évolution démographique).</i>	318.012.1/96f
1/97	<i>Interdepartementale Arbeitsgruppe „Finanzierungsperspektiven der Sozialversicherungen“ (IDA FiSo 2) (1997): Analyse der Leistungen der Sozialversicherungen; Konkretisierung möglicher Veränderungen für drei Finanzierungsszenarien.</i>	318.012.1/97d
1/97	<i>Groupe de travail interdépartemental « Perspectives de financement des assurances sociales » (IDA FiSo 2) (1997): Analyse des prestations des assurances sociales ; Concrétisation de modifications possibles en fonction de trois scénarios financiers.</i>	318.012.1/97f